REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Fonctionnement des assemblées de VIRE NORMANDIE

Installation d'un Conseiller Municipal – M. Rémy MAUBANT

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 9 mai 2016, Madame Marie-Line GUEDJ a informé Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseillère municipale et de toutes les fonctions s'y rattachant.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a informé Monsieur Rémy MAUBANT placé sur la liste « Ensemble préparons l'avenir » présentée aux élections municipales du 23 mars 2014, qu'il pouvait devenir conseiller municipal et être installé à cet effet à la présente séance du conseil municipal.

Monsieur Rémy MAUBANT a fait connaître à Monsieur le Maire qu'il acceptait de devenir conseiller municipal.

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Rémy MAUBANT en qualité de conseiller municipal de Vire Normandie.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret :*
1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame
2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.
Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

201 503 Berger-Levrault (1012)

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote au scrutin public à l'appel nominatif des membres. A défaut le vote à scrutin secret sera appliqué.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à modifier les commissions et instances externes comme suit :

Commissions Communales :

- Commission de la Solidarité – Action Sociale – Insertion – Egalité des Droits –Handicap et Accessibilité : Mme Catherine GODBARGE remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Commission de la Promotion et animation de la Ville – Foires et marchés : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Commission Culture et Patrimoine : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ

Commissions Municipales :

- Commission "urbanisme, habitat" : Mme Catherine GODBARGE remplace Mme Marie-Line GUEDJ en tant que membre titulaire
- Commission "Finances, marchés publics" : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Catherine GODBARGE en tant que membre titulaire
- Commission "Action sociale et solidarité" : Mme Catherine GODBARGE remplace Mme Marie-Line GUEDJ en tant que membre titulaire.

Instances externes :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (membre suppléant) : Catherine GODBARGE remplace Marie-Line GUEDJ
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :M. Jérémy FOLLY remplace Marie-Line GUEDJ
- Révision électorale pour les baux ruraux (membre titulaire) : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Révision électorale pour la propriété forestière (membre suppléant) : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Conseil d'Administration du CCAS : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Comité d'Hygiène et de Sécurité du Lycée Marie Curie : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ
- Association de Jumelage Vire/Sacele (membre suppléant) : M. Rémy MAUBANT remplace Mme Marie-Line GUEDJ

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'installation de M. Rémy MAUBANT en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Mme Marie-Line GUEDJ
- Prend acte de la nouvelle composition des commissions municipales.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Services « Eau » et « Assainissement » Vire Normandie

Modification des statuts du service « Eau » Vire Normandie

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le m...
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Après en avoir délibéré, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des statuts du service « Eau » Vire Normandie, notamment les attributions du directeur, tel qu'il l'est précisé ci-dessous.

Article 9 : DELEGATIONS AU DIRECTEUR

Conformément à l'article R 2221-18 relatif aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie.

Le statut du directeur est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment dans ses articles R 2221-22 à 2221-29.

Le Directeur, nommé par le Président, agit sous sa surveillance et doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration des décisions prises pour l'administration de la régie.

Le Conseil d'Administration, peut déléguer au représentant légal de l'EPIC, c'est-à-dire au Directeur, les compétences énumérées à l'Article R2221-28 du CGCT.

A cet effet :
1°) Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration,
2°) Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant le comptable,
3°) Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires,
4°) Il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le Préfet,
5°) Il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses
6°) Il passe, en exécution des décisions du conseil d'administration tous actes, contrats et marchés

Le Conseil d'Administration peut mettre fin à la délégation par délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)
Le Maire soussigné atteste que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Services « Eau » et « Assainissement » Vire Normandie

Modification des statuts du service « Assainissement » Vire Normandie

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
À VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Après en avoir délibéré, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des statuts du service « Assainissement » Vire Normandie, notamment les attributions du directeur, tel qu'il l'est précisé ci-dessous.

Article 9 : DELEGATIONS AU DIRECTEUR

Conformément à l'article R 2221-18 relatif aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie.

Le statut du directeur est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment dans ses articles R 2221-22 à 2221-29.

Le Directeur, nommé par le Président, agit sous sa surveillance et doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration des décisions prises pour l'administration de la régie.

Le Conseil d'Administration, peut déléguer au représentant légal de l'EPIC, c'est-à-dire au Directeur, les compétences énumérées à l'Article R2221-28 du CGCT.

A cet effet :
1°) Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil d'administration,
2°) Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des dispositions ci-après concernant le comptable,
3°) Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires,
4°) Il peut faire assermenter certains agents nommés par lui et agréés par le Préfet,
5° Il est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses
6°) Il passe, en exécution des décisions du conseil d'administration tous actes, contrats et marchés

Le Conseil d'Administration peut mettre fin à la délégation par délibération. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1er janvier 2016 par Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie *(toute commune déléguée)*		**Primes supplémentaires** *(centre-ville de Vire)*
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	**Plafond d'aide**	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2 500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2 150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
4 - Autonomie de la personne			
Revenus « très modestes »	5 %	Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 500 €		+ 500 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1 000 €	-

** dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.*

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie *(toute commune déléguée)*		Primes supplémentaires *(centre-ville de Vire)*
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3 400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2 350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1 300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
6 – RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1 300 €	-
7 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2 600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1 000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2 000 €		+ 3 000 €

** Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1er janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. L'ancienneté de la vacance du logement sera justifiée à partir du fichier des locaux vacants transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).*

Dans ce cadre, les personnes dont le nom figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 5 350,00 € (subventions communes de Vire Normandie) pour un montant total de travaux de 100 569,00 € TTC, concernant 3 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Habitat » et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal de Vire Normandie est invité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total de 5 350,00 € sera imputée au budget 2016 de Vire Normandie.

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

Demandeur	Adresse du logement	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de réception des factures
LEBARBIER Vincent	Rue de Tourville Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	14 502 €	500 €	-	22/08/2016
MADELAINE Stéphane	39, route des Cascades Vaudry 14500 VIRE NORMANDIE	1	PO	Travaux d'économie d'énergie	10 219 €	500 €	-	09/05/2016
DELAPLANCHE Jean-Claude	Avenue Guy de Maupassant Vire 14500 VIRE NORMANDIE	1	PB	Travaux de réhabilitation (logement dégradé) + sortie de vacance	75 848 €	4 350 €	-	22/08/2016
Total		**3**			**100 569 €**	**5 350 €**	**0 €**	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH) – Action n°2 : Opération « Façades » – Fusion des règlements de la Communauté de Communes de Vire et de la Ville de Vire

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

A travers l'orientation n°1, la commune de Vire Normandie a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

En parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, initiée par la mise en œuvre de l'OPAH, il apparait nécessaire d'accompagner cette dynamique par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 2 : Mettre en place une opération sur les façades. Elle contribuera en outre, à accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par les collectivités, à l'entretien du patrimoine mais aussi à la promotion d'un cadre de vie agréable.

A l'issue d'un travail partenarial réalisé avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, la collectivité a souhaité engager une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales. Pour cette action n°2, Vire Normandie prévoit ainsi de consacrer un budget de 50 000 € jusqu'à fin 2018.

La présente délibération se propose ainsi de reprendre en grande partie les dispositions formulées à travers les règlements de la Communauté de Communes de Vire et de la Ville de Vire, ayant respectivement fait l'objet de délibérations les 29 septembre 2015 et 16 novembre 2015, en proposant de les fusionner suite à la création de la commune nouvelle de Vire Normandie au 1er janvier 2016.

Ce nouveau règlement vise ainsi à clarifier la politique de la collectivité en précisant les conditions d'obtention, la nature et le montant des aides municipales et communales versées aux particuliers, sous la forme de subventions, selon **l'annexe ci-jointe**, à travers la règlementation de 7 articles.

Ainsi, en parallèle de la substitution « Communauté de Communes » par « Vire Normandie » :

- A l'article 3, il est précisé que Vire Normandie subventionne le coût des travaux HT à hauteur de 15%, ainsi que la commune déléguée de Vire qui abonde sur le périmètre vire centre à hauteur de 15% du coût HT des travaux ; en cas de travaux exceptionnels, la collectivité se réserve la possibilité d'apprécier les cas particuliers nécessitant un dépassement du taux d'aide énoncé ci-dessus.
- Les articles 1, 2 4, 5, 6 et 7 restent inchangés.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le règlement fusionné tel que détaillé en annexe.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 OCT. 2016
Le Maire 06 OCT. 2016

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

OPERATION FAÇADES

Action n°2 du PLH

REGLEMENT

Vire Normandie

Commune de Vire Normandie

Programme Local de l'Habitat - 2013-2019

Règlement d'intervention prévu pour :

ACTION N°2 : METTRE EN PLACE UNE OPERATION SUR LES FAÇADES

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif. Six orientations portent le projet en matière d'habitat, dont l'objectif majeur est de favoriser le retour des habitants sur le territoire.

A travers l'orientation n°1, la Communauté de Communes de Vire, devenue la commune de Vire Normandie au 1er janvier 2016, a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

En parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, initiée par la mise en œuvre de l'OPAH, il apparaît nécessaire d'accompagner cette dynamique par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 2 : Mettre en place une opération sur les façades. Elle contribuera, en outre, à accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par les collectivités, à l'entretien du patrimoine mais aussi à la promotion d'un cadre de vie agréable.

A l'issue d'un travail partenarial réalisé avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados[1] et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, la collectivité a souhaité engager une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales. Pour cette action n°2, Vire Normandie prévoit ainsi de consacrer un budget de 50 000 € jusqu'à fin 2018.

La présente délibération se propose ainsi de reprendre en grande partie les dispositions formulées à travers les règlements de la CdC de Vire et de la ville de Vire, ayant respectivement fait l'objet de délibérations les 29 septembre 2015 et 16 novembre 2015, en proposant de les fusionner suite à la création de la commune nouvelle de Vire Normandie au 1er janvier 2016.

Le présent règlement vise ainsi a clarifier la politique de la collectivité en rappelant les conditions d'obtention, la nature et le montant des aides municipales et communales versées aux particuliers, sous la forme de subventions, à travers la règlementation de 7 articles.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

ARTICLE 1-1 PERIMETRE D'APPLICATION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE

Les périmètres doivent correspondre à des secteurs situés en cœur de ville, ou cœur de bourgs, présentant une unité architecturale de la reconstruction.

Pour la commune déléguée de Vire, le périmètre concerné est celui correspondant au secteur majoritairement reconstruit, tel que défini avec le CAUE, l'ABF et la commune déléguée de Vire. Il couvre 40,6 hectares, soit 1,8 % de la ville de Vire, et concerne 900 bâtiments, dont environ la moitié sont des logements de la reconstruction. Il est porté en annexe 1.

Pour Truttemer-le-grand, il s'agit du pourtour de la place G. PATARD.

Seuls les travaux réalisés sur les façades et pignons visibles depuis les espaces extérieurs publics seront subventionnés, afin de contribuer à la mise en valeur du paysage urbain.

[1] ex service départemental d'architecture et du patrimoine du Calvados

Annexe du point n°3

ARTICLE 1-2 PUBLIC CONCERNE

Le présent règlement s'applique aux propriétaires ou copropriétaires privés des immeubles ou tout autre titulaire d'un droit réel conférant l'usage des locaux, que ce soient des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé, et les syndicats de copropriétaires.

Sont exclues les personnes morales de droit public à l'exception des organismes d'habitation à loyer modéré ou tout autre bailleur social tels que définis par le code de la construction et de l'habitation.

Dans le cadre d'un immeuble en copropriété, seul le représentant ou le syndic mandaté par l'assemblée des copropriétaires pour ces travaux, sera habilité à faire la demande d'une prime, et sera chargé de répartir cette somme au prorata des millièmes de chaque copropriétaire.

ARTICLE 2 – TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les travaux subventionnables doivent concourir à la mise en valeur, la préservation ou la restauration des façades. Ils doivent se référer aux caractéristiques principales de ces immeubles présentées dans le cahier de préconisations architecturales joint en annexe 2[2]. Les travaux pourront notamment concerner :

- La maçonnerie
- Les portes, baies, lucarnes et volets d'occultations (persiennes, notamment)
- Les pavés de verre
- Les balcons et les loggias
- Les ferronneries

Les travaux de réfection de façades comprennent généralement les ravalements (échafaudage, nettoyage, rejointement, étanchéité, peinture le cas échéant), mais également les peintures extérieures, concernant les menuiseries (fenêtres, portes), les ferronneries (balcons, barre d'appui, garde-corps), les volets ou persiennes, ainsi que les éléments de modénatures (encadrements, bandeaux, chaînages, corniches...). Les remplacements des portes peuvent également être subventionnés, s'ils concourent à la mise en valeur globale de la façade, ainsi que ceux des fenêtres dans le cas où ils ne bénéficient pas d'une subvention au titre de l'OPAH, et s'ils concourent toujours à la mise en valeur globale de la façade.

Des travaux divers sont donc, par exemple, pris en compte, comme :

- Le nettoyage ou réfection de façades en béton (brut, bouchardé, enduit, coloration des liants...) ou granit
- La réfection et la mise en valeur des éléments de modénature (pour les faire ressortir),
- La remise en peinture des dispositifs de fermeture, d'occultation et de protection,
- La mise en valeur des cheminées
- L'encastrement des coffres de volets roulants,
- Le remplacement ou la restauration d'une porte de la reconstruction,
- Le remplacement des menuiseries,...

En tout état de cause, le type de travaux et le traitement à employer doivent être appropriés à la nature et à l'état des matériaux qui constituent la façade afin de mettre en valeur la finition d'origine.

[2] Réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) par le CAUE, en association avec l'UDAP du Calvados.

Les travaux subventionnables ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention et doivent être réalisés par des entreprises qualifiées inscrites aux registres professionnels.

Sont exclus du dispositif les travaux sur la structure intérieure des murs de façades, sur la toiture ainsi que tous les travaux jugés inutiles aux objectifs poursuivis par la collectivité ou en non-conformité avec les règles de l'art. Les devantures commerciales sont exclues du dispositif.

Sauf pour les fenêtres, cette aide est cumulable avec les primes et subventions éventuellement accordées dans le cadre de l'OPAH, ou plus globalement du PLH.

ARTICLE 3 – NATURE ET MONTANTS DES AIDES

Le montant de la subvention sera calculé sur le montant HT. Les subventions accordées pour les travaux s'élèveront en général à 30 % du montant des travaux, dans la limite de 5 000 €, financés à raison de :

- 15 % par Vire Normandie, dans la limite de 2 500 € ;
- 15 % par la commune déléguée de Vire (périmètre *vire centre*), dans la limite de 2 500 €.

Le montant des investissements éligibles doit être au minimum égal à 1 000 €.

En cas de travaux exceptionnels ou de situations complexes, la collectivité se réserve la possibilité d'apprécier les cas particuliers nécessitant un dépassement du taux d'aide énoncé ci-dessus. Dans ce cas, des subventions exceptionnelles pourront être accordées, dépassant les taux initiaux de 15 %, dans la limite du budget voté annuellement au titre du Programme Local de l'Habitat.

ARTICLE 4 – RECEPTION ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Pour être subventionnés, les travaux devront faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme approuvée (déclaration préalable ou permis de construire) et respecter les règles générales afférentes à la réalisation de travaux autorisés (dépôt d'une déclaration d'ouverture de chantier ainsi que d'une déclaration attestant l'achèvement des travaux, autorisation d'occupation du domaine public...).

ARTICLE 4-1 PIECES A FOURNIR EN APPUI DE LA DEMANDE

Pour les demandes de subventions, le dossier doit comporter *a minima* les éléments suivants :

- Le formulaire de demande de subvention auprès du Service « Urbanisme et Habitat » de Vire Normandie ;
- Pour les propriétaires d'immeuble : la preuve de la propriété du logement ;
- Pour les copropriétés : la preuve de la constitution du syndicat de copropriété et l'attestation de la délibération du programme de travaux approuvée par l'Assemblée Générale du syndicat de copropriété, professionnel ou bénévole.
- le dossier technique : les devis estimatifs des travaux d'une ou plusieurs entreprises, les plans et croquis nécessaires à la compréhension du projet et faisant apparaitre la surface de la façade, les éléments objets de la demande de subvention, les matériaux utilisés...
- un RIB.

Dès les premiers contacts (ou dès réception de la demande de subvention), un rendez-vous sera programmé avec le CAUE et/ou l'ABF de manière à établir la fiche individuelle de préconisations et aider au montage de la demande d'autorisation d'urbanisme. L'arrêté d'autorisation d'urbanisme devra être joint au dossier.

ARTICLE 4-2 PROCEDURE D'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE ET COMMISSION D'ATTRIBUTION

En plus d'être conformes aux règlements en vigueur, les travaux devront respecter les préconisations établies par l'architecte conseil du CAUE (conseil, architecture, urbanisme et environnement) du Calvados ainsi que celles, s'il y a lieu, de l'Architecte des Bâtiments de France, afin de mettre en œuvre les travaux les plus adaptés à la mise en valeur du patrimoine architectural.

Le demandeur devra ainsi avoir bénéficié d'un conseil, soit du CAUE, soit de l'ABF, avant examen de son dossier par le service instructeur qui proposera un avis à la signature du maire.

Les dossiers sont ensuite présentés à la commission urbanisme qui proposera au bureau l'attribution de l'aide financière.

Un courrier de notification d'attribution de l'aide sera envoyé aux porteurs de projets.

Les subventions sont attribuées par délibération du Conseil Municipal. Les demandes de subventions sont traitées par ordre d'arrivée dans les limites des crédits annuels disponibles.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

ARTICLE 5-1 CONDITIONS DE MANDATEMENT

Le versement de la subvention de la commune de Vire Normandie est subordonné à l'obtention de des autorisations et à la remise de la déclaration attestant l'achèvement des travaux.

Une visite sur site d'un agent de la collectivité, éventuellement accompagné du CAUE ou de l'ABF, sera organisée avant mise en paiement.

La subvention est versée si :

- les travaux ont été exécutés conformément aux préconisations individuelles et aux termes du présent règlement,
- le propriétaire a transmis avec sa demande de paiement les factures de l'entreprise ou du syndic (quote-parts de propriétés) acquittées.

ARTICLE 5-2 DELAIS DE VALIDITE

Les travaux faisant l'objet d'une décision favorable d'attribution devront être engagés et réalisés dans le délai de validité de l'autorisation d'urbanisme.

ARTICLE 5-3 OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Tout propriétaire ayant obtenu une subvention doit s'engager à avertir la commune de Vire Normandie par écrit de la vente du logement ou du changement des conditions d'occupation.

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Ce règlement entre en vigueur à compter de son passage dans les instances délibératives de la collectivité (conseil municipal). Sa durée de validité est identique à celle du PLH, sauf délibération contraire.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU REGLEMENT

La commune de Vire Normandie se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Annexe 1 : périmètre « Vire centre »

Périmètre : Action n°2 du PLH "Opération sur les façades"

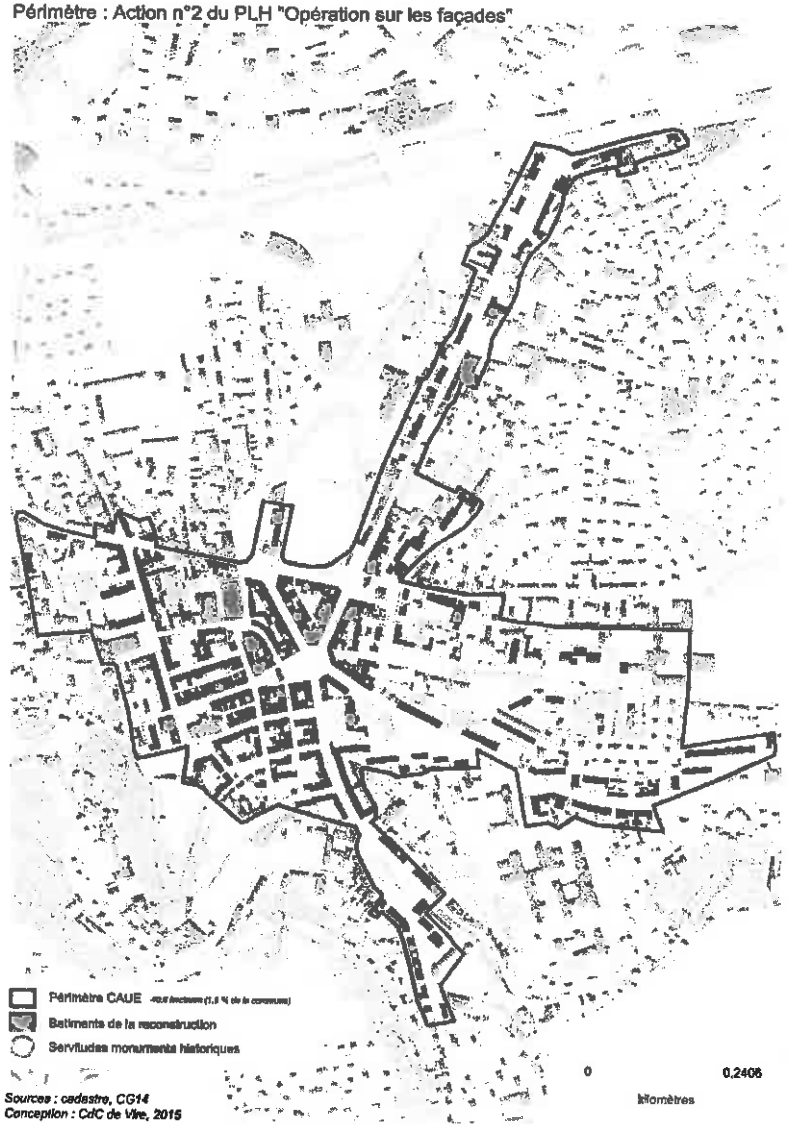

Annexe 1 bis : périmètre « Truttemer-le-grand »

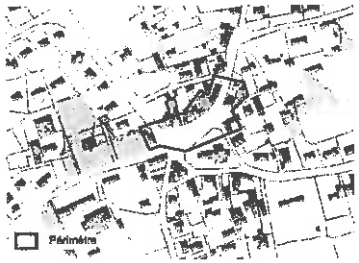

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :

Programme Local de l'Habitat (PLH) – Action n°2 : Subvention d'une opération « Place du Champ de Foire »

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

A travers l'orientation n°1, la commune de Vire Normandie a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

En parallèle de la rénovation « intérieure » des logements, initiée par la mise en œuvre de l'OPAH, il apparait nécessaire d'accompagner cette dynamique par la mise en valeur de l'architecture locale, et notamment celle de la reconstruction, qui doit encore être reconnue. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 2 : Mettre en place une opération sur les façades. Elle contribuera en outre, à accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par les collectivités, à l'entretien du patrimoine mais aussi à la promotion d'un cadre de vie agréable

La commune de Vire Normandie a ainsi souhaité engager une démarche incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales.

Dans ce cadre, le dossier, mentionné ci-dessus, respecte les critères d'éligibilité, à savoir :

➔ Copropriété 05 Place du Champ de Foire représenté par monsieur LEVARDON (Le Locatif 14) en tant que syndic :
- localisation de l'immeuble dans le périmètre de l'opération ;
- document d'urbanisme validé avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- attestation de la délibération du programme des travaux approuvés par l'Assemblée Générale du syndicat de copropriété ;
- type de travaux subventionnable : remplacement des baies vitrées des parties communes à l'identique.

Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide d'un montant global de 6 787,25 €, soit 40% du montant HT des travaux établi à 17 149,00€ (la Ville de Vire avait en effet décidé de majorer son aide à hauteur de 25%, comme prévu à l'article 3 du règlement).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Selon l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Habitat » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de l'aide à ce dossier, sous réserve de l'obtention de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, des factures et après visite de conformité,
- dire que la dépense d'un montant total de 2 500 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

dire que la dépense d'un montant total de 4 287,25 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTEST[illegible]
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 0 5 OCT. 2016
publié-notifié le : 0 5 OCT. 2016
A VIRE le : 0 6 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Urbanisme/Habitat

Programme Local de l'Habitat (PLH) – Action n°15 : Accession à la propriété – Subvention aux particuliers

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Le PLH fixe un objectif de 229 logements en accession, dont 82 en accession sociale (primo-accédants notamment), en créant les conditions favorables à l'installation des ménages sur notre territoire.

Cette action prévoit ainsi des incitations en faveur de l'accession à la propriété : pour les logements neufs, une prime de 2 000 €, et pour les logements anciens, une prime de 4 000 €, sous conditions.

Dans ce cadre, la personne dont le nom figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans le règlement de l'action n°15, à savoir :

- localisation du logement en zone U ou 1NA pour les communes couvertes par le POS, et en centre-bourg pour les autres communes, en respectant des critères de densité pour le neuf ;
- primo-accession ;
- occupation du logement à titre de résidence principale ;
- RT2012 ou amélioration de la performance énergétique sur la base d'un bouquet de travaux pour les logements anciens ;
- justification d'un emploi sur le territoire intercommunal ;
- critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ+.

Ce dossier peut ainsi prétendre à des subventions d'un montant global de 2 000 € :

➔ Monsieur Aurélien DESCHAMPS au 14 rue Bellevue à Vaudry :
- Construction d'une maison individuelle sur un terrain de 507 m² ;
- Réception de la DAACT et du certificat de respect de la RT2012.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Habitat », il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une subvention de 2 000 €, au vu de la DAACT et du certificat RT 2012 ;

- dire que la dépense d'un montant total de 2 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
public notifié le :
A VIRE le : 06 OCT. 2016 05 OCT. 2016
Le Maire

[illegible] l'objet d'un [illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible] tribunal de CAEN
[illegible] dans un délai de deux mois [illegible]
de sa notification [illegible]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Mobilité/Déplacements

Transport Urbain – Implantation d'un poteau d'arrêt « Rue d'Aunay » (arrêt « Pôle Emploi ») – Signature d'une convention

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences "transport urbain" et « voirie », Vire Normandie aménage les 54 points d'arrêts du réseau de transport collectif urbain AMIBUS. Pour la rentrée de septembre 2016, l'arrêt « rue d'aunay », initialement situé au carrefour avec la rue SNCF, est repositionné le long de la rue d'aunay, face à l'agence « Pôle emploi », rendant ainsi plus sûrs et accessibles les déplacements, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

L'étroitesse de la largeur du trottoir à cet endroit oblige ainsi à devoir implanter le poteau d'information en limite du domaine public, sur le domaine privé (partie de la parcelle BH 107).

La société en participation (SEP) « les Bonnetières », domiciliée à l'Epicurie, Les Villes Audrains - 22550 MATIGNON, représentée par son gérant Monsieur JALLU, propriétaire de la parcelle BH n°107, est favorable pour mettre à disposition de Vire Normandie la surface nécessaire à l'installation d'un poteau d'information voyageurs pour les usagers du réseau urbain AMIBUS.

Cette mise à disposition gracieuse doit faire l'objet d'une convention (jointe en annexe) sous seing privé entre le propriétaire de la parcelle concernée et Vire Normandie.

En conséquence, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec le propriétaire ci-dessus désigné, la convention de prêt à usage relative à la mise à disposition du terrain d'assiette nécessaire à l'implantation d'un poteau d'arrêt. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Annexe au point n°6

Vire Normandie

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UNE PORTION DE PARCELLE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN POTEAU D'ARRÊT DE BUS
(Prêt à usage)

L'an deux mille seize, le ..... au siège de la Mairie de Vire Normandie, 11 rue Deslongrais – 14500 VIRE, est signée une convention entre les parties identifiées comme suit :

La SEP « les Bonnetières », domiciliée à l'Epicurie, Les Villes Audrains - 22550 MATIGNON, représentée par son gérant par Monsieur JALLU, propriétaire de la parcelle BH n°107, désigné le prêteur,

La Mairie de VIRE Normandie, représentée par son maire, habilité à la signature de la présente, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2016 désigné l'emprunteur.

Il a été convenu ce qui suit :

Le prêteur concède à l'emprunteur qui accepte, à titre de prêt à usage, en application des articles 1875 et suivants du Code Civil, la jouissance du bien désigné ci-dessous, propriété du prêteur :

Une portion de **1 m²**, maximum, de la parcelle cadastrée **Section BH N° 107** située à **Vire, 71 rue d'Aunay**, destinée à recevoir un poteau d'arrêt destiné à informer les usagers du réseau AMIBUS.

Ce prêt est consenti à titre gratuit, à compter de la date de signature de cette convention par les deux parties, pour une durée de 10 ans, renouvelable pour une durée équivalente sous condition d'un accord formel du prêteur dans le cadre d'une nouvelle convention à intervenir entre les parties.

A la survenance du terme, l'emprunteur devra remettre les lieux libres de toute occupation, au prêteur, sans que ce dernier soit autrement avisé.
A défaut, et 48 (quarante huit) heures après une sommation d'huissier demeurée infructueuse, l'emprunteur pourra y être contraint par une simple ordonnance de référé.

L'emprunteur sera tenu de veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation de la chose prêtée.
Il ne pourra à peine de dommages-intérêts, utiliser le bien, objet du présent prêt, qu'à l'usage suivant : implantation d'un poteau d'arrêt de bus, à l'exclusion de tout autre usage.

Si pendant sa jouissance, l'emprunteur est amené à faire quelque dépense liée à l'usage normal de la chose prêtée, il ne pourra demander le remboursement au prêteur.

L'emprunteur répondra de tous dommages et détériorations survenus dans les lieux objets du présent prêt.

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile, le prêteur en sa demeure, l'emprunteur au siège de Vire Normandie.

Fait en 3 (trois exemplaires), le .....
A VIRE,

Le Prêteur **L'emprunteur**

Documents annexés :
①Annexe 1 - Plan de situation de l'emprise foncière

① ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION DE L'EMPRISE FONCIERE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CALVADOS

Commune :
VIRE

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
VIRE
(Bureau antenne) 1 bis place Castel 14505
14505 VIRE CEDEX
tél. 02.31.66.42.60 -fax 02.31.66.42.39
bant.vire@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics

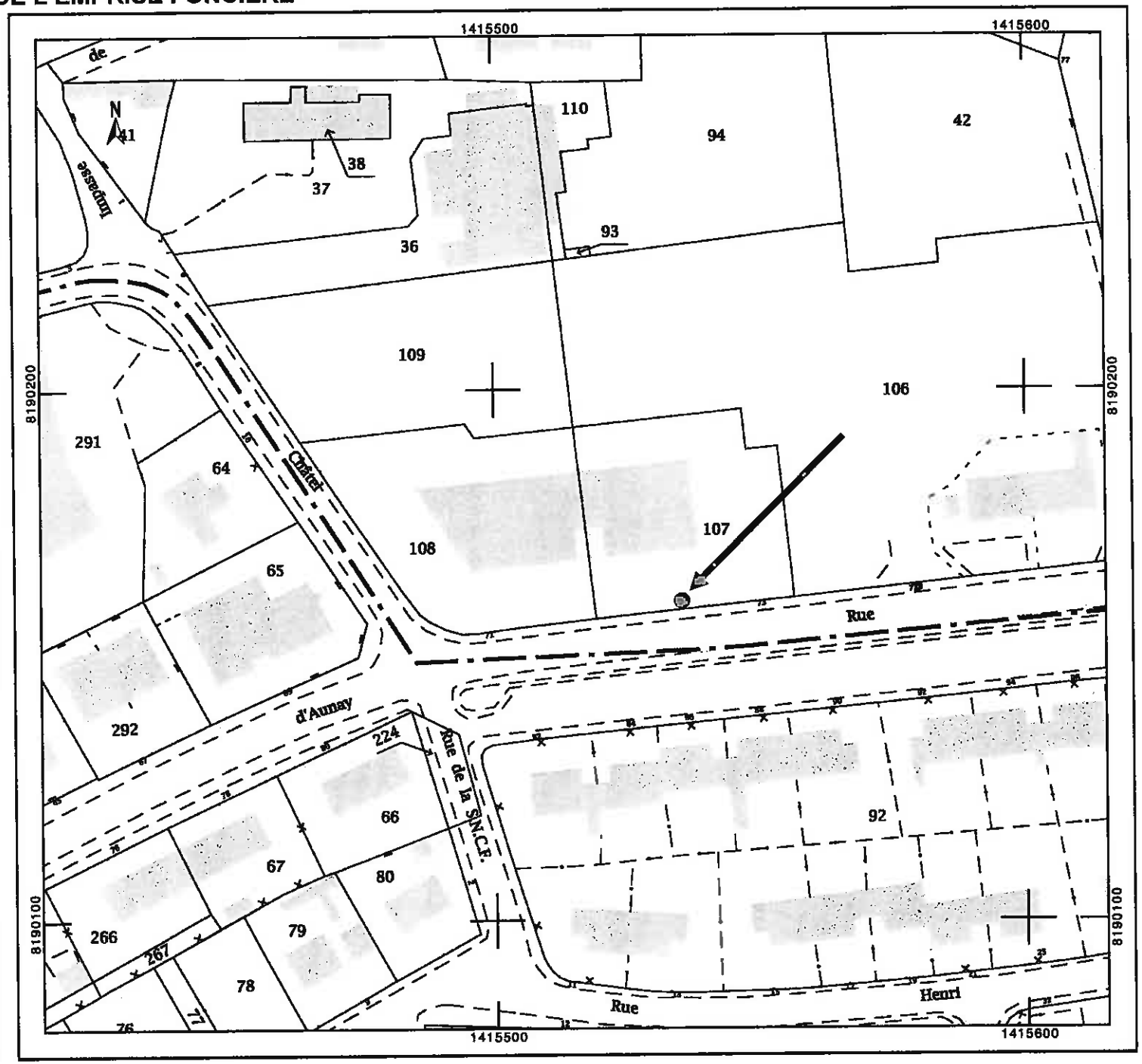

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Mobilité/Déplacements

Délégation de Service Public (DSP) - Transport Urbain – Avenant n°3 au contrat

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 12 du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire de VIRE a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Société VOYAGES ROBERT, dont le siège social est situé route de Montsecret à 14410 VASSY, un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain AMIBUS à compter du 5 juillet 2013 jusqu'au 04 juillet 2019 et toutes pièces contractuelles s'y rapportant Ledit contrat a été signé le 19 juin 2013.

Par délibération N°13 du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire de VIRE a autorisé Monsieur le Président à signer avec les Voyages ROBERT, un avenant N° 1 visant à améliorer le service à compter du 1er septembre 2014 (prolongation de la ligne 2 jusqu'à La Monderie, mise en place d'un véhicule supplémentaire dédié spécifiquement à la desserte du Lycée Agricole le vendredi soir).

Par délibération n°3 du 9 juillet 2015, le Conseil Communautaire de VIRE a autorisé Monsieur le Président à signer avec les Voyages ROBERT, un avenant N° 2 à effet du 31 aout 2015 (desserte d'un nouvel arrêt dénommé « Bourg de Neuville », navette « Les sablons > IUT », et modification de production des rapports annuels).

Conformément au contrat de DSP, et à ses avenants, Vire Normandie verse ainsi chaque année aux Voyages ROBERT, une contribution forfaitaire fixée comme suit :

Période	Contribution en € HT base 2013	Contribution en € HT après avenant 1	Contribution en € HT après avenant 2
2013 (6 mois)	140 448	140 448	**140 448**
2014	257 053	257 581	**257 581**
2015	256 569	258 153	**257 621**
2016	256 076	257 660	**256 292**
2017	255 573	257 157	**255 789**
2018	255 059	256 644	**255 276**
2019 (6 mois)	130 243	131 036	**130 200**

La révision du coût du service (formule d'indexation) intervient aux dates du 1er septembre, 1er janvier et 1er avril de chaque année.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

PROJET D'AVENANT N°3, OBJET DE LA REUNION
Le projet d'avenant porte sur 5 modifications à effet du 1er septembre 2016

a) Doublement sur certains arrêts le vendredi, jour de marché

➢ Mise en place d'un véhicule supplémentaire (ligne 1 bis « destination marché ») qui desservirait 7 arrêts (de Marcel Foubert au Champ de Foire) sur la course de 9h00
Coût annuel : **809.29 € HT (base 50 vendredi)**

b) Desserte du lotissement « La Mercerie »

➢ Nouvel arrêt « Mercerie bis (AC) » dans la ligne 2 entre l'arrêt « Le Neuvillé » et « la Mercerie » à raison, dans un premier temps, de deux AR/jour (soit 1 AR le matin et 1 AR l'après-midi) soit un coût annuel 506.26 € HT, sur les courses de 09h43 et 11h10 (retour) pour le matin et 14h43 et 17h10 (retour) pour l'après-midi.
➢ Pour les scolaires, inclure ce nouvel arrêt **sur la ligne A** (Lauvière/Maupas) - coût annuel de **144.69 €** HT
Pour le retour des scolaires, cet arrêt sera intégré à la ligne 1. Cela nécessitera d'installer un poteau provisoire à proximité de l'entrée du service « espaces verts » de la ville.

c) Desserte du Collège Maupas depuis le quartier de la gare (arrêt Pôle Emploi)

Cout de **100.17** € HT pour 175 dessertes/an, intégration sur la ligne D, à 07h42

d) Desserte d'un nouvel arrêt « Les Fauvettes » - sur ligne scolaire

➢Intégration de l'arrêt « les fauvettes » sur la ligne B à 07h06 qui dessert le Collège du Val de VIRE, coût de 396.92 € HT,

Intégration de l'arrêt « les fauvettes » sur la ligne 2 17h10, ligne en correspondance avec la ligne 1 à17h30 à l'arrêt « Le Neuvillé », arrêt « les fauvettes » à 17h35. Suppression des arrêts Bischwiller 17h32, Douitée 17h35 et Parc Commercial 17h37, différence kilométrique 1 kilomètre. Le mercredi Midi, cet arrêt sera intégré à la ligne A2, arrêt fauvettes 12h59, La Lauvière 13h03 - coût de 74.20 € HT

coût total de **471.12 € HT**,

e) Mise en place d'un véhicule supplémentaire le matin au Champ de Foire pour assurer la navette Lycée Agricole et trouver une solution au problème de surcharge

➢ Utilisation d'un véhicule spécifique (affecté notamment à la nouvelle ligne scolaire secteur VAUDRY)

Soit **14,94 € HT/jour**

Lignes	Nombre de jours	Dessertes /jour	Distance en km	€/km	Coût HT
Suppression desserte champ de Tracy Ligne C	175	1	3,62	0,424	- 268,60 €
Sous traitance navette Lycée agricole	175	1	8,2	1,822	2 614,57 €
Total					2 345,97 €

EN CONSEQUENCE, LES IMPACTS KILOMETRIQUES ET HORAIRES DE CE PROJET D'AVENANT SONT LES SUIVANTS :

SERVICES HORS SCOLAIRE	durée	km	nbre course/sem	km 2016	km 2017 et suivantes	km 2019
ligne 1 bis						
destination marché	00h40	6.35	1	107.95	317,5	165.10
ligne 2						
desserte La Mercerie	00h03	0.995	24	338.30	1194	608.94
retour scolaire Fauvette		1	5	65	175	110
SERVICES SCOLAIRE	**durée**	**km**	**nbre course/sem**	**km 2016**	**km 2017 et suivantes**	**km 2019**
ligne A						
desserte La Mercerie (ou B)	00h00	1.95	5	126.75	341.25	214.50
ligne B						
desserte Les Fauvettes	00h04	2.167	5	140.85	379.22	238.37
ligne D						
desserte Maupas depuis Gare SNCF	00h00	1.35	5	87.75	236.25	148.50
Ligne C (suppression)				- 235.3	- 633.5	- 110.0
Impact total km avenant 3				**631,3**	**2009,72**	**1087,21**

LES IMPACTS FINANCIERS SONT LES SUIVANTS :

SERVICES HORS SCOLAIRE	durée	km	côut km 2016	coût km 2017 et 2018	coût km 2019	coût horaire 2016	coût horaire 2017 et suivantes	coût horaire 2019
ligne 1 bis								
destination marché	00h40	6.35	45.77	137.31	70.00	229.39	688.16	350.83
ligne 2								
desserte La Mercerie	00h03	0.995	143.44	506.25	258.19			
retour scolaire Fauvette		1	27,56	74,2	46,64			
SERVICES SCOLAIRE	**durée**	**km**	**côut km 2016**	**coût km 2017 et suivantes**	**coût km 2019**	**coût horaire 2016**	**coût horaire 2017 et suivantes**	**coût horaire 2019**
ligne A								
desserte La Mercerie	00h00	1.95	53.74	144.69	90.95			
ligne B								
desserte Les Fauvettes	00h04	2.167	59.72	160.80	101.07	87.71	236.13	148.43
ligne D								
desserte Maupas depuis Gare SNCF	00h00	1.35	37.21	100.17	62.96			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

LE CONTRAT DE BASE SERA MODIFIE COMME SUIT (€ HT) :

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (6 mois)
CHARGES							
CONTRAT DE BASE	156 803	294 901	294 901,00	294 901,00	294 901,00	294 901,00	153 121,00
AVENANT N°1		913	2 739,00	2 739,00	2 739,00	2 739,00	1 370,00
AVENANT N°2			605	1 597	1 597	1 597	799
AVENANT N°3				**1555,89**	**4377,50**	**4377,50**	**2603,67**
marché				*275,16*	*809,29*	*809,29*	*420,83*
Mercerie bis				*143,44*	*506,256*	*506,256*	*258,19*
Mercerie bis scolaire				*53,74*	*144,69*	*144,69*	*90,948*
Desserte Maupas				*37,21*	*100,17*	*100,17*	*62,96*
Les Fauvettes				*174,99*	*471,12*	*471,12*	*296,14*
Navette Lycée				*871,36*	*2345,97*	*2345,97*	*1474,61*
RECETTES							
CONTRAT DE BASE	16 355	37 848	38 332,00	38 825,00	39 328,00	39 841,00	22 877,00
AVENANT N°1	-	385	1 156,00	1 156,00	1 156,00	1 156,00	578,00
AVENANT N°2	-	-	1 136	2 964	2 964	2 964	1 635
CF en € HT avec Avenant 3	**140 448**	**257 581**	**257 621**	**257 848**	**260 166**	**259 653**	**132 803**

Au total, ces évolutions engendreraient un surcoût annuel de **4 377.50 €**, soit environ 1,7 % de la contribution financière annuelle prévue au contrat.

Il convient donc de formaliser dans le contrat en cours, par la signature d'un avenant N° 3 les dispositions suivantes :

- Doublement sur certains arrêts le vendredi, jour de marché
- Desserte du lotissement « La Mercerie »
- Desserte du Collège Maupas depuis le quartier de la gare (arrêt Pôle Emploi)
- Desserte d'un nouvel arrêt « Les Fauvettes » - sur ligne scolaire
- Mise en place d'un véhicule supplémentaire le matin au Champ de Foire pour assurer la navette Lycée Agricole et trouver une solution au problème de surcharge

Toutes les clauses et conditions du marché susvisé, non contraires à l'avenant N°3 à intervenir, restent et demeurent inchangées.

Ces points, ci-dessus exposés, et ayant fait l'objet d'une délibération 3b du 26 juin 2016, devaient ainsi faire l'objet d'un passage préalable en commission de délégation de service public, avant passage en conseil municipal.

En conséquence, selon l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) du 7 juillet 2016, et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler et remplacer la délibération 3b du 26 juin 2016, en autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N°3 au contrat de DSP du 19 juin 2013 pour :

- Doubler la ligne 1 sur certains arrêts le vendredi, jour de marché
- Desservir le lotissement « La Mercerie »
- Desservir le Collège Maupas depuis le quartier de la gare (arrêt Pôle Emploi)
- Desservir la « rue des Fauvettes » - sur ligne scolaire
- Mettre en place un véhicule de plus grande capacité le matin au Champ de Foire pour assurer la navette Lycée Agricole et trouver ainsi une solution au problème de surcharge »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Septembre 2016 à 20 h

Objet :
Systèmes d'Information

Dématérialisation et mise en réseau du système d'information documentaire

Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Après une phase d'analyse, un projet de dématérialisation des processus et des documents a été initié et inscrit au Plan Prévisionnel d'Investissements 2015-2020 par la commune historique de Vire. L'extension de ce projet à l'ensemble des communes déléguées suite à la création de Vire Normandie a été validée et inscrite au Plan Prévisionnel d'Investissements 2016-2020. En effet, cette dématérialisation et la mise en réseau du système d'information documentaire est une démarche structurante pour la diffusion de l'information au plus près des services, des élus et des citoyens.

Il s'agit de :
- référencer, rassembler et organiser l'ensemble des documents et processus,
- diffuser et rendre accessible ces données aux services, aux élus et à la population,
- accompagner les évolutions nécessaires des services de la collectivité.

Les objectifs généraux sont :
- optimiser le fonctionnement administratif et la circulation des informations,
- les rendre accessibles à tous (agents, élus, habitants), en fonction de leur rôle et de leur besoin,
- mettre en place les conditions d'une diffusion durable de l'information auprès de la population.

Ce projet est organisé autour de 4 axes : l'optimisation du circuit du courrier dématérialisé, la mise en place des processus, outils et moyens de suivi et d'ajustements du projet, l'organisation de la gestion documentaire et l'accompagnement des services.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : démarrage en octobre 2016 pour une mise en réseau opérationnelle de la gestion électronique documentaire fin novembre 2017.

Un ingénieur apprenti de l'ENSICAEN, recruté en septembre 2016, assurera l'assistance fonctionnelle tout au long du projet.

La conduite de ce projet intègre des ateliers d'analyse des besoins et des usages, des prestations de conseil et des prestations informatiques.

Ce projet fera l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets Initiative, Démocratie, Echange, Mutualisation (IDEM) de la Région Normandie. Ce programme régional a pour objectifs d'accompagner le développement numérique des collectivités pour le domaine des usages et services numériques.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 49 000 € au titre du fonctionnement et de 39 100€ au titre des investissements. La demande d'aide auprès de la Région Normandie est à hauteur de 47 %, complétée par une sollicitation du FEDER à hauteur de 32 %. L'autofinancement restant sera donc de 21 % du montant total.

.../...

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant l'avis favorable de la Commission Municipale « Travaux, Systèmes d'information, Transition énergétique », et du Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cet appel à projets ainsi que les conventions conclues avec la Région Normandie pour la mise en œuvre de ce projet. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

05 OCT. 2016

05 OCT. 2016

06 OCT. 2016

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **84**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **16**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **15**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE	☒			
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER	☒			
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Travaux

Marché Public de conception/réalisation, études et travaux pour l'implantation du service d'urgences de l'Hôpital sur le site de la Clinique

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1. Contexte de l'opération

En juillet 2015, un rapport remis à la ministre des Affaires sociales et de la Santé recommande la transformation des services d'urgences "à faible activité", soit recevant moins de 8 à 10 000 visites par an, en Centres de soins non programmés① (horaires non continus, pas de gestion des urgences vitales, etc.).

20 ans après le rapport fondateur sur la médicalisation des urgences de 1993, ce rapport pose les principes permettant d'adapter la stratégie de prise en charge de l'urgence. **En zone rurale, l'un des objectifs principaux du rapport est de proposer une optimisation des ressources humaines en médecin urgentistes, ressources peu disponibles et rares. En effet, au-delà d'un problème budgétaire, c'est la question du recrutement des professionnels de santé qui se pose en milieu rural pour le maintien des services d'urgence ouverts 24h sur 24.**

Afin d'atteindre cet objectif et de garantir le recrutement de praticiens pour les services d'urgences en zone rurale, **il convient notamment d'augmenter la masse critique d'activité facteur de qualité.**

Le service des urgences du Centre Hospitalier de VIRE NORMANDIE, détenteur de l'autorisation, accueille environ 10 000 patients par an, ce qui correspond à une activité faible.
Parallèlement, la clinique de VIRE NORMANDIE accueille des patients en traumatologie (à noter qu'à l'échelle nationale 35 et 40% des admissions aux urgences se font en traumatologie).

De plus, **les locaux des urgences de l'hôpital sont vétustes, ce qui ne contribue pas à la qualité d'accueil des patients, ni à la qualité des conditions de travail des professionnels de santé.**
Le maintien d'un service d'urgence ouvert 24h/24 étant indispensable au maintien de l'attractivité du territoire, la création d'un service d'urgences neuf et mieux conçu apparait comme nécessaire.

Le projet consiste en la construction de locaux neufs pour accueillir le service des urgences de l'hôpital, sur le site de la clinique, en liaison directe avec l'imagerie de la clinique et les blocs opératoires de la clinique. A noter que, seule la clinique dispose de blocs opératoires et d'un site permettant la création d'un service d'urgence en liaison directe avec l'imagerie médicale. Le choix du site de la clinique va donc dans le sens de l'intérêt des patients lors de leur prise en charge en urgence (liaison directe avec la radiologie en cas de traumatologie grave, blocs opératoires à proximité immédiate, etc.).

La construction d'un service d'urgence de l'hôpital moderne sur le site de la clinique, permettra l'augmentation de la masse critique du service des urgences de l'hôpital, ce qui devrait permettre d'augmenter les recettes, sans augmenter les charges dans la même proportion (moyens humains constants pour une plus grande capacité d'accueil).

---

① : *Extrait du rapport du Docteur Jean-Yves GRALL Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais remis en juillet 2015 suite à une lettre de mission du ministère de mars 2015 : « Selon les cas certains services d'urgence à faible activité (< 8 à 10000 passages) pourraient évoluer et être transformés en CSNP*... Ces unités fonctionnelles auraient un intérêt de proximité et de filière courte (petite traumatologie). Leurs horaires de fonctionnement seraient définis et contractualisés dans le cadre du réseau. » * CSNP : Centres de soins non programmés (CNSP) ».*

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

L'hôpital ne disposant pas des fonds financiers nécessaires, la commune de VIRE NORMANDIE réalise la maitrise d'ouvrage du projet.
La commune de VIRE NORMANDIE bénéficie, par ailleurs, d'une subvention de 824 869 € de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) pour ce projet.

2. Description du projet

Le montant prévisionnel de l'opération avait été estimé à 1 600 000 € HT de travaux par le cabinet d'architectes AIA (hors : révision de prix et actualisation, études et travaux annexes②, provision pour imprévus).

Suite à de nombreuses réunions avec les professionnels de santé et les élus référents du projet les besoins en locaux ont été arrêtés. L'ARS a par ailleurs été concertée.

La composition des urgences est la suivante :

- **une zone d'orientation et d'accueil** (attente, attente malades couchés, sanitaires visiteurs, local NRBC, accueil administratif, bureau cadre, bureau psychologue, bureau d'examen et d'orientation)
- **une zone de soin** (poste infirmier, 6 box dont un box judiciaire, salle de déchocage, 4 chambres avec sanitaires, bureau médical et entretien, sanitaire des patients, salle de bain collective avec douches)
- **une zone locaux du personnel** (salle de réunion, office-détente, vestiaires, local linge propre, local linge sale, local ménage, local vidoir et laves bassins, local de stockage),
- **une zone dédiée au SMUR**, Service mobile d'urgence et de réanimation (garage, local stockage).

3. Consultation

Afin de mener à bien l'opération, il est nécessaire de lancer une procédure de marché public pour cette opération.
Dans le but de tenir compte de la complexité technique de l'opération, et de respecter les délais contraints imposés par les co-financeurs, un marché de travaux en conception/réalisation, passé selon une procédure adaptée restreinte conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée suite à l'approbation du budget par le conseil municipal.

La consultation se déroule en deux phases :

- Une phase candidature avec sélection de 3 candidats admis à remettre une offre.
  6 dossiers de candidatures ont été reçus. Le 30 mai une réunion de commission s'est tenue afin de sélectionner 3 candidats au regard de leurs capacités financières, techniques et professionnelles.
- Une phase offre, avec sélection du projet retenu par la maitrise d'ouvrage incluant une phase de négociation et de mise au point.
  Durant cette seconde phase les 3 candidats retenus ont remis une offre de niveau Avant-Projet Définitif, contre une indemnité de 30 000 € par candidat. La date limite de remise des offres a été fixée au 21 juillet 2016 à 14h30, avec des auditions le 29 juillet 2016 et le 30 septembre 2016.

Les critères d'attribution pour les offres de la seconde phase sont les suivants :

- Fonctionnalités du projet (dans le respect du programme), insertion dans le site, qualité architecturale, valeur technique et environnementale du projet : Pondéré pour 40% ;
- Prix global et forfaitaire du marché : Pondéré pour 40% ;
- Méthode et calendrier de réalisation du marché (début de chantier en novembre, installation de chantier en novembre) : Pondéré pour 20%.

Chaque phase est sanctionnée par l'avis d'une commission de sélection, composée par deux représentants de la Collectivité, un représentant du Centre Hospitalier, un représentant de la Clinique, et deux professionnels de la Maîtrise d'œuvre.

---

② : *Liste des études annexes : bureau de contrôle, étude de sol, programmiste, étude de pollution, Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, Coordonnateur Sécurité Incendie, inspection des réseaux, diagnostic amiante, relevé topo, indemnités de concours, frais divers de publicité dans le cadre des marchés publics.*

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de la consultation et son mode de dévolution ;
- Approuver les critères d'attribution ;
- Autoriser M. le Maire à signer le marché et tout document y afférent ;
- Autoriser le maire à signer toutes conventions nécessaires au montage opérationnel de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14300 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Travaux

Marché Public de travaux pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'éclairage des espaces publics, de la signalisation lumineuse tricolore et illuminations festives

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le marché actuel de maintenance de l'éclairage public arrivant à son terme, il est nécessaire pour la Collectivité de lancer un nouvel appel d'offres, qui prend aussi en compte les éventuels besoins sur l'ensemble de l'aire couverte par Vire Normandie. Le marché couvre la maintenance et les fournitures nécessaires pour assurer celle-ci, les petits travaux, la sonorisation et la signalisation lumineuse.

Le marché est passé en appel d'offres ouvert en application de l'article 25 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum passé en application des articles 78 et 79 du décret du 25 mars 2016.

Le marché comprend une tranche ferme dont le périmètre couvre le territoire de la Commune déléguée de Vire. Il comprend en sus 7 tranches optionnelles couvrant le territoire respectif de chacune des autres Communes déléguées composant la Commune nouvelle de Vire Normandie : Coulonces, Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende, Truttemer-le-Petit, Truttemer-le-Grand, Vaudry.
Chaque tranche conditionnelle peut-être attribuée sans condition de délai ni d'ordre chronologique sur la durée du marché, donnant la possibilité aux Communes déléguées de se rattacher au marché de maintenance.

La durée du marché est de 4 ans fermes.
3 offres ont été reçues le 05/08/2016 et sont actuellement en analyse.

Les candidats sont jugés sur leur capacité technique, professionnelle et financière.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Maintenance et entretien	Pondération
Critère 1- Valeur Technique :	***60%***
Qualité de la méthodologie pour réaliser les opérations de maintenance.	Coefficient 5
Qualité des procédures mise en œuvre pour atteindre les objectifs.	Coefficient 5
Qualité des moyens techniques affectés à la mise en œuvre du marché.	Coefficient 4
Qualité des moyens humains affectés à la mise en œuvre du marché.	Coefficient 4
Action et engagement en faveur du développement durable.	Coefficient 2

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Critère 2 –Valeur Financière :	*40%*
Détail Quantitatif Estimatif MAINTENANCE/ASTREINTE	Coefficient 7
Grille d'analyse de l'évolution des coûts de la maintenance de l'EP	Coefficient 1
Détail Quantitatif Estimatif TRAVAUX/FOURNITURES	Coefficient 3
Estimatif des études de cas OPERATION DE TRAVAUX	Coefficient 1
Coefficient d'entreprise appliqué aux fournitures hors bordereau	Coefficient 4
Rabais par tranches sur le BPU TRAVAUX/FOURNITURES	Coefficient 4

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, il est en conséquence demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- Autoriser M. le Maire à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 OCT. 2016
Le Maire 06 OCT. 2016

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Transition Energétique

Réhabilitation d'un immeuble emblématique de la reconstruction – Rénovation du parc d'éclairage public

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune nouvelle de Vire Normandie a été sélectionnée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire en Transition Energétique » et présélectionnée dans le cadre de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte en raison de son exemplarité en matière d'action environnementale.

Lors de sa délibération du 1er février 2016, la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE a approuvé la candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire en Transition Energétique » et a autorisé le maire à signer tous documents dans ce cadre.
Depuis plusieurs années la commune historique de VIRE est précurseur en matière d'actions en faveur du développement durable (micro cogénération, chaufferies bois, covoiturage, etc.) elle a ainsi obtenu le 27 novembre 2013 le label Cit'ergie. Vire Normandie a par ailleurs souhaité reconduire l'engagement de la commune historique de Vire en faveur du développement durable, en reconduisant le processus de labellisation Cit'ergie à l'échelle de la commune nouvelle.

En raison de son exemplarité, la candidature de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE a été présélectionnée dans le cadre de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte. (Cf. projet de convention en annexe).

Le processus de labellisation Cit'ergie a révélé une amélioration de la gestion de la commune, néanmoins elle a mis en lumière une faiblesse, l'absence de projet ambitieux de rénovation énergétique du patrimoine bâti et du parc d'éclairage public

La démarche Cit'ergie est structurée, participative et exhaustive, elle comporte six domaines d'évaluation :

- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
- PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ,
- APPROVISIONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT,
- APPROVISIONNEMENT ÉNERGIE,
- MOBILITÉ,
- ORGANISATION INTERNE,
- COOPÉRATION ET COMMUNICATION.

Les élus et les techniciens de Vire Normandie ont ainsi participé ensemble à huit réunions d'atelier pour l'établissement du diagnostic Cit'ergie / AMI en présence de l'auditeur Cit'ergie.
Suite à la réalisation du diagnostic, le nombre de points attribués à **tous les domaines est en hausse, excepté pour le domaine « Patrimoine de la collectivité – Éclairage public »** cela s'explique en partie par :

- l'absence de projet ambitieux en matière de rénovation thermique des bâtiments,
- l'absence de Schéma Directeur à jour pour améliorer les performances énergétiques du parc d'éclairage public et l'absence d'investissement conséquent pour améliorer le parc d'éclairage public. Le Schéma Directeur de la commune a ainsi plus de 10 ans.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Dans le cadre de TEP-CV la commune réalisera un projet ambitieux de rénovation du patrimoine de la reconstruction et un investissement conséquent pour passer une partie de son patrimoine d'éclairage public à l'éclairage LED

RENOVATION ENERGETIQUE D'UN BATIMENT TERTIAIRE PUBLIC EMBLEMATIQUE
RENOVATION - NIVEAU BBC – D'UN IMMEUBLE EMBLEMATIQUE DE LA RECONSTRUCTION

Démolie en grande partie pendant la guerre, puis reconstruite, la commune déléguée de Vire doit faire face au **vieillissement simultané de l'ensemble du patrimoine d'après guerre.** La réhabilitation de ce patrimoine, mal isolé, et mal entretenu nécessite l'acquisition de connaissances spécifiques.

Dans ce cadre, il a été proposé la rénovation de niveau BBC de l'immeuble de la Place des Champs de Foire immeuble emblématique de la reconstruction **(40 % d'économies d'énergie).** Cette rénovation aura valeur d'exemple.

La surface du projet est de 668 m², sur 6 niveaux. Le montant de la rénovation thermique niveau BBC est évaluée à 523 700 €HT (liste des travaux selon l'arrêté du 13 juin 2008, inclus étude de maitrise d'œuvre pour ces travaux, actualisation, révision...), dont **418 900 € d'aides de l'état (80 %).** Le montant des travaux de désamiantage, de mise en accessibilité handicapé, de mise en sécurité, et d'aménagement intérieur de l'immeuble (hors réalisation des travaux dûs à la mise en œuvre de l'isolation thermique par l'intérieur et au passage à l'éclairage LED) représentent 554 000 € HT (inclus travaux, étude de maitrise d'œuvre, actualisation, révision...). **Le début des travaux est prévu pour juillet 2017.**

RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC D'ECLAIRAGE

Le Schéma Directeur d'éclairage public de la commune a plus de 10 ans (programmation pluriannuel des travaux d'entretien préventif et des travaux pour optimiser les consommations énergétiques du parc). La réalisation d'une démarche structurante avec la réalisation d'un Schéma directeur à l'échelle de la commune nouvelle paraît indispensable.
Cette étude permettra de définir un programme d'actions clair et structuré en matière d'économie d'énergie pour l'éclairage public de la commune nouvelle. Elle comportera par ailleurs un volet communication auprès des usagers. Cette étude peut prétendre à des aides de l'ADEME et n'entre donc pas dans le dispositif TEP-CV (70 % de subvention de l'ADEME avec un plafond de 50 000 €).

Grâce à l'inventaire actuel de son parc d'éclairage et de ses armoires, réalisé au moyen d'un logiciel de GMAO avec géo référencement des points lumineux, la commune a identifié des actions de rénovation de son parc ayant un bénéfice énergétique d'au moins 50 % d'économies d'énergie.
Ces actions sont proposées sur des candélabres du centre ville et les axes structurants avec au moins 6000 véhicules/jour pour le passage à l'éclairage LED. Dans le cadre du dispositif TEP-CV la commune nouvelle pourrait réaliser le passage à l'éclairage LED de 57 luminaires en centre ville et 19 luminaires au niveau d'un axe structurant, pour un montant de 102 499 € HT de travaux avec 82 000 € d'aide de l'état.

A noter que le parc actuel de la commune nouvelle est important (environ 3800 foyers avec 78 armoires uniquement pour la commune historique de VIRE, 51 points lumineux pour la commune historique de Coulonces, 58 points lumineux pour la commune historique de Roullours, etc.).

Suivant l'avis favorable de la Commission « Travaux, Systèmes d'information, Transition Energétique » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la bonne gestion de la collectivité au regard du diagnostic Cit'ergie, avec néanmoins, une politique à développer en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti et du parc d'éclairage public,

- d'approuver la réalisation des travaux de rénovation d'un immeuble emblématique de la reconstruction, pour un niveau BBC rénovation pour un montant de 523 700 € HT (inclus travaux, études de conception, actualisation, révision), dont 418 900 € d'aide, avec à la clé 40 % d'économies d'énergie,

- d'approuver la réalisation de désamiantage, de mise en accessibilité handicapé, de mise en sécurité, et d'aménagement intérieur de l'immeuble (hors réalisation des travaux dus à la mise en œuvre de l'isolation thermique par l'intérieur et au passage à l'éclairage LED) pour un montant de 554 000 € HT (inclus travaux, étude de maitrise d'œuvre, actualisation, révision).

- d'approuver la réalisation d'un Schéma Directeur de l'éclairage public pour un montant de 50 000 € HT, avec 35 000 € d'aide de l'état,

- d'autoriser le Maire à signer toutes demandes de subvention, conventions en faveur du développement durable dans le cadre notamment de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE EN ACTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Vire Normandie

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier

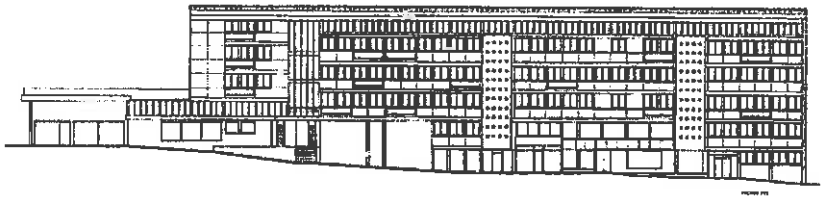

#VotreÉnergie

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, Vire Normandie, représenté par son Maire, M. Marc ANDREU SABATER

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

***

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,
Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,
Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Annexe au point n°12

Article 2 – Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée au bénéficiaire dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du territoire lauréat .

Article 3 – Engagements du territoire lauréat

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat s'engage à :

a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à , le

Le Maire de Vire Normandie, territoire lauréat	la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
Marc ANDREU SABATER	Ségolène ROYAL
En présence de la Caisse des dépôts et consignations,	En présence de l'ADEME

Annexe 1

projet présenté par le territoire lauréat

Vire Normandie

COMMUNE NOUVELLLE DE VIRE NORMANDIE

PROGRAMMME D'ACTIONS

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TEPCV

Cit'ergie European Energy Award®

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoires bas-normands en Transition énergétique »

Sommaire

1	Contexte	7
a	Objectifs ambitieux à l'échelle du territoire	7
b	Gouvernance	8
c	Actions hors TEPCV	8
2	Les actions dans le cadre du processus TEPCV	
n° 1	Rénovation énergétique d'un bâtiment tertiaire public, emblématique	10
n° 2	Éclairage public : passage à l'éclairage LED des axes structurants	15
3	Synthèse des actions	17

1 - Le Contexte

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et en continuité de l'implication forte de sa commune historique principale, VIRE, la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, composée de 8 communes historiques, a décidé de s'engager dans la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires en Transition Énergétique » proposé par l'ADEME. Cet engagement a été entériné par une délibération du conseil et vient étoffer la démarche de labellisation Cit'Ergie que les élus ont décidé de reconduire à l'échelle de la commune nouvelle.

Depuis plusieurs années la commune historique de VIRE est précurseur en matière d'actions en faveur du développement durable (micro cogénération, chaufferies bois, covoiturage, etc.) **elle a ainsi obtenu le 27 novembre 2013 le label Cit'ergie.** Néanmoins, pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe, l'État, la Région, et le Pays du Bessin la commune de VIRE NORMANDIE souhaite renforcer ses actions en matière de lutte contre les changements climatiques. En effet, les objectifs que la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE s'est fixée grâce à l'aide du Pays du Bessin au Virois sont ambitieux.
A noter que Vire Normandie, commune nouvelle créée le 31 décembre 2015, est située sur le territoire du Pays du Bessin au Virois. Le Pays regroupe 13 communautés de communes de l'Ouest du Calvados, il s'est engagé depuis 2007 dans la lutte contre le changement climatique, avec une politique de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables. **Il porte un Plan Climat Énergie Territorial volontaire, reconnu au niveau régional depuis décembre 2011.**

Fort de l'appui de ces partenaires (ADEME, Pays du Bessin, Région, DDT, etc.) la commune de VIRE NORMANDIE souhaite présenter un programme d'actions dans le cadre du dispositif TEP-CV, les actions proposées se basent sur les résultats de l'état des lieux issu du processus de labellisation Cit'ergie et de l'AMI, à l'échelle de la commune nouvelle.

1.a – Des objectifs ambitieux à l'échelle du territoire

Avec l'aide du Pays du Bessin au Virois, la commune de Vire Normandie s'est donnée des objectifs ambitieux d'économies d'énergie. Pour compléter son réseau de chaleur bois, la Ville de Vire Normandie développe ainsi différents projets en faveur des énergies renouvelables sur son territoire (pôle de méthanisation, projet de centrale de production solaire photovoltaïque au stade faisabilité avec le Pays du Bessin, etc.).
Un bilan provisoire a été effectué par le conseiller Cit'Ergie à l'échelle de la Commune Nouvelle, il en ressort un bilan positif de manière générale.
Néanmoins, le résultat du domaine « Patrimoine de la collectivité – Éclairage public » est en baisse. Effectivement, lors de la labellisation de la commune de VIRE en 2013, ce domaine était l'un des points forts de la collectivité, en 3 ans la note a chuté de 19 points. Cela s'explique en partie par l'absence de bilan énergétique global à l'échelle du patrimoine (document en cours de finalisation par la collectivité dans le cadre de sa démarche de Schéma Directeur en partenariat avec l'ADEME).
Le manque d'ambition de la commune en matière de rénovation thermique des bâtiments lors du lancement de projets de construction / rénovation explique en partie ce résultat en baisse.

La commune de Vire Normandie souhaite combler ses lacunes avec au moins un projet ambitieux de rénovation de bâtiment ainsi qu'un programme ambitieux de travaux de rénovation de son éclairage public (points signalés en axe de progrès par le conseiller Cit'Ergie).

1.b – La gouvernance

Afin de garantir le suivi de la mise en œuvre du plan d'action un COPIL se réunira au moins 1 à 2 fois par an, en plus de l'ensemble des réunions nécessaires à l'avancement des projets.
Le suivi politique est assuré par les membres suivants :

- M. ANDREU SABATER, maire de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE,
- M. MALOISEL, adjoint au maire en charge du développement durable et de la gestion des équipements sportifs et culturels à l'échelle de la commune nouvelle,
- G. PREVERT, adjoint au maire, en charge des systèmes d'information à l'échelle de la commune nouvelle et des travaux de la commune déléguée de Vire,
- M. GALLIER, adjoint au maire en charge des travaux à l'échelle de la commune nouvelle,
- Mme DESMOTTES, adjoint au maire en charge du logement, de l'urbanisme et du cadre de vie à l'échelle de la commune nouvelle,
- Nos partenaires.

Un bilan est prévu annuellement avec les acteurs locaux majeurs : réunion de revue de pilotage des actions territoriales avec rendu d'un état d'avancement par les partenaires.

Le suivi technique est assuré par le Comité Technique (CT), composé comme suit :

- Chargée de mission Cit'ergie et AMI ,
- ADEME, Conseiller Cit'ergie, Région, DDT, Pays du Bessin, CAUE, ect.
- Directrice générale des services,
- Directrice des services techniques,
- Chef du service bâtiment et son adjoint en charge des fluides,
- Chargé de mission urbanisme et habitat,
- Chargé de mission éclairage public et VRD.

1.c – Les actions hors TEPCV

Réduction des temps d'allumage dans les sentes piétonnes et les lotissements

Afin de réduire les temps d'allumage, nous proposons de mettre en place des dispositifs de détection de présence dans les lotissements, les sentes piétonnes et une école. Avec 10% d'éclairement toute la nuit et 100% uniquement quand une personne passe ce dispositif permet de réaliser de 50 à 70 % d'économies d'énergie.

Cette action est estimée à un coût de 101 000 € TTC. Elle peut être finalisée sous un délai de 4 à 5 mois, pour une efficacité énergétique de 50% à 70% d'économie d'énergie.

Passage à l'éclairage LED des luminaires des axes structurants

De nombreux axes structurants de la ville n'ont pas fait l'objet d'une rénovation énergétique.
La majorité de ces axes compte plus de 6 000 véhicules jour, ils doivent donc bénéficier d'un bon éclairement.

Nous proposons de passer à l'éclairage LED pour une partie des axes structurants. Le nombre de points lumineux traités :

- 38 sur l'avenue Charles De Gaulle ;
- 32 sur la route de Granville ;
- 31 sur la route des Vaux ;

Cette action est estimée à un coût de 126 250 € TTC. Elle peut être finalisée sous un délai de 4 à 5 mois, pour une efficacité énergétique de plus de 50%.

Acquisition d'un nouveau véhicule de service électrique

La commune de VIRE NORMANDIE dispose de 3 véhicules électriques au sein de sa flotte.
La flotte de véhicules compte plus d'une centaine d'engins (camionnettes, tracteurs, balayeuses, désherbeuses à eau chaude, camions poubelles, véhicules légers, etc...) cela s'explique en partie par la faible densité du territoire de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, territoire en partie rural.

Par ailleurs, grâce à l'appui du SDEC énergie, 5 emplacements, répartis dans toute la commune historique de VIRE, ont été équipés de bornes de recharge électrique.

Afin de conforter l'action de la commune NOUVELLE DE VIRE NORMANDIE en faveur de l'éco-mobilité il est proposé l'achat d'une seconde Renault Zoé pour un montant de 10 500 € HT.

Mise en œuvre d'économiseurs d'eau sur le patrimoine de la collectivité

Afin de permettre d'optimiser les consommations en eau de son parc immobilier, la commune historique de Vire a réalisé en 2012 une étude pour étudier le bénéfice de la mise en œuvre d'économiseurs d'eau. A l'issue de cette étude, il ressort une économie en eau possible de 33.5% grâce à la mise en œuvre d'économiseurs d'eau.

Cette action est estimée à un montant de 26 250 € TTC. Elle peut être finalisé sous un délai de 4 à 6 mois, pour une économie en eau possible de 33,5%

2 – Les actions dans le cadre du processus TEPCV

Action n°1 : Rénovation énergétique d'un bâtiment tertiaire public, emblématique de la reconstruction – Niveau BBC

Contexte

La commune de VIRE NORMANDIE souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique pour un ensemble de bureaux situé en centre ville. La surface dans l'œuvre de l'opération est d'environ 668 m², sur 6 niveaux (rez-de-chaussée + 4 niveaux+combles).

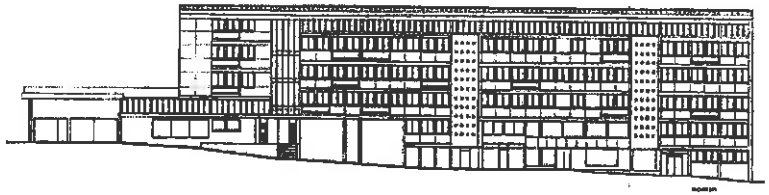

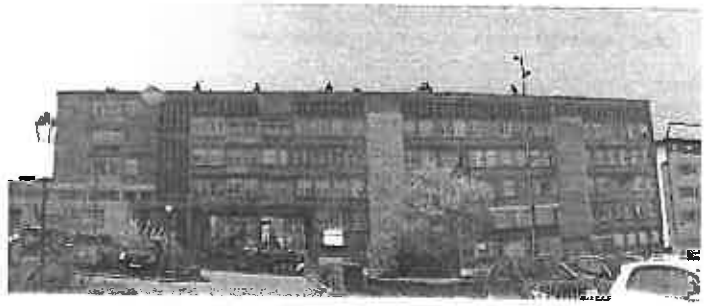

La rénovation thermique du bâtiment et sa mise en accessibilité permettra d'accueillir dans les anciens bureaux du cadastre (propriété de la commune) « la maison de l'urbanisme et de l'architecture durables » pour l'ensemble de la commune nouvelle.

Les locaux rénovés accueilleront de nombreux services à la population, avec notamment :

- L'instruction des permis de construire de l'ensemble de la commune nouvelle,
- Les dossiers d'aide pour l'amélioration de l'habitat (dans le cadre de l'OPAH),
- Les permanences du point info énergie,
- Les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France et du CAUE, etc.

Ce bâtiment sera « la vitrine » de la collectivité et des services déconcentrés de l'État, c'est pourquoi il parait essentiel que sa rénovation soit exemplaire en terme de performance énergétique.

A noter que le bâtiment actuel est peu isolé. Par ailleurs, il s'agit d'un immeuble « emblématique » de la reconstruction de 1956 du cabinet d'architectes DAVID et HERPE. En raison de sa localisation (périmètre ABF) et de son intérêt architectural ce bâtiment devra être isolé par l'intérieur.
En février 2016 un pré-diagnostic a été réalisé par le CEREMA sur ce bâtiment dans le cadre d'une

étude plus large portant sur « la Requalification du bâti du centre reconstruit de VIRE », en partenariat avec la DDTM. Ce pré diagnostic a mis en exergue la faible isolation de l'immeuble.

Extrait de l'étude du CEREMA

3.1 Diagnostic visuel

Les parois opaques des façades sont constituées de la manière suivante :

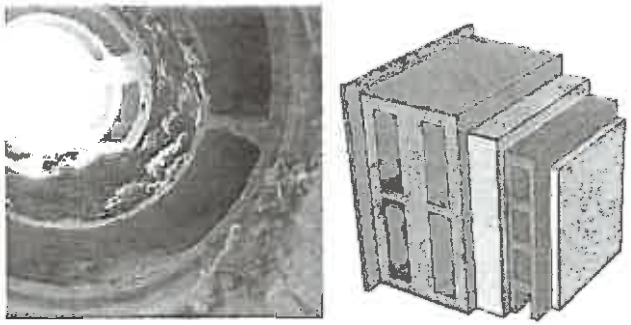

Illustration 104: composition façades barre champ de foire
plaques gravillonnées – parpaing – laine de verre – brique creuse - plâtre

épaisseurs :
- Plaques gravillonnées : env. 2 cm ;
- Parpaing : 17,5 cm ;
- Laine de verre : 5 cm ;
- Brique creuse : 5cm ;
- plâtre : 1 à 2 cm.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble. L'équipe retenue pour ce projet est le groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire le Cabinet d'architectes LESCOP et le Bureau d'études Techniques Thermique / Fluides /Électricité - COQUIERE INGENIERIE.

Une étude a été réalisée par la maîtrise d'œuvre avec :
- Des plans de niveau APS,
- Un diagnostic,
- Une estimation.

Objectif de l'action

Pour atteindre le niveau de performance BBC rénovation il est préconisé par le bureau d'études fluides :

- Des travaux d'isolation du plancher bas,
- L'isolation et la réfection complète de la toiture,
- Le remplacement des menuiseries extérieures des combles et de l'ancien logement,
- Des travaux d'isolation du bâtiment par l'intérieur, qui nécessitent la dépose des radiateurs, ainsi que divers travaux de second œuvre (doublage, peinture, etc....),
- Le changement de la chaudière gaz actuelle (puissance chaudière actuelle 70 à 123 kW),
- Des travaux d'électricité avec le passage à l'éclairage LED,
- La réalisation d'une ventilation double flux (avec les travaux s'y afférents tels que la mise en œuvre d'un faux plafond, etc....).

Les travaux de rénovation thermique pris en compte dans le cadre du calcul du coût d'un projet BBC sont ceux énoncés dans le cadre de l'arrêté du 13 juin 2008 (travaux en lien avec l'aspect énergétique).

Les travaux de mise en accessibilité de l'immeuble, de mise en conformité vis-à-vis de la sécurité incendie ainsi que les travaux d'agencement intérieur, ne sont pas comptabilisés dans le cadre du projet de rénovation thermique du bâtiment porté par la commune. En revanche les travaux induits par l'isolation thermique par l'intérieur du bâtiment sont comptabilisés (cf. arrêté du 13 juin 2008).
A noter que le projet n'est pas soumis à la Réglementation Thermique.
Liste des travaux – arrêté du 13 juin 2008
Art. 4. – Le calcul du coût prévisionnel des travaux visés à l'article 1er du présent arrêté inclut au moins le coût des travaux suivants :
– construction ou remplacement d'une paroi opaque séparant l'ambiance chauffée de l'extérieur, du sol ou d'un local non chauffé ;
– travaux d'isolation des parois opaques, y compris les travaux de peintures, plâtreries, carrelage, électricité consécutifs aux travaux d'isolation ;
– travaux de réfection de l'étanchéité de toitures terrasses, y compris les travaux induits sur les acrotères et les équipements techniques indissociables du bâtiment situés en toiture ;
– travaux de réfection ou de couverture de toitures ;
– travaux d'installation ou de remplacement de parois vitrées ou portes donnant sur l'extérieur, y compris les travaux de peintures, plâtreries consécutifs ;
– travaux d'installation ou de remplacement de fermetures ou de protections solaires ;
– travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, y compris les travaux de gros oeuvre ou de terrassement extérieurs au bâtiment, les travaux sur les réseaux, les travaux sur le système d'évacuation des produits de combustion et les travaux de reprise des peintures, plâtreries consécutifs ;
– travaux de suppression ou d'installation de cheminées ;
– travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de ventilation ;
– travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système de refroidissement ;
– travaux d'installation ou de remplacement d'éléments du système d'éclairage dans les bâtiments à usage autre que d'habitation, y compris les travaux d'électricité consécutifs ;
– travaux d'installation ou de remplacement d'éléments de régulation, de programmation ou de gestion
technique de bâtiment, y compris les travaux d'électricité consécutifs ;
– travaux de remplacement ou d'installation de systèmes de production d'électricité à demeure ;

– travaux d'installation ou remplacement d'installations solaires thermiques.
Ce coût intègre l'ensemble des dépenses relatives à la dépose et la mise en décharge des équipements et ouvrages remplacés, la fourniture et pose des ouvrages et équipements nouveaux, ainsi que l'ensemble des travaux induits éventuels, notamment l'ensemble des installations de chantier, et sujétions liées à l'exécution de ces travaux.

Budget de l'opération

	PROJET DE RENOVATION LBC DE L'IMMEUBLE DU CHAMPS DE FOIRE Travaux prévus à l'APS en respect de l'arrêté du 13 juin 2008		TRAVAUX NON CONCERNES PAR LA RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT	
	HT	TTC	HT	TTC
	TOTAL		TOTAL	
TRAVAUX				
Extension de la cage escalier métal compris fondations et reprise des abords			66 000	79 200
Gaine intérieure maçonnée pour ascenseur compris traversées et chevêtres			53 000	63 600
Ascenseur électrique 630 kg 1 face de service 6 niveaux desservis			30 000	36 000
Travaux de rénovation intérieur induits par l'isolation Thermique par l'intérieur (doublage, peinture, ect...)	100 000	120 000		
Travaux de rénovation non dus à l'isolation Thermique par l'intérieur (portes, cloisons...)			150 000	180 000
Travaux en façades (changement des menuiseries extérieures, portes automatiques)	5 700	6 840	13 300	15 960
Rampe PMR			11 000	13 200
Intervention en sous sol - inclus isolation du plancher bas et modification des accès	5 400	6 480	12 600	15 120
Travaux d'électricité - nécessaires suite à a réalisation de l'isolation Thermique par l'intérieur et le passage à l'éclairage LED	58 000	69 600		
Travaux de Chauffage / Ventilation Double Flux - dont travaux induit par l'ITI avec le déplacement des colonnes, des radiateurs...	162 000	194 400		
Résille métallique autour de la cage d'escalier			60 000	72 000
Travaux d'isolation thermique par l'intérieur (isolant)	20 000	24 000		
Changement de toiture, charpente et couverture (l'isolation implique le changement de la charpente, car la charpente actuelle ne peut pas supporter le poids de l'ajout d'isolant).	67 000	80 400		
Travaux de désamiantage			37 000	44 400
2 Chaudières à condensation + cascade	9 800	11 760		
Découpe et évacuation cuve fioul			7 000	8 400
TOTAL TRAVAUX - stade AP	**427 900**	**513 480**	**439 900**	**527 880**
TOLERANCE phase études (5%)	21 395	25 674	21 995	26 394
TOTAL TRAVAUX AVEC TOLERANCE (Estimat prévisionnelle définitive)	*449 295*	*539 154*	*461 895*	*554 274*
ACTUALISATION DE PRIX PHASE ETUDE (1,5%)	6 739	8 087	6 928	8 314
TOTAL TRAVAUX A L'APPEL D'OFFRES	456 034	547 241	468 823	562 588
ETUDES				
HONORAIRES - GROUPEMENT ARCHITECTE + BET FLUIDES + BET STRUCTURE	29 953	35 944	32 816	39 381
Provision pour Avenant	2 995	3 594	3 282	3 938
REVISIONS HONORAIRES (1,5% par an)	494	593	541	650
BUREAU DE CONTRÔLE	6 641	8 209	7 032	8 439
COORDINATION SPS	4 560	5 472	4 688	5 626
TOTAL ETUDES	44 643	53 812	48 361	58 034
TRAVAUX ANNEXES				
Diagnostics (amiante avant travaux...)			8 000,00	9 568,00
Etude de sol pour ascenseur			6 000,00	7 200,00
PROVISIONS POUR REVISION DES PRIX D'ENTREPRISE (2%)	9 120,68	10 908,34	9 376,47	11 214,28
TOLERANCE CHANTIER 3%	13 681,03	16 362,52	14 064,70	16 821,38
TOTAL	**523 680**	**626 324**	**554 626**	**665 426**
TOTAL OPERATION	**1 189 105 €**	**1 293 750 €**		

Le montant des travaux de rénovation thermique de l'immeuble pour atteindre un niveau BBC (sachant que la RT globale ne s'applique pas pour ce projet) s'élève à 427 900 € HT au stade programme et 523 680 € HT en coût d'opération (travaux + études de maîtrise d'œuvre + révision des prix + bureau de contrôle pour les travaux de rénovation thermique, etc.).

A noter que le bâtiment actuel est une friche urbaine située en centre ville ; reconstruire au lieu de réhabiliter, serait évidemment contraire aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique malgré le coût élevé de la rénovation thermique du bâtiment.

La commune de VIRE démolie à 95% pendant la guerre, puis reconstruite, doit faire face au vieillissement simultané de l'ensemble de son patrimoine d'après guerre. Le taux de vacance dans les logements du centre ville de VIRE est ainsi élevé. La réhabilitation de ce patrimoine, mal isolé, nécessite l'acquisition de connaissances spécifiques de la part des professionnels du BTP, pour faire diminuer à moyen et long terme les coûts de rénovation sur ce patrimoine, tout en respectant ses spécificités architecturales.

Le projet de rénovation de niveau BBC de l'immeuble du Champs de Foire aura valeur d'exemple, et devrait permettre d'améliorer les connaissances des acteurs de la construction pour ce patrimoine singulier.

Planning de réalisation du projet

La phase APS doit être validée par l'ensemble des usagers en novembre, le début du chantier est prévu en juillet 2017 pour une livraison au plus tard en mars 2018.

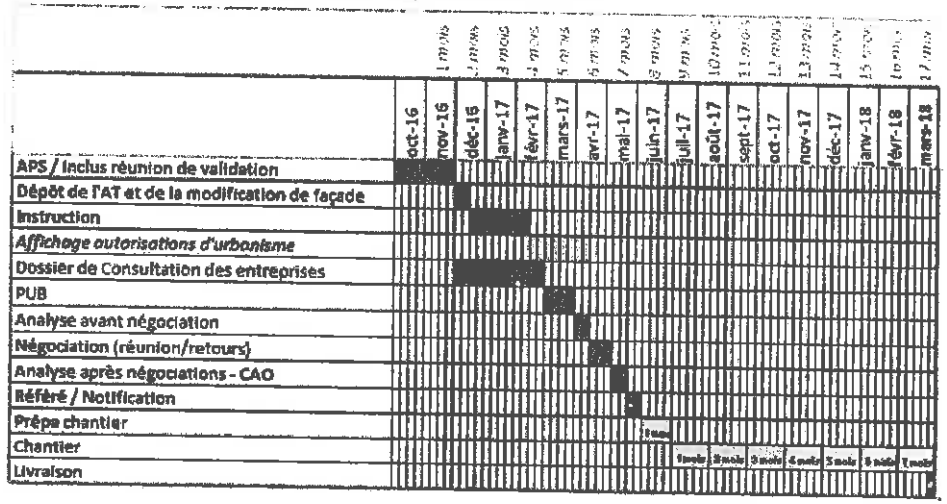

Bilan de l'action n°1

Montant de l'action		**523 680 €**
Financement sollicité	à hauteur de **80%**	**418 000 €**
Autofinancement pour l'ensemble de l'opération Hors TVA – Hors travaux de mise en accessibilité, de mise aux normes vis-à-vis de la sécurité incendie et d'aménagement intérieur		
Délai de mise en œuvre :	Début des travaux	Juillet 2017
	Livraison au plus tard	Mars 2018
Efficacité énergétique de l'action	Plus de 40% d'économie d'énergie	NIVEAU BBC RENOVATION

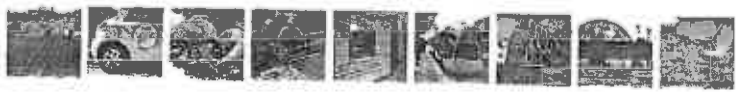

Action n°2 : Passage à l'éclairage LED

Contexte

La commune de VIRE NORMANDIE souhaite engager une démarche structurante de Schéma Directeur pour la gestion de son parc d'éclairage public (conforme au « GUIDE A LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES - DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC » de l'ADEME).
Cette étude permettra de définir un programme d'actions clair et structuré en matière d'économie d'énergie pour l'éclairage public de la commune nouvelle. Elle comportera par ailleurs un volet communication auprès des usagers. Cette étude peut prétendre à des aides de l'ADEME et n'entre donc pas dans le dispositif TEP-CV.

Le lancement de l'étude est actuellement en cours d'arbitrage en raison de son coût élevé (environ 50 000 €), néanmoins si des aides importantes étaient attribuées à la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE pour rénover son parc, la commune ne pourrait pas faire l'économie d'une démarche structurante à moyen et long terme, avec le lancement d'un Schéma Directeur.

Grâce à l'inventaire actuel de son parc d'éclairage et de ses armoires, réalisé au moyen d'un logiciel de GMAO avec géo référencement des points lumineux, la commune a identifié des actions de rénovation de son parc ayant un bénéfice énergétique d'au moins 50 % d'économies d'énergie.
Ces actions sont proposées sur des candélabres du centre ville et les axes structurants avec au moins 6000 véhicules/jour pour le passage à l'éclairage LED. Par ailleurs, afin de diminuer les temps d'éclairage dans les lotissements et les sentes piétonnes il est proposé la mise en place de détection.

A noter que le parc actuel de la commune nouvelle est important (environ 3800 foyers avec 78 armoires uniquement pour la commune historique de VIRE, 51 points lumineux pour la commune historique de Coulonces, 58 points lumineux pour la commune historique de Roullours, etc.) la réalisation d'un Schéma Directeur devrait permettre la proposition d'actions supplémentaires sur ce parc, sur le moyen et long terme, et un accompagnement de la collectivité pour la communication auprès des riverains.

Type de foyers lumineux	Nombre
Foyers de puissance inférieure ou égale à 40 Watts	249
Foyers équipés de leds quelle que soit la puissance	371
Foyers lumineux à ballon fluorescent	3
Foyers sodium, iodure métallique et autres sources	3086
Foyers spéciaux : hauteur supérieure à 18 m ou supérieure ou égale à 1000 W	137
78 armoires	

Commune historique de Vire

Passage à l'éclairage LED des luminaires du centre ville et d'un axe structurant

Le passage au LED permet de réaliser au minimum 50 % d'économies d'énergie.

A titre d'exemple en 2015 la ville a investi pour passer à l'éclairage LED 8 lanternes et 5 mâts situés Rue André Halbout, **la consommation énergétique est ainsi passée de 5 200 kWh à 1 320 kWh.**

Nous proposons donc d'investir de manière conséquente pour passer à l'éclairage LED les axes majeurs du Centre Ville qui n'ont pas encore été rénovés.

Localisation / Sites	Nombre de points lumineux traités	Action	Montant	
			€ HT	€ TTC
Du rond point du 6 juin au 11 novembre Rue du Haut Chemin – Rue Emile des Vaux Rue aux Fèvres	18 luminaires du centre ville	Passage à l'éclairage LED	22 500 €	27 000 €
Une partie de la rue André Halbout et de la rue d'Agneaux en centre ville (Gare routière – office du tourisme)	15 mâts et 13 lanternes sur façade	Passage à l'éclairage LED	33 333 €	40 000 €
Parking de la Place du Champs de Foire (Parking du centre Ville)	11 mâts	Rénovation de luminaires de style ancien et passage à l'éclairage LED	22 916 €	27 499 €
Une partie de l'avenue du Général De Gaulle	19 luminaires	Passage à l'éclairage LED	23 750 €	28 500 €
		Totaux :	**102 499 €**	**122 999 €**

Bilan de l'action n°2

Montant de l'action		**102 499 €**
Financement sollicité	à hauteur de 80%	**82 000 €**
Autofinancement	*à hauteur de 20%*	*20 499 €*
Délai de mise en œuvre :	Action pouvant être finalisée sous **4 à 5 mois**	
Efficacité énergétique de l'action	Plus de 50% d'économie d'énergie	

Description de l'action	Economies d'énergie / Objectif de l'action / Délais	Montant (en € HT)	Autofinancement (en € HT)	Montant opération (en € HT)
Actions hors de la présente convention TEPCV		**subventionnable**		
Réduction des temps d'allumage dans les sentes piétonnes et les lotissements	De 40% à 70% d'économie d'énergie *Réalisation sous 4 à 5 mois*	67 400 €	16 850 €	84 250 €
Passage à l'éclairage LED des axes structurants	Plus de 50 % d'économies d'énergie *Réalisation sous 4 à 6 mois*	82 000 €	20 500 €	102 500 €
Acquisition d'un nouveau véhicule de service électrique	*Réalisation sous 4 mois*	8 400 €	2 100 €	10 500 €
Mise en œuvre d'économiseurs d'eau sur le patrimoine	*33,5% d'économie d'eau* *Réalisation sous 4 à 6 mois*	21 000 €	5 250 €	26 250 €
Sous-total des actions hors convention TEPCV		*178 800 €*	*44 700 €*	*223 500 €*
Actions dans le cadre de la présente convention TEPCV		**demandé**		
Rénovation niveau BBC d'un immeuble emblématique de la reconstruction	Plus de 40% d'économie d'énergie *Début des travaux juillet 2017*	418 000 €	105 680 €	523 680 €
Passage à l'éclairage LED de 57 luminaires en centre ville et 19 luminaires sur un axe structurant	Plus de 50 % d'économies d'énergie *Réalisation sous 4 à 6 mois*	82 000 €	20 499 €	102 499 €
Sous-total des actions hors convention TEPCV		*500 000 €*	*126 179 €*	*626 179 €*
TOTAl des actions de VIRE NORMANDIE :				849 679 €

Annexe 2

tableau financier de synthèse des actions

financées par le FFTE dans le cadre de cette convention

PLAN DE FINANCEMENT TEP-CV 2016 Demande de 500 000 € d'aide au financement				
Description de l'action	Economies d'énergie / Objectif de l'action / Délais	Montant demandé (en € HT)	Autofinancement (en € HT)	Montant opération (en € HT)
Rénovation niveau BBC d'un immeuble emblématique de la reconstruction	Plus de 40% d'économie d'énergie *Début des travaux juillet 2017*	418 000 €	105 680 €	523 680 €
Passage à l'éclairage LED de 57 luminaires en centre ville et 19 luminaires sur un axe structurant	Plus de 50 % d'économies d'énergie *Réalisation sous 4 à 6 mois*	82 000 €	20 499 €	102 499 €
	TOTAUX	500 000 €	126 179 €	626 179 €

Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Recettes des finances de VIRE NORMANDIE

Adresse du bénéficiaire : Commune de VIRE NORMANDIE
11 rue Deslongrais
14500 VIRE NORMANDIE

N° de SIREN / SIRET : 200 060 176 00019

RIB :

Code flux	Auto/Classique	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé
53	Automatisé	30001	00244	F1410000000	06

IBAN :

Code flux	Auto/Classique	Zone1	Zone2	Zone3	Zone4	Zone5	Zone6	Zone7	BIC associé
53	Automatisé	FR79	3000	1002	44F1	4100	0000	006	BDFEFRPPCCT

Coordonnées bancaires Ville de VIRE

RIB

Code flux	Auto / Classique	Code banque	Code guichet	N° compte
053	Automatisé	30001	00244	F1410000000 - 06

IBAN

Code flux	Auto / Classique	ZONE1	ZONE2	ZONE3	ZONE4	ZONE5	ZONE6	ZONE7	BIC associé
053	Automatisé	FR79	3000	1002	44F1	4100	0000	006	BDFEFRPPCCT

Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

Insee Centre

000367 / 000749

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE
HOTEL DE VILLE
11 RUE DESLONGRAIS
14500 VIRE

Tél : 02 38 69 52 60
Fax : 02 38 69 66 07

A la date du 31 Décembre 2015

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	200 060 176
Identifiant SIRET du siège	200 060 176 00019
Désignation	COMMUNE DE VIRE NORMANDIE
Sigle	
Catégorie juridique	7210 Commune et commune nouvelle
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z Administration publique générale
Date de prise d'activité	01/01/2016

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	200 060 176 00019	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	11 RUE DESLONGRAIS 14500 VIRE	
Enseigne	HOTEL DE VILLE	
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z Administration publique générale	
Date de prise d'activité	01/01/2016	
Effectif salarié à la prise d'activité	1	

Mise à jour effectuée

Evénement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	01/01/2016
Référence : déclaration n°	P14016506099 Transmise par PREFECTURE DU CALVADOS

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale du CENTRE-VAL DE LOIRE 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45034 ORLEANS CEDEX 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Budget annexe « Ordures Ménagères » - Exercice 2016 – Décision Modificative n°1

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suite au vote du Budget Primitif 2016, il convient de procéder à des ajustements de comptes nécessaires au fonctionnement du service « Ordures Ménagères ».

Ainsi, suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une Décision Modificative Budgétaire du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de 2016, telle que présentée ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	LIBELLE	BP 2016 VOTE	En plus	En moins	TOTAL DM1	NOUVEAU BUDGET	OBSERVATIONS
		1	2	3	2+3	1+2+3	
812/6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 400,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	7 400,00 €	Délibération 5 du 30 05 2016
812/60622	Carburants	66 000,00 €	- €	- 66 000,00 €	-66 000,00 €	- €	Ajustement nature comptable
812/62871	Remboursement de frais à la Collectivité	- €	66 000,00 €	- €	66 000,00 €	66 000,00 €	Ajustement nature comptable
812/60623	Alimentation (sandwichs /personnel)	800,00 €	- €	- 800,00 €	- 800,00 €	- €	Ajustement nature comptable
812/62871	Remboursement de frais à la Collectivité	- €	800,00 €	- €	800,00 €	800,00 €	Ajustement nature comptable
812/61551	Entretien et réparation matériels roulants	29 100,00 €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	49 100,00 €	Réparations véhicules sous estimées
812/6488	Autres charges de Personnel	- €	15 300,00 €	- €	15 300,00 €	15 300,00 €	Capital décès
812/611	Contrats de prestations de services	110 000,00 €	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	128 000,00 €	Ajustement comptable
022	Dépenses imprévues	95 000,00 €	- €	- 58 300,00 €	-58 300,00 €	37 700,00 €	Pour équilibre
	Totaux	304 300,00 €	125 100,00 €	- 125 100,00 €	- €	304 300,00 €	

La décision modificative N°1 du Budget Annexe des Ordures Ménagères est équilibrée.

Adopté à l'unanimité

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Pôle Métropolitain « Caen Normandie Métropole » – Cotisation 2016

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Pour mémoire, par délibération n° 4 du 23 juin 2015, le Conseil de Communauté avait décidé d'adhérer au « Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole », en qualité de membres du réseau regroupant les villes moyennes, et avait désigné ses représentants à ce Syndicat Mixte.

La création de la commune nouvelle Vire Normandie au 1er janvier 2016, emporte dissolution de la Communauté de Communes de Vire et substitution de personne morale.

Ainsi, pour l'exercice 2016, la cotisation de Vire Normandie au Pôle Métropolitain s'élève à 1 918,80 €, soit 19 188 habitants (population DGF) x 0,10 €

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette contribution 2016 au syndicat mixte du pôle métropolitain ; crédit inscrit à l'article 01/658 du budget principal 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 20
Reçu le

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

15 a

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Finances

Prêt - Renégociation
Emprunt n° A14099L1, Budget Annexe – Travaux de construction de la Plate-forme bois énergie

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion de la dette et suite à l'audit du Cabinet Taelys, Vire Normandie a sollicité la Caisse d'Epargne afin de renégocier un emprunt :

- Montant de l'emprunt : 214 200 €
- Durée : 15 ans – 31 décembre 2024
- 1ère échéance – 31 décembre 2009
- Taux fixe : 2.31 % (1ère période de 3 ans)
- **CRD est de 126 859.79 € après l'échéance du 30/09/16**
- **Montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé : 3 805.80 €**

La Caisse d'Epargne a transmis différentes hypothèses, un remboursement sur 8 ans ou 11 ans, avec des échéances trimestrielles ou une échéance annuelle et un taux fixe à 0.98 % pour sécuriser les échéances sur toute la durée du prêt.

1ère hypothèse : **PRET A TAUX FIXE AVEC AMORTISSEMENT DU CAPITAL CONSTANT**

	8 ans		11 ans	
périodicité	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	0.98 %	0.98%	1.21 %	1.21%
Echéance maximum	17 618.36 €	4 404.59 €	13 463.29 €	3 362.55 €
Echéance Minimum	16 497.61 €	4 094.38 €	12 025.59 €	2 979.37 €
Total des frais financiers	5 763.87 €	5 283.55 €	9 488.82 €	8 822.25 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2ème hypothèse : **PRET A TAUX FIXE A ECHEANCE CONSTANTE**

	8 ans		11 ans	
périodicité	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	0.98 %	0.98%	1.21 %	1.20%
Echéance maximum	17 066.18 €	4 251.57 €	12 761.72 €	3 175.26 €
	17 066.18 €	17 006.28 €	12 761.72 €	12 701.04 €
Total des frais financiers	5 829.44 €	5 350.24 €	9 678.92 €	9 011.44 €

Cette renégociation permettrait à la commune d'économiser la somme de 5 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal /

- **de donner son accord pour retenir l'hypothèse n° 1 pour la renégociation de ce prêt avec les caractéristiques suivantes :**
  - **Durée 8 ans**
  - **Echéance trimestrielle**
  - **Taux : 0.98 %**
  - **Amortissement du capital constant**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par la Caisse d'Epargne.**

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 06 OCT. 2016
publié-notifié le : 06 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 6 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Finances

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Prêt - Renégociation
Emprunt QUENTIN

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 06 OCT. 2016
publié-notifié le : 06 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion de la dette et suite à l'audit du Cabinet Taëlys, VIRE NORMANDIE a sollicité la Société Générale pour renégocier un emprunt.

A ce jour, la Société Générale ne souhaite pas renégocier le prêt. C'est pourquoi, il est envisagé :
- de rembourser par anticipation l'emprunt
- de contracter un emprunt auprès d'une autre banque

- Montant de l'emprunt : 858 647.59 €
- Durée : 13 ans – 26 décembre 2020
- 1ère échéance – 26 décembre 2007
- Taux fixe : 3.15 %
- **CRD est de 320 347.27 €**
- **Aucune Indemnité de Remboursement Anticipé**

Après consultation auprès des banques, la caisse d'épargne a été retenue :
- Taux : 0,74 %
- Durée : 5 ans
- Echéance trimestrielle
- Amortissement du capital constant pour un prêt de 320 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord :

- pour rembourser par anticipation le prêt à la société générale
- pour contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par la Caisse d'Epargne.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 6 OCT. 2016
Reçu le

14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 20150/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Finances

Prêt - Renégociation
Emprunt n° A14099L2, Budget Annexe - Travaux de voirie sur le Parc d'Activités des Neuvillières

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la gestion de la dette et suite à l'audit du Cabinet Taelys, Vire Normandie a sollicité la Caisse d'Epargne afin de renégocier un emprunt :

- Montant de l'emprunt : 317 300 €
- Durée : 15 ans - 31 décembre 2024
- 1ère échéance : 31 décembre 2009
- Taux fixe : 2.31 % (1ère période de 3 ans)
- **CRD est de 187 920.68 € après l'échéance du 30/09/16**
- **Montant de l'Indemnité de Remboursement Anticipé : 5 637.62 €**

La Caisse d'Epargne a transmis différentes hypothèses, un remboursement sur 8 ans ou 11 ans, avec des échéances trimestrielles ou une échéance annuelle et un taux fixe à 0.98 % pour sécuriser les échéances sur toute la durée du prêt.

1ère hypothèse : **PRET A TAUX FIXE AVEC AMORTISSEMENT DU CAPITAL CONSTANT**

	8 ans		11 ans	
périodicité	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	0.98 %	0.98%	1.21 %	1.21%
Echéance maximum	26 097.28 €	6 524.32 €	19 942.56 €	4 980.80 €
Echéance Minimum	24 437.16 €	6 064.82 €	17 812.96 €	4 413.20 €
Total des frais financiers	8 537.76 €	7 826.28 €	14 055.28 €	13 068.00 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2ème hypothèse : **PRET A TAUX FIXE A ECHEANCE CONSTANTE**

	8 ans		11 ans	
périodicité	Annuelle	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Taux fixe proportionnel	0.98 %	0.98%	1.21 %	1.20%
Echéance maximum	25 279.36 €	6 297.66 €	18 903.37 €	4 703.37 €
	25 279. 36 €	25 190.64 €	18 903.37 €	18 813.48 €
Total des frais financiers	8 634.88 €	7 925.12 €	14 337.07 €	13 348.28 €

Cette renégociation permettrait à la commune d'économiser la somme de 7 000 €.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de donner son accord pour retenir l'hypothèse n°1 avec les caractéristiques suivantes :**
  - **Durée 8 ans**
  - **Echéance trimestrielle**
  - **Taux : 0.98 %**
  - **Amortissement du capital constant**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat proposé par la Caisse d'Epargne.**

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 6 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 06 OCT. 2016
publié-notifié le : 06 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Marchés publics

Autorisation d'une consultation pour une Délégation de Service Public (DSP) fourrière automobile

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de Vire a entrepris en 2014, un audit sur les véhicules en état de stationnement abusif et véhicules épaves en lien avec la gendarmerie.

Fin 2014, 42 véhicules avaient été identifiés.

Depuis, par le biais de la gendarmerie et d'une sensibilisation sur le terrain dès mars 2016 d'un agent communal venu effectuer régulièrement des relevés et discuter avec les habitants, une partie des véhicules identifiés ont été évacués mais 25 véhicules sont toujours en situation illégale au 1er juin 2016.

C'est pourquoi en parallèle, la municipalité a souhaité constituer un groupe de travail pour engager une réflexion quant à la création d'une fourrière municipale. Depuis la création de la commune nouvelle de Vire Normandie au 1er janvier 2016, cette réflexion a intégré l'ensemble du territoire.

Plusieurs modes de gestion ont ainsi pu être dégagés : 100% régie, 100% privé, 50% régie, 50% contrat de prestation de service sous forme de marché public uniquement pour enlèvement des véhicules. Une visite de la fourrière municipale de Bayeux (50%régie/50% privé) a été réalisée ainsi que des échanges avec des villes de strates différentes, ayant un service public de fourrière géré en délégation de service public, notamment CAEN et AUPS (2 065 habitants).

L'efficacité et l'efficience nécessaire au bon fonctionnement de ce type de service public doivent être mesurées, afin d'apprécier le mode de gestion le plus pertinent vis-à-vis des moyens internes de la collectivité et de « la zone de chalandise » du territoire permettant de dégager un prestataire privé. En effet, pour être fouriériste, le prestataire privé doit être habilité transporteur et agrée par le Préfet. C'est pourquoi, la liste actuelle de fouriéristes agrées par le Préfet ne permet pas à la collectivité, comme à la gendarmerie, de solliciter régulièrement des mises en fourrière tant les prestataires sont éloignés de la commune Vire Normandie (majorant ainsi le coût , certains refusant même de se déplacer).

Néanmoins, des garages locaux ont contacté la municipalité pour faire part de leur souhait de passer les habilitations et la demande d'agrément si une fourrière municipale sur le territoire est créée.

A contrario, la création d'une fourrière municipale en régie serait coûteuse (obligation d'avoir un local sous caméra de surveillance, avec une hauteur de clôture réglementaire, un agent d'accueil avec une astreinte 24h/24h, un terrain disponible avec des normes particulières, un coût en assurance supplémentaire pour les véhicules sous la garde de la collectivité, l'acquisition d'un véhicule enlèvement à 15 000 € HT....).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le fondement légal des fourrières a été posé par la loi n° 70-1301 du 31 décembre 1970 relative à la mise en fourrière, à l'aliénation et à la destruction des véhicules terrestres, modifiée par l'article 17 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne et par les articles 87, 88 et 89 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. Ces dispositions figurent dans la partie législative du code de la route, aux articles L. 325-1 à L. 325-3 et L. 325-6 à L. 325-13.

Compte tenu de l'urbanisation croissante, des difficultés accrues de circulation et de stationnement , notamment en centre ville, de l'augmentation du taux de motorisation des ménages, des abandons de véhicules épaves assimilés à des déchets sur la voie publique, tandis que la municipalité développe des politiques locales cherchant à maîtriser davantage les déplacements urbains (vélos électriques, TADAMI , zones de parking privilégiés lors de manifestation), la commune de Vire Normandie souhaite, conformément à l'article L. 325-13 du code la route, instituer un service public de fourrière.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un contrat de concession de fourrière municipale (contrat équivalent à une « délégation de service public » mais le terme est supprimé par l'article 59 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016).

Ce contrat de concession confie à 100% la prestation au cocontractant (aménagement du terrain de stockage, expertise des véhicules, accueil des usagers, perceptions des redevances, vente aux Domaines...) et la collectivité bénéficie d'une grande réactivité pour les situations urgentes, comme celle de dégager une voie pour les secours (intervention 24h/24h, et 7jrs sur 7) ou lors d'une manifestation.

Le prestataire se rémunèrera directement auprès des usagers et versera une redevance annuelle à la collectivité. La collectivité, quant à elle, devra uniquement verser une indemnité prédéterminée dans le cas où le véhicule n'a pas de propriétaire connu ou un propriétaire insolvable.
Il est proposé que le contrat prévoit un enlèvement minimum de 1 véhicule et un maximum de 20 véhicules. Ainsi, en prenant le cas de 20 véhicules X le taux de l'indemnité prévu au contrat, cela permet à la collectivité de budgéter un scénario économiquement défavorable et d'anticiper tout risque financier. Conformément aux textes en vigueur, l'agent de surveillance des voies publiques, les adjoints au Maire ou le Maire, signaleront à la gendarmerie les véhicules en état d'infraction et celle-ci procédera à la réquisition de mise en fourrière pour le compte de la collectivité.

Conformément à l'article L. 1411-1 du CGCT modifié, « une délégation de service public est un contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation »

Conformément à l'article L1411-4 du CGCT, le conseil municipal se prononce sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Après cet avis consultatif, le conseil municipal statue au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La Commission Consultative des Services Publics, lors de sa séance du 5 septembre 2016, a émis un avis favorable.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le
publié-notifié le
A VIRE le :
Le Maire

Adjoint délégué de CAEN
Vu pour la présente délibération
Pour extrait conforme
Fait à Caen, le 14 juillet 2016

CONVENTION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
DE LA COMMUNE DE
VIRE NORMANDIE

SOMMAIRE

Chapitre I : DEFINITION DE LA DELEGATION

Article 1 : Objet de la délégation 4
Article 2 : Contenu de la délégation 4
Article 3 : Intuitu personae 5
Article 4 : Sous-traitance 5
Article 5: Caractéristiques de la délégation 6
Article 6 : Durée de la délégation 6

Chapitre II : CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Article 7 : Moyens mis en oeuvre 7
Article 8 : Fonctionnement du service de fourrière 8
Article 9 : Délai de mise en fourrière des véhicules 9
Article 10 : Conditions de restitution des véhicules mis en fourrière 10
Article 11 : Modalités de règlement des frais de fourrière 10
Article 12 : Aliénation des véhicules 11
Article 13: Destruction des véhicules 12
Article 14 : Obligation du délégataire 12
Article 15 : Règlement et affichage 12

Chapitre III : DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Article 16 : Tarifs 13
Article 17: Comptes de résultat prévisionnels 13
Article 18 : Impôts et taxes 13
Article 19 : Rémunération du délégataire 13
Article 20 : Redevance 13

Chapitre IV : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET CONTROLE

Article 21 : Compte-rendu annuel 14
Article 22 : Rapport d'activité 14
Article 23 : Compte de résultat 15

Annexe au point n°16

Article 24 : Contrôle de l'autorité délégante 16

Chapitre V : RESPONSABILITE - ASSURANCES

Article 25 : Responsabilité et assurances 16

Chapitre VI : SANCTIONS

Article 26 : Sanctions pécuniaires 17

Chapitre VII : FIN DE CONTRAT

Article 27 : Continuité du service en fin de contrat 18

Article 28 : Résiliation 18

Article 29 : Situation des biens mobiliers et immobiliers 19

Chapitre VIII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 30 : Election de domicile 19

Article 31 : Jugement des contestations 19

Article 32 : Documents annexés au contrat 19

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre

La Commune de Vire Normandie, 11 Rue Deslongrais 14500 Vire Normandie,
représentée par le Maire de Vire Normandie en vertu d'une délibération en date du 11 Janvier 2016 ci-après dénommée le Délégant,
Vu la délibération du 26 Septembre 2016 autorisant la procédure de délégation de service public d'un service fourrière.

Et

Il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I : DEFINITION DE LA DELEGATION

Article 1 : Objet de la délégation

Le présent cahier des charges établit les conditions dans lesquelles le délégataire assurera, pour le compte de la Commune de Vire Normandie l'exploitation d'une fourrière pour les véhicules et engins motorisés et/ou les véhicules tractés ainsi que les deux roues motorisés les règles de son fonctionnement et la définition des obligations respectives des parties.

La gestion du service public de fourrière automobile regroupe les missions d'enlèvement sur le territoire de la commune, de garde, de restitution à leurs propriétaires, de remise pour aliénation au service des Domaines et de remise pour destruction à une entreprise de démolition des véhicules mis en fourrière. La délégation de ce service relève des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Il est précisé que conformément aux articles R 325-19 et R325-24 du code de la route modifiés par le décret n°2007-1626 du 16 novembre 2007, le délégataire devra justifier, en tant que gardien de fourrière de véhicules terrestres, soit d'un agrément en cours de validité délivré par les services de la Préfecture soit d'une demande d'agrément en cours d'instruction qui sera valide pour le début de l'engagement. Cet agrément est personnel et non cessible. ***(annexe 1)***

Le titulaire du contrat de service public dispose du monopole des opérations de fourrière demandées par le délégant sur le territoire communal. La collectivité s'engage à procéder à des ordres de réquisition de mise en fourrière sur un minimum de 1 véhicule et un maximum de 20 véhicules par an.

Article 2 : Contenu de la délégation

La commune de Vire Normandie confie à l'entreprise délégataire la mission de procéder, sur réquisition des autorités de police compétentes, en application des lois et règlements en vigueur, sur tout le territoire de la commune de Vire Normandie, à toutes opérations d'enlèvement de véhicules terrestres en vue de leur mise en fourrière, aliénation ou destruction conformément à l'article L 325-1 et suivants, L 417-1, L 121-4 et suivants et R325-1 et suivants du code de la route, à savoir, plus particulièrement dans les cas suivants :

- les véhicules en infraction au code de la route et notamment ceux laissés en stationnement gênant ou dangereux sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances,
- les véhicules en infraction aux arrêtés municipaux prévoyant l'enlèvement des véhicules en infraction,

- les véhicules laissés en stationnement sur un même point des voies ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs,
- les véhicules laissés en stationnement sur un même point des aires de stationnement en zone réglementée, cas prévu par l'article R 417-12 du code de la route et par arrêté municipal, stationnement pendant une durée inférieure à 7 jours mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police,
- les véhicules abandonnés en l'état d'épave sur les voies ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances,
- les véhicules immobilisés suite à accident sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances dont l'état ne leur permet pas de circuler dans des conditions normales de sécurité. Le véhicule pourra être cependant enlevé par un garage du choix du propriétaire à la condition exclusive que l'enlèvement soit effectué sur-le-champ,
- les véhicules laissés sans droit, dans les lieux publics ou privés où le code de la route ne s'applique pas.

Outre les prestations d'enlèvement de véhicules ci-dessus énoncées, le délégataire assure les missions suivantes :

- le gardiennage et/ou la télésurveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des véhicules remisés sur le site de la fourrière,
- la restitution des véhicules, après paiement par le contrevenant et obtention d'une mainlevée, au minimum, selon les prescriptions suivantes : en permanence du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30, et les samedis, dimanches et jours fériés sur rendez-vous téléphonique, entre 9 h 00 et 18h00, en précisant que le véhicule devra être restitué dans l'heure suivant l'appel téléphonique.
- la remise au service chargé des Domaines ou mise à la destruction après expertise des véhicules non retirés par leur propriétaire dans les conditions et délais règlementaires.

Ces missions sont incompatibles avec une quelconque activité de destruction et de retraitement des véhicules usagés, conformément à l'article R325-24 du code de la route.

La commune de Vire Normandie expérimentant pour la première fois un service public de fourrière sur son territoire, s'engage à minima à retirer 1 véhicule par an et jusqu'à 20 véhicules par an maximum (sauf avenant contraire sur demande de la collectivité signé par les parties), et ce afin de maitriser son budget de fonctionnement, dans les cas où les propriétaires, seraient introuvables ou insolvables entrainant le versement d'une indemnité au délégataire tel que prévu au contrat.

Article 3 : Intuitu personae

La convention de délégation de service public de la fourrière automobile est conclue intuitu personae. Toute cession partielle ou totale du contrat, tout changement d'exploitant ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'un avenant de transfert qui devra avoir été préalablement approuvé par une délibération du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie.

Article 4 – Sous-traitance

Le délégataire est tenu d'assurer personnellement l'exécution de la mission qui lui est confiée.

Il ne peut sous-traiter pour partie des tâches qui lui incombent, sans avoir reçu l'accord préalable, exprès et écrit de la Commune. Dans le cas où le délégataire ne respecterait pas cette obligation, il s'expose, notamment, à l'application des pénalités prévues à l'article 26 du présent cahier des charges.

Le délégataire présentera à la Commune une demande écrite précisant les tâches qu'il entend sous-traiter et ainsi que tous renseignements utiles sur les futurs sous-traitants :
- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par l'objet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Toutes habilitations réglementaires nécessaire à l'activité en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi, le cas échéant, il précisera si ces derniers sont titulaires de l'agrément visé au code de la route et le fournira. Dans le cas où le délégataire ne respecterait pas l'une des obligations ci-dessus énoncées, il s'expose, notamment, à l'application des pénalités prévues à l'article 26 du présent cahier des charges.

La Commune notifie son agrément par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si la Commune ne répond pas dans un délai de trente jours calendaires à compter de la réception de la demande par lettre recommandée, celle-ci est réputée acceptée.

Les sous-traitants agréés par la Commune sont soumis aux mêmes obligations que le délégataire en ce qui concerne leur personnel et les véhicules de remorquage qu'ils entendent employer dans le cadre de la sous-traitance. En outre, afin qu'il ne puisse pas exister d'ambiguïté ou de confusion, les sous-traitants ne peuvent en aucun cas utiliser des véhicules et des équipements pouvant faire référence à l'activité sous-traitée, lorsqu'ils exercent leur propre activité.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables, lorsque le délégataire doit, soit dans l'urgence, soit du fait d'une circonstance exceptionnelle ou imprévisible, recourir à une sous-traitance occasionnelle pour assurer temporairement la mission d'enlèvement ou la continuité du service public.

Le délégataire est tenu de faire connaître à son ou ses sous-traitants, le contenu de la convention pour ce qui les intéresse.

Le délégataire fait son affaire personnelle de ses relations avec son ou ses sous-traitants. La Commune ne saurait connaître des litiges éventuels pouvant intervenir entre l'exploitant et son ou sous-traitants. En tout état de cause, le délégataire demeure seul responsable de la bonne exécution du présent contrat et seul interlocuteur de la Commune.

Article 5 : Caractéristiques de la délégation

Le délégataire assure, à ses risques et périls, la gestion du service de fourrière conformément au présent cahier des charges et dans les meilleures conditions afin d'offrir une prestation de qualité.

La Commune de Vire Normandie conserve le contrôle du service et doit obtenir du délégataire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le délégataire s'oblige à assurer l'exploitation du service d'une manière régulière et continue, 7 jours sur 7 et 24h sur 24, dans le respect de la réglementation générale et particulière à ce type d'activité et notamment celle résultant du code de la route, celle concernant l'hygiène, la sécurité et le droit du travail.

Il informera sans délai la Commune de Vire Normandie de tout incident ou difficulté dans l'exercice du service.

Le délégataire devra se conformer à toutes les injonctions qui pourraient lui être faites par la Commune dans le cadre de l'exploitation du service.

Pour assurer sa mission, le délégataire met en œuvre les moyens décrits à l'article 7.

Il est responsable du bon fonctionnement du service et est autorisé à percevoir les recettes d'exploitation en résultant conformément aux tarifs fixés à l'article 16.

Article 6 : Durée de la délégation

Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er Janvier 2017, date prévisionnelle de début du contrat, ou à sa date de notification si cette dernière est postérieure.

Il ne peut être tacitement renouvelable.

La collectivité s'engage tel que précisé à l'article 2 à demander à minima par année, 1 mise en fourrière, jusqu'à 20 mises en fourrière, afin de maitriser les aléas dans l'identification des propriétaires et maitriser ainsi son budget de fonctionnement.

CHAPITRE II : CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Article 7 : Moyens mis en œuvre

7.1.1 Moyens matériels

Les véhicules mis en fourrière sont entreposés, sous la responsabilité du gardien de fourrière, dans des locaux et terrains qui devront être clos, sécurisés et gardiennés ou télé surveillés jour et nuit.

L'entreprise devra disposer, pour son activité, d'un terrain situé sur le territoire de la Commune de Vire Normandie. Ce terrain devra être clos et disposer d'une taille suffisante pour stocker tous les véhicules enlevés et conservés pour restitution pendant le délai légal. Ce dernier devra être attenant au local de réception du public, et facilement accessible par les transports publics.

Les locaux et terrains devront être équipés de telle sorte qu'ils ne perturbent en rien le voisinage. Ils devront satisfaire aux dispositions législatives et réglementaires présentes et à venir pendant la durée de la convention et régissant cette activité ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement et notamment aux exigences du règlement sanitaire départemental. ***(annexe 2)***.

Toute modification des installations en cours de contrat doit être validée préalablement par la Commune.

Tous les équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation doivent être entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire. ***(annexe 3)***.

Aucune inscription évoquant la Commune de Vire Normandie ni son logo ne devront figurer sur les équipements ou les installations du délégataire.

Tout renouvellement ou mise en service de nouveaux véhicules doit faire l'objet d'une information préalable auprès de la Commune dans un délai d'un mois, avec mention des caractéristiques des dits véhicules.

7.1.2 Personnel du délégataire

L'ensemble du personnel tant technique qu'administratif ou autre, nécessaire à l'exécution de la mission doit être recruté par l'exploitant en nombre suffisant pour assurer le bon fonctionnement du service public. Il est rémunéré par le délégataire.

L'organigramme et les moyens affectés à la délégation sont annexes à la présente convention ***(annexe 4)***

La convention collective applicable à ce personnel est la convention collective de l'Automobile.

Le délégataire doit veiller à ce que son personnel soit recruté en fonction d'un professionnalisme certain et d'une moralité conforme à l'exécution d'une mission de service public.

Le personnel chargé de l'enlèvement des véhicules doit être habilité et équipé de façon identique afin d'être facilement identifié par les usagers et, pour leur sécurité personnelle, être visible sur la voie publique. Sa tenue et ses vêtements de travail doivent être propres. Il doit être porteur d'une carte professionnelle.

Il appartient au délégataire de prendre toute mesure utile pour exécuter, en toute circonstance, sauf en cas de forces majeures, ses obligations d'exploitant d'un service public.

En aucun cas le personnel du délégataire et notamment le personnel chargé de l'enlèvement ne doit porter de signe, de vêtement de travail ou autre faisant référence à la mission déléguée, en dehors de l'accomplissement des tâches entrant dans le cadre de la convention de délégation de service public.

Le délégataire devra informer l'autorité délégante des recrutements effectués en cours de contrat.

A l'expiration de la présente convention, les parties conviennent de se rapprocher pour examiner la situation des personnels, au regard des règles applicables au moment de l'expiration du contrat.

Un an avant la date d'expiration du contrat, le délégataire s'engage à communiquer à la Collectivité, les renseignements non nominatifs suivants concernant l'effectif du service :

- Age ;
- Niveau de qualification professionnelle ;
- Tâche assurée, convention collective ou statut applicable ;
- Rémunération annuelle charges comprises ;
- Existence éventuelle dans le contrat ou le statut, d'une clause ou d'une disposition pouvant empêcher le transfert du salarié à un autre délégataire.

Les informations concernant les personnels peuvent être communiquées globalement sans indications nominatives, aux candidats à la délégation du service affermé.

A la fin du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, la Collectivité peut décider de confier l'exploitation du service au nouveau délégataire ou de reprendre le service en régie. Le transfert du personnel affecté à cette activité sera effectué conformément aux dispositions légales et jurisprudentielles en vigueur au moment de ce transfert.

Le délégataire ne peut réclamer aucune indemnité à la Collectivité en raison des transferts de ces contrats au nouveau délégataire qui en résulteraient éventuellement.

Douze (12) mois avant la date d'expiration du contrat, le délégataire s'engage à consulter la Collectivité en cas de recrutement de tout personnel, dont la date d'échéance du contrat de travail irait au-delà de la date d'expiration du présent contrat. Il fournit à la Collectivité les justificatifs nécessaires au projet de recrutement. En cas d'avis négatif de la Collectivité, et afin de ne pas alourdir les charges de la délégation, le délégataire s'engage à concilier les besoins en personnel qui seraient nécessaires au bon niveau de fonctionnement de l'exploitation du service délégué et le sens de l'avis de la Collectivité.

Dans cette perspective éventuelle, dans les six (6) mois précédant l'échéance de la convention, le délégataire s'interdit de procéder à des modifications de la masse salariale qui ne seraient pas justifiées par la nécessité :

- De remplacer un membre du personnel démissionnaire ou licencié pour faute,
- De faire face à des situations imprévues,
- De faire face à une augmentation de la consistance des services délégués.

Article 8 : Fonctionnement du service de fourrière

L'exploitation du site de la fourrière ne devra en aucun cas perturber le stationnement, ainsi que la circulation routière dans son voisinage.

L'accès du site de la fourrière est réservé, en dehors de son personnel, aux propriétaires des véhicules mis en fourrière, à Monsieur le Maire, son représentant ou les services compétents de la Commune, à Monsieur le Préfet et à ses services, aux autorités judiciaires, aux experts, aux agents des services des Domaines, à la gendarmerie nationale ainsi qu'aux acquéreurs des véhicules mis en fourrière et remis aux services précités pour aliénation.

Les opérations d'enlèvement sont impérativement effectuées en présence des services de la gendarmerie nationale ou de la police municipale si la Commune s'en munit.

En vertu de l'article 16 du code de procédure pénale, le maire possède la qualité d'officier de police judiciaire. Mais il ne peut prescrire la mise en fourrière qu'en cas d'infraction aux règlements édictés pour la sauvegarde de l'esthétique des sites et des paysages classés. Ainsi, le maire ne peut sanctionner les stationnements abusifs de véhicules sur la voie publique, tandis que les chefs de la police municipale, subordonnés au maire en tant qu'agents de la police judiciaire adjoints, en ont le pouvoir. De ce fait, dans certaines communes, où la police locale est assurée uniquement par un garde champêtre, il n'existe aucune autorité détenant le pouvoir de signer un ordre de mise en fourrière. Ainsi, ces communes doivent faire appel à la gendarmerie pour signer ces ordres de mise en fourrière. Question ministérielle n° 25531 du 29/09/2003.

Les agents municipaux chargés de la surveillance de la voie publique doivent requérir l'autorisation formelle d'un officier de police judiciaire avant de demander l'intervention d'un service de mise en fourrière. *L'excès de zèle d'un agent demandant une mise en fourrière dépourvue de base légale constitue une faute professionnelle (en ce sens : CAA Paris, 2 décembre 2004, garde des Sceaux, ministre de la Justice c./M. T., n° 99PA01708, AJDA 2005.398).*

Pendant son transfert en fourrière, le véhicule pris en remorque ou transporté doit être inoccupé.

Si le véhicule est ouvert lors de la prise en charge, le gardien de fourrière devra y apposer des scellés en présence d'un agent de la force publique.

Sous la responsabilité du gardien de fourrière, le véhicule mis en fourrière y est conservé en l'état, de son enlèvement jusqu'à sa restitution à son propriétaire ou son conducteur, à sa remise pour aliénation au service des Domaines ou à sa remise pour destruction à une entreprise de démolition.

Si le gardien de fourrière venait à se trouver en possession du certificat d'immatriculation d'un véhicule mis en fourrière, il sera tenu de le transmettre sans délai à l'autorité qualifiée pour prononcer la mainlevée de la mise en fourrière.

Le gardien de fourrière est informé sans délai par son auteur, de la notification de mise en fourrière adressée au propriétaire du véhicule. Il ne pourra s'opposer à la sortie provisoire de fourrière autorisée par l'autorité dont relève la fourrière, sous réserve que le propriétaire ou le conducteur du véhicule se soit acquitté des frais de gardiennage.
Dès qu'une des autorités qualifiées, dans les conditions mentionnées aux articles R 325-37, R 325-38 et R 325-40 du code de la route ordonne la mainlevée de la mise en fourrière, cette information doit être communiquée sans délai au gardien de fourrière.
Si Monsieur le Procureur de la République ordonne la mainlevée de la décision de mise en fourrière, faute d'infraction justifiant le recours à cette procédure, la restitution du véhicule est immédiate, inconditionnelle et gratuite pour son propriétaire. Dans ce cas, l'opération d'enlèvement du véhicule sera considérée comme un déplacement et le délégataire sera rémunéré comme tel par la Commune.

Ni l'autorité dont relève la fourrière, ni le gardien ne peuvent faire obstacle à la sortie définitive de fourrière autorisée par l'une des autorités qualifiées pour prononcer la mainlevée sous réserve du paiement des frais de fourrière par le propriétaire ou conducteur du véhicule.

Article 9 : Délais de mise en fourrière des véhicules

L'entreprise chargée de la fourrière sera tenue de procéder à l'enlèvement des véhicules à la première réquisition de l'autorité publique délégante par le biais des services de la gendarmerie nationale dans les délais fixés comme suit :

1/ dans un délai de 20 minutes sur la commune déléguée de Vire et 35 minutes sur les communes de Vire Normandie, suivant la réquisition, de jour comme de nuit et à toute époque de l'année, dimanches et jours fériés compris, en ce qui concerne les véhicules en stationnement gênant ou dangereux et les véhicules accidentés,

2/ dans un délai de 40 minutes sur la commune de Vire Normandie, suivant réquisition, de jour et à toute époque de l'année sauf dimanches et jours fériés en ce qui concerne les véhicules en stationnement abusif dans les zones de stationnement réglementées.

3/ dans les 24 heures suivant la réquisition, de jour et à toute époque de l'année sauf dimanches et jours fériés en ce qui concerne :

- les véhicules abandonnés en l'état d'épaves,
- les véhicules en stationnement abusif de plus de sept jours sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- les véhicules laissés sans droit dans les lieux publics ou privés où le code de la route ne s'applique pas.

L'heure de réquisition est l'heure de l'appel téléphonique de l'agent de la gendarmerie nationale ou de la police municipale dûment notée sur le cahier de main courante.
L'entreprise sera responsable des dégâts pouvant intervenir sur les véhicules enlevés et devra justifier d'une assurance responsabilité professionnelle garantissant les activités décrites dans le présent cahier des charges.

Article 10 : Conditions de restitution des véhicules terrestres mis en fourrière

Dans les délais fixés par l'article L325-7 et R 325-1 et suivants du code de la route, les véhicules mis en fourrière pourront être restitués à leurs propriétaires ou ayants droit, sur présentation au gardien de fourrière de l'autorisation de sortie définitive de fourrière délivrée par l'autorité compétente, (gendarmerie nationale ou police municipale si la ville s'en munit).

Avant retrait de leur véhicule, ils devront par ailleurs donner décharge au gardien de la fourrière en apposant leur signature sur le tableau de bord de fonctionnement de la fourrière dont les caractéristiques figurent en annexe ***(annexe 5)***. Le délégataire est le seul responsable de la complétude et de l'exactitude de ce tableau.

Les véhicules nécessitant des travaux reconnus indispensables avant d'être rendus à leurs propriétaires, ne peuvent être retirés de la fourrière que pour faire procéder aux travaux par des réparateurs dûment autorisés à cet effet, par les propriétaires des véhicules. Ces véhicules ne seront restitués à leurs propriétaires qu'après vérification de la bonne exécution des travaux par un expert agréé.

Article 11 : Modalités de règlement des frais de fourrière

L'entreprise doit afficher de manière visible et lisible, en euros, le barème de ses prestations qu'elle aura établi, conformément à l'article 16 du présent cahier des charges, dans le ou les véhicules d'enlèvement et dans les locaux de la fourrière.
Les modalités de règlement de frais sont les suivantes :

- ✓ Lorsque la prescription de mise en fourrière a reçu un commencement d'exécution, tel que défini à l'article R325-12 du code de la route, le délégataire facture au propriétaire du véhicule, en application de l'article R 325-29 1° du code de la route, les frais

d'enlèvement, les frais de garde si le véhicule a été entreposé, et les frais d'expertise le cas échéant.

Concernant les frais d'expertise, ces derniers sont, dans un premier temps, réglés par le délégataire à l'expert de son choix, agréé par les services de la Préfecture; puis le délégataire facture ces frais au propriétaire du véhicule ou à ses ayants droit.

En outre, en cas de désaccord sur l'état du véhicule ou sur la décision de classement, il est laissé au propriétaire du véhicule la possibilité de faire procéder à une contre-expertise, conformément à l'article R325-35 du code de la route. Les frais de cette contre-expertise sont à la charge du propriétaire si elle confirme l'expertise initiale, dans le cas contraire, ces frais seront à la charge de l'entreprise délégataire.

✓ Lorsque la prescription de mise en fourrière n'a pas reçu de commencement d'exécution, le délégataire facture au propriétaire du véhicule, conformément à l'article R 325-29 2° du code de la route, les frais d'opérations préalables à la mise en fourrière à la condition que le véhicule d'enlèvement se soit rendu sur les lieux et que sa présence ait été visiblement repérée par le service requérant.

✓ Lorsque le propriétaire du véhicule ou ses ayants droit demeurent introuvables, inconnus ou insolvables, les frais liés à la mise en fourrière (enlèvement, garde, expertise, vente, destruction) restent en partie à la charge du délégataire qui touchera une indemnité compensatrice de la commune de Vire Normandie par véhicule détruit.

<u>Pour les catégories : véhicules en stationnement gênant, dangereux et véhicules en stationnement abusif (y compris véhicules abandonnés en l'état d'épave)</u>

Le montant de cette indemnité se calculera ainsi :

Forfait enlèvement + journée de gardiennage à partir du 9ème jour + expertise.

Soit à la date de signature de la convention :

Forfait enlèvement : 116,81 € (tarif maximum – version consolidée de l'arrêté du 14/11/2001 mis à jour le 26/06/2014 et le 10/07/2015).

Journée de gardiennage à partir du 9ème jour : 6,19 € par jour (tarif maximum - Arrêté du 10/07/2015)

Expertise : 51,85 € TTC (diminution de 15% des frais d'expertise incluse) et ce, pour la durée de la présente convention.

Si un véhicule rentré en parc n'est pas expertisé sous 8 jours, le délégataire alertera les services du délégant.

<u>Pour toutes les autres catégories, notamment : mise en fourrière pour défaut d'assurance, véhicules accidentés, véhicules expertisés et classés par l'expert en 1ère ou en 2ème catégorie</u>

Le montant de cette indemnité se calculera ainsi :

Forfait enlèvement + expertise + Forfait de 10 jours de garde

Soit à la date de signature de la convention :

Forfait enlèvement : 116,81 € (tarif maximum - Arrêté du 10/07/2015)

Jour de garde : 6,19 € par jour (tarif maximum - Arrêté du 10/07/2015)

Expertise : 51,85 € TTC (diminution de 15% des frais d'expertise incluse) et ce, pour la durée de la présente convention.

La facture qui sera délivrée au propriétaire du véhicule devra au moins comporter les mentions suivantes :

- nom et adresse du gardien de fourrière
- immatriculation, marque et type du véhicule

- nom et adresse du propriétaire
- période de mise en fourrière (nombre de jours)
- nature et coût des prestations facturées

Article 12 : Aliénation des véhicules

Dans l'hypothèse selon laquelle, le propriétaire d'un véhicule placé en fourrière ne se manifeste pas dans les délais et conditions fixés par l'article L 325-7 et R 325-32 du code de la route, il appartient au délégataire de faire estimer par un expert la valeur marchande du véhicule. Cet expert est rémunéré par le délégataire.

L'intervention de l'expert devra être effectuée dans un délai maximum de 48 heures ouvrables qui suit la demande de l'agent de la gendarmerie nationale ou de la police municipale formulée au délégataire.

Sous réserve des droits et obligations des créanciers titulaires d'un gage sur les véhicules, seront remis au service des Domaines pour leur aliénation en respectant les dispositions du décret n°72-823 du 6 septembre 1972, les véhicules réputés ainsi abandonnés en application de la loi dont, vu l'état, la circulation sur la voie publique ne présente pas de danger pour les autres usagers et dont la valeur marchande estimée par un expert agréé est supérieure au montant fixé par arrêté ministériel.

Le délégataire récupérera directement auprès du service des Domaines les frais de transfert et de garde en fourrière dans la limite des sommes obtenues par la vente des véhicules. Si le produit de la vente ne couvre pas ses frais, le délégataire doit se contenter du produit de la vente et se retourner vers le propriétaire du véhicule ou ses ayants droit restant débiteurs de la différence. Quelle que soit l'issue de ce recours, le délégataire ne peut prétendre à une indemnité de la part de l'autorité délégante.
Il est rappelé qu'en vertu de l'article L1411-1 du CGCT une délégation de service publique est un contrat de concession au sens de l'ordonnance 2016-65 du 29/01/2016 relative aux contrats de concession, conclut par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques à qui est transféré l'exploitation. Le délégataire se rémunère sur les usagers et assure les risques et périls de ses frais de l'exploitation.

L'entreprise informera l'autorité délégante de la vente du véhicule ou du caractère infructueux de cette dernière. Tout véhicule remis pour aliénation au service des Domaines et n'ayant pas trouvé acquéreur, est livré à la destruction dans un délai de 30 jours, à compter de la date de mise en vente.

Article 13 : Destruction des véhicules

Seront livrés à la destruction les véhicules réputés abandonnés, en application de la loi et estimés par un expert agréé, à une valeur marchande inférieure au montant fixé par arrêté ministériel et déclarés hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité.
Le délégataire ne peut en aucun cas procéder lui-même à la destruction des véhicules.
Il a obligation de passer un contrat avec une entreprise de destruction de véhicules dont les installations sont classées, et ce en conformité avec les dispositions de l'article R325-45 du code de la route. L'entreprise de destruction de véhicules sera obligatoirement indiquée à la Commune par le délégataire à son entrée en fonction.

Article 14 : Obligations du délégataire

Le délégataire s'engage à :

- connaître l'ensemble des lois et règlements relatifs à la mise en fourrière, à l'aliénation, et à la destruction des véhicules terrestres. A ce titre, il s'engage à respecter strictement ces dispositions
- maintenir le ou les sites en conformité avec la réglementation en matière d'environnement et notamment celle issue du règlement sanitaire départemental

- disposer du personnel qualifié et du matériel d'enlèvement suffisants pour assurer une continuité dans l'exécution du service public délégué
- soumettre les véhicules d'enlèvement aux obligations du contrôle technique et de visites périodiques; les véhicules devront par ailleurs être équipés de matériel radiophonique
- tenir une comptabilité de tous les versements reçus pour le retrait des véhicules mis en fourrière
- informer régulièrement les services de gendarmerie nationale et de police municipale, des enlèvements effectués (liste mensuelle transmise par le délégataire avant le 15 du mois suivant, récapitulant les enlèvements du mois précédent)
- tenir impérativement un tableau de bord relatif au fonctionnement de la fourrière, conformément au modèle type fourni par les services de la préfecture et adaptable en fonction des évolutions législatives.

Ce tableau sera tenu à jour en permanence et devra être visé tous les trois mois par M. le Commandant de gendarmerie qui y mentionnera toutes observations.

Par ailleurs, à tout moment à première réquisition, ce tableau pourra être consulté par l'autorité publique délégante, Monsieur le Préfet ou son représentant.

Ces renseignements seront tenus à jour par un procédé informatique permettant de localiser les véhicules recensés sur l'ensemble des sites.

Le délégataire a l'obligation de transmettre mensuellement ce tableau de bord à la Commune sous format informatique compatible avec les équipements de la Commune.

Le gardien de fourrière conservera en archive pendant la durée de la délégation le tableau de bord et toutes les pièces justificatives afférentes à la clôture des exercices et les transmettra à l'autorité délégante à l'échéance du contrat.

Article 15 : Règlements et affichage

Le délégataire établit le projet de règlement intérieur qui fixe les principales dispositions relatives au fonctionnement du service. Ce règlement, destiné à assurer le meilleur service à l'usager, est soumis à l'approbation de la Commune de Vire Normandie et devra être affiché par les soins du délégataire aux diverses entrées de la fourrière.

Le règlement fixant les conditions de sécurité et d'évacuation est soumis aux mêmes dispositions.

Un affichage spécial des tarifs en vigueur est effectué de manière à être clairement lisible par les usagers (cf. articles 11 et 16).

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES

Article 16 : Tarifs

Le délégataire devra proposer des tarifs qui ne pourront être supérieurs aux tarifs maxima fixés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001, modifié par arrêté en date du 10 juillet 2015 ***(annexe 6)***.

En effet, en cas de modification des tarifs maxima fixés par arrêté ministériel, les tarifs et toutes modifications réglementaires à venir, résultant du présent cahier des charges évolueront dans la même proportion et seront notifiés par le délégataire à l'autorité délégante, dès leur mise en application.

Dans les conditions prévues à l'article R 325-29 du code de la route et aux articles 9, 10 et 11 du présent cahier des charges, le délégataire perçoit directement auprès des contrevenants les tarifs visés ci-dessus. Il fait son affaire du recouvrement des sommes impayées auprès des contrevenants.

Article 17 : Compte de résultat prévisionnel

Le délégataire doit gérer le service de façon à assurer par ses propres moyens l'équilibre des comptes de la délégation. Cet équilibre doit être apprécié selon un compte de résultat prévisionnel sur l'ensemble de la durée de la délégation, année par année. ***(annexe 7)***

Article 18 : Impôts et taxes

Tous les impôts et taxes liés à la propriété et à l'exploitation de la fourrière sont à la charge du délégataire.

Article 19 : Rémunération du délégataire

Pour couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement, le délégataire perçoit une rémunération qui est constituée des ressources que procure l'exploitation du service de fourrière :

- les tarifs perçus auprès des contrevenants, dans les conditions fixées à l'article 16,
- le versement par la Commune, le cas échéant, de l'indemnité compensatrice décrite à l'article 11, dans l'hypothèse où le contrevenant s'avère inconnu, introuvable ou insolvable.

Article 20 : Redevance

En contrepartie de l'exploitation du service de fourrière automobile, le délégataire versera chaque année à la Commune une redevance.

La redevance est fixée à :

- 5 % du chiffre d'affaires total hors taxes, pour un chiffre d'affaire inférieur ou égal à 150 000 € HT ;
- 10 % du chiffre d'affaires total hors taxes, à partir d'un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 € HT.

La redevance est versée à la collectivité en une seule fois, le troisième trimestre de l'année n+1 suite à la transmission par le délégataire du compte de résultat visé à l'article 21 du contrat.

Cette redevance n'est pas imposée à la TVA.

CHAPITRE IV : COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET CONTROLE

Article 21 : Compte-rendu annuel

Pour permettre la vérification et le contrôle des comptes, le délégataire devra produire chaque année, avant le 1er mai, un rapport sur l'exploitation de la fourrière conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport comprendra une analyse de la qualité du service (article 22) et un compte de résultat retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation (article 23). Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Article 22 : Rapport d'activité

Au titre du rapport d'activité annuel, le délégataire fournira au titre de l'année écoulée, tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers.

Le délégataire fournira au titre de l'année écoulée, au moins les indications suivantes :

- les effectifs du personnel du délégataire affecté au service délégué (type de contrat, quotité de travail, qualification, formation...),
- le nombre de véhicules pris en charge par la fourrière par catégorie, suivant la classification définie à l'article 2 du présent cahier des charges, le nombre de véhicules enlevés et la nature de l'infraction, le nombre de véhicules restitués à leur propriétaire, expertisés, remis au service des Domaines et remis à une entreprise habilitée pour la destruction des véhicules,
- le détail des recettes par catégorie de véhicules,
- le rappel des tarifs pratiqués et leur éventuelle évolution,
- le traitement des réclamations,
- des statistiques portant sur le respect des délais d'intervention pour l'enlèvement des véhicules,
- un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et rappelant le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité,
- un état du suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique, imputée au compte annuel de résultat de la délégation,
- tout autre indicateur permettant d'apprécier la qualité du service,
- les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à sa continuité,
- les adaptations à envisager.

Article 23 : Compte de résultat

Ce document tel qu'il est décrit par les articles L.1411-3 et R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, doit permettre d'apprécier les conditions économiques générales de l'exploitation et retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service. Ce compte de résultat est établi selon le modèle annexé au cahier des charges et comprend :
En charges :

Le détail par poste de dépenses et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur :

- ✓ toutes les dépenses de rémunération du personnel vacataire et permanent (salaires, appointements, charges sociales, primes, indemnités et avantages accordés au personnel).
- ✓ les dépenses de matières consommables et de fournitures pour l'entretien et le fonctionnement du matériel et des installations (déduction faite des remises ou rabais) comprenant, notamment :
  - les achats directement utilisés,
  - les stocks consommés,

  - les dépenses d'électricité, chauffage, ventilation...
  - les dépenses de travaux d'entretien, fournitures, services extérieurs engagés ou loués pour le fonctionnement des services d'entretien et la réparation du matériel roulant et des installations,
  - les provisions constituées au titre de l'amortissement pour investissements,
  - le cas échéant, les frais de location du matériel.
- ✓ les impôts et taxes diverses supportés par l'exploitation (à l'exclusion des impôts sur le capital et sur les bénéfices de la société),
- ✓ les frais divers de gestion, y compris les frais de mission et de déplacement,
- ✓ les primes d'assurance,
- ✓ les frais financiers,
- ✓ la redevance versée à la commune,
- ✓ les pénalités infligées durant l'exercice,
- ✓ les frais généraux (à détailler comme charges indirectes selon la règle énoncée ci-après).

En produits :

Le détail par poste de recettes et leur évolution, par rapport à l'exercice antérieur :

- ✓ l'ensemble des recettes d'exploitation résultant des tarifs perçus auprès des contrevenants,
- ✓ tout autre produit lié à l'exploitation du service,
- ✓ Les ristournes et remboursements obtenus sur tous les approvisionnements et charges d'exploitation et toutes autres recettes réalisées à titre quelconque,
- ✓ Les produits financiers issus de la trésorerie de l'exploitation,
- ✓ Les indemnités dues par les tiers,
- ✓ Les produits exceptionnels,
- ✓ Le versement éventuel de l'autorité délégante tel que prévu à l'article 11.

Conformément à l'article R.1411-7 du code général des collectivités territoriales, le délégataire doit, pour l'établissement de ce compte,

- tenir compte des spécificités du secteur d'activité concerné,
- respecter les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente,
- imputer les charges par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport, pour les charges indirectes, notamment les charges de structures et autres frais généraux,
- fournir une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel, retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation; les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre, sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.

Article 24 : Contrôle de l'autorité délégante

Pour exercer le contrôle du service délégué :

- Les représentants de la collectivité dûment accrédités auront, à tout moment, accès aux sites de la fourrière et à tous équipements et bâtiments, afin de s'assurer notamment, de la bonne exécution des obligations définies par le contrat de délégation.
- La collectivité aura le droit de contrôler, sur place et sur pièces, les renseignements donnés dans les comptes rendus annuels visés ci-dessus. A cet effet, ses agents, comme son comptable public, pourront se faire présenter toutes pièces justificatives nécessaires à leur vérification, conformément à l'article R.1411-7 du code général des collectivités territoriales. Ils pourront vérifier la régulière exécution du contrat et la sauvegarde des intérêts de la collectivité.
- La collectivité pourra également mandater toute personne physique ou morale pour l'assister éventuellement dans sa mission de contrôle. Le délégataire sera alors tenu de recevoir la personne habilitée par la collectivité et de lui présenter les documents techniques ou comptables qui pourraient lui être demandés.

CHAPITRE V : RESPONSABILITE - ASSURANCES

Article 25 : Responsabilité – Assurances

Dès le démarrage de l'exploitation, le délégataire est responsable du bon fonctionnement de la fourrière dans le cadre des dispositions du présent cahier des charges et fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir à l'occasion de son exploitation, sans que la responsabilité de la Commune de Vire Normandie ne puisse être recherchée.

Le délégataire est seul responsable vis-à-vis des tiers et usagers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit.

Il appartient au délégataire de s'assurer pour l'ensemble des risques relatifs à son exploitation et particulièrement pour les dommages ou risques liés aux véhicules et leur contenu placés sous sa seule responsabilité. Il pourra également être assuré pour les pertes d'exploitation.

Le délégataire est tenu de s'assurer pour les biens confiés et ses biens propres pour tous les risques : incendie, dégâts des eaux, risques électriques, recours des voisins et des tiers, vols, vandalisme et autres risques annexes.

Il est convenu, dès à présent, que les compagnies d'assurance auront communication des termes spécifiques du présent cahier des charges pour rédiger en conséquence leurs garanties.

En cas de sinistre, l'indemnité versée par la compagnie d'assurance sera intégralement affectée à la remise en état de l'ouvrage et de ses équipements.

Toutes les polices d'assurance devront être communiquées à l'autorité délégante dans le mois qui suit la signature du contrat de délégation de gestion de la fourrière.

Le délégataire devra remettre chaque année à l'autorité délégante une attestation des polices d'assurance garantissant les risques décrits ci-dessus.

Toutefois, cette communication n'engagera en rien la responsabilité de la Commune de Vire Normandie pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de ces assurances s'avéreraient insuffisants.

Le délégataire ayant en charge la surveillance de la fourrière et des véhicules confiés qui y sont entreposés, la responsabilité de la Commune de Vire Normandie est complètement dégagée en ce qui concerne les vols, accidents ou incidents de toute nature qui pourraient s'y produire. Le délégataire garantira intégralement la Commune de Vire Normandie contre tout recours éventuel des tiers.

Chapitre VI : SANCTIONS

Article 26 : Sanctions pécuniaires

Dans les cas prévus ci-après, faute par le délégataire de remplir les obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, des pénalités pourront lui être infligées sans préjudice, s'il y a lieu, des dommages et intérêts envers les tiers.

Les sanctions pécuniaires et les pénalités seront prononcées au profit de la Commune de Vire Normandie par le Maire ou son adjoint délégué, dans les cas suivants :

1) Retards d'intervention générant les pénalités de retard décrites comme suit :

En cas de non-respect des délais fixés à l'article 9 du présent cahier des charges, le délégataire sera tenu de verser à la Commune de Vire Normandie, sauf justification expressément motivée, des pénalités de retard exprimées en pourcentage des tarifs fixés par les parties pour les frais d'enlèvement des véhicules mis en fourrière tels que définis à l'article 16 :

1.1. enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou dangereux et des véhicules accidentés :
   - pénalités de 5% si l'enlèvement est effectué entre la vingt et unième et la quarantième minutes après la réquisition,
   - pénalités de 30% si l'enlèvement est effectué entre la quarante et unième minutes et la soixantième minutes après la réquisition,
   - pénalité de 100% au-delà de soixante minutes après la réquisition.

1.2. enlèvement des véhicules abandonnés en l'état d'épaves, les véhicules en stationnement abusif de plus de sept jours sur les voies ouvertes à la circulation publique, les véhicules en stationnement sur les aires de stationnement en zone réglementée, les véhicules laissés sans droit dans les lieux publics ou privés où le code de la route n'a pas vocation à s'appliquer :
   - pénalités de 20% si l'enlèvement est effectué dans le deuxième jour suivant la réquisition,
   - pénalités de 50% si l'enlèvement est effectué dans le troisième jour suivant la réquisition,
   - pénalité de 100% par jour de retard au-delà du troisième jour suivant la réquisition.

Les délais fixés au point 1.2 du présent article peuvent être, le cas échéant, augmentés des dimanches et jours fériés.

Le non-respect des délais est constaté par les services de gendarmerie sur la base des dates et heures indiquées sur les procès-verbaux.

2) Retards de production de documents générant des pénalités

Lorsque le délégataire ne produit pas dans les délais impartis les documents prévus aux articles 12, 14, 21, 22, 23 et 27 du contrat après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, la Commune de Vire Normandie appliquera des pénalités d'un montant de 50 euros par jour de retard.

Chapitre VII : FIN DU CONTRAT

Article 27 : Continuité du service en fin de contrat

Un an au moins, au plus tard avant l'échéance du contrat de délégation, la collectivité décidera de ses intentions quant à la gestion du service de fourrière pour la phase suivante. La collectivité aura la faculté, sans qu'il en résulte un droit à indemnité pour le délégataire, de prendre pendant les six derniers mois de validité du contrat toutes les mesures utiles pour assurer la continuité du fonctionnement de la fourrière, réduisant autant que possible la gêne qui pourrait en résulter pour le délégataire.

Le délégataire devra remettre à la Commune tous les éléments d'information (éléments de comptabilité analytique, liste à jour du personnel, fichiers, tableaux de bord...) relatifs à l'exploitation du service de fourrière automobile dans les conditions définies par la Commune. Le délai de transmission ne peut excéder un mois à compter de la demande formulée par la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non transmission ou de transmission incomplète ou de non-respect du format de transmission dans les délais prévus des éléments d'information, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 26.2 du présent cahier des charges.

Article 28 : Résiliation

La Commune de Vire Normandie peut prononcer de plein droit et sans indemnités, après une mise en demeure motivée par lettre recommandée avec avis de réception ou par signification par huissier, restée en tout ou partie infructueuse dans un délai de quinze jours calendaires, la résiliation du contrat de délégation de service public de la fourrière, sans préjudice des droits que la Commune de Vire Normandie pourrait faire valoir par ailleurs:

- En cas de non obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de l'activité dans un délai de 15 jours après la date prévisionnelle de début de l'activité ou en cas de perte en cours d'exploitation.
- En cas de manquement du délégataire au principe de continuité du service public ou au principe d'égalité des usagers devant le service public ;
- En cas de non-respect répété des obligations contractuelles inscrites dans le présent contrat (c'est-à-dire une même obligation non exécutée au moins à deux reprises).
- En cas de fraude, de malversation, ou à la suite d'une condamnation pénale ;
- En cas d'interruption total du service public de la fourrière pendant une durée de trente jours calendaires.
- En cas de présomption d'absence d'assurances du titulaire, lorsque les attestations d'assurance n'ont pas été fournies 15 jours après la notification de la mise en demeure de les présenter ou en cas de non-paiement des primes.
- Et plus généralement pour toute violation de disposition légale ou réglementaire, toute violation du contrat.

La résiliation de la délégation ne fait pas obstacle à l'exercice de toutes les actions civiles, administratives ou pénales contre le délégataire.

Quelle que soit la circonstance ayant entraîné le prononcé de la résiliation, tous les surcoûts et dépenses induits, notamment les pertes d'exploitation, les coûts et surcoûts d'exploitation, seront à la charge du déchu.

Article 29 : Situation des biens mobiliers et immobiliers

A l'expiration de la convention, les achats et frais d'établissement, engagés par le délégataire pour l'exploitation du service de la fourrière, ne font l'objet d'aucun retour dans la propriété de la commune en fin de contrat. Ils restent la propriété du délégataire.

Les biens de reprise (camions, mobiliers....) acquis par le délégataire durant l'exploitation de la fourrière pourront être repris par la Commune de Vire Normandie, si elle en fait la demande,

moyennant une indemnité évaluée à leur valeur vénale déterminée d'un commun accord entre les parties.

Les véhicules non restitués et stockés chez le délégataire à la date de fin du contrat restent chez le délégataire jusqu'à leur retrait pour assurer la continuité du service public.

CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 30 : Election de domicile

Article 31 : Jugement des contestations

Les contestations, qui s'élèveront entre le délégataire et la Commune au sujet du présent contrat, seront soumises au tribunal administratif de Caen.

Article 32 : Documents annexés

Lors de la remise des offres le délégataire devra fournir toutes les annexes demandées.
Sont annexés au présent contrat et ont valeur contractuelle, les documents suivants :

- ***Annexe 1 :*** Agrément préfectoral
- ***Annexe 2*** : Site affecté au service.
- ***Annexe 3*** : Moyens matériels.
- ***Annexe 4*** : Organigramme – Moyens humains affectés à la délégation.
- ***Annexe 5*** : Tableau de bord.
- ***Annexe 6*** : Grille tarifaire.
- ***Annexe 7*** : Compte de résultat prévisionnel

Fait à Vire Normandie, le

En trois exemplaires

Pour la Commune de Vire Normandie,

Le Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Marchés publics

Marché de renouvellement des contrats d'assurance de Vire Normandie

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suite à la création de la Commune Nouvelle au 1er janvier 2016, il est nécessaire pour la Ville de Vire Normandie de contracter de nouveaux contrats d'assurance pour les 4 années à venir, intégrant les besoin de l'ensemble des Communes déléguées. La procédure sera un appel d'offre ouvert, conformément à l'article 25 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Par conséquent, il est prévu de lancer une procédure d'appel d'offre. Elle concerne la couverture de la flotte automobile et auto mission de la Collectivité, la couverture responsabilité civile et protection juridique de la Collectivité et la couverture responsabilité civile et protection juridique des agents et élus.

Pour rappel, cette procédure ne comprend pas l'assurance dommages aux biens, ce volet ayant fait l'objet d'un nouveau contrat notifié au premier juillet 2016 à l'assureur GROUPAMA.

La date limite de remise des plis est fixée au 02 novembre 2016 à 14h30. Les contrats ont une date de départ fixée au 1er janvier 2017.

Cette procédure est constituée de 3 lots, divisés comme suit :

- Lot 1 : Flotte automobile et auto mission
- Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique de la Collectivité
- Lot 3 : Responsabilité civile et protection juridique des agents et élus

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Pour tous les lots, les critères de jugement des offres seront pondérés de la façon suivante:

- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (60%)
- Conditions tarifaires (30%)
- Gestion et suivi des sinistres (10%)

Suite à l'analyse administrative et technique produite par l'AMO Insurance Risk Management, la commission d'appel d'offres se réunira pour se prononcer sur l'attribution du titulaire de chaque lot.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte 05 OCT. 2016
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Marchés publics

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Marché de services, gestion locative du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la création du futur Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie, il s'avère nécessaire de missionner un prestataire qui sera en charge de gérer la location des lieux aux professionnels de santé. La mission du prestataire consistera, pour le compte de la Collectivité, à gérer les baux, percevoir les loyers, les reverser à la Collectivité, gérer les parties communes, gérer l'intégralité de l'aspect administratif (rédaction de tout document administratif afférent à la location des lieux), gérer les éventuels impayés ainsi que, de manière plus globale, l'ensemble des relations avec les locataires. La prestation sera encadrée par une convention de mandat signée entre la Collectivité et le prestataire.

Il convient par conséquent de lancer une consultation. Le marché de services sera passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La durée du marché est fixée à 5 ans fermes.

Les critères de jugement des offres seront pondérés de la façon suivante:

- Qualité de la prestation (40%)
- Conditions tarifaires (60%)

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Marchés publics

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Prestation de conseil et d'assistance juridique dans le cadre de la construction d'un service des urgences sur le site de la Clinique Notre Dame à Vire Normandie

Le soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Ville de Vire Normandie prévoit, en collaboration avec le Centre Hospitalier de Vire Normandie, l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la Clinique Notre Dame, de bâtir sur le site de la Clinique un service unique d'urgences.

Pour assurer la bonne conduite de l'opération, la Ville de Vire Normandie souhaite s'adjoindre un service de conseil et d'assistance juridique. La mission concerne l'accompagnement du maître d'ouvrage dans le montage juridique de l'opération.

En effet, au regard de la complexité juridique du projet, faisait appel au Droit public, de l'immobilier et de la Santé, et du nombre d'acteurs concernés par l'opération, une expertise spécialisée est nécessaire.

Les prestations attendues sont de 3 ordres :

- Conseil juridique pour la mise en œuvre de la gouvernance de la coopération entre la Ville de Vire Normandie, le Centre Hospitalier et la Clinique Notre Dame, notamment par l'éventuelle constitution d'une structure ad hoc ;
- Assistance juridique dans le cadre de la construction et de l'exploitation du service mutualisé des urgences ;
- Rédaction des documents contractuels (contrats, actes notariés....).

Le marché est passé en procédure adaptée conformément à l'article 27, 78 et 79 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Au regard du montant prévisionnel inférieur à 25000€ HT, 3 cabinets spécialisés d'avocats seront consultés et mis en concurrence. Le titulaire sera sélectionné sur le critère prix. L'achèvement de la mission est prévu pour le 30 novembre 2016.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Finances, Marchés Publics » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De prendre acte de la procédure.**

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
Reçu le 5 OCT. 2016

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Déchèterie de Canvie – Modification du règlement intérieur

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suite à la création de la commune nouvelle Vire Normandie, au 1er janvier 2016, emportant dissolution de la Communauté de Communes de Vire et substitution de personne morale, la compétence « Déchets/Déchèterie » est dévolue à Vire Normandie.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la Déchèterie de Canvie.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Environnement, Aménagement Rural » et du Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les modifications du règlement intérieur de la déchèterie de Canvie tel qu'il l'est précisé en annexe.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE

DE VIRE NORMANDIE

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2005 portant règlement intérieur de la déchèterie de Canvie
Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2006 portant modification des horaires d'ouverture au public
Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2010 portant modification du règlement intérieur
Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire en date du 04 octobre 2012 portant modification du règlement intérieur
Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant création de la Commune Nouvelle Vire Normandie

ARTICLE 1 – ROLE DE LA DECHETERIE

La déchèterie implantée à CANVIE sur la Commune déléguée de Vire a pour rôle de :

- Permettre aux habitants de la Commune Vire Normandie d'évacuer les déchets non collectés par le service public de collecte des déchets, dans de bonnes conditions et dans les limites fixées à l'article 6 suivant,
- Eviter les dépôts sauvages,
- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets
- Accepter les déchets classés toxiques tels qu'indiqués à l'article 3 ci-après
- Accepter les déchets tout-venant non récupérables, ni recyclables.
- Accepter tous déchets issus de nouvelles filières de recyclage par le biais d'Eco organismes agréés

ARTICLE 2 – HORAIRES DE LA DECHETERIE

Les horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de : 8H30 à 12H00 et 14H00 à 18H00
Mercredi de : 14h00 à 18h00

Les mercredis matins sont réservés à l'entretien de la déchèterie (préparation de terreau, nettoyage du site, graissage, entretien du matériel, comptabilité...)

L'accès à la déchèterie sera interdit pour les socio-professionnels le samedi à partir de 10h00.

La déchèterie sera fermée les dimanches, jours fériés et sur décision du Conseil Municipal.

La déchèterie sera rendue inaccessible au public en dehors des heures d'ouverture et en fonction du règlement intérieur qui prévoit l'entrée du dernier véhicule 10 minutes avant la fermeture.

ARTICLE 3 – DECHETS ACCEPTES

- Papiers/journaux
- Emballages (cartons, plastiques)
- Déblais d'origine domestique
- Tontes de pelouse, produits de taille ou branchage du jardin (branches d'un diamètre maximum de 12 cm)
- Objets encombrants
- Mobiliers des ménages (canapé, matelas, sommier, armoire, salon de jardin...)
- Textiles
- Verres
- Ferrailles et non ferreux
- Déchets dangereux des ménages (anciennement appelés DMS Déchets Ménagers Spéciaux) : peinture, vernis, colles, solvants, aérosols, filtres à huiles et à gasoil de véhicules légers, néons, ampoules économiques, piles, batteries, cartouches d'encres, radiographies, autres produits non identifiés pouvant être acceptés à la déchèterie
- Bois
- Pneus non détériorés (VL et motos uniquement)
- Huile de friture, huile de vidange (apport uniquement en petits bidons pouvant être transvasés dans les conteneurs)
- DEEE : déchet d'équipement électrique et électronique (électroménagers...)
- Film plastique (transparent, opaque, couleur, mou ou dur, imprimé ou non, propre et ruban adhésif)

ARTICLE 4 – DECHETS INTERDITS

- Les ordures ménagères
- Les souches de toutes tailles
- Les déchets putrescibles (sauf déchets verts)
- Les éléments entiers de carrosserie de voitures ou de camion
- Les déchets industriels
- Les médicaments
- Les produits explosifs, inflammables ou radioactifs
- Plaques et tuyauteries fibro (amiante)
- Bouteilles de gaz
- Les déchets agricoles (bâches, ficelles...)
- Les déchets hospitaliers ou biomédicaux

Annexe au point n°20

- Tout déchet cité à l'article 3, dès lors que les quantités en jeu deviennent incompatibles
- Pneus poids lourd, agraires et pneus souillés quelque soit leur taille

Cette liste n'est pas limitative, le responsable du site est toujours habilité à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, volume ou quantité, présentent un danger ou des sujétions particulières pour l'exploitation.

Dans le cas où le déchet serait refusé, le responsable indiquera, dans la mesure du possible, le lieu où le déchet pourra être déposé.

En cas de déchargement de matériaux non admis, les frais de reprise et de transport seront à la charge du contrevenant qui pourra se voir interdire l'accès à la déchèterie et supporter les dommages et intérêts susceptibles d'être dus à la collectivité.

ARTICLE 5 – ACCES DE LA DECHETERIE

IDENTIFICATION

L'accès à la déchèterie est autorisé :

- aux personnes morales ou physiques de VIRE NORMANDIE (habitants ou socio-professionnels)

- aux socio-professionnels domiciliés hors territoire municipal, qui réalisent un chantier ou une activité temporaire sur ledit territoire. Pour ces derniers, une attestation contresignée du maître d'ouvrage, à usage limitée dans le temps, sera demandée par le personnel de la déchèterie à l'entrepreneur non résident sur le territoire municipal.

En outre, l'accès à la déchèterie ne sera autorisé qu'aux personnes munies d'un dispositif d'identification soit :

- une carte personnalisée pour les particuliers (remise par la Commune déléguée de résidence),
- un badge magnétique pour les socio-professionnels (fourni gracieusement par Vire Normandie).

En cas de perte, le remplacement du dispositif sera facturé à l'usager.

Gratuit :
Aux personnes physiques habitant Vire Normandie pour les déchets courants compatibles avec les capacités du service et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

Payant :
Aux artisans, commerçants, petits industriels, services publics ; dénommés socio-professionnels.

L'accès est interdit aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ; pour des raisons de sécurité, il est préférable que les enfants ne descendent pas du véhicule.

Pour les usagers utilisant un véhicule, l'accès est limité aux catégories suivantes :

- cycles et cyclomoteurs
- véhicules légers (voitures) seuls ou avec une remorque
- véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T
- Poids lourds dont le PTAC est ≤ 12 T

Les usagers doivent effectuer le déchargement de leur apport en se conformant strictement aux instructions et avoir préalablement effectué un tri.

ARTICLE 6 – TARIFICATION DES ACCES A LA DECHETERIE

Particuliers, services municipaux :

Le service est gratuit lorsque l'apport est exclusivement composé des déchets visés à l'article 3 – Déchets acceptés.

Socio-professionnels :

Les déchets suivants sont acceptés gratuitement : cartons, papiers, verres récupérables, plastiques recyclables, métaux ferreux et non ferreux.
Pour les autres, les tarifs varient selon la catégorie des déchets réceptionnés et sont votés par délibérations du Conseil Municipal qui seront affichées à la déchèterie.

Les tarifs seront actualisés et modulés en fonction de la législation des différentes filières de récupération/valorisation.

ARTICLE 7 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules des usagers de la déchèterie n'est autorisé que pour le déversement des déchets dans les bennes et conteneurs.

Les usagers devront quitter cette plate-forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site de la déchèterie.

La circulation dans l'enceinte de l'établissement doit se faire dans le strict respect du Code de la Route. La vitesse est limitée à 5 km/heure.

Hormis sur les plates-formes de vidage prévues à cet effet, le stationnement des véhicules, remorques et autres est interdit sur le site.

ARTICLE 8 – COMPORTEMENT DES USAGERS

L'accès à la déchèterie et notamment les opérations de déversement des déchets dans les bennes, les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Ceux-ci doivent :

- Maintenir les animaux dans les véhicules
- Respecter les règles de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation...)
- Respecter les instructions du gardien
- Ne pas descendre dans les bennes
- Ne pas jeter de loin des déchets afin d'éviter de blesser un autre usager
- Ramasser ses déchets tombés au sol
- Les usagers devront, obligatoirement, couper le moteur du véhicule pendant le déchargement de celui-ci.
- Respecter l'interdiction de fumer dans l'enceinte de la déchèterie
- Ne pas apporter de feu sous une forme quelconque ou des cendres chaudes

ARTICLE 9 – CHIFFONNAGE (récupération de déchets)

La déchèterie est clôturée de façon à interdire l'accès à toute personne étrangère au service en dehors des horaires d'ouverture.

Le chiffonnage et la récupération de déchets sont strictement interdits sur la déchèterie.
L'accès dans les bennes ou conteneurs et dans les locaux est interdit (hormis le local d'accueil en présence d'un agent du service).
En cas de non-respect de ces interdictions, les sanctions prévues à l'article 12 seront appliquées aux contrevenants.
Les agents sur le site ont la charge de faire respecter ces interdictions.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Il est demandé aux utilisateurs de séparer les matériaux énumérés à l'article 3 et de les déposer dans les conteneurs ou bacs prévus à cet effet.

L'usager est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes sur l'aire de la déchèterie. Il demeure seul responsable des pertes ou vols de matériels qu'il ferait entrer dans l'enceinte de la déchèterie. Il est censé conserver sous sa garde tous les biens lui appartenant.

ARTICLE 11 – GARDIENNAGE ET ACCUEIL DES UTILISATEURS

Le personnel de la déchèterie est habilité à faire tout contrôle d'identité et à faire appliquer le présent règlement. Il est présent en permanence pendant les heures d'ouverture prévues à l'article 2 et est chargé :

- D'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchèterie
- De veiller à l'entretien du site
- D'informer les utilisateurs et obtenir une bonne sélection des matériaux
- De tenir les registres d'entrées et de sorties et celui des réclamations
- De veiller au bon respect et à l'application de ce présent règlement

ARTICLE 12 – INFRACTION AU REGLEMENT

Tout contrevenant au présent règlement se verra interdire le déchargement et pourra faire l'objet d'une poursuite prévue par la loi, de la part de l'autorité ayant le pouvoir de police.

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement sera affiché de façon permanente à l'entrée de la déchèterie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Environnement

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (socioprofessionnels) – Exercice 2017

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

- Les demandes d'exonération de la TEOM

Les dispositions de l'article 1521-III du code général des impôts, permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la TEOM, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

46 entreprises ont été exonérées de la TEOM 2016 dont 27 qui étaient assujettis à la redevance spéciale.

Pour l'année 2017, le service Déchets/Déchèterie de Vire Normandie a reçu les demandes d'exonération des entreprises ci-dessous :

Nom de l'enseigne	Adresse des locaux à exonérer	Noms des propriétaires des locaux	Parcelles cadastrales
CARREFOUR MARKET	Parc commercial La Douitée 14500 VIRE	SAS CARREFOUR PROPERTY et/ou SARL SAMAD	AS 540
BUT	route de Caen 14500 VIRE	SCI LA MILLIERE	AT 76
SARL PMS DECO (ancien ESPACE DECOR)	rue de la Mondrière 14500 VIRE	SCI DE LA MONDRIERE	BA 68
POINT P	ZA La Papillonière rue Charles Amand 14500 VIRE	SCI VIRE-LAND	AS 388 AS 391 AS 393 AS 401
CHATEL	avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SAS CLAUDE CHATEL ET FILS	AY 70 AY 72

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

LECLERC/BRICO LECLERC	route de Condé 14500 VAUDRY	SAS VAUDRY DISTRIBUTION	C 194 C 195 C 196 C 247
DISTRI CENTER	rue Raymond Berthout 14500 VIRE	SCI MONTFIQUET	BE 36
ENTREPRISE TOULLIER	30, route de Condé-sur-Noireau 14500 VAUDRY	M. TOULLIER Philippe Dominique Jean-Pierre	AB 257
SAS BALLESTER EXPERT	Rue Alphonse Savey 14500 VIRE	SCI AUGUSTA Chez M. et Mme Alain Roch	AW 29
L'ART DU FEROGER	-19 E rue de Granville 14500 VIRE -9004 rue de Granville 14500 VIRE	SCI LA PALMERAIE	BN 151
INTERMARCHE	1 rue Alphonse Savey 14500 VIRE	SCI FONCIERES CHABRIERES	AW 18 AW 53 AW 54
LEGOUPIL INDUSTRIE	Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SCI LEGOUPIL	AT 96
B'PLAST INDUSTRIE	ZA du Maupas Rue de l'Allière 14500 VIRE	SAS BPLAST	AW 63
B'PLAST INDUSTRIE	Rue Pierre Lebreton 14500 VIRE	SAS LES CYTISES	AW 37
EURO BLANC	128 rue Guy Degrenne 14500 VIRE	SCI DI-DO-JM	AW 11 D 754
CITROEN	27-29 rue de Caen 14500 VIRE	SCI GARAGE PRUNIER	BE 30
NOZ	Rue Alphonse Savey 14500 VIRE	SCI PERSPECTIVE VIRE	AW 97
CLINIQUE NOTRE DAME	Rue des Acres 14500 VIRE	SA STE IMMOB NOTRE DAME	AI 288 AI 289
GEMO	9861 Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	LES COPROPRIETAIRES 762 AT 61 Par SCI VIRE Et SCI VIRE	AT 61

Nouveaux demandeurs :

Nom de l'enseigne	Adresse des locaux à exonérer	Noms des propriétaires des locaux	Parcelles cadastrales
TRASTOUR SAS	156 rue de la reine Mathilde 14500 VIRE	SCI VIGO	AS 414

LIDL	6 rue du Onze Novembre 14500 VIRE	SNC LIDL	AE 753 AE 754
GIFI	9945 Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SCI MAG VIRE	BA 05
LA HALLE AUX CHAUSSURES		SAS ANTHESIS	BA 05

Exonération de la TEOM pour les assujettis à la Redevance Spéciale

Les entreprises suivantes sont assujetties à la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2016 car elles présentent plus de 770 Litres d'ordures ménagères assimilées par semaine. Suivant le règlement de la redevance spéciale, les assujettis doivent être exonérés de la TEOM.

Nom de l'enseigne	Adresse des locaux à exonérer	Noms des propriétaires des locaux	Parcelles cadastrales
BRICOMARCHE	9540 rue Alphonse Savey 14500 VIRE	SCI HAMEL ET FILS	AW 32
CAMPANILE	La Papillonnière	SARL VIRE INVEST HOTEL	AS 57
CARREFOUR CONTACT	9001 rue Colbert 14500 VIRE	SAS SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET CIE	BM 05
CAT de Roullours	Le Grand Pré 14500 ROULLOURS	ASS APAEI DU BOCAGE ET DE LA SUISSE NORMANDE	ZB 06 ZB 08
COMMUNAUTE DE BLON	Rue de Blon 14500 VAUDRY	CONGREGATION DES FILLES DE LA MISERICORDE DU CŒUR IMMACULE	AB 357 AB 358 AB 329 AB 387 AB 388 AB 389
MAISON DE RETRAITE L'ELVODY	Résidence Le Clos Fleuri 14500 SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE	M DUFOUR DIDIER ALBERT RAOUL	AB 259 AC 170 AC 172
HAPPY CASH	9945 Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SAS ANTHESIS	BA 05
FOYER DU BOURG LOPIN	9003 Le Bourg Lopin 14500 VIRE	SA LOGIPAYS	BI 49 BI 50
HÔTEL DE FRANCE	4 rue d'Aignaux 14500 VIRE	SCI VIRE-HOTEL	AC 22

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

IME et MAS LES HAUTS	21 rue des Noës Davy 14500 VIRE	ASS APAEI DU BOCAGE ET DE LA SUISSE NORMANDE	BK 299
INSTITUT SAINT JEAN EUDES	2 avenue de la Gare 14500 VIRE	AEFCDB	AD 509
INTERSPORT	9592 avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SCI VIR EST 89	BA 13
JAMOTTE MOTOCULTURE	Rue de Caen 14500	SCI LEROM SCI LA LAUVIERE	AS 121 AS 236
LEADER PRICE	9060 Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SCI JACA	BA 105
LEMAUVIEL VOLKWAGEN	Rue de Caen 14500 VIRE	SCI SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA NEUVILLE	BE 42
PEUGEOT	Rue de la Reine Mathilde 14500 VIRE	SCI MARY VIRE	AS 381
FRANCE BOISSONS	Rue Guillaume le Conquérant 14500 VIRE	SCI VIDELA	AS 544
MAISON FAMILIALE RURALE	La Florie 14500 SAINT MARTIN DE TALLEVENDE	MAISON FAMILIALE RURALE D EDUCATION VIRE MONTCHAMP	BS 93
MAS LE COTIN	9816 rue Anne Morgan Et Rue de l'Aquilon 14500 VIRE	ASS NAL D'ACTION ET D'INSERTION SOCIALE	AD 558 AD 559
MC DONALD	9781 rue de la Petite Vitesse 14500 VIRE	SAS MAC DONALD FRANCE	BH 76
NETTO DECOR PROPRETE	Rue de l'Industrie 14500 VIRE	SCI NEUVILLE IMMOBILIER Anciennement : SAS NETTO DECOR PROPRETE	BE 76 BE 88
LE PALAIS D'EMERAUDE	9061 Avenue de Bischwiller 14500 VIRE	SCI JACA	BA 102
SYMPHONIA	9913 Colline des Mancellières 14500 VIRE	-SCI DU NEUFBOURG -SARL GALLEFIN -SARL FREM -SARL MALORISSE -SARL S2IL	BI 133

		-SARL DE VIRE -SARL COSSODEJE -SARL CSAS -EURL K CONSULTANT -STE BOUDEVILLE -STE PULKA -MR BORE PATRICE -MR ET MME GIOT DOMINIQUE -MR ET MME RUFIN -MME LEMARCHAND VERONIQUE/LMP -MR ET MME SCHMITT -MR LOTTIN PASCAL -MR DELARUE FRANCK -MME BASIRE VERONIQUE -MR ET MME NIVAGIOLLI	

Suivant l'avis favorable des Commissions « Finances, Marchés Public », « Environnement, Aménagement Rural » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'exonérer de TEOM, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux ci-dessus.

Ces exonérations annuelles seront appliquées pour l'année d'imposition : 2017

Cette décision devra être notifiée par Monsieur le Maire, aux services fiscaux.

La liste des établissements exonérés devra être affichée au siège de la Commune Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Environnement

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Convention d'Assistance Technique – Signature

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Suite à la création de la commune Vire Normandie, au 1er janvier 2016, emportant dissolution de la Communauté de Communes de Vire et substitution de personne morale, la compétence Assainissement Non Collectif est dévolue à Vire Normandie.

Afin de permettre à Vire Normandie d'effectuer dans les meilleures conditions possibles les missions qui lui incombent en matière d'assainissement non collectif, Vire Normandie sollicite l'Etablissement Public Industriel et Commercial dénommé « Service Assainissement Vire Normandie » pour mise à sa disposition des moyens techniques et matériels, ainsi que son personnel, pour ce service exclusivement.

Tel est l'objet de la convention d'assistance technique du Service Assainissement Vire Normandie qu'il vous est proposé de conclure.

Suivant les avis favorables de la Commission « Environnement, Aménagement Rural » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire de Vire Normandie, ou son représentant, à signer ladite convention jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire soussigné ATTESTE que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

CALVADOS

Vire Normandie	SERVICES EAU et ASSAINISSEMENT Vire Normandie
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VIRE NORMANDIE	**SERVICE ASSAINISSEMENT VIRE NORMANDIE**

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entre :

La Commune Nouvelle Vire Normandie, sise 11, Rue Deslongrais - Vire, 14500 VIRE NORMANDIE, représentée par M. Marc ANDREU-SABATER, son Maire, agissant en cette qualité, ou son représentant, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

ci-après désignée « la Commune Nouvelle Vire Normandie »,
d'une part,

et

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Service Assainissement Vire Normandie », sis 1, rue de l'Artisanat – Vire, 14500 VIRE NORMANDIE, représenté par M. Joël DROULLON, Président des Services Eau et Assainissement Vire Normandie agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Administration en date du

ci-après désignés
« le service Assainissement Vire Normandie»,
d'autre part,

Annexe au point n° 22

PREAMBULE

La compétence Assainissement Non Collectif est dévolue à la Commune Nouvelle Vire Normandie. Afin de permettre à la Commune Nouvelle Vire Normandie d'effectuer dans les meilleures conditions possibles les missions qui lui sont attribuées en matière d'assainissement non collectif, la Commune Nouvelle Vire Normandie demande au Service Assainissement Vire Normandie de mettre à sa disposition des moyens techniques et matériels, ainsi que son personnel, pour ce service exclusivement.

Tel est l'objet de cette convention de mise à disposition du Service Assainissement Vire Normandie conclue entre la Commune Nouvelle Vire Normandie et le Service Assainissement Vire Normandie.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

ARTICLE 1 – OBJET 5

ARTICLE 2 – NATURE DE CES MISSIONS 5

I – MISSIONS D'ORDRE TECHNIQUE : 5
1- DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012) 5
2- DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012) 5
3- CONTROLE DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012) 6
4- CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS (ARRETE MINISTERIEL DU 27 AVRIL 2012) 6
II – MISSIONS COMPLEMENTAIRES : 7
1- REUNION D'INFORMATION 7
2- VEILLE REGLEMENTAIRE 7
3- EVOLUTION DU REGLEMENT 7
4- SUIVI BUDGETAIRE 7

ARTICLE 3 – FACTURATION DES CONTROLES 7

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION 7

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE 7

ARTICLE 6 – REMUNERATION 7

ARTICLE 7 – TVA 8

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE 8

ARTICLE 9 – RESILIATION 8

ARTICLE 1 – OBJET

Le Service Assainissement Vire Normandie, de par ses compétences techniques et les moyens dont il dispose, sera mis à disposition de la Commune Nouvelle Vire Normandie, en vue d'accomplir les missions de contrôle des installations d'assainissement autonome dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – NATURE DE CES MISSIONS

Les missions réalisées pour la Commune Nouvelle Vire Normandie par le Service Assainissement Vire Normandie, sont définies ci-après :

I – Missions d'ordre technique :

1- Diagnostic des installations existantes (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Il s'agit de réaliser sur le terrain une visite au cours de laquelle la conception de l'installation d'assainissement autonome est vérifiée (surface disponible, particularité du site) et le cas échéant mettre aux normes en vigueur la filière existante. Cette visite permet également d'expliquer à l'usager le fonctionnement du service et de l'informer sur la réglementation.

Un rapport proposé par le Service Assainissement Vire Normandie est remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport est envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage lorsque l'installation est classée « réhabilitation urgente ».

Ce rapport tient lieu de diagnostic de l'installation existante.

2- Diagnostic des installations existantes dans le cadre d'une vente immobilière (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Dans le cadre d'une vente immobilière ayant lieu trois ans après le diagnostic de l'installation (date de visite faisant foi), il est nécessaire de faire un contrôle.

Cette mission de contrôle consiste à :

- vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique ;
- vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation ;
- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement ;
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation ;
- vérifier, les documents attestant de la réalisation des opérations d'entretien et des vidanges, notamment les bordereaux de suivi des matières de vidange établis conformément aux dispositions en vigueur.

Un rapport proposé par le Service Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage lorsque l'installation est classée « réhabilitation urgente ».

Ce rapport tient lieu de diagnostic de l'installation existante.

3- Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement autonome (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Il s'agit de réaliser :

a) Un **examen préalable de la conception** : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :
- l'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- la conformité de l'installation envisagée au regard de la législation en vigueur.

A l'issue de l'examen préalable de la conception, le Service Assainissement Vire Normandie complète le dossier de contrôle de conception et d'implantation remis au propriétaire de l'immeuble. Ce document comporte :
- la liste des points contrôlés ;
- la liste des éventuels manques et anomalies du projet engendrant une non-conformité au regard des prescriptions réglementaires ;
- la liste des éléments conformes à la réglementation ;
- le cas échéant, l'attestation de conformité du projet prévue à l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.

b) Une **vérification de l'exécution** : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
- identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- repérer l'accessibilité ;
- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

Les installations neuves ou à réhabiliter sont considérées comme conformes dès lors qu'elles respectent, suivant leur capacité, les principes généraux et les prescriptions techniques imposés par la législation en vigueur.

A l'issue de la vérification de l'exécution, le Service Assainissement Vire Normandie rédige un rapport de bonne exécution des travaux dans lequel ils consignent les observations réalisées au cours de la visite et où ils évaluent la conformité de l'installation. En cas de non-conformité, le Service Assainissement Vire Normandie précise la liste des aménagements ou modifications de l'installation à réaliser par le propriétaire de l'installation. Le cas échéant, il établit un ordre de priorité.

Le Service Assainissement Vire Normandie effectue une contre-visite pour vérifier l'exécution des travaux dans les délais impartis, avant remblayage.

Un rapport proposé par le Service Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage.

Ce rapport tient lieu de certificat de bonne exécution des travaux.

4- Contrôle périodique de bon fonctionnement des dispositifs (arrêté ministériel du 27 avril 2012)

Tout dispositif doit faire l'objet d'un diagnostic de contrôle périodique tous les 8 ans, en application de l'article 16 du règlement du SPANC.

Cette visite permet de vérifier que les travaux prescrits suite à la visite de diagnostic des installations existantes ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et éventuellement le projet validé par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

Elle permet de vérifier également les documents attestant de la réalisation des opérations d'entretien et des vidanges, notamment les bordereaux de suivi des matières de vidange établis conformément aux dispositions en vigueur.

Un rapport proposé par le Service Assainissement Vire Normandie sera remis à la Commune Nouvelle Vire Normandie pour signature. Un exemplaire signé du rapport sera envoyé par la Commune Nouvelle Vire Normandie au propriétaire de l'installation et au Maire Délégué de la Commune où se situe l'ouvrage.

Ce rapport tient lieu de contrôle de bon fonctionnement.

II – Missions complémentaires :

1- Réunion d'information

Le Service Assainissement Vire Normandie organisera et animera toutes les réunions d'information pour le public que la Commune Nouvelle Vire Normandie jugera nécessaire sur son territoire.

2- Veille réglementaire

Le Service Assainissement Vire Normandie suivra l'évolution de la réglementation en matière d' Assainissement Non Collectif et apportera tous les conseils utiles à la Commune Nouvelle Vire Normandie.

3- Evolution du règlement

Un règlement de service Assainissement Non Collectif existe, le Service Assainissement Vire Normandie remettra à jour ce règlement si besoin est. Cette proposition de règlement devra être validée par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

4- Suivi budgétaire

Le Service Assainissement Vire Normandie collaborera à l'élaboration et au suivi du budget Assainissement Non Collectif de la Commune Nouvelle Vire Normandie, ainsi qu'à la détermination des différents tarifs et prix facturés aux usagers.

ARTICLE 3 – FACTURATION DES CONTROLES

La Commune Nouvelle Vire Normandie réalisera les factures des contrôles, sur la base des tarifs votés et procédera à l'émission des titres de recette correspondants.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2016, avec reconduction expresse possible 3 fois pour la même durée.

ARTICLE 5 – MISE EN ŒUVRE

Le Service Assainissement Vire Normandie fournira annuellement à la Commune Nouvelle Vire Normandie un rapport sur ses activités effectuées en application de la présente convention.

A la demande de la Commune Nouvelle Vire Normandie, des bilans intermédiaires pourront être réalisés.

ARTICLE 6 – REMUNERATION

Les prestations effectuées par le Service Assainissement Vire Normandie, à l'exception de l'acquisition de matériel spécifique (logiciel,...) acheté directement par la Commune Nouvelle Vire Normandie, feront l'objet d'une rémunération forfaitaire par type de prestation qui se définit de la manière suivante :

Type de prestation	Montant 2016
Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un bureau d'étude selon un cahier des charges validé par le Service Assainissement Vire Normandie (installation neuve ou réhabilitée)	34,65 €HT
Contrôle de conception et d'implantation si le projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude selon un cahier des charges validé par le Service Assainissement Vire Normandie (installation neuve ou réhabilitée)	69,30 €HT
Contrôle de bonne exécution des travaux	34,65 €HT
Diagnostic de l'existant	103,95 €HT
Diagnostic de l'existant dans le cadre d'une vente immobilière	103,95 €HT
Diagnostic de contrôle périodique	103,95 €HT

L'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, leurs frais de fonctionnement, les coûts d'affranchissement et de télécommunication sont compris dans ce forfait.

Le logiciel Contrôle A est mis à disposition du Service Assainissement Vire Normandie par la Commune Nouvelle Vire Normandie.

Cette rémunération sera révisée au 1er janvier de chaque année suivant la formule ci-après :

P = Po x (I /Io), ou :

P = prix révisé

Po = prix d'origine

I = valeur de l'indice Ingénierie au 1er janvier de l'année de révision.

Io = valeur de l'indice Ingénierie en juillet 2015 (861,35).

L'arrondi se fera au 1/100e supérieur.

Le montant dû par la Commune Nouvelle Vire Normandie sera versé annuellement au Service Assainissement Vire Normandie le premier trimestre de chaque année à terme échu. Il se basera sur un état des prestations effectuées dans le cadre de la présente convention et validé contradictoirement.

ARTICLE 7 – TVA

Les tarifs prévus à l'article 6 sont assujettis au taux de TVA en vigueur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

Le Service Assainissement Vire Normandie étant mis à disposition de la Commune Nouvelle Vire Normandie, les interventions sur propriétés privées, les déplacements et les rapports écrits de ce service, dans le cadre exclusif de l'assainissement non collectif, se feront sous l'entière responsabilité de la Commune Nouvelle Vire Normandie.

ARTICLE 9 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment de son exécution, à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous réserve de respecter un préavis de six mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Vire Normandie, le .....

Pour la Commune Nouvelle Vire Normandie	Pour le Service Assainissement Vire Normandie
Marc ANDREU SABATER, Maire	Joël DROULLON, Président

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Piscine

Piscine « Aquavire » - Rapport d'activités 2015 – Délégation de Service Public

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Service Public soumis au regard de l'article L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le délégataire RECREA a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2015 : Gestion du Centre Aquatique de Vire Normandie.

- **Le contrat de Délégation de Service Public**

Le contrat de délégation de service public avec la société RECREA a été signé le 15 décembre 2007 pour une durée de 8 années, soit du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2015.

L'avenant N°3 a permis le renouvellement du contrat pour 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016 (délibération n° 17 du 17.12.2015).

Il est envisagé de prolonger, par avenant, d'une année supplémentaire (2017) ce contrat avec le délégatoire, afin de permettre au futur EPCI qui sera créé au 1er janvier 2017 de se prononcer sur la prise de compétence ou non des piscines de son territoire élargi et, de définir leur mode de gestion. De plus, cette année supplémentaire pourrait permettre potentiellement de voir aboutir les référés judiciaires en cours sur le carrelage et la toiture du centre aquatique (procédures lancées en 2012 auprès du Tribunal Administratif de Caen) ; le rapport définitif de l'expert judiciaire nommé par le TA ayant été déposé au TA en Février dernier. Les décisions de justice attendues sur ces contentieux impacteront nécessairement le fonctionnement du centre aquatique (fermeture pour reprise totale du carrelage notamment).

- **Modalité de révision du contrat :**

La révision des tarifs publics et de la compensation: (hors tarifs scolaires et clubs) s'applique pour le 1er septembre de chaque année depuis septembre 2009. (Délibération N°4 du 09 juillet 2016 : tarifs du 01 09 2016 au 31 08 2017).

La révision des compensations s'applique quant à elle au début de chaque année civile, selon une formule d'indexation fixée au contrat.

Pour mémoire :
- la contribution 2015 versée par la collectivité au délégataire de service public s'est élevée à 600 512,03 € TTC. Par ailleurs, une recette versée par le délégataire d'un montant 9 982 € a été perçue par la collectivité, au titre de l'occupation du domaine public.
- la fréquentation du centre aquatique en 2015 était de 120 585 entrées (fréquentation totale tous publics) contre 120 332 entrées en 2014.
- le montant des recettes commerciales perçues par le délégataire en 2015 se sont élevées à 472 784 € TTC, contre 427 536 € TTC en 2014 (évolution des tarifs abonnement).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suite à la présentation de l'extrait du rapport d'activités 2015 et des échanges, la Commission consultative n'a pas formulé d'observation particulière. (Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 189 pages) et sur clé USB dans chaque mairie déléguée.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de la piscine « Aquavire »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'ob[illegible] recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif [illegible] dans un délai [illegible] à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que le présent a été re[illegible] préfecture le : 05 OCT. 2016
publié le : 05 OCT. 2016
A VIR[illegible] :
Le Mai[illegible] 06 OCT. 2016

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref: 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires foncières – Développement économique

Parc de la « Papillonnière » - Aliénation d'un terrain au profit de la SARL La Lande

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

L'activité de l'entreprise de pet food La Normandise est répartie sur 2 sites :

- un site de production sur le parc d'activités Le Maupas,
- un site de logistique sur le parc d'activités de La Papillonnière.

La croissance de son activité de production de pochons conduit l'entreprise à devoir doubler, dès 2017, sa plate-forme logistique sur La Papillonnière qui passera de 10 à 20 000 m² environ.

Ce développement conduit l'entreprise à souhaiter acquérir le lot de 57 200 m² situé, sur le parc d'activités, dans le prolongement de la plate-forme logistique existante.

La cession de ce foncier, au profit de la SARL La Lande, s'articulerait comme suit :

Article 1. Objet de la cession

LOCALISATION	Vire Normandie Commune déléguée de Vire Parc d'activités de la Papillonnière Rue Fulgence Bienvenue
REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES A CEDER	

Références	Superficie
A n° 666partie	320 m² environ
A n° 714	1739 m²
A n° 724partie	252 m² environ
A n° 749	53 543 m²
A n° 761partie	914 m² environ
CR n° 11 déclassé	455 m² environ
TOTAL	**57 223 m² (1)**

CLASSEMENT AU P.O.S.	1NAy4 NCpe
CLASSEMENT AU FUTUR PLU	**UX** **1AUX**
PRIX DE VENTE HT/M²	**6 €** HT/m²
PRIX DE VENTE TOTAL HT	**343 338 € HT (2)**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

(1) *La superficie exacte du terrain cessible sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage à réaliser par M. BELLANGER, géomètre-expert à Vire, à la charge de l'acquéreur.*

(2) *Le prix de vente total HT et la TVA sur marge seront calculés après détermination de la surface exacte de cession.*

Article 2. Destination du lot proposé à la vente

Le Parc d'Activités de « *La Papillonnière* » a vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales et de services. Les **activités commerciales destinées au grand public (grandes surfaces commerciales spécialisées (GSS), grandes surfaces commerciales alimentaires (GSA) boutiques...) et leurs annexes, en sont exclues**

Le présent lot est principalement destiné à accueillir une activité de logistique.

Article 3. Délai d'immobilisation et de réalisation du programme

Le Parc d'Activités "*La Papillonnière*" a été créé sans but spéculatif en vue de dynamiser l'activité économique et, ainsi, favoriser l'emploi et le développement durable sur notre territoire. En conséquence, si, pour une raison quelconque, l'acquéreur ne respectait pas les échéances suivantes, la réservation du terrain deviendrait définitivement caduque, le compromis et/ou la vente serait résolue de plein droit.

3.1 - Délai d'immobilisation du terrain

L'acte de cession devra être signé **dans les deux (2) mois** suivant la plus tardive des échéances suivantes :

- délibération du Conseil Municipal approuvant la suppression du CR n° 11,
- achèvement des travaux de viabilisation du Pôle Environnement.
- obtention du permis de construire nécessaire au programme économique purgé des délais de recours. Ce permis de construire devra être obtenu dans un délai maximum **de douze (12) mois comptés** à partir de la délibération de la Commune décidant de la cession du terrain, objet de la présente. Ce délai maximum de 12 mois sera porté à vingt-quatre (24) mois dans l'hypothèse d'un recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.

3.2 - Délai de réalisation du programme

L'acquéreur s'engage à achever les constructions projetées, objet du projet de développement, dans les **vingt-quatre (24) mois** suivant la signature, avec la Commune de Vire Normandie, de l'acte de cession du terrain. La copie du certificat de conformité de la ou des constructions concernées sera adressée à la commune de Vire Normandie dans les 2 mois suivant l'achèvement afin d'attester du respect de ce délai.

Si, pour une raison quelconque, l'acquéreur, ou toute personne s'étant substituée à lui, n'avait pas achevé la totalité du programme de constructions dans le délai prévu ci-avant, il serait dans l'obligation de revendre le terrain, ou sa portion non construite dont il s'agit, à la commune de Vire Normandie dans les quatre mois suivant la demande, si bon semble à celle-ci, au prix d'achat (6 € HT/m² racheté) à l'exclusion de tout tiers. Dans cette hypothèse de revente, les frais de mutations initiaux (notaire...) ne seraient pas compris dans le prix de revente à la Commune de Vire Normandie et demeureraient à la charge du revendeur tout comme les dépenses éventuellement engagées sur le lot (sondage, travaux préparatoires, permis de construire, amenée des réseaux...) (*voir annexe*).
Le schéma ci-après détaille les différents délais auxquels la mutation est soumise.

Article 4. Frais de mutation

Les frais de mutation (notaire, géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acte sera rédigé par l'une des deux études notariales viroises au choix de l'acquéreur.

Article 5. Desserte du lot par les réseaux et accès au lot

5.1 Desserte du lot par les réseaux

Le terrain est desservi par les réseaux usuels communs à tout parc d'activités jusqu'en limite de la voirie publique (rue Fulgence Bienvenue au sud-ouest / carrefour desservant le Pôle Environnement au nord-est).

Les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

5.2 Accès au lot

Le terrain bénéficie de deux accès :

- au sud-ouest : par la rue Fulgence Bienvenue,
- au nord-est : par le carrefour desservant le Pôle Environnement.

Article 6. Servitudes

Le parcellaire cédé intègre un espace vert non constructible correspondant au traitement paysager de l'entrée Est du parc d'activités depuis le giratoire de Tracy.

L'aménagement paysager sera réalisé par la collectivité dans le cadre des travaux en cours de viabilisation du Pôle Environnement. L'acquéreur aura en charge son entretien ainsi que sa préservation. Le cône de vue élaboré dans le cadre de cet aménagement paysager ne pourra pas être agrandi par réduction des plantations réalisées.

Article 7. Urbanisme – taxe - permis de construire aménagement du site

➢ *7.1 Urbanisme* : Pour ses projets d'aménagements, l'acquéreur s'engage à respecter les dispositions du sous-secteur 1NAy4 et NCpe du POS puis UX et 1AUX du PLU lorsque ce dernier aura été approuvé.

➢ *7.2 Taxes* : Le projet sera soumis aux taxes suivantes :

- ✓ Taxe d'Aménagement – Part locale (2 %)
- ✓ Taxe d'Aménagement – Part départementale (2,1 %)
- ✓ Redevance d'Archéologie préventive : (0,4 %).

➢ *7.3 Aires de stationnement* : L'ensemble des aires de stationnement à réaliser sur le lot à acquérir, à l'exception de celles dédiées aux personnes à mobilité réduite, **sera réalisé, dans la mesure du possible, dans des matériaux favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur site.**

➢ *7.4 Précision concernant l'intervention du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados dans le cadre du projet de permis de construire)* :

Soucieux de l'identité que la Commune de Vire Normandie souhaite donner à l'aménagement urbain du Parc d'Activités de « *La Papillonnière* », tout projet de construction donnera lieu, dès le stade de l'esquisse du projet, à un échange avec le **comité de suivi des implantations** composé d'élus municipaux, des représentants des services développement économique et droit des sols et, le cas échéant, d'une architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados missionné par la Commune de Vire Normandie (contact : Service Urbanisme de la commune de Vire Normandie : 02.31.66.27.90).

Cet échange vise à assurer la bonne intégration architecturale et paysagère du projet au parc d'activités. L'intervention de l'architecte du CAUE s'opère à titre gratuit.

Toute modification ultérieure du projet et/ou toute autre construction sur l'emprise cédée donnant lieu à dépôt d'autorisation d'urbanisme devra faire l'objet de la même démarche de concertation préalable avec la commune.

En application de l'article L2241 du code des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 29 mars 2016, confirme que le prix de cession correspond à

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

la valeur vénale du terrain s'agissant d'un foncier ayant fait l'objet d'un très important terrassement qui altère la constructibilité du terrain réalisé en 2002 dans le cadre du projet d'implantation de l'usine de la société PARMALAT.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'aliénation du lot de 57 200 m² environ au profit de la SARL La Lande, ou de toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à elle, pour la réalisation du même projet aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître David BASNIER, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet [illegible] pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de [illegible] dans un délai de [illegible] compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

Projet d'aliénation par Vire Normandie

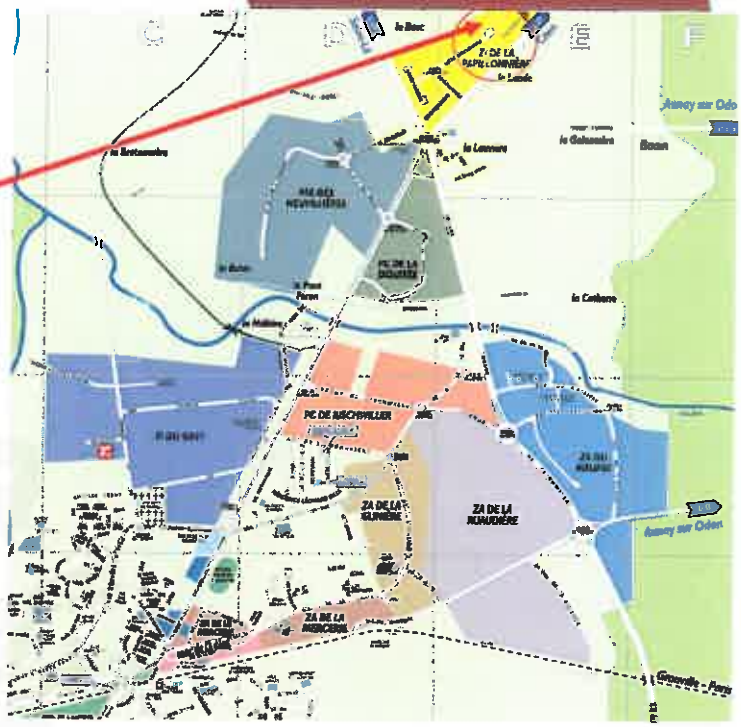

PLAN MASSE DE L'EMPRISE A ALIENER

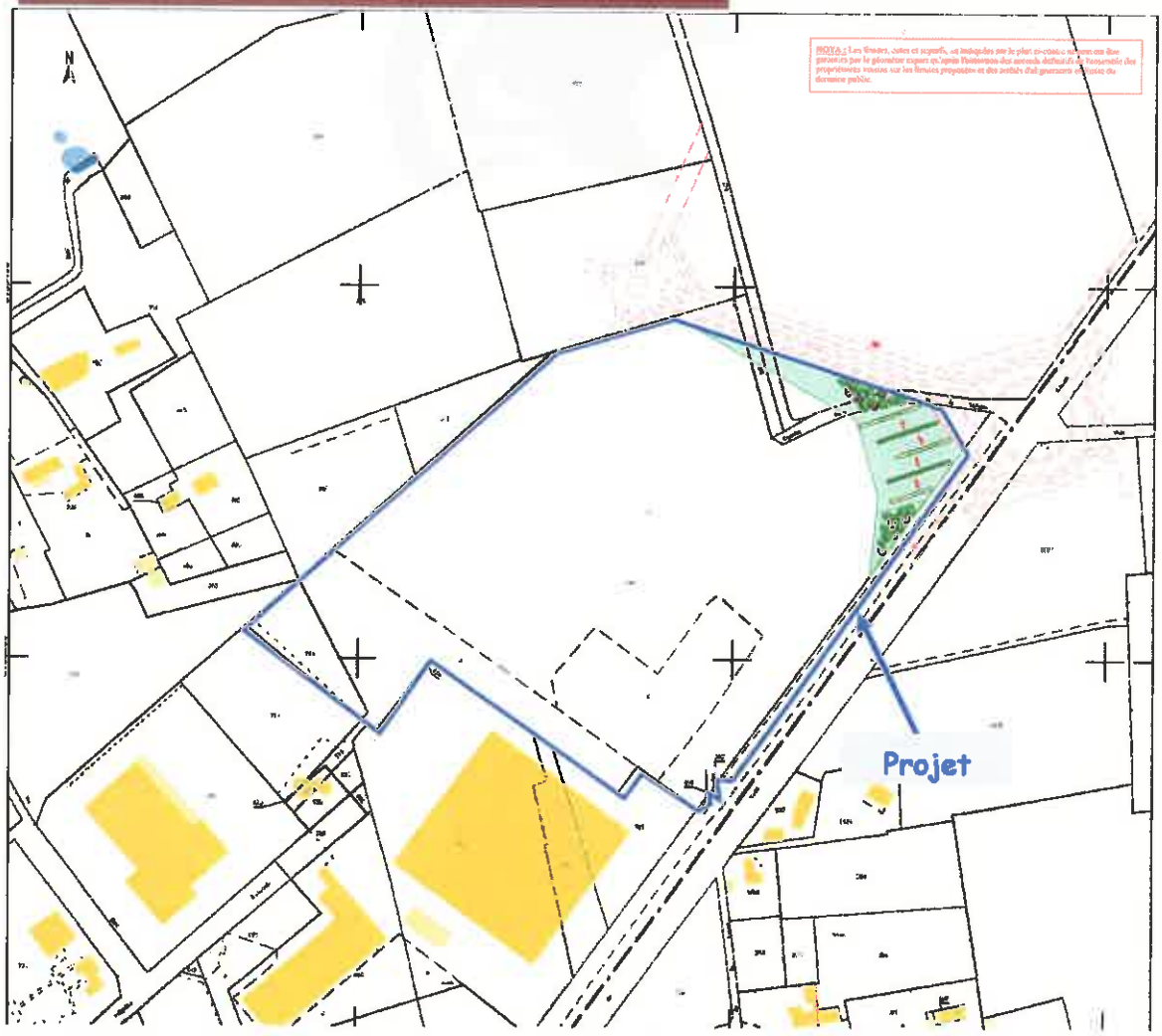

Ref 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

Vire Normandie

Parc d'Activités de *La Papillonnière*
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Délibération Commune de Vire Normandie

- valide le projet motivant l'implantation.
- decide la cession.

- Dépôt – instruction puis délivrance du **permis de construire** et purge délais de recours
- Délibération approuvant la suppression du CR 11
- Achèvement des travaux de viabilisation du Pôle Environnement

Vente de la parcelle réservée

Achèvement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- **Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie sous les 2 mois suivant l'achèvement.**

Point de départ du rétroplanning de cession

12 mois maxi
*(+ **12** mois si recours contentieux contre permis de construire)*

Sanction: si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

2 mois maxi

Sanction: si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

24 mois

Sanction: si délais non respectés, revente totale ou partielle du terrain à Vire Normandie au prix de cession initial

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **81**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **19**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires Foncières, Développement économique

Parc d'Activités de la « Papillonnière » – Vente d'un terrain au bénéfice de la société SOFICOM

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La Société FIduciaire et COMptable (SOFICOM) est implantée depuis 2005, sur un terrain de 3 000 m² au sein du parc d'activités de La Papillonnière.

Elle emploie une vingtaine de salariés.

La croissance de son activité la conduit à souhaiter agrandir ses locaux. Toutefois, la surface actuelle de son terrain d'activités ne lui permet pas de recevoir les extensions envisagées. Aussi, SOFICOM envisage l'acquisition du terrain communal voisin du sien.

En vue de répondre aux besoins de la société et de l'accompagner dans son développement, la cession de ce foncier s'articulerait comme suit :

Article 1 : Objet de la cession

LOCALISATION	Parc d'Activités de la Papillonnière – Rue Yves Landegren VIRE – 14500 Vire Normandie
REFERENCES CADASTRALES	AS n° 390 et 397
SURFACE A CEDER	1 720 m²
CLASSEMENT AU P.O.S.	1NAy3
CLASSEMENT AU FUTUR P.L.U.	UX
PRIX DE VENTE H.T.	**16 € HT/m²** soit **27 520 €** (1)

(1) *TVA sur marge en sus.*

Article 2 : Destination du lot proposé à la vente

Le Parc d'Activités « *La Papillonnière* » a vocation à accueillir principalement des activités industrielles, artisanales et de services. Les activités commerciales destinées principalement au grand public en sont exclues.

Le présent lot est destiné à accueillir une extension des locaux de bureaux ainsi qu'une activité d'hôtel-pépinière d'entreprises.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 3 : Délai d'immobilisation et de réalisation du programme

Le Parc d'Activités "*La Papillonnière*" a été créé sans but spéculatif en vue de dynamiser l'activité économique et, ainsi, favoriser l'emploi et le développement durable sur notre territoire. En conséquence, si, pour une raison quelconque, l'acquéreur ne respectait pas les échéances suivantes, la réservation du terrain deviendrait définitivement caduque, le compromis et/ou la vente serait résolu de plein droit.

3.1 - Délai d'immobilisation du terrain

L'acte de cession devra être signé **dans les deux (2) mois** suivant l'obtention du permis de construire nécessaire au programme économique purgé des délais de recours. Ce permis de construire devra être obtenu dans un délai maximum **de douze (12) mois comptés** à partir de la délibération de la Commune décidant de la cession du terrain, objet de la présente.

Le délai maximum de 12 mois, comptés à partir de la délibération décidant la cession, à l'issue duquel l'acte de vente doit, dans les 2 mois, être signé, sera porté à vingt-quatre (24) mois (voir annexe 6) dans l'hypothèse d'un recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.

3.2 - Délai de réalisation du programme

L'acquéreur s'engage à achever les constructions projetées, objet du projet de développement, dans les **vingt-quatre (24) mois** suivant la signature, avec la Commune de Vire Normandie, de l'acte de cession du terrain. La copie du certificat de conformité de la ou des constructions concernées sera adressée à la commune de Vire Normandie dans les 2 mois suivant l'achèvement afin d'attester du respect de ce délai.

Si, pour une raison quelconque, l'acquéreur, ou toute personne s'étant substituée à lui, n'avait pas achevé la totalité du programme de constructions dans le délai prévu ci-avant, il serait dans l'obligation de revendre le terrain, ou sa portion non construite dont il s'agit, à la commune de Vire Normandie dans les quatre mois suivant la demande, si bon semble à celle-ci, au prix d'achat (16 € HT/m² racheté) à l'exclusion de tout tiers. Dans cette hypothèse de revente, les frais de mutations initiaux (notaire...) ne seraient pas compris dans le prix de revente à la Commune de Vire Normandie et demeureraient à la charge du revendeur tout comme les dépenses éventuellement engagées sur le lot (sondage, travaux préparatoires, permis de construire, amenée des réseaux...) (*voir annexe*).
Le schéma annexé à la présente détaille les différents délais auxquels la mutation est soumise.

Article 4 : Frais de mutation

Les frais de mutation (notaire...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acte sera rédigé par l'une des deux études notariales viroises au choix de l'acquéreur.

Article 5 : Frais de raccordement – accès au lot

Le terrain est desservi par les réseaux usuels communs à toute la zone d'activités.

Les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge exclusive de l'acquéreur ainsi que les travaux de réalisation du « bateau » d'accès au lot.

Article 6 : Urbanisme – taxe - permis de construire aménagement du site

- *6.1 Urbanisme* : Pour ses projets d'aménagements, l'acquéreur s'engage à respecter les dispositions du secteur UX du futur PLU et à s'inspirer (obligation de compatibilité) de la démarche architecturale Qualiparc.

- *6.2 Taxes* : Le projet sera soumis aux taxes suivantes :
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part locale (2 %)
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part départementale (2,1 %)
  - ✓ Redevance d'Archéologie préventive : (0,4 %).

➢ *6.3 Aires de stationnement* : L'ensemble des aires de stationnement à réaliser sur le lot à acquérir, à l'exception de celles dédiées aux personnes à mobilité réduite, **sera réalisé, dans la mesure du possible, dans des matériaux favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur site.**

➢ *6.5 Précision concernant l'intervention du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados dans le cadre du projet de permis de construire)* :
Soucieux de l'identité que la Commune de Vire Normandie souhaite donner à l'aménagement urbain du Parc d'Activités « *La Papillonnière* », tout projet de construction donnera lieu, **dès le stade de l'esquisse du projet**, à un échange avec le **comité de suivi des implantations** composé d'élus municipaux, des représentants des services développement économique et droit des sols et, le cas échéant, d'un architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Calvados missionné par la Commune de Vire Normandie (contact : Service Urbanisme de la Ville de VIRE : 02.31.66.27.90).

Cet échange vise à assurer la bonne intégration architecturale et paysagère du projet au parc d'activités. L'intervention de l'architecte du CAUE s'opère à titre gratuit.

Toute modification ultérieure du projet et/ou toute autre construction sur l'emprise cédée donnant lieu à dépôt d'autorisation d'urbanisme devra faire l'objet de la même démarche de concertation préalable avec la commune.

En application de l'article L2241 du code des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 13 avril 2015, confirme que le prix de cession correspond à la valeur vénale du terrain.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'aliénation, sur le parc d'activités de La Papillonnière, des parcelles AS n° 390 et 397 au profit de la société SOFICOM, ou de toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître David BASNIER, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

Projet d'aliénation par Vire Normandie

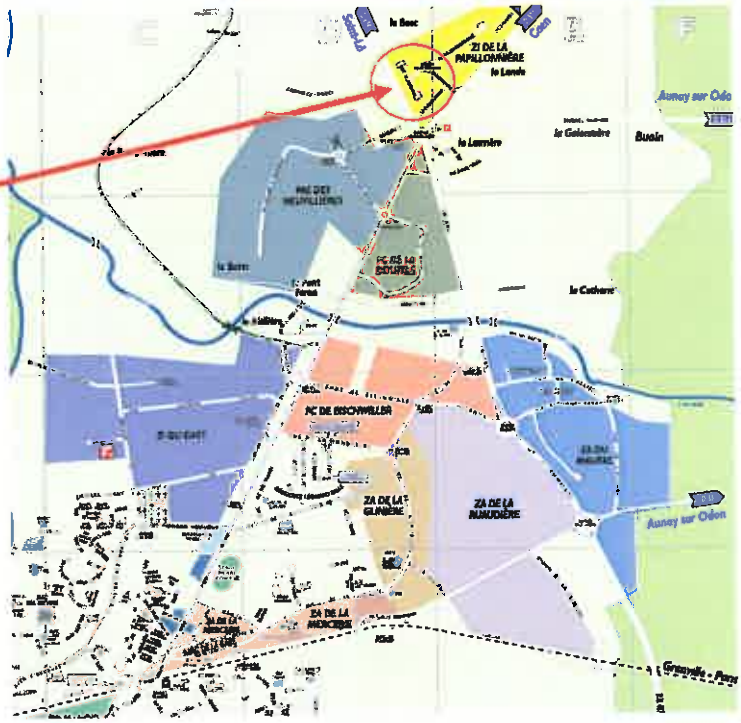

PLAN CADASTRAL

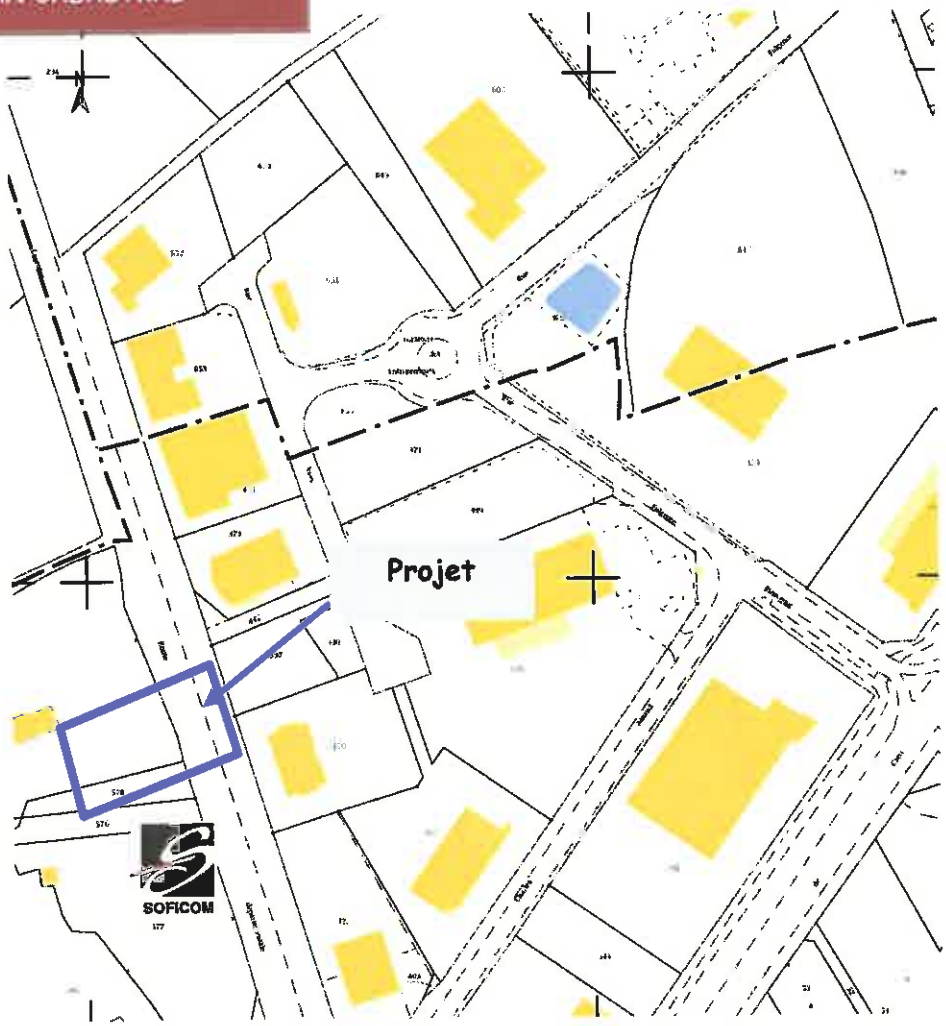

Vire Normandie

Vire Normandie

Parc d'activités « *La Papillonnière* »
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Point de départ du rétroplanning de cession

Déliberation Commune de Vire Normandie

- valide le projet motivant l'implantation
- décide la cession.

Dépôt – instruction puis délivrance du **permis de construire** et purge délais de recours

Vente de la parcelle réservée

Achevement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie sous 2 mois suivant l'achevement.

12 mois maxi
+ **12** mois ***si recours contentieux contre permis de construire***

Sanction si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

2 mois maxi

Sanction si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

24 mois

Sanction si délais non respectés, revente totale ou partielle du terrain à Vire Normandie au prix de cession initial

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Parc d'Activités de la "Papillonnière" – Suppression d'un chemin rural n° 11 de la "Millière" et d'une partie du chemin rural n° 14 dit du "Bosc"

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Le programme de construction du Pôle Environnement et l'extension du parc d'activités de la Papillonnière (programme PIPA – Parc Industriel de la PApillonnière) intègrent, dans leurs emprises, trois chemins ruraux :

- le chemin rural (CR) n° 11 dit *de la Millière*
- le CR n° 14 dit *du Bosc*
- le CR dit d'exploitation *des Landes*.

Le CR n° 11 doit disparaître à court terme pour être intégré aux emprises foncières du Pôle Environnement et du Parc de la Papillonnière. Les deux propriétés bâties qu'il dessert seront distribuées par la voirie intérieure du Pôle Environnement.

Une partie du CR n° 14 est depuis longtemps disparue et intégrée à des terres agricoles acquises par Vire Normandie dans le cadre du programme PIPA mais demeure néanmoins en droit inscrit en qualité de chemin rural aux documents cadastraux. Cette partie de chemin doit être incorporée à la voirie et les terrains d'activités du programme PIPA.

Pour sa partie qui demeure en état, le chemin rural d'exploitation des Landes a vocation à être préservé dans le cadre de l'aménagement de l'extension de La Papillonnière.

Afin d'être en mesure, à l'avenir, de procéder à l'aliénation des portions des anciens chemins ruraux n° 11 et 14 intégrés aux terrains à bâtir du Pôle Environnement et du Parc de la Papillonnière, il convient, préalablement, de mettre en œuvre une procédure de suppression de chemin rural régie, notamment, par l'article L.161-10 du code rural intégrant une enquête publique.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- Donner un avis de principe favorable à la mise en œuvre de la procédure de suppression du chemin rural n° 11 dit de la Millière, et de la partie disparue du chemin rural n° 14 dit du Bosc,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure,
- la présente délibération annule et remplace celle du 13 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le pr...
a été ... sous présente :
publié ... le : 05 OCT. 2016
A Vi... le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

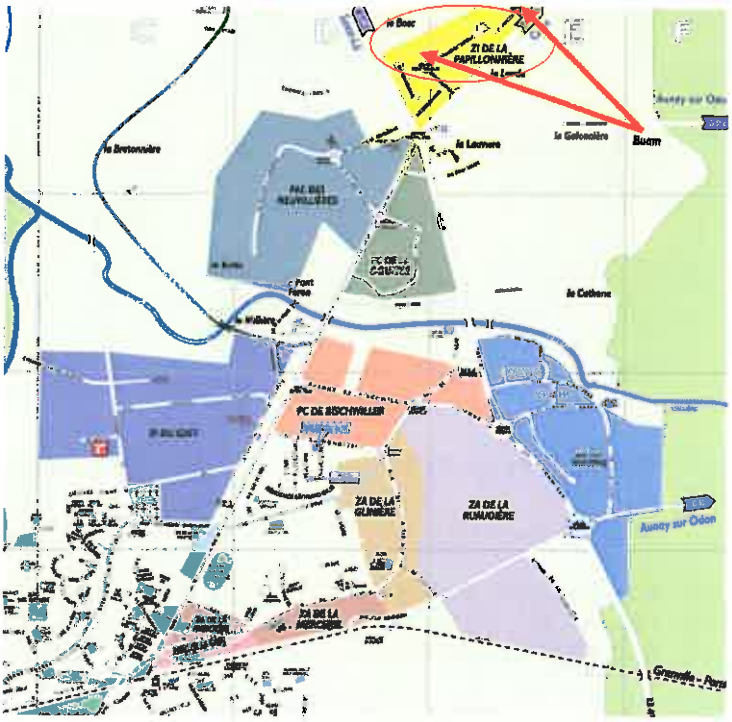

PLAN MASSE

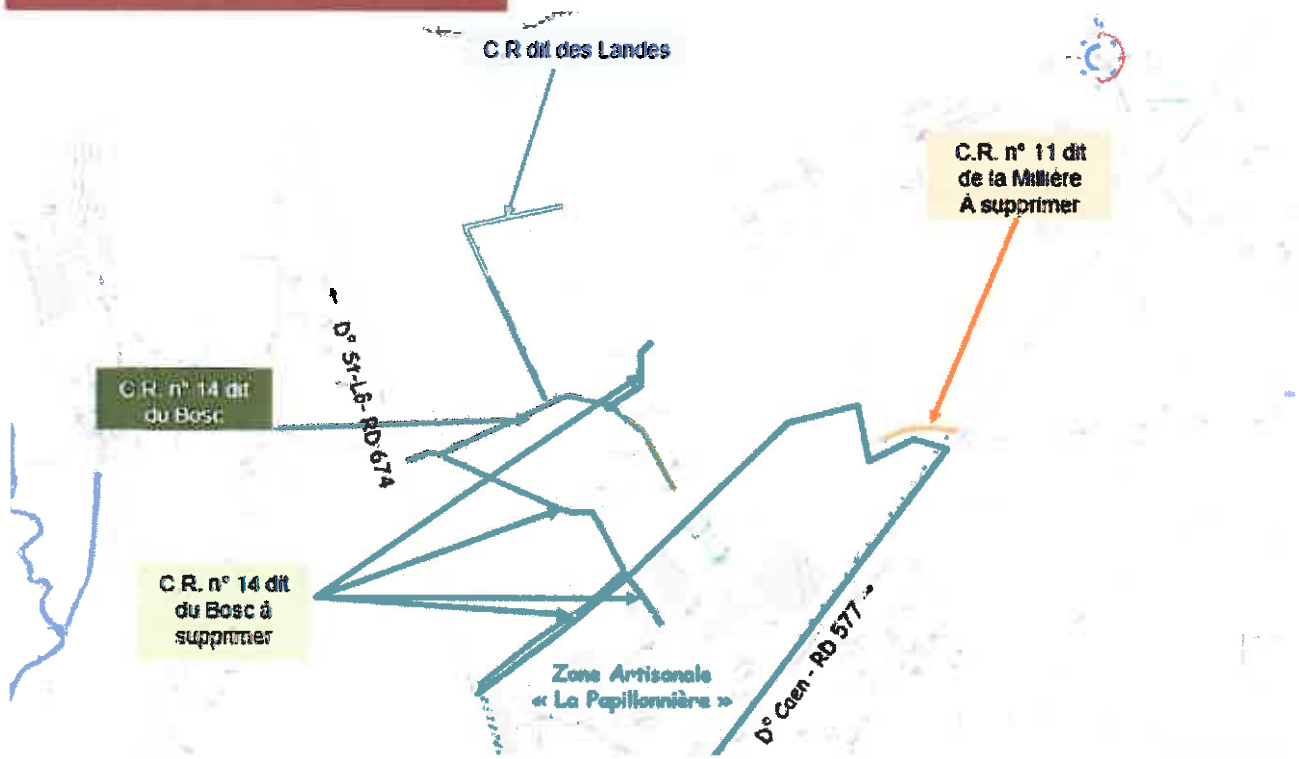

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Parc Commercial « La Douitée » - Vente d'un terrain au profit de la SCI IDOL

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La SCI IDOL souhaite implanter sur la commune déléguée de Vire, un restaurant à l'enseigne « *Cuisine et Cave* ». Cet établissement, d'une capacité de 140 couverts environ, se déploierait sur 675 m² de surface plancher et ouvrirait en mars 2017. Vire Normandie accueillerait le second restaurant sous cette enseigne qui servirait de « restaurant témoin » pour développer la franchise. Après étude de différents sites envisageables, le choix de la société se porterait sur un terrain communal de 3 500 m² situé au sein du parc commercial La Douitée.

En vue de répondre aux besoins de la société et de l'accompagner dans son implantation, la cession s'articulerait comme suit :

Article 1 : Objet de la cession

LOCALISATION	Parc commercial *La Douitée* - Rue de la Douitée
SECTION CADASTRALE	AS n° 539 partie
SURFACE A CEDER	**3 515 m² environ** (1) - dont surface constructible : 3 200 m² - dont bande paysagère inconstructible : 315 m²
CLASSEMENT AU P.O.S.	1NAy5
CLASSEMENT AU FUTUR PLU	**Uxc**
PRIX DE VENTE HT/M²	Surface **constructible 20 €/m²** x 3 200 m² = **64 000 €** Surface **non constructible** (servitude paysagère de 3 m de large soit 315 m²) Cession gratuite
COUT DES TRAVAUX de desserte électricité et défense incendie à intégrer au prix de vente	▪ Desserte électrique : chiffrage en cours ▪ Défense incendie : 768 € HT
PRIX DE VENTE TOTAL HT	**64 000 € HT** (2) marge en sus

(1) La superficie exacte du terrain cessible sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage à réaliser par M. BELLANGER, géomètre-expert à Vire, à la charge de l'acquéreur.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

(2) Le prix de vente total HT et la TVA sur marge seront calculés après détermination de la surface exacte de cession.
Prix de vente devant intégrer, après chiffrage, le coût des travaux de desserte en électricité ainsi qu'une quote-part des travaux de défense incendie de 768 € HT.

Article 2 : Destination du lot proposé à la vente

Le Parc commercial « *La Douitée* » a vocation à accueillir des activités **commerciales destinées au grand public et leurs annexes, en sont exclues les activités artisanales et industrielles**.
Le présent lot est destiné à accueillir une activité de restauration.

Article 3 : Délai d'immobilisation et de réalisation du programme

Le Parc d'Activités "*La Douitée*" a été créé par la Communauté de Communes de Vire sans but spéculatif en vue de dynamiser l'activité commerciale et, ainsi, favoriser l'emploi et le développement durable sur notre territoire. En conséquence, si, pour une raison quelconque, l'acquéreur ne respectait pas les échéances suivantes, le compromis et/ou la vente serait résolue de plein droit. La réservation du terrain serait définitivement caduque.

3.1 - Délai d'immobilisation du terrain

L'acte de cession devra être signé **dans les deux (2) mois** suivant l'obtention du permis de construire nécessaire au programme économique purgé des délais de recours. Ce permis de construire devra être obtenu dans un délai maximum **de douze (12) mois comptés** à partir de la délibération de la Commune décidant de la cession du terrain, objet de la présente.

Le délai maximum de 12 mois, comptés à partir de la délibération décidant la cession, à l'issue duquel l'acte de vente doit, dans les 2 mois, être signé, sera porté à vingt-quatre (24) mois (voir annexe 6) dans l'hypothèse d'un recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet.

3.2 - Délai de réalisation du programme

L'acquéreur s'engage à achever les constructions projetées, objet du projet de développement, dans les **vingt-quatre (24) mois** suivant la signature, avec la Commune de Vire Normandie, de l'acte de cession du terrain. La copie du certificat de conformité de la ou des constructions concernées sera adressée à la commune de Vire Normandie dans les 2 mois suivant l'achèvement afin d'attester du respect de ce délai.

Si, pour une raison quelconque, l'acquéreur, ou toute personne s'étant substituée à lui, n'avait pas achevé la totalité du programme de constructions dans le délai prévu ci-avant, il serait dans l'obligation de revendre le terrain, ou sa portion non construite dont il s'agit, à la commune de Vire Normandie dans les quatre mois suivant la demande, si bon semble à celle-ci, au prix d'achat (20 € HT/m² racheté) à l'exclusion de tout tiers. Dans cette hypothèse de revente, les frais de mutations initiaux (notaire...) ne seraient pas compris dans le prix de revente à la Commune de Vire Normandie et demeureraient à la charge du revendeur tout comme les dépenses éventuellement engagées sur le lot (sondage, travaux préparatoires, permis de construire, amenée des réseaux...) (*voir annexe*).
Le schéma annexé à la présente détaille les différents délais auxquels la mutation est soumise.

Article 4 : Frais de mutation

Les frais de mutation (notaire, géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acte sera rédigé par l'une des deux études notariales viroises au choix de l'acquéreur.

Article 5 : Desserte du lot par les réseaux et accès au lot

5.1 – Desserte du lot par les réseaux

Le terrain n'est, aujourd'hui, desservi par aucun réseau usuel. A l'occasion des travaux de construction du projet « Cuisine et Cave », les travaux de desserte eau potable, eaux usées, eaux pluviales, défense incendie, gaz et électricité, téléphonie seront réalisés sur le parc de la Douitée. Les travaux de desserte en électricité ainsi qu'une quote-part des travaux de défense incendie seront à la charge de l'acquéreur (cf. article 1).

5.1 – Accès au lot

La rue de la Douitée dispose de 2 débouchés sur la route de Caen (RD n° 577) :

- au sud, au niveau de l'entrée avec l'enseigne Jardi Leclerc,
- au nord, par le giratoire des Neuvillières (niveau garage Peugeot / Agrial – Point Vert).

La rue de la Douitée est une voirie privée propriété de Carrefour Property. La Commune de Vire Normandie et les futurs acquéreurs de la parcelle AS n° 539p bénéficient d'une servitude de passage au profit de tous piétons et de tous véhicules et, en sous-sol, au profit de tous réseaux, que la commune et/ou les acquéreurs de la parcelle AS n° 539 jugeront utile de mettre en place à leurs frais.

Article 6 : Servitudes

6.1 – Servitude de passage de réseaux

L'attention de l'acquéreur est attirée sur le fait que le terrain, objet de la présente offre de cession, sera grevé d'une servitude pour passage et entretien de réseaux d'une largeur de 4 mètres en façade sur la rue de la Douitée.
Cette emprise est inconstructible.

6.2 – Servitude d'alignement pour élargissement de la RD 407

En vue de rendre possible, à terme, l'élargissement de la RD n° 407 par le Département du Calvados, un alignement a été déterminé sur la parcelle AS n° 539 par rapport à l'axe de la voie départementale. La bande de terrain comprise dans cet alignement est inconstructible.

6.3 : Terrain non constructible affecté d'une servitude paysagère

Le parcellaire cédé intègre une bande verte non constructible de 3 mètres de large sur la totalité de la profondeur du lot destinée à favoriser l'intégration du projet à l'environnement au travers d'une recomposition de trame bocagère. Le traitement paysager de cette bande verte est décrit dans un schéma de composition précisant les essences à planter, leur localisation ainsi que les modalités de gestion. Il sera annexé au permis de construire.

Sur cette bande verte, pourra être réalisé un passage piétons, voire véhicules légers, destiné à favoriser les échanges entre les différents lots commerciaux ainsi que des noues visant à gérer les eaux pluviales.

Article 7 : Urbanisme – taxe - permis de construire aménagement du site

- *7.1 Urbanisme* : Pour ses projets d'aménagements, l'acquéreur s'engage à respecter les dispositions du sous-secteur 1NAy5 du POS et à s'inspirer (obligation de compatibilité) de la démarche architecturale Qualiparc.

- *7.2 Taxes* : Le projet sera soumis aux taxes suivantes :
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part locale (2 %)
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part départementale (2,1 %)
  - ✓ Redevance d'Archéologie préventive : (0,4 %).

- *7.3 Aires de stationnement* : L'ensemble des aires de stationnement à réaliser sur le lot à acquérir, à l'exception de celles dédiées aux personnes à mobilité réduite, **sera réalisé, dans la mesure du possible, dans des matériaux favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur site.**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- *7.4 Précision concernant l'intervention du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados dans le cadre du projet de permis de construire)* : Soucieux de l'identité que la Commune de Vire Normandie souhaite donner à l'aménagement urbain du Parc commercial « *La Douitée* », tout projet de construction donnera lieu, dès le stade de l'esquisse du projet, à un échange avec le **comité de suivi des implantations** composé d'élus municipaux, des représentants des services développement économique et droit des sols et, le cas échéant, d'une architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados missionné par la Commune de Vire Normandie (contact : Service Urbanisme de la commune de Vire Normandie : 02.31.66.27.90).

  Cet échange vise à assurer la bonne intégration architecturale et paysagère du projet au parc d'activités.

  Toute modification ultérieure du projet et/ou toute autre construction sur l'emprise cédée donnant lieu à dépôt d'autorisation d'urbanisme devra faire l'objet de la même démarche.

En application de l'article L2241 du code des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 5 septembre 2016, confirme que le prix de cession correspond à la valeur vénale du terrain.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'aliénation d'un lot de 3 515 m² environ au sein du parc commercial de La Douitée au profit de la SCI IDOL, ou de toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître David BASNIER, notaire à Vire Normandie, et Maître MARIE, notaire associé pour la SCI IDOL à Condé sur Noireau ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

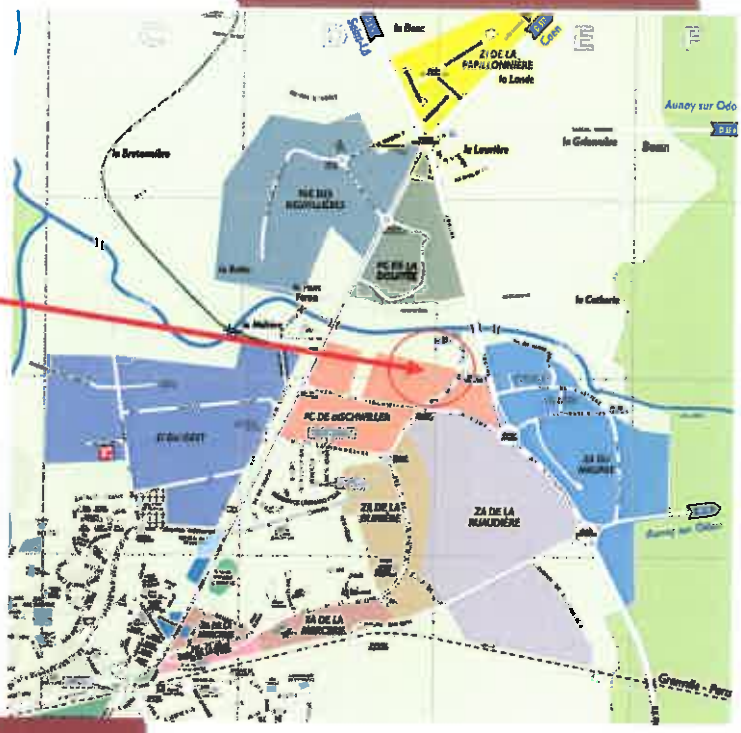

PLAN MASSE DE L'EMPRISE A ALIENER

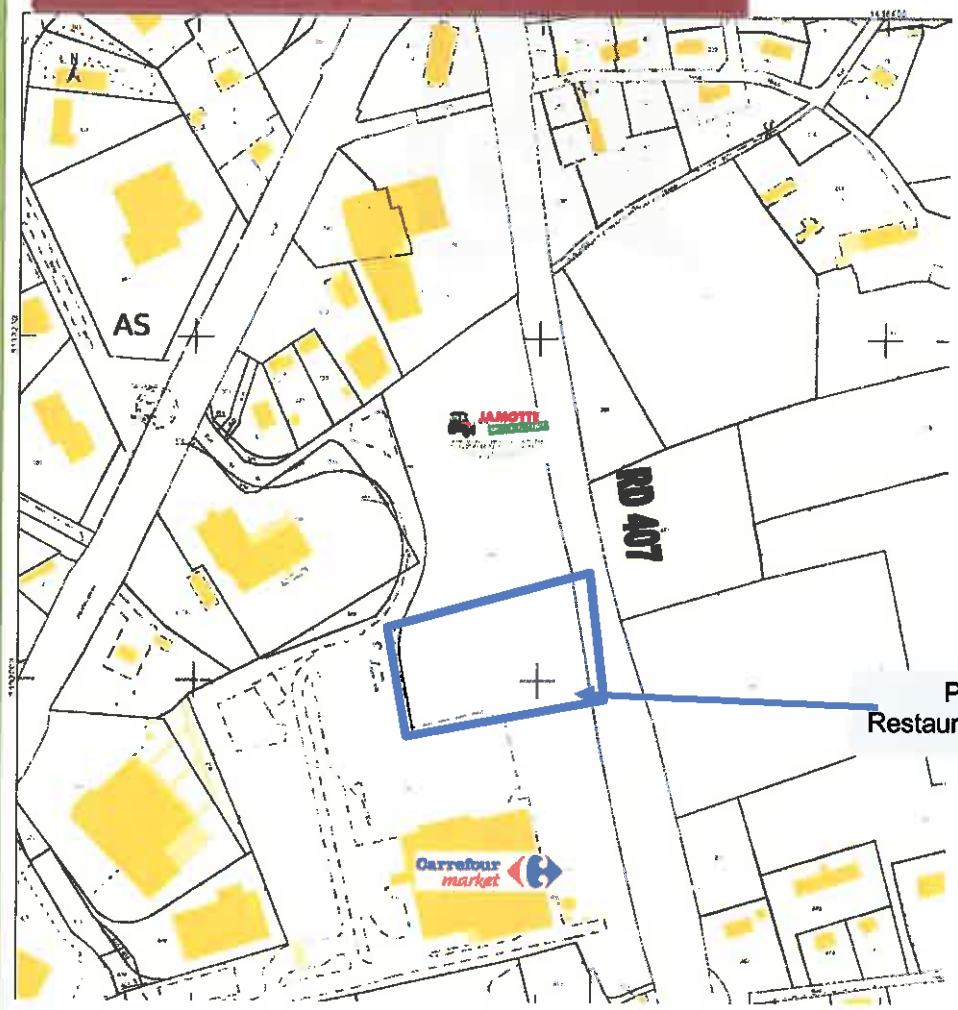

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

Vire Normandie

Parc commercial *La Douitée*
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Point de départ du rétroplanning de cession

Délibération Commune de Vire Normandie

- valide le projet motivant l'implantation,
- décide la cession.

Dépôt – instruction puis délivrance du **permis de construire** et purge délais de recours

12 mois maxi
(+ 12 mois si recours contentieux contre permis de construire)

Vente de la parcelle réservée

2 mois maxi

Sanction : si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

Achèvement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie.

24 mois

Sanction : si délais non respectés, revente totale ou partielle du terrain à Vire Normandie au prix de cession initial

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Parc d'Activités « Les Neuvillières » - Vente d'un terrain au profit de la Société LEMAUVIEL Automobiles

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

La concession Volkswagen est aujourd'hui implantée sur la route de Caen. La société LEMAUVIEL Automobiles souhaite redéployer cette activité sur le parc d'activités Les Neuvillières, à proximité de la concession Audi.

Sur un terrain de 18 940 m² environ, au sein d'un bâtiment de 2 300 m², la société désire développer son activité de vente de véhicules Volkswagen neufs et occasion ainsi que la location de véhicules utilitaires et véhicules légers de la même marque.

En vue de répondre aux besoins de la société et de l'accompagner dans son développement, la cession s'articulerait comme suit :

Article 1 : Objet de la cession

SECTION CADASTRALE	AS n° 417p
ADRESSE	268 rue Reine-Mathilde Vire – 14500 VIRE NORMANDIE
SURFACE	**18 940 m² (1)**
CLASSEMENT AU P.O.S.	**1NAy3**
PRIX DE VENTE HT/M²	**16 €**
Travaux de branchements EU-EP-AEP déjà réalisés	**5 975,88 €**
PRIX DE VENTE TOTAL HT	**309 015,88 € HT (2)** TVA sur marge en sus

(1) La superficie exacte du terrain cessible sera déterminée après établissement d'un document d'arpentage à réaliser par M. BELLANGER, géomètre-expert à Vire, à la charge de l'acquéreur.

(2) Le prix de vente total HT et la TVA sur marge seront calculés après détermination de la surface exacte de cession.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 2 : Destination du lot proposé à la vente

Le Parc d'Activités « *Les Neuvillières* » a vocation à accueillir principalement des activités industrielles et artisanales. **Les activités commerciales destinées principalement aux grands publics en sont exclues à l'exclusion des activités de concession automobile**. Le présent lot est destiné à accueillir une activité de garage-négoce-location de véhicules.

Article 3 : Délai d'immobilisation et de réalisation du programme

Le Parc d'Activités "*Les Neuvillières*" a été créé par la Communauté de Communes de Vire sans but spéculatif en vue de dynamiser l'activité industrielle, artisanale et, ainsi, favoriser l'emploi et le développement durable sur notre territoire. En conséquence, si, pour une raison quelconque, l'acquéreur ne respectait pas l'échéance suivante, le compromis et/ou la vente serait résolue de plein droit. La réservation du terrain deviendrait définitivement caduque.

3.1 - Délai d'immobilisation du terrain

L'acte de cession devra être signé **dans les deux (2) mois** suivant l'obtention du permis de construire nécessaire au programme économique purgé des délais de recours **sans pouvoir dépasser le délai de douze (12) mois compté** à partir de la délibération de la commune de Vire Normandie décidant de la cession du terrain, objet de la présente.

Dans l'hypothèse d'un recours engagé contre l'autorisation d'urbanisme conditionnant le projet, le délai de signature de l'acte de cession serait porté de douze **(12) à vingt-quatre (24) mois** (*voir annexe*).

3.2 - Délai de réalisation du programme

L'acquéreur s'engage à achever les constructions destinées à accueillir la nouvelle concession automobile Volkswagen, objet du projet de développement, dans les **vingt-quatre (24) mois** suivant la signature, avec la commune de Vire Normandie, de l'acte de cession du terrain. La copie du certificat de conformité de la ou des constructions concernées sera adressée à la Commune de Vire Normandie dans les 24 mois afin d'attester du respect de ce délai.

Si, pour une raison quelconque, l'acquéreur, ou toute personne s'étant substituée à lui, n'avait pas achevé la totalité du programme de constructions dans le délai prévu ci-avant, il serait dans l'obligation de revendre le terrain, ou sa portion non construite dont il s'agit, à la Commune de Vire Normandie dans les quatre (4) mois suivant la demande, si bon semble à celle-ci, au prix d'achat (16 € HT/m² racheté) à l'exclusion de tout tiers. Dans cette hypothèse de revente, les frais de mutations initiaux (notaire...) ne seraient pas compris dans le prix de revente à la Commune de Vire Normandie et demeureraient à la charge du revendeur tout comme les dépenses éventuellement engagées sur le lot (sondage, travaux préparatoires, permis de construire...).

Article 4 : Frais de mutation

Les frais de mutation (notaire, géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur. L'acte sera rédigé par l'une des deux études notariales viroises au choix de l'acquéreur.

Article 5 : Frais de raccordement – accès au lot

5.1 – Frais de raccordement

Le terrain est desservi par les réseaux usuels communs à tout Parc d'Activités jusqu'en limite de la voirie du lotissement d'activités. Les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
Dans le cadre des travaux de viabilisation de la parcelle voisine, les branchements de la parcelle AS n° 417, eaux usées (EU), eaux pluviales (EP) et eau potable (AEP) ont été anticipés de manière à ne pas détériorer le revêtement de voirie. Le coût de ces branchements de 5 975,88 € HT à payer par l'acquéreur à la commune de Vire Normandie est intégré au prix de vente du lot (voir article 1).

5.2 – Accès au lot

L'accès au lot est situé rue Reine Mathilde, en face de la parcelle AS n° 556.

Le prolongement de la rue Reine-Mathilde, pour lequel une réserve foncière a été créée, n'est pas projeté à moyen terme. La desserte du lot devra donc être conçue en tenant compte du seul accès actuel.

Article 6 : Protection des haies bordant le lot

Le terrain est délimité au nord et à l'ouest par des haies bocagères à préserver. Seules les tailles douces d'entretien sont autorisées sur ces haies et la coupe des bois morts.

Article 7 : Urbanisme – taxe - permis de construire aménagement du site

- *7.1 Urbanisme* : Pour ses projets d'aménagements, l'acquéreur s'engage à respecter les dispositions du sous-secteur 1NAy3 du POS puis UX lorsque le PLU entrera en vigueur, du règlement du lotissement « *Les Neuvillières* » et à s'inspirer (obligation de compatibilité) de la démarche architecturale Qualiparc.

- *7.2 Taxes* : Le projet sera soumis aux taxes suivantes :
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part locale (2 %)
  - ✓ Taxe d'Aménagement – Part départementale (2,1 %)
  - ✓ Redevance d'Archéologie préventive : (0,4 %).

- *7.3 Aires de stationnement* : L'ensemble des aires de stationnement à réaliser sur le lot à acquérir, à l'exception de celles dédiées aux personnes à mobilité réduite, **sera réalisé, dans la mesure du possible, dans des matériaux favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur site.**

- *7.4 Livraison :* Le projet devra être conçu de sorte que les camions de livraison, notamment de véhicules, puissent effectuer l'ensemble de leurs opérations de chargement - déchargement à l'intérieur du site sans stationnement sur les voies communales.

- *7.5 Précision concernant l'intervention du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Calvados dans le cadre du projet de permis de construire)* :
  Soucieux de l'identité que la Commune de Vire Normandie souhaite donner à l'aménagement urbain du Parc d'Activités « *Les Neuvillières* », tout projet de construction donnera lieu, dès le stade de l'esquisse du projet, à un échange avec le **comité de suivi des implantations** composé d'élus municipaux, des représentants des services développement économique et droit des sols et, le cas échéant, d'un architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Calvados missionné par la Commune de Vire Normandie (contact : Service Urbanisme de la Ville de VIRE : 02.31.66.27.90).

Cet échange vise à assurer la bonne intégration architecturale et paysagère du projet au parc d'activités.

Toute modification ultérieure du projet et/ou toute autre construction sur l'emprise cédée donnant lieu à dépôt d'autorisation d'urbanisme devra faire l'objet de la même démarche.

En application de l'article L2241 du code des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 29 juin 2016, confirme que le prix de cession correspond à la valeur vénale du terrain.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'aliénation d'un lot de 18 940 m² environ, au sein du parc d'activités Les Neuvillières, au profit de la société LEMAUVIEL Automobiles, ou de toute autre société ou tout établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

Projet d'aliénation par Vire Normandie

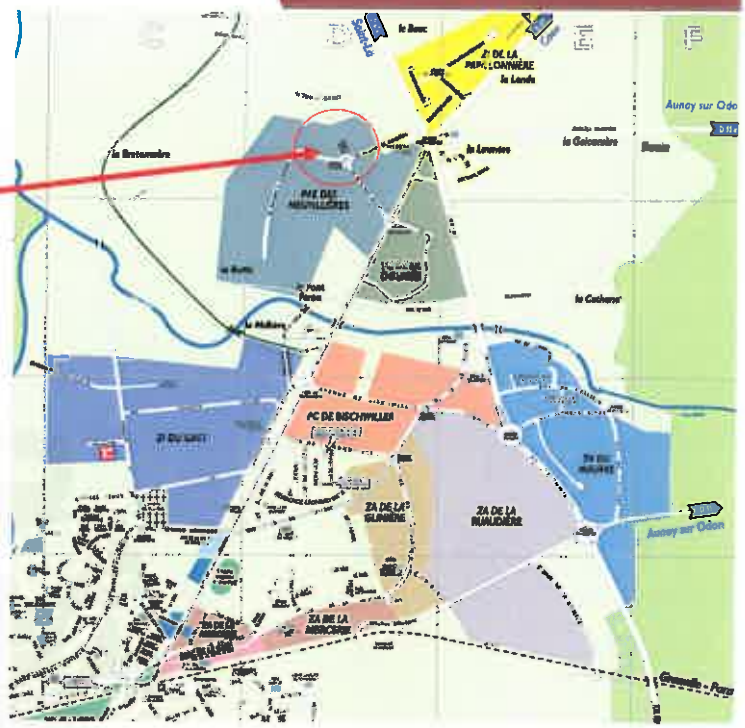

PLAN CADASTRAL

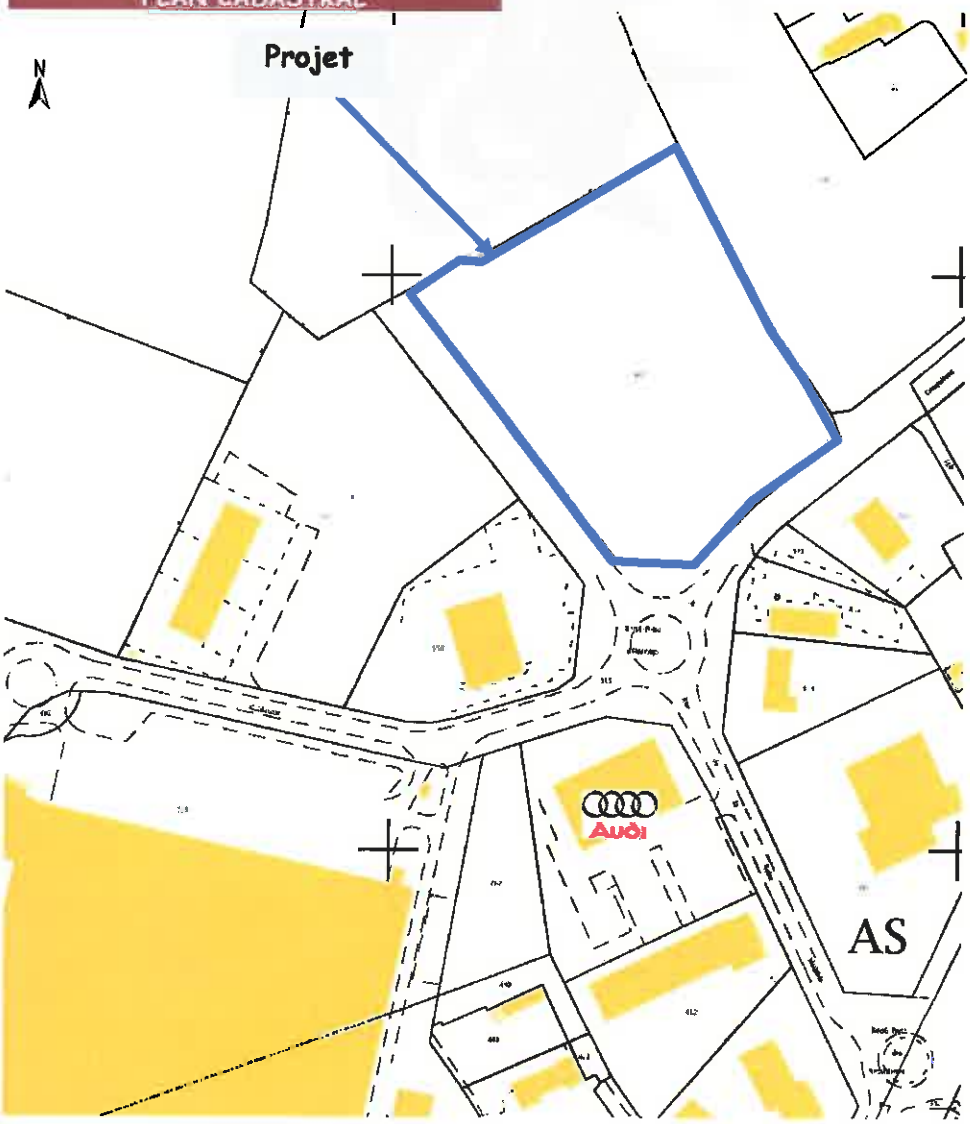

Ref 201 503 Berger-Levrault t(012)

Vire Normandie

Vire Normandie

P.A.E. les Neuvillières
Schéma récapitulatif des délais de réalisation du programme de construction sur terrain d'activités à acquérir

Délibération Commune de Vire Normandie

- valide le projet motivant l'implantation,
- décide la cession

Dépôt – instruction puis délivrance du **permis de construire** et purge délais de recours

Vente de la parcelle réservée

Achèvement complet du programme de construction motivant l'acquisition de la parcelle réservée

- Certificat de conformité de construction à notifier à la Commune de Vire Normandie.

Point de départ du rétroplanning de cession

12 mois maxi
+ 12 mois si recours contentieux contre permis de construire

2 mois maxi

Sanction si délais non respectés, caducité de la réservation du terrain

24 mois

Sanction si délais non respectés, revente totale ou partielle du terrain à Vire Normandie au prix de cession initial

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Parc d'Activités « Le Gast » - Acquisition de la parcelle section AR n°4

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

M. et Mme VICTOR sont propriétaires, sur la commune déléguée de Vire, de la parcelle bâtie cadastrée section AR n° 4. Ce terrain, de 986 m², occupé par une maison de 65 m² au sol, est situé rue de la Sorrière au carrefour avec le chemin du Pont Martin menant à la commune déléguée de Coulonces.

A court terme, l'acquisition de cette propriété et la démolition du bâti permettrait d'améliorer la visibilité au niveau de cette intersection. La parcelle AR n° 4 constitue également l'unique terrain bâti dans l'emprise du projet de voie de contournement ouest inscrit au futur PLU. Aussi, son acquisition amiable faciliterait la réalisation à terme de ce projet routier structurant.

Après concertation, les propriétaires seraient disposés à céder cet immeuble à la commune aux conditions suivantes :

Acquéreur	Commune de Vire Normandie
Propriétaire vendeur	M. et Mme Jacques VICTOR
Adresse de la parcelle	Rue de la Sorrière
Référence cadastrale de la parcelle à acquérir	Section AR n° 4
Surface à acquérir	986 m²
Conditions de l'acquisition	- Acquisition de la propriété AR n° 4 au prix de **96 000 €** correspondant à la valeur de cession , par la SEMEIVIR, d'un pavillon accessible aux personnes à mobilité réduite, situé 8 avenue de Franceville - St-Martin de Tallevende – commune déléguée de Vire. Ce prix d'achat sera majoré du montant des frais de mutation que les époux VICTOR auront à supporter dans le cadre de l'acquisition du logement de la SEMIVIR.
Frais de mutation (notaire)	A la charge exclusive de la commune de Vire Normandie.
Etude notariale chargée de la mutation	Etude de Maître BASNIER, notaire à Vire Normandie

En application des articles L1311-9 à 1311-12 du code général des collectivités territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 13.09.2016, confirme que le prix de cession dépasse la valeur vénale du bien. Toutefois, considérant l'intérêt général de procéder à une acquisition amiable du seul foncier bâti au sein de l'emprise du projet dédié à la future voie de

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

contournement ouest, moins coûteuse pour la collectivité et moins perturbatrice pour les propriétaires occupants et leurs enfants qu'une démarche d'acquisition forcée par voie d'expropriation, il apparaît judicieux de procéder à l'acquisition dans les termes évoqués ci-avant.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition auprès de M. et Mme VICTOR Jacques de la parcelle AR n° 4 aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition correspondant en l'étude de Maître David BASNIER notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe [illegible] le présent acte peut faire l'objet [illegible] pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de [illegible] dans un délai de [illegible] à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE que le présent a été reçu en préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE
-5 OCT. 2016
Reçu le

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

Projet d'acquisition
par Vire Normandie

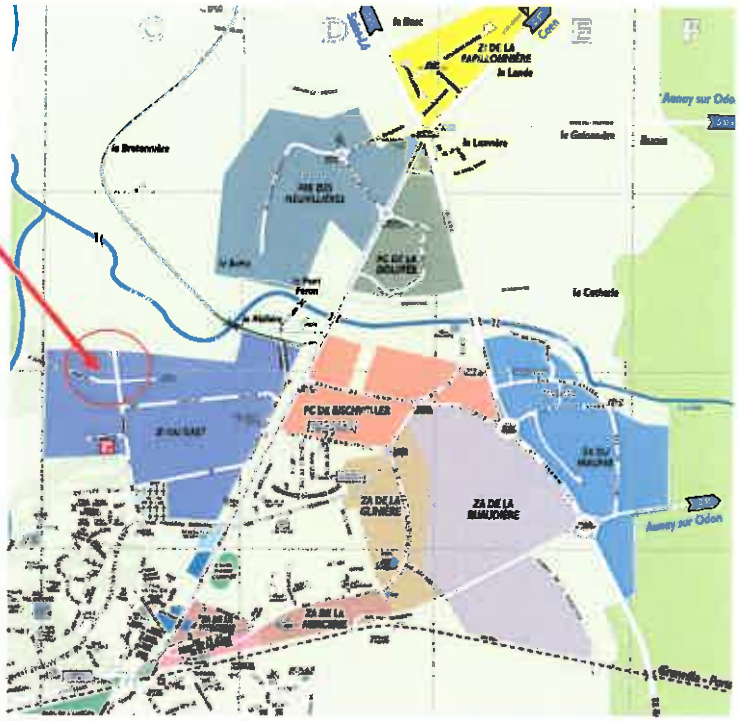

PLAN CADASTRAL

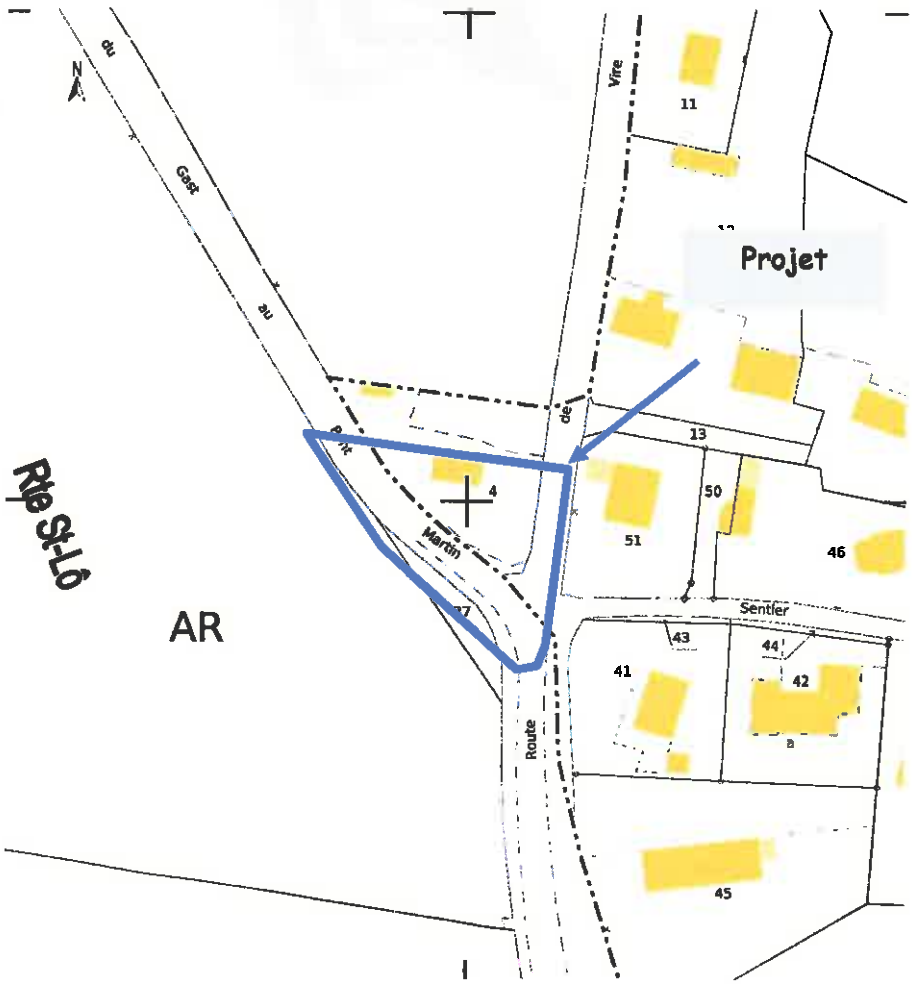

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (10/2)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Signature d'une convention de partenariat entre la commune de Vire Normandie et la SAS Vaudry Distribution

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

L'enseigne Leclerc, présente depuis 1974 sur le territoire de Vire Normandie, compte 5 activités (hypermarché alimentaire, Drive, magasin de bricolage, jardinerie et espace culturel) réparties sur 4 sites différents. Elle emploi 225 collaborateurs environ.

Le vieillissement de l'actuel hypermarché alimentaire et l'inadéquation croissante de ses surfaces de laboratoire, de stockage et de vente conduit l'enseigne à souhaiter redéployer cette activité sur de nouveaux locaux au sein du même quartier du Bourg Lopin en bordure de la route de Condé sur Noireau.

Afin d'éviter une friche commerciale, les locaux commerciaux existants seraient reconvertis pour accueillir le magasin de bricolage et la jardinerie.

La charte de développement commercial de Vire Normandie, élaborée et signée en 2014 par les principaux acteurs du développement commercial local, donne aux grandes surfaces alimentaires et spécialisées la possibilité sous conditions de s'agrandir pour tenir compte des logiques de compétition économique entre territoires.

Dans le respect de cette charte, dont elle est signataire, Vire Normandie souhaite accompagner ce projet de développement commercial en l'intégrant à une réflexion plus large destinée à prendre en compte des enjeux d'aménagement durable et de préservation du dynamisme économique des autres principaux pôles commerciaux de notre territoire, en particulier celui du centre-ville.

Cette démarche passe par la conduite d'études destinées à imaginer l'organisation spatiale du quartier du Bourg Lopin situé sur les communes déléguées de Vire et Vaudry, articulé autour de 2 entrées d'agglomération au sein duquel serait créé un espace commercial respectueux du paysage bocager où viendrait se redéployer le programme Leclerc.

De cet intérêt partagé de la commune et de l'enseigne pour des aménagements harmonieux et durables déclinés à différentes échelles au sein d'un même quartier (entrées de ville, espaces à urbaniser, parc commercial, locaux commerciaux...) est née l'idée d'une conduite concertée des études à engager par chaque porteur de projet tant public (la commune) que privé (l'enseigne Leclerc) afin de faciliter la prise en considération des objectifs et contraintes de chacun.

Cette volonté de construire ensemble cette portion de ville serait formalisée au travers d'une convention visant à déterminer les modalités d'un travail en commun d'études destinées à identifier les enjeux urbains, environnementaux et économiques guidant la concrétisation des projets publics et privés concourant au développement durable de notre territoire.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Cette convention comporterait quatre parties respectivement consacrées à :

- définir les objectifs des études publiques et privées à conduire, les productions attendues, leurs échéances, la gouvernance mise en place et, plus généralement, les modalités d'association de chaque partie aux études conduites par l'autre partie.
- Préciser l'offre commerciale projetée par l'enseigne Leclerc sur le quartier du Bourg Lopin ainsi que celle qu'elle entend maintenir sur d'autres quartiers de la commune de Vire Normandie.
- Rappeler les conditions fixées par la charte de développement commercial de 2014 pour autoriser l'évolution quantitative des grandes surfaces commerciales alimentaires et spécialisées (GSA – GSS).
- Détailler les principaux éléments concourant à la détermination des prix de cession des terrains à bâtir au sein du futur espace commercial du Bocage.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, avec la SAS Vaudry Distribution, la convention de partenariat, ci-après annexée, dans le cadre des études à conduire sur l'aménagement du quartier du Bourg Lopin et le redéploiement des enseignes LECLERC sur Vire Normandie.

Votants : **95** (79 membres présents + 16 pouvoirs)

Vote : Pour : **94** Opposition : **1 (Serge HAMEL)** Abstention : **0**

Adopté à la majorité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

Vire Normandie

Etude urbaine du quartier du Bourg Lopin et redéploiement des enseignes commerciales Leclerc

Convention de partenariat

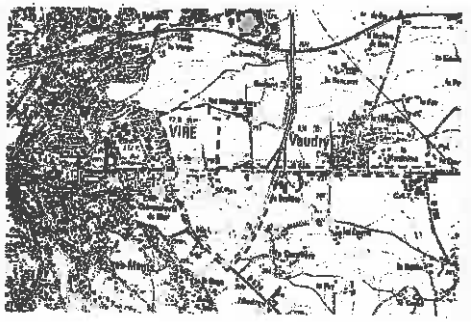

PREAMBULE

L'enseigne Leclerc, présente depuis 1974 sur le territoire de Vire Normandie, compte 5 activités (hypermarché alimentaire, Drive, magasin de bricolage, jardinerie et espace culturel) réparties sur 4 sites différents. Elle emploi 225 collaborateurs.

Le vieillissement de l'actuel hypermarché alimentaire et l'inadéquation croissante de ses surfaces de laboratoire, de stockage et de vente conduit l'enseigne à souhaiter redéployer cette activité sur de nouveaux locaux au sein du même quartier.

Afin d'éviter une friche commerciale, les locaux commerciaux existants seraient reconvertis pour accueillir le magasin de bricolage et la jardinerie.

La charte de développement commercial de Vire Normandie, élaborée et signée en 2014 par les principaux acteurs du développement commercial local, donne aux grandes surfaces alimentaires et spécialisées la possibilité sous conditions de s'agrandir pour tenir compte des logiques de compétition économique entre territoires.

Dans le respect de la charte, dont elle est signataire, Vire Normandie souhaite accompagner ce projet de développement commercial en l'intégrant à une réflexion plus large destinée à prendre en compte des enjeux d'aménagement durable et de préservation du dynamisme économique des autres principaux pôles commerciaux de notre territoire, en particulier celui du centre-ville.

Cette démarche passe par la conduite d'études destinées à imaginer l'organisation spatiale du quartier du Bourg Lopin situé sur les communes déléguées de Vire et Vaudry, articulé autour de 2 entrées d'agglomération au sein duquel serait créé un espace commercial respectueux du paysage bocager où viendrait se redéployer le programme Leclerc.

De cet intérêt partagé de la commune et de l'enseigne pour des aménagements harmonieux et durables déclinés à différentes échelles au sein d'un même quartier (entrées de ville, espaces à urbaniser, parc commercial, locaux commerciaux...) est née l'idée d'une conduite concertée des études à engager par chaque porteur de projet tant public (la commune) que privé (l'enseigne Leclerc) afin de faciliter la prise en considération des objectifs et contraintes de chacun.

Cette volonté de construire ensemble cette portion de ville est formalisée au travers de la présente convention qui vise à déterminer les modalités d'un travail en commun d'études destinées à identifier les enjeux urbains, environnementaux et économiques guidant la concrétisation des projets publics et privés concourant au développement durable de notre territoire.

Annexe au point n°30

CONVENTION DE PARTENARIAT

VIRE NORMANDIE / ENSEIGNE E. LECLERC

Entre les soussignés :

La commune de Vire Normandie, département du Calvados, domiciliée 11 rue Deslongrais - VIRE - 14500 VIRE NORMANDIE, identifiée sous le numéro SIREN 200060176, représentée par M. Serge COUASNON, agissant en qualité d'adjoint au Maire de la commune de Vire Normandie, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie, suivant arrêté en date du 2 février 2016, visé par la Sous-Préfecture de Vire le 2 février 2016.

Le dit M. Marc ANDREU SABATER ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune de Vire Normandie en date du ... déposée en Sous-Préfecture le .....

Désignée ci-après « **la commune** »

D'une part,

La SAS Vaudry Distribution, société anonyme au capital de 600 000 € dont le siège social est situé à Vaudry, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Condé sur Noireau sous le numéro 316 278 548 00011,

Représentée par M. Patrick SIRET, Président, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après « **l'enseigne** »

D'autre part.

Ci-après individuellement désignées par **la partie** et collectivement par **les parties**.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat vise à :

- définir les objectifs des études publiques et privées à conduire, les productions attendues, leurs échéances, la gouvernance mise en place et, plus généralement, les modalités d'association de chaque partie aux études conduites par l'autre partie.
- Préciser l'offre commerciale projetée par l'enseigne sur le quartier du Bourg Lopin ainsi que celle qu'elle entend maintenir sur d'autres quartiers de la commune de Vire Normandie.
- Rappeler les conditions fixées par la charte de développement commercial de 2014 pour autoriser l'évolution quantitative des grandes surfaces commerciales alimentaires et spécialisées (GSA – GSS).
- Détailler les principaux éléments concourant à la détermination des prix de cession des terrains à bâtir au sein du futur espace commercial du Bocage.

ARTICLE 2 : ETUDES D'AMENAGEMENT A REALISER

2.1. Premier niveau d'études

La commune de Vire Normandie souhaite conduire une étude de faisabilité, dite *étude urbaine sur le quartier du Bourg Lopin*, parallèlement à l'élaboration par l'enseigne de son programme d'hypermarché alimentaire.

2.1.a. Etude à réaliser par la commune de Vire Normandie

- **Objectif** :

  Cette étude de faisabilité vise à imaginer les composantes d'un futur quartier situé sur les communes déléguées de Vire et Vaudry déclinées en un plan général d'aménagement du quartier avec 2 réflexions approfondies correspondant à des enjeux d'aménagement à court et moyen terme du secteur :
  - l'une sur la création d'un parc commercial du Bocage intégrant le redéploiement Leclerc,
  - l'autre sur l'aménagement des 2 entrées de villes aux vocations routières distinctes (RD 512 route de Condé sur Noireau et RD 524 route de Flers).

  L'étude intègre les éléments de mission suivants :
  - phase de sensibilisation : recherche de références (benchmarking) - visites,
  - diagnostic : lecture du site et du paysage, analyse environnementale,
  - étude de marché et de programmation sur le potentiel commercial (recherche de complémentarités pour ne pas déstabiliser l'existant),
  - organisation spatiale à partir d'un ou plusieurs scénarii (plan guide),
  - approche financière et répartition des dépenses (participations aux équipements publics notamment),
  - approche foncière,
  - montage opérationnel (volets juridique et financier),
  - échanges avec les habitants.

Les 2 entrées de ville devront faire l'objet d'un traitement architectural et paysager innovant participant à l'attractivité du quartier à construire (en amont) et du centre-ville (en aval) et reflétant la volonté de la collectivité de concilier développement, préservation du tissu bocager et sécurité des déplacements doux et automobile. A ce titre, les déplacements et la circulation de part et d'autre de la RD 512, à hauteur des espaces commerciaux actuels et futurs, feront l'objet d'une attention particulière, de même que les connexions douces et routières avec les quartiers situés au nord et au sud de la zone d'étude.

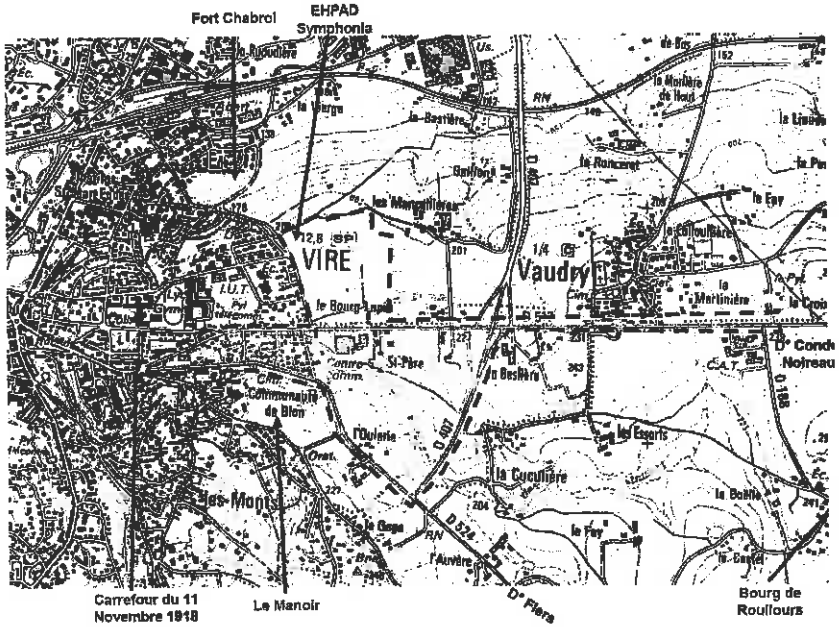

Le parc commercial du Bocage devra, par son intégration dans le tissu bocager, proposer une alternative viable à l'image dévalorisante des zones commerciales d'entrées d'agglomération.

- **Périmètre** :
  L'étude visant à appréhender le fonctionnement du future quartier, son périmètre est volontairement large. Il s'étend à l'est, sur la RD 512 du carrefour avec la RD 188 (direction du bourg de Roullours et du parc artisanal du Grand Pré) au carrefour du 11 Novembre sur Vire à l'ouest et de l'EHPAD Symphonia au nord (avenue d'Atlacomulco sur Vire) à la RD 512 (route de Flers sur Vaudry) au sud. Les Opérations d'Aménagement Programmé (OAP) secteur du Manoir au sud et Fort Chabrol au nord, élaborées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) complètent le périmètre de réflexion.

- **Durée de l'étude :**
  6 mois environ (octobre 2016 – avril 2017).

2.1.b. Etude à réaliser par l'enseigne

- **Objectif :**
  L'élaboration du programme du futur hypermarché alimentaire et de sa station service vise, pour l'enseigne, à affecter des volumes à chaque usage en appréhendant l'ensemble des contraintes liées à son process (organisation des flux de circulation, stationnement, livraison…).

- **Date de restitution :**
  L'enseigne sera en mesure de communiquer à l'équipe chargée de l'étude de faisabilité les principales caractéristiques du programme en octobre 2016.

2.2. Deuxième niveau d'études

Les parties se réservent la possibilité de ne pas engager ce second niveau d'études si celles relatives à la faisabilité et à la détermination du programme de l'hypermarché révèlent des obstacles majeurs à la réalisation des projets public et/ou privé sur le périmètre de réflexion.

2.2.a. Etude à réaliser par la commune

- **Objectif :**
  L'étude opérationnelle vise à concevoir le parc commercial du Bocage et sa connexion avec les 2 entrées de ville (RD 512 et RD524) : prescriptions architecturales, paysagères, environnementales et techniques (VRD) applicables sur les lots à bâtir et les espaces publics.

- **Durée de l'étude et restitution :**
  L'étude serait enclenchée à l'issue de la phase de faisabilité (avril 2017). Ses conclusions devraient intervenir en novembre 2017.

2.2.b. Etudes à réaliser par l'enseigne

- **Objectif :**
  Il s'agit de concevoir l'enveloppe architecturale des bâtiments, l'organisation et le paysagement des espaces extérieurs traduit dans un permis d'aménager.

- **Durée de l'étude et restitution :**
  La réalisation des documents supports au permis d'aménager pourra être concomitante à l'étude opérationnelle de la collectivité.

2.3. Gouvernance et modalités d'association des parties aux études

2.3.a. Gouvernance et modalités d'association des parties aux études conduites par la commune

Les études conduites par la commune seront suivies par :

- un groupe de travail composé d'élus et des chefs des services de la commune intéressés, de représentants de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM du Calvados) auquel sera associée l'enseigne. Le groupe de travail aura en charge la

supervision du travail de la maîtrise d'œuvre et le suivi des étapes des études. Ses réunions feront l'objet d'un compte-rendu transmis à ses membres.

- une commission communale réunissant les membres des commissions municipales « Affaires foncières, Développement économique, Tourisme » et « Urbanisme – Habitat » à laquelle pourront être associés les autres Adjoints de la commune, le comité de suivi de la charte de développement commercial ainsi que d'autres partenaires (Région, Conseil Départemental du Calvados, CAUE, ADEME...).

Les principales étapes d'études seront soumises à approbation du Bureau municipal et/ou du conseil municipal.

La commune associera l'enseigne à toute visite organisée dans le cadre de ses études.

Ces études, les réalisations qui en découlent ainsi que le mode de travail partenarial avec l'enseigne devront être promus dans la communication que la commune fera de ce projet.

2.3.b. Gouvernance et modalités d'association des parties aux études conduites par l'enseigne

Les études de l'enseigne devront prendre en compte les prescriptions architecturales, paysagères et techniques issues des études conduites par la commune.

Plus généralement, elles devront traduire une vision partagée des grandes ambitions d'aménagement du quartier. Ces dernières, leur concrétisation ainsi que le mode de travail partenarial devront être promu par l'enseigne dans la communication qu'elle organisera autour de son projet au plan régional et national.

Les principales étapes des études de l'enseigne donneront lieu à des réunions organisées à son initiative avec le groupe de travail créé pour la conduite des études communales et feront l'objet de compte-rendu transmis à l'ensemble des participants.

L'enseigne associera le groupe de travail à toute visite organisée dans le cadre de la conception de son projet.

ARTICLE 3 : L'OFFRE COMMERCIALE DE L'ENSEIGNE

3.1. L'offre commerciale Leclerc redéployé sur le quartier du Bourg Lopin

ENSEIGNES	SURFACES DE VENTE ACTUELLE	SURFACES DE VENTE PROJETEES	PROGRESSION
Hypermarché	3 450 m²	5 000 m²	+ 1 550 m²
Brico Leclerc	2 140 m²	3 450 m²	+ 1310 m²
Jardi Leclerc	4 200 m²	2 140 m²	- 2 060 m²
TOTAL	**9 790 m²**	**10 590 m²**	**+ 800 m²**

+ 8 %

3.2. L'offre commerciale Leclerc conservée ailleurs sur le territoire communal et gestion de la friche Jardi Leclerc

3.2.a. L'offre commerciale Leclerc conservée ailleurs sur le territoire communal

LOCALISATION	ENSEIGNES
Route de Caen (RD 577) (commune déléguée de Vire)	Leclerc Drive
Rue Notre-Dame (commune déléguée de Vire)	Espace Culture et Loisirs

L'espace Culture et Loisirs sous enseigne Leclerc déployé sur 600 m² rue Notre-Dame participe à l'attractivité du commerce de centre-ville. A ce titre, sa préservation conditionne l'accompagnement par la commune du projet de redéploiement de l'enseigne sur le quartier du Bourg Lopin.

3.2.b. Gestion de la friche Jardi Leclerc

Le redéploiement de l'enseigne Jardi Leclerc laissera vide et sans autorisation d'exploitation commerciale le magasin de 4 200 m² de la route de Caen.

Dans sa démarche de reconversion du site, l'enseigne s'engage :

- à ne pas laisser de friche commerciale à cet emplacement,
- à associer la commune dans ses démarches d'identification et de sélection du repreneur du site.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FIXEES PAR LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL DE FEVRIER 2014 A L'EVOLUTION QUANTITATIVE DES GSA ET GSS

ORIENTATIONS ET ACTIONS

SCHEMA GLOBAL DES ORIENTATIONS ET ACTIONS

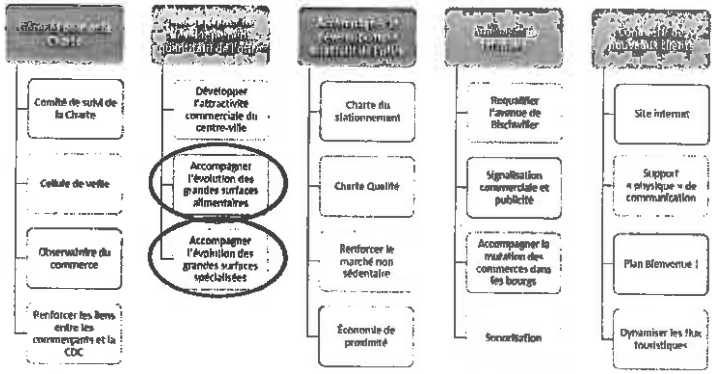

Orientations & actions — Page | 19

Extrait de la Charte de développement d'urbanisme commercial intercommunale – 13.02.2014

Action 2-2 : accompagner l'évolution des grandes surfaces alimentaires

L'enquête réalisée auprès des consommateurs du territoire intercommunal a révélé que les grandes surfaces alimentaires sont appréciées par les consommateurs mais que, paradoxalement, elles suscitent aussi des craintes chez les consommateurs et commerçants en matière d'impact sur le centre-ville. Même si les densités sur la zone de Vire sont relativement élevées, dans une logique de compétition entre territoires, il ne convient pas de bloquer le développement de ce type de commerce mais de l'encadrer et d'autoriser l'extension des grandes surfaces alimentaires à condition que chaque projet réponde aux exigences suivantes :

- l'extension envisagée n'entraine pas la création d'une galerie marchande ou l'extension d'une galerie marchande existante,
- l'extension envisagée s'inscrit dans une logique d'aménagement global de la zone commerciale ou quartier où sera localisé l'équipement en question ainsi que dans une logique d'économie de consommation de l'espace.

Extrait de la Charte de développement d'urbanisme commercial intercommunale – 13.02.2014

Action 2-3 : accompagner l'évolution des grandes surfaces spécialisées

Ces dernières années, le développement des grandes surfaces spécialisées a permis de fixer la consommation sur la zone de Vire et de limiter l'évasion, avec plus de 8 consommateurs sur 10 qui déclarent trouver tout ce dont ils ont besoin sur le territoire. Si aujourd'hui l'offre en périphérie est assez complète, quelques secteurs mériteraient d'être confortés (équipement de la maison ; sport et loisirs...).

Dans une logique de diversité et d'attractivité auprès des consommateurs, mais aussi d'équilibre entre périphérie, centre-ville et bourgs, il convient d'encadrer la création et le développement des grandes surfaces spécialisées en veillant au respect des préconisations suivantes :

- les enseignes et concepts traditionnellement implantés en centre-ville ou en galerie marchande ne peuvent être autorisés à s'implanter sur les zones commerciales de périphérie,
- les enseignes et concepts doivent répondre à un besoin clairement ressenti,
- la surface de vente de la grande surface spécialisée doit préférentiellement être égale ou supérieure à 200 m².

Extrait de la Charte de développement d'urbanisme commercial intercommunale – 13.02.2014

Plus généralement, la commune sera attentive à ce que le redéploiement de l'enseigne tout comme l'implantation de GSS sur le parc commercial du Bocage développent une offre qualitative complémentaire à celle existante sur le territoire et participent au renforcement de l'ensemble de la zone de chalandise de Vire Normandie et, plus particulièrement, au dynamisme du centre-ville.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU PRIX DE CESSION DES LOTS A BATIR DU PARC COMMERCIAL DU BOCAGE

Parallèlement à l'avancement de l'étude opérationnelle, la commune s'engage à proposer à l'enseigne un foncier dédié au projet de redéploiement dont les caractéristiques (surface, localisation, traitement architectural, paysager et environnemental) auront été déterminées dans le cadre des études.

Le prix de cession de ce foncier sera déterminé par application de la formule suivante :

$$\text{Prix de cession du lot commercial} = \frac{\text{Prix d'achat par la commune du foncier du programme commercial} \oplus \text{Frais de portage du foncier du programme commercial} \oplus \text{Coût des études urbaines} \oplus \text{Coût de viabilisation du parc commercial}}{\text{Superficie du parc commercial}} \times \text{m}^2 \text{ du lot d'activités commerciales acquis}$$

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification sur la teneur du partenariat doit faire l'objet d'un accord des deux parties puis d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 7 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature et liera les deux parties jusqu'à réalisation complète par la commune des travaux publics prévus à l'étude opérationnelle et, pour l'enseigne, des travaux de redéploiement.

Fait à Vire Normandie, en 2 exemplaires

Le .....

Pour la commune Vire Normandie	M. Marc ANDREU SABATER, Maire ***Avec mention manuscrite « Lu et approuvé »*** *Cachet et signature*

Pour la SAS Vaudry Distribution	M. Patrick SIRET, Président ***Avec mention manuscrite « Lu et approuvé »*** *Cachet et signature*

* * *

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Déplacement de l'arrêt-bus « Maupas »

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

En vue de renforcer l'attractivité de l'espace commercial s'étendant de l'avenue de Bischwiller au parc du Maupas, Vire Normandie a engagé, au printemps 2015, une étude de requalification commerciale.

Sur le secteur du Maupas, les conclusions de l'étude ont été présentées au conseil municipal lors de sa séance du 16 novembre dernier.

La réalisation de l'aménagement public projeté sur cet espace s'opèrera concomitamment aux travaux de redéploiement du nouvel Intermarché dont l'ouverture est projetée en 2018.

L'arrêt-bus « Maupas » qui dessert cet espace commercial est aujourd'hui implanté à proximité de la rocade périphérique (RD 407) donc loin des principaux commerces du parc. Afin de renforcer l'emploi des transports en commun, cet arrêt-bus sera relocalisé rue Alphonse Savey à proximité immédiate des entrées du futur hypermarché et de cheminement piétons desservant les autres enseignes du site.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Affaires Foncières, Développement Economique, Tourisme » et du Bureau Municipal, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le déplacement de l'arrêt-bus « Maupas » à proximité du futur Intermarché à l'achèvement des travaux de redéploiement de cet équipement commercial.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PRÉFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 OCT. 2016
Le Maire 06 OCT. 2016

Réf. 201503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

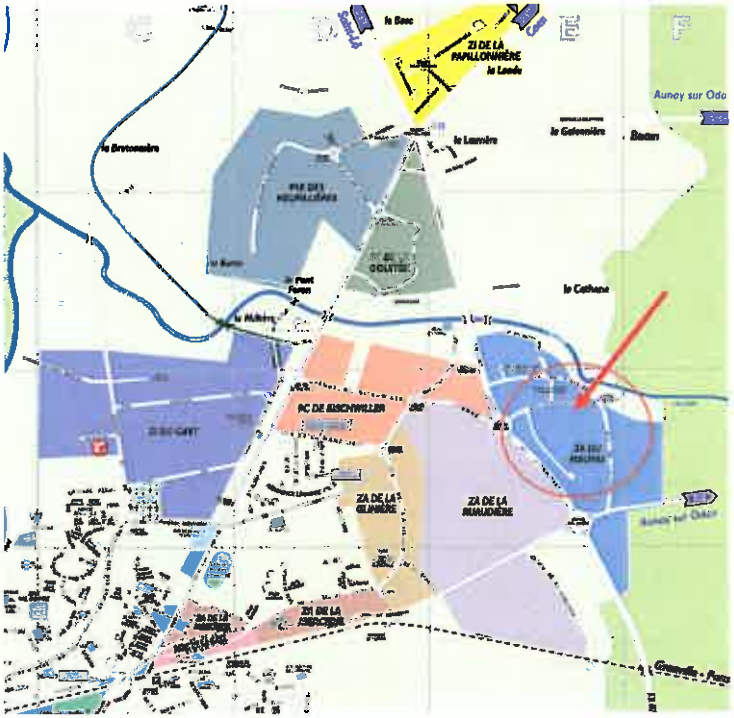

SECTEUR COMMERCIAL DU MAUPAS - ESQUISSE DEPLACEMENT ARRET-BUS MAUPAS

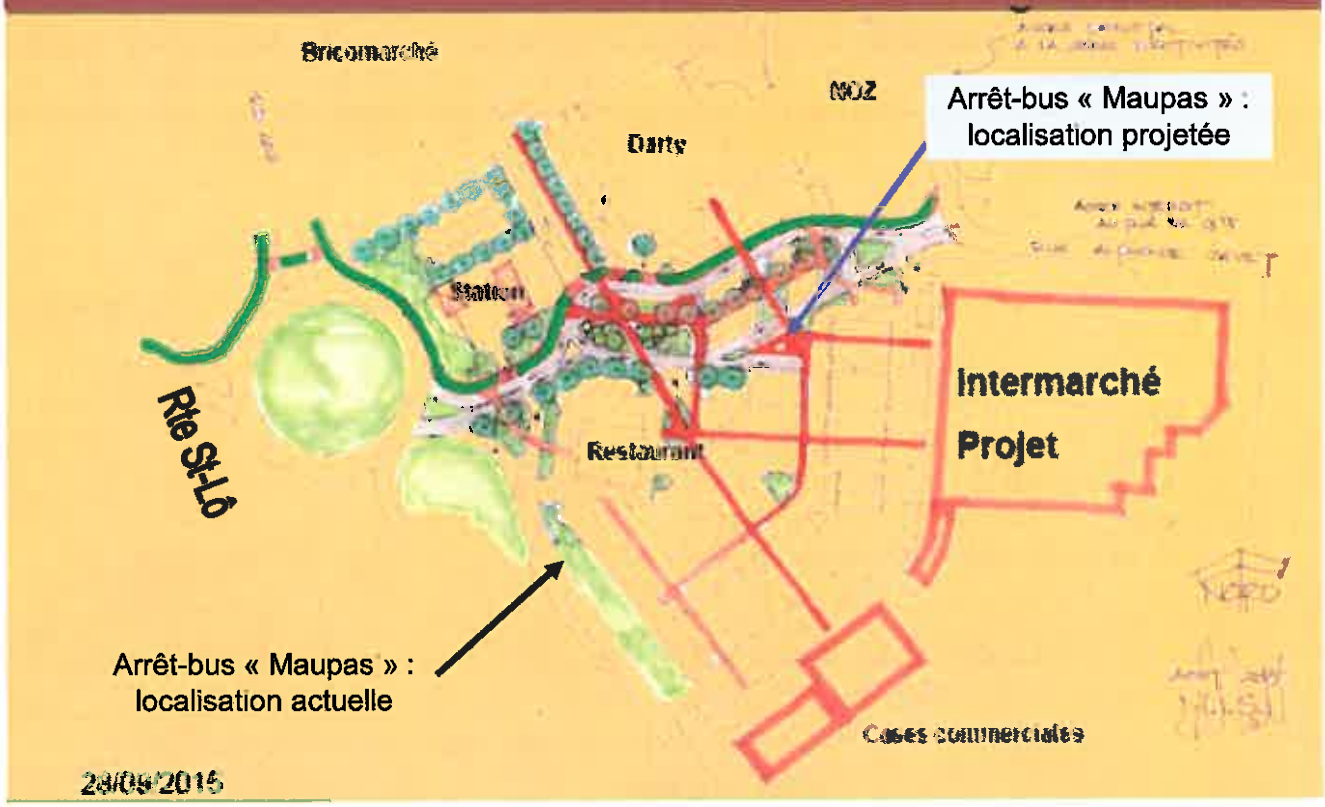

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Suppressions et créations de postes suite à réussites à concours

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Deux agents titulaires de la collectivité ont été récemment lauréats de concours d'accès à des emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale.

L'un d'entre eux assure des fonctions de direction multi sites et d'animation au sein de la Direction Jeunesse et a réussi les épreuves du concours d'animateur territorial.

Le second, affecté à la Direction Famille, est responsable du centre socio-culturel Charles Lemaître. A ce titre, il conçoit et coordonne des projets d'activités socio-éducatives, culturelles, de loisirs et encadre une équi.pe d'animation. Il figure sur la liste d'aptitude aux fonctions d'animateur principal de 2ème classe.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de permettre la nomination de ces personnes dans leur nouveau grade, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les suppressions et créations de postes suivantes, modifiant le tableau des effectifs de la commune de Vire Normandie :

Postes à supprimer		***Postes à créer***	
Nombre	***Intitulé***	***Nombre***	***Intitulé***
1	Adjoint d'animation de 1ère classe (catégorie C) Temps complet	1	Animateur territorial (catégorie B) Temps complet
1	Animateur (catégorie B) Temps complet	1	Animateur principal de 2ème classe (catégorie B) Temps complet

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- les créations et suppressions de postes définies ci-dessus à effet du 1er octobre 2016
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de Vire Normandie au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Il informe que le présent
acte est susceptible d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Suppressions/Créations de postes

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Concernant l'emploi d'adjoint administratif, la quotité de temps de travail de l'agent est en augmentation du fait de la mutation d'un agent à temps complet. Un agent disposant de 23 heures hebdomadaire pourra voir son temps de travail porté à 32H45 en vue d'assurer le remplacement de cet agent.

- Concernant les emplois d'adjoint technique de 2ème classe, la commune déléguée de Vire dispose d'effectifs scolaires fluctuants. Les coûts de fonctionnement et notamment les besoins en personnel sont dépendants de ces évolutions. Ainsi, il convient de faire varier les quotités de temps de travail des emplois des agents non titulaires attachés à la vie de ces écoles. Cela se traduit par des suppression- création de postes. Pour les mêmes raisons, un emploi d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles voit sa quotité de temps de travail légèrement augmentée.

- Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'ingénieur à temps complet aux fins d'assurer :
  - le projet de réaménagement du musée de Vire avec, entre autres, la volonté d'y intégrer la période de la reconstruction
  - le pré-projet de rénovation du château du Cotin
  - la prise en compte de la préservation du patrimoine de la reconstruction et plus largement de donner aux communes l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine.

- Comme en a convenu le bureau municipal de juin 2016, la création de Vire Normandie a engendré un accroissement des projets et donc des études de projets bâtiment. De la même manière, les besoins en ingénierie en économie d'énergie sont croissants. Ces éléments conduisent à faire la proposition de création d'un nouveau poste sur le grade d'agent de maitrise.

L'agent est responsable de l'ensemble de la régie du service bâtiments communaux ainsi que du service des fêtes et manifestations.

Les missions principales sont les suivantes :

- Gérer, manager et assurer l'encadrement (plus de 20 agents) des équipes de la régie, ainsi que le service des fêtes et manifestations.
- Organiser, coordonner, planifier et contrôler les travaux réalisés.
- Recevoir les réclamations téléphoniques, distribuer et suivre les tâches à accomplir.

- Participer aux réunions de chantiers et suivre les chantiers d'insertion en parallèle avec le responsable des bâtiments.
- Vérifier la bonne application des règles de sécurité sur les chantiers
- Suivre les commandes de matériel
- Contrôler les dépenses allouées au budget
- Alimenter le logiciel « gestion de patrimoine »

- Les écoles des communes déléguées de Roullours et Vaudry fonctionnent de concert.

Les locaux de l'école de Vaudry ne permettent pas l'accueil de l'ensemble des enfants des classes maternelles sur le site de Vaudry.
Par voie de conséquence, les grandes sections sont intégrées aux effectifs de l'école de Roullours qui compte près de 100 élèves.
Afin d'assurer l'encadrement de ces élèves, il s'avère nécessaire d'avoir recours à un agent spécialisé des écoles maternelles pour accompagner l'enseignant dans ses fonctions éducatives et pédagogiques.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les suppressions et créations de postes suivantes, modifiant le tableau des effectifs de la commune de Vire Normandie :

Budget principal :

Postes à supprimer		***Postes à créer***	
Nombre	***Intitulé***	***Nombre***	***Intitulé***
1	Adjoint administratif de 1ère classe Temps non complet : 23/35H	1	Adjoint administratif de 1ère classe Temps non complet : 32.45/35
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 26h/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 28/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 5.18h/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 10.36h/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 32.45/35h		
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 20.45/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 21/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 32.45/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 20.15/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 19.15/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 22.15/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 14.30/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 15.45/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 22/35h	1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 28/35h
1	Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 16.45/35h		Adjoint technique de 2ème classe Temps non complet : 32.2/35h
1	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles Temps non complet 34.48/35h		Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles Temps complet 35/35h
1	Ingénieur Temps non complet 21/35h	1	Ingénieur Temps complet 35/35h
		1	Agent de maîtrise Temps complet 35/35h
		1	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles Temps non complet 13.05/35h

Vu l'avis de la commission du personnel du 8 septembre 2016.

Vu l'avis du bureau municipal du 13 septembre 2016.

Vu l'avis du comité technique du 22 septembre 2016.

Il est proposé à l'assemblée :

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois à effet du 1er octobre 2016.
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'o[illegible] recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai [illegible] à compter de sa notification ou de sa publication

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2016/

33 a-b-c

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **79**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **21**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de 3 mois

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont crées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le magasin général permet de centraliser l'ensemble des commandes et d'assurer un contrôle quant à la gestion comptable et au suivi des fournitures.

Un responsable de ce magasin a été recruté sur l'emploi de responsable du magasin. Ce dernier a démissionné au profit d'un poste le rapprochant de son domicile et afin de retravailler dans le secteur de l'agro alimentaire.

Un CAE travaille depuis plus de 2 années au sein de ce magasin, corrèle aux besoins de la collectivité et afin de ne pas perturber l'équilibre de ce magasin, il a été proposé de le conserver sous forme contractuelle pendant 3 mois afin de permettre de trouver une solution lors du CM du 30 mai dernier. Une nouvelle proposition est faite au conseil municipal de perdurer durant 3 mois afin d'ouvrir ce poste au recrutement.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de magasinier à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DE DECIDER :

-De créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2ème classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique de 2ème classe.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er octobre 2016.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Création d'un poste d'adjoint administratif pour besoins occasionnels à la commune déléguée de Roullours

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Le congé parental de la secrétaire de mairie titulaire de Roullours va prendre fin le 30 septembre prochain.

Elle est actuellement remplacée par un agent contractuel.

Afin de permettre l'épuisement des droits à congés de l'agent titulaire sur l'année 2016, mais aussi afin d'assurer le tuilage et la formation de celui-ci aux nouveaux logiciels mis en place suite à la création de Vire Normandie, il est proposé de prolonger l'activité de l'agent remplaçant jusqu'au 20 novembre 2016.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif de 1ère classe, sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ce pour la période du 1er octobre au 20 novembre 2016.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- la création du poste d'adjoint administratif de 1ère classe dans les conditions définies ci-dessus.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de Vire Normandie au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Certifie sous sa responsabilité le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

2016/

33 e

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum **(69)** : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Personnel

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Création d'un emploi de vacataire – grade d'assistant d'enseignement artistique

Madame Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La collectivité va avoir recours à une personne chargée de réaliser l'accompagnement au piano de la classe de chœur. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Maire propose au conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Le montant horaire serait fixé à 17.90 € brut.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Personnel, Communication » et du Bureau Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de :

DÉCIDER

- De créer un emploi de vacataire afin d'accompagner la classe de chœur et de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement.
- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire,
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 17.90 euros par heure basé sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 2ème classe 1er échelon.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire informe qu'[illegible] peut faire l'objet d'[illegible] excès de pouvoir de[illegible] le tribunal Administratif de C[illegible] dans un délai de deu[illegible] à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Délégation de pouvoir

Modification de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Afin de permettre un fonctionnement plus souple et de prendre un certain nombre de décisions plus rapidement, le Conseil Municipal a délégué au Maire le 11 janvier 2016, une partie des compétences fixées en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a notamment délégué au Maire l'alinéa 5° permettant de *« décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »*.

Par ce biais, le Maire peut, par décision, lorsque la durée est inférieure ou égale à 12 ans, conclure des baux commerciaux, des locations sur son domaine privé et des conventions d'occupation du domaine public

Néanmoins, le Conseil Municipal ayant gardé ses prérogatives sur la fixation des tarifs (alinéa 2), cette délégation n'a pas permis d'assouplir le fonctionnement administratif de la commune, puisqu'au préalable d'une décision du Maire approuvant la conclusion d'un bail/convention, il faut par délibération fixer le loyer/redevance.

Aussi, afin de faciliter le fonctionnement de l'administration, il est proposé au Conseil Municipal, suivant l'avis favorable du Bureau Municipal, de déléguer au Maire dans le cadre de l'alinéa 2, uniquement la possibilité de fixer par décision du Maire en même temps que la décision autorisant le louage, la redevance ou le loyer correspondant à ladite mise à disposition. Tous les autres tarifs publics restent de la compétence du Conseil Municipal.

(*2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et,* ***d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal*** *;)*

De même, les alinéas suivants pourraient être ajoutés pour simplifier le fonctionnement des communes déléguées, notamment le Musée de Vire qui reçoit régulièrement des dons et legs non grevés de charge

9° *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
10 ° *De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros.*

Votants : **94** (78 membres présents + 16 pouvoirs)

Vote Pour : **92** Contre : **0** Abstentions : **2** (Mme GODBARGE + 1 pouvoir Mme TAHAN)

Adopté à la majorité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires générales

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Création d'un site cinéraire et approbation du nouveau règlement des cimetières de la commune déléguée de Vire

Madame Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La loi n°2008-1350, du 19 décembre 2008 rend obligatoire, pour les communes de plus de 2 000 habitants et les EPCI de plus de 2 000 habitants compétents en matière de cimetière, la création d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées, dont le corps a donné lieu à crémation.

L'article 15 de cette loi, repris à l'article L2223-2 du CGCT précise que le site cinéraire est constitué :

- d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts,
- d'un columbarium ou d'espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

Dans le cadre du projet de réaménagement des cimetières communaux,
un site cinéraire va être réalisé au cimetière de Neuville, composé ainsi :

- de columbariums de 16 cases
- d'emplacements pour cavurnes
- d'un puits de dispersion
- d'un banc de recueillement
- d'un monument du souvenir pour l'indication des noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Pour répondre aux besoins des familles qui ont de plus en plus souvent recours à l'incinération, un aménagement paysagé sera également réalisé au cimetière de Vire et comprendra, outre les installations déjà en place :

- un banc de recueillement
- un puits de dispersion
- un monument du souvenir pour l'indication des noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Il est rappelé qu'un budget de 35 000 € avait été inscrit pour ces réalisations.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le projet de réaménagement des cimetières ayant conduit à la réalisation de nouveaux équipements dans le cadre de la création ou aménagement des sites cinéraires, un nouveau règlement des cimetières sites cinéraires doit être arrêté. Par ailleurs, au regard des dégradations subies dans le cimetière de Neuville, des modifications d'horaires ont été intégrées dans le règlement des cimetières communaux.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2223-1,

VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, rendant obligatoire, pour les communes de plus de 2 000 habitants et les EPCI de plus de 2 000 habitants compétents en matière de cimetière, la création d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées, dont le corps a donné lieu à crémation,

- D'approuver :

1) la création d'un site cinéraire dans le cimetière de Neuville et l'aménagement du jardin du souvenir actuel du cimetière de Vire ;
2) le maintien des tarifs en vigueur adoptés par le conseil municipal du 16 novembre 2015 pour les cases de columbariums, les cavurnes ainsi que la dispersion des cendres sur ces sites ;
3) le nouveau règlement des cimetières communaux qui sera définitivement adopté par arrêté du Maire, en respect de son champ de compétence.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que le présent acte a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Vire Normandie

Règlement des sites cinéraires de la commune déléguée de Vire

Le Maire de la commune déléguée de Vire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-2 et suivants confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépulture,

Vu le Code pénal et notamment ses articles 225-17 et 225-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 Septembre 2016 ayant décidé la création des sites cinéraires dans les cimetières de Vire et de Neuville sur la commune déléguée de Vire ainsi que les rapports établis par l'hydrogéologue à ces occasions,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 Décembre 2015 ayant fixé les différentes catégories de sépultures réservées aux cendres et leurs tarifs et toutes délibérations annuelles à venir modifiants les tarifs.

Considérant qu'il est indispensable de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et de la décence dans les sites cinéraires des cimetières de Vire et de Neuville sur la commune déléguée de Vire.

Arrête ainsi qu'il suit le règlement des sites cinéraires des cimetières de la commune déléguée de Vire.

Le droit à l'inhumation est dû :

Aux personnes décédées sur le territoire de la commune
Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune
Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille
Aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci (Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008).
A titre exceptionnel, sur autorisation du maire et pour les personnes démontrant des liens particuliers avec la commune.

CHAPITRE 1 – LES LIEUX AFFECTES A LA DISPERSION DES CENDRES OU « LES JARDINS DU SOUVENIR »

Article 1 - Désignation et caractère exclusif des lieux de dispersion

Dans les cimetières de Vire (Rue Morin Lavallée) et de Neuville (Rue de la Sorrière) sont aménagés des espaces destinés à la dispersion des cendres. Cette dispersion ne peut être effectuée dans aucun autre lieu public des cimetières, ni sur les terrains communs, ni sur les espaces concédés afin d'y fonder une sépulture.

Article 2 - Droits des personnes à une dispersion

La dispersion des cendres est autorisée pour les personnes disposant du droit à l'inhumation dans le cimetière communal en application de l'article L. 2223-2 du Code général des collectivités territoriales et les personnes démontrant des liens particuliers avec la commune.

La loi n° 2008-1350 relative à la législation funéraire, promulguée le 19 décembre 2008, a conféré aux cendres issues de la crémation du corps d'une personne décédée un statut et une protection comparables à ceux accordés à un corps inhumé. Elle a également encadré les modalités de conservation des urnes, en supprimant la possibilité de détenir l'urne à domicile, tout en maintenant les autres possibilités de destination des cendres. A ce titre, toute dispersion en pleine nature est déclarée au maire du lieu de naissance qui tient le registre, article L2223-18-3 du CGCT. Dans ce cadre, en vertu de l'article R. 2213-39 du code général des collectivités territoriales, la dispersion des cendres dans un site cinéraire faisant l'objet de concessions, est subordonnée à l'autorisation du maire de la commune où se déroule l'opération. Cependant, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires en la matière, les maires ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article L. 2223-3 du code précité pour limiter l'accès aux espaces aménagés pour la dispersion des cendres aux seules personnes qui disposent d'un droit à être inhumé dans le cimetière concerné en application de cet article.

Peuvent également être dispersées les cendres provenant de la crémation, à la demande des familles, des restes exhumés présents dans les concessions, dans le respect toutefois des dernières volontés du défunt.

Article 3 - Autorisation de dispersion

Toute dispersion doit faire l'objet d'une demande préalable au moins quarante- huit heures à l'avance auprès du service cimetière de la mairie. En accord avec la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, un jour et une heure seront fixés pour l'opération de dispersion.

Article 4 - Taxe

Chaque dispersion donnera lieu au paiement d'une taxe telle que fixée par le conseil municipal

Annexe au point n° 36

Article 5 – Surveillance de l'opération de dispersion

La dispersion, préalablement autorisée en application de l'article 3, devra être opérée sous le contrôle de la personne chargée par le maire de cette fonction. Cette personne est notamment chargée du respect du présent règlement et devra s'assurer que toute la dignité nécessaire à l'opération a été observée. L'opération de dispersion est réalisée par un opérateur funéraire habilité.

Article 6 – Inscription sur le dispositif

Il est autorisé de faire figurer sur le dispositif installé par la commune l'inscription des nom, prénom, années de naissance et de décès des défunts dont les cendres ont été dispersées. A cet effet le service cimetière de la mairie propose à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de lui remettre une plaque dont la gravure sera à sa charge et devra respecter les caractéristiques suivantes : lettre droite avec une taille de 10mm. Cette plaque une fois gravée sera validée par le service cimetière de la mairie qui la remettra à l'opérateur funéraire choisi par la famille pour installation, à la charge de la famille.

Article 7 - Registre

Le service cimetière de la mairie tient un registre des dates de dispersions mentionnant les nom, prénoms, dates de naissance et de décès des personnes dont la dispersion des cendres a été autorisée. Ce registre est tenu à la disposition du public dans le service cimetière de la mairie. Article R. 2223-6.

Article 8 - Dépôt de fleurs et plantes

Tout dépôt de fleurs et plantes est interdits dans l'espace de dispersion. Les services municipaux, chargés de l'entretien de cet espace, enlèveront immédiatement les fleurs et plantes déposées. Les servies techniques assureront le fleurissement du site afin de garantir la décence du site et apporter la sérénité nécessaire à ce lieu de recueillement.

Article 9 - Dépôt d'objets

Sous réserve des dispositions de l'article précédent, tout dépôt d'objets, pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture est strictement prohibé dans le lieu affecté à la dispersion des cendres. Les services municipaux enlèveront immédiatement les objets déposés.

CHAPITRE 2 - LES COLUMBARIUMS

Article 10 - Définition

Le columbarium est un ouvrage public communal contenant des emplacements concédés dénommés "cases" qui sont attribués aux usagers afin d'y déposer une ou plusieurs urnes, pour une certaine durée, moyennant le versement d'une taxe fixée par le conseil municipal. Trois types de concessions sont proposés, la concession individuelle, la concession collective et la concession

familiale.

Article 11 - Droits des personnes à un emplacement dans le columbarium

L'obtention d'une case dans le columbarium est possible pour les personnes disposant du droit à l'inhumation dans le cimetière communal en application de l'article L. 2223-2 du Code général des collectivités territoriales et les personnes démontrant des liens particuliers avec la commune.

Article 12 - Attribution d'un emplacement

Chaque emplacement est attribué par l'autorité municipale au moment de l'achat de la concession. Plusieurs urnes pourront être déposées dès lors que la demande en aura été faite au moment de l'attribution de l'emplacement. A défaut un nouvel emplacement devra être sollicité. Chaque case pourra recevoir jusqu'à trois urnes cinéraires, dans la limite des dimensions de la case et des urnes.

Article 13 - Taxe

Chaque dépôt d'urne donnera lieu au paiement d'une taxe d'inhumation telle que fixée par le conseil municipal.

Article 14 - Autorisation de dépôt

Lorsqu'un emplacement a déjà été attribué et qu'une nouvelle urne doit être déposée, une demande préalable de dépôt auprès du service cimetière de la mairie doit être faite, au moins quarante- huit heures à l'avance. En accord avec la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, un jour et une heure seront fixés pour l'opération de dépôt.

Article 15 - Durée

En application de la délibération du conseil municipal ayant fixé les catégories et la durée d'attribution des emplacements dans le columbarium, il peut être concédé des cases pour une durée de quinze ans ou trente ans pour un nombre d'urnes précisées dans l'acte de concession selon son type.

Article 16 - Renouvellement

Les emplacements sont renouvelables au tarif applicable le jour du renouvellement. Ce renouvellement doit s'opérer dans les deux années qui suivent l'arrivée à échéance de l'emplacement. Ce renouvellement doit être demandé par le titulaire de la case ou ses ayants droit.

Article 17 – Reprise

Une fois la concession arrivée à expiration, les services municipaux procéderont à la pose de panneaux devant les emplacements et à l'affichage à l'entrée du cimetière pour prévenir les proches que la concession est arrivée à échéance. A défaut de renouvellement dans le délai précisé à l'article

précédent, les services municipaux pourront retirer la ou les urnes de la case et procéderont à la dispersion des cendres contenues dans la ou les urnes dans le lieu spécialement affecté à cet effet ou procéderont au dépôt de l'urne à l'ossuaire dans le respect des dernières volontés du défunt.

Aucune information préalable de la famille ne sera faite à cette occasion. La famille ne sera nullement convoquée pour l'opération de retrait.

Article 18 - Surveillance de l'opération

Le dépôt d'une urne, préalablement autorisé en application des articles précédents, devra être opéré sous le contrôle de la personne chargée par le maire de cette fonction. Il est notamment chargé du respect du présent règlement et devra s'assurer que toute la dignité nécessaire à l'opération a été observée. La plaque refermant la case attribuée sera scellée par l'opérateur choisi par la famille. La personne chargée de la surveillance devra s'assurer de la qualité du scellement opéré. Le dépôt de l'urne devra être réalisé par un professionnel habilité.

Article 19 - Registre

Le service cimetière de la mairie tient un registre mentionnant les nom, prénoms dates de naissance et de décès des personnes dont les urnes ont été déposées dans le columbarium.

Article 20 - Inscriptions

Il est autorisé de faire figurer sur le dispositif installé par la commune (plaque de fermeture), les nom, prénom, dates de naissance et de décès des défunts dont les urnes ont été déposées. Ces inscriptions devront être effectuées selon les indications données par le service cimetière de la mairie et devront respecter les caractéristiques suivantes : lettre droite avec une taille de 25mm.

Article 21 - Ornementations

Dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la décence des lieux, est autorisé la pose d'ornementations (photo) sur les plaques de fermeture des cases du columbarium. Une demande doit être déposée auprès du service cimetière au moins quarante -huit heures avant la pose de l'ornementation pour que celui valide ou non cette demande. Cela permet de garantir la décence et respect des bonnes mœurs dans le cimetière.

Article 22 - Dépôt de fleurs et plantes

Les fleurs et plantes ne pourront être déposées que sur l'emplacement (tablette) prévu à cet effet. Tout dépôt en dehors de ce lieu est interdit. Les services municipaux, chargés de l'entretien du columbarium, enlèveront immédiatement les fleurs et plantes déposées en dehors de ce lieu.

Article 23 - Dépôt d'objets

Sous réserves des dispositions de l'article 20, 21 et des règles relatives aux ornementations posées sur les plaques de fermeture, tout dépôt d'objet, pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture est strictement prohibé sur ou aux alentours du columbarium. Les services municipaux enlèveront immédiatement ces objets.

Article 24 - Travaux sur le columbarium

Dans l'hypothèse où l'entretien ou la réfection du columbarium nécessiterait que le ou les urnes présentes dans la case en soient retirées, le titulaire sera informé des travaux à l'adresse indiquée dans sa demande d'emplacement par lettre recommandée avec accusé de réception. La ou les urnes seront remises dans la case à l'issue des travaux par un opérateur funéraire habilité.

Article 25 - Retrait d'une urne à la demande du titulaire de l'emplacement

Il est fait ici application des règles légales d'exhumation.

CHAPITRE 3 – LES CONCESSIONS D'URNES OU « LES CAVURNES »

Article 26 - Définition

Les concessions d'urnes sont des emplacements aux dimensions réduites 60cm x 60cm, pouvant être attribués aux usagers afin d'y déposer une ou plusieurs urnes, pour une certaine durée, moyennant le versement d'une taxe fixée par le conseil municipal. Les terrains sur lesquels figurent ces caveaux peuvent être concédés aux mêmes conditions que les concessions funéraires. L'acte de concession précise le nombre maximal d'urnes susceptibles d'être déposées ainsi que la durée pour laquelle le terrain est concédé.

Article 27 - Régime juridique des concessions d'urnes

A l'exception de l'impossibilité d'y déposer autre chose que des urnes contenant les cendres de défunt ayant fait l'objet d'une crémation, les concessions d'urnes se voient soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux concessions funéraires, sous réserves des dispositions qui suivent.

Article 28 - Attribution d'un emplacement

Chaque emplacement est attribué par l'autorité municipale au moment de l'achat de la concession. Plusieurs urnes pourront être déposées dès lors que la demande en aura été faite au moment de l'attribution de l'emplacement. A défaut un nouvel emplacement devra être sollicité. Chaque cavurne pourra recevoir jusqu'à trois urnes cinéraires, dans la limite des dimensions des urnes choisies.

Article 29 - Taxe

Chaque dépôt d'urne donnera lieu au paiement d'une taxe d'inhumation telle que fixée par le conseil municipal.

Article 30 - Autorisation de dépôt

Lorsqu'une concession a été attribuée et qu'une urne doit être déposée, une demande préalable de dépôt doit être faite, au moins quarante- huit heures à l'avance, auprès du service cimetière de la mairie. En accord avec la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, un jour et une heure seront fixés pour l'opération de dépôt. Ce dépôt donne lieu à la perception d'une taxe d'inhumation en application de la délibération du conseil municipal en fixant le montant.

Ces dispositions ne sont nullement applicables au dépôt d'une urne dans une concession funéraire traditionnelle et destinée à l'inhumation des corps.

Article 31 – Durée

En application de la délibération du conseil municipal ayant fixé les catégories et la durée d'attribution des emplacements, il peut être concédé des cavurnes pour une durée de quinze ans, trente ans ou cinquante ans pour un nombre d'urnes précisées dans l'acte de concession.

Article 32 - Surveillance de l'opération

Le dépôt d'une urne, préalablement autorisé en application des articles précédents, devra être opéré sous le contrôle de la personne chargée par le maire de cette fonction. Cette personne est notamment chargée du respect du présent règlement et devra s'assurer que toute la dignité nécessaire à l'opération a été observée. La plaque refermant le caveau destiné à l'accueil des urnes sera scellée par l'opérateur funéraire choisi par la famille. La personne chargée de la surveillance devra s'assurer de la qualité du scellement opéré.

Article 33 - Renouvellement et reprise

Les concessions d'urnes sont renouvelables au tarif applicable le jour du renouvellement. Ce renouvellement, doit s'opérer dans les deux années qui suivent l'arrivée à échéance de la concession, il doit être demandé par le titulaire de la concession ou ses ayants droit.

A défaut de renouvellement dans le délai précisé à l'alinéa précédent, les services municipaux pourront retirer la ou les urnes de la concession non renouvelée et procéderont à la dispersion des cendres contenues dans la ou les urnes dans le lieu spécialement affecté à cet effet ou procéderont au dépôt de la ou les urnes à l'ossuaire dans le respect des dernières volontés du défunt.

Aucune information préalable de la famille ne sera faite à cette occasion. La famille ne sera nullement convoquée pour l'opération de retrait.

Selon les dispositions contenues dans le présent règlement, le titulaire de la concession d'urnes est en droit de solliciter le retrait des urnes s'il ne souhaite pas renouveler sa concession et devra demander la dispersion des cendres ou la mise à l'ossuaire des urnes dans le respect des dernières volontés du défunt.

Article 34 – Registre

Le service cimetière de la mairie tient un registre mentionnant les nom, prénoms dates de naissance et de décès des personnes dont les urnes ont été déposées dans une concession d'urnes.

Article 35 - Retrait des urnes

Les dispositions applicables au retrait des urnes des concessions d'urnes sont celles relatives aux exhumations.

Fait en mairie, le .....

Le maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires générales

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Concours des jardins potagers

Monsieur Eric DUMONT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des potagers le lundi 20 juin 2016, il est demandé aux membres de la majorité de bien vouloir donner leur accord sur les attributions suivantes :

Le conseil municipal est appelé à attribuer une enveloppe de 285€00 à la 1ère catégorie de concours « jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 6 participants en fonction du classement ci-après.

Titre :	1ère CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (6 participants)	
1	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	60€00
2	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	55€00
3	PERRARD Raymond Le Boscq	50€00
4	PERRARD René 40, rue Zimmermann	45€00
5	TETARD Alain 3, chemin St Nicolas	40€00
6	DESHAYES Roger 15, rue Charles Peguy	35€00

TOTAL 285€00

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le conseil municipal est appelé à attribuer une enveloppe de 475€00 à la 2nde catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 11 participants (+ 1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	2ème CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (12 participants)	
1	LECONTE Jacques 225, rue de Bretagne apt 258	60€00
2	MAHIEU Michel 10, rue Magdeleine Roullin	55€00
3	AIMEE-DELALANDE Marcelle 9, square Georges Pompidou apt n°9	50€00
4	CAZANOS Michel 1, rue André Malraux apt n°175	50€00
5	VANIER Clotilde 9, résidence des Jardins apt n°78	45€00
6	LEMEE Lydie 4, résidence des Moulins de Neuville apt n°243	45€00
7	DUBOIS André 2, rue Arthur Morel	40€00
8	HOUSTIN Sylvie 1, rue André Malraux	40€00
9	ORANGE Danielle 4, avenue Georges Pompidou n°31	35€00
10	VITARD Gilles 15, square Georges Pompidou apt n°212	30€00
11	DESCHAMPS Thérèse rue, Barbey D'Aurévilly	25€00
Gagnant édition 2015	ROBLOT Yves 19, place du Champ de Foire **HC**	00€00

TOTAL 475€00

Total des participants : 18 dont 1 hors concours.
Total des sommes attribuées : 760,00€ TTC
Un crédit a été prévu au budget 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées portant sur l'attribution de prix ; dispositions, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 06 OCT. 2016
publié-notifié le : 06 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 6 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Affaires générales

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Concours des maisons fleuries

Monsieur Eric DUMONT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite aux opérations de classement des candidats effectuées par le jury du concours des maisons fleuries le mardi 02 août 2016, il est demandé aux membres de la majorité de bien vouloir donner leur accord sur les attributions suivantes :

Le conseil municipal est appelé à attribuer une enveloppe de 1 595€ à la 1ère catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 20 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	1ère CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (21 participants dont 1 hors concours)	
1	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger	150€00
2	TETARD Alain 3, chemin St Nicolas	130€00
3	BRIARD Simone Les Rochers St Martin	125€00
4	LEBOSSE Yvette 3, rue Le Corbusier	120€00
5	TOUILLON Thérèse 2, impasse Edmond Prével	110€00
6	BOURSIN Odette La Lauvière	100€00
7	BALLE Marie-Madeleine 13, rue Charles Péguy	95€00
8	LEPELTIER Claude 26, rue Marcel Foubert	95€00
9	LECOQ Gérard 16, rue Gustave Flaubert	90€00
10	DUBOSCQ Thérèse 36, rue Henri Schuh	80€00
11	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	70€00
12	DESHAYES Roger 15, rue Charles Péguy	65€00
12	ALEXIS Jacqueline 45, rue André Halbout	65€00
12 ex aequo	JEHENNE Jean 24, rue du Viverot	65€00
15	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	50€00
16	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	55€00
17	ANGER Thérèse 4, rue du Fort Chabrol	45€00
18	TOULLIER Françoise 40, rue Beau Regard	35€00
19	CLEMENT Paulette 5, rue Marcel Foubert	30€00
20	DEMETZ Marie-Noëlle 10, rue Jean Lehoux	20€00
Gagnant édition 2015	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums **HC**	00€00

TOTAL 1 595€00

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le conseil municipal est appelé à attribuer une enveloppe de 110€ à la 2ème catégorie « ferme et exploitation agricole » à raison de 1 participant en fonction du classement ci-après.

Titre :	2ème CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (1participant)	
1	PERRARD Marie-Thérèse Le Boscq	110€00

TOTAL 110€00

Le conseil municipal est appelé à attribuer une enveloppe de 650€ à la 3ème catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 16 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	3ème CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (17participants dont 1 hors concours)	
1	LECANU Yves 16, avenue Georges Pompidou apt n°55	80€00
2	PALLIX Christiane 6, rue Barbey d'Aurevilly	70€00
3	VINCENT Germaine résidence Ste Anne apt n°22	65€00
4	JONDOT Véronique 116ème RI USA apt n°31	60€00
5	BOUVET Marie-France 116ème RI USA apt n°17	55€00
6	JONDOT Huguette La Besnardière RDC	50€00
7	CHAUMONT Marie-Josèphe La Besnardière RDC	40€00
7 ex aequo	LECONTE Marie-Claire 225, rue de Bretagne	40€00
9	JEAN Pierrette 5, résidence des Jardins apt n°33	35€00
10	MALHERBE Marcel 21, rue de la Mondrière n°283	30€00
10 ex aequo	LECANU Pierrette 23, avenue Georges Pompidou	30€00
12	LEROY Andrée 1, résidence des Jardins apt n°6	20€00
12	FAGNEN Isabelle 23, avenue Georges Pompidou apt n°142	20€00
12	DESCHAMPS Thérèse 4, rue Barbey d'Aurevilly	20€00
12 ex aequo	LETAINTURIER Jeannine 17, résidence Charles de Gaulle	20€00
16	LEGRAND Hélène 2, rue Trainerie	15€00
Gagnante édition 2015	CHAMPS Georgette 8, rue Barbey d'Aurevilly **HC**	00€00

TOTAL 650€00

Titre :	4ème CATEGORIE-COMMERCE (pas d'inscrit)	

Total des participants : 39 dont 2 hors concours.
Total des sommes attribuées : 2 355€ TTC
Un crédit a été prévu au budget 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées portant sur l'attribution de prix ; dispositions, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent a
a été reçu en sous préfecture **le :** 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS PREFECTURE DE VIRE
-5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces .

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Marchés publics

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Travaux rue Chênedollé – Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise EIFFAGE

Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les dalles granit installées dans la rue Chênedollé à Vire se sont révélées instables au cours du temps, présentant un risque pour les riverains, provoquant notamment des sinistres corporels. Devant les risques impérieux pour les usagers de la rue, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

Un rapport d'expertise a été rendu par SARETEC Construction le 30 mai 2016 constatant les dommages sur la chaussée. Le rapport d'expertise souligne l'épaisseur insuffisante des dalles posées au regard de la densité de circulation sur la rue Chênedollé. Cependant ces dalles correspondent aux prescriptions du marché N°4016, réceptionné sans réserve par la Ville de Vire.

L'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) aurait dû questionner la conception de la voirie envisagée au cahier des charges du marché N°4016. Néanmoins SARETEC souligne que la réalisation des travaux était parfaitement conforme aux prescriptions du marché. Les Services Techniques de la Ville de Vire ont procédé à plusieurs tentatives de recalage des dalles qui se dégradaient. Après plusieurs tentatives, le choix a été fait de retirer les dalles concernées et procéder à des bouchages en béton bitumineux, sans intervention ou consultation préalable de l'entreprise Eiffage Route Normandie. Par conséquent, ces interventions ont été faites en dehors des conditions de garanties initialement prévues au marché N°4016.

Suite à une réunion de négociations qui s'est tenue le 30 juin 2016 en présence de la commune de Vire Normandie et de l'entreprise Eiffage Route Normandie, les deux parties se sont mises d'accord sur le principe d'un accord de protocole transactionnel pour se répartir à l'amiable les coûts des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

Le présent protocole d'accord transactionnel a donc pour objet de définir la répartition consentie des coûts de l'opération entre la Ville de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie.
Le coût total de l'opération s'élève à 238 000,00 € HT, soit 285 000,00 € TTC.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à prendre en charge 50% du coût des travaux de chaussée et 5000,00 € HT du coût de reprise des trottoirs.

Par conséquent, la prise en charge supportée par l'entreprise Eiffage Route Normandie sur la totalité du coût de l'opération se monte à 90 000,00 € HT, soit 108 000,00 € TTC.

La Ville de Vire Normandie consent à prendre à sa charge l'intégralité du montant restant, soit 148 000,00 € HT ou 177 000,00 € TTC.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Les travaux se dérouleront en deux phases, une première phase concernant les travaux de chaussée, une seconde phase concernant la pose des bordures. Les travaux s'étaleront de mi-août à mi-novembre.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- Approuver l'accord (joint en annexe) et la répartition des coûts engendrés par les travaux entre l'entreprise Eiffage et la commune de Vire Normandie,
- Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à le signer.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Travaux rue Chênedollé

Accord à l'amiable hors assurances

Commune de Vire Normandie
Service Commande Publique
1 rue de l'Artisanat
BP 80041
14502 VIRE NORMANDIE CEDEX

SOMMAIRE

1 - SIGNATAIRES 3
2 - COMPTE ENTRE LES PARTIES 5
3 - CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION 5
4 - RENONCIATION A ACTION 5
5 - EFFET DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL 5
6 - SIGNATURE DES PARTIES 6

Annexe au point n°3

1 – SIGNATAIRES

Le présent protocole est conclu :

ENTRE : LA VILLE DE VILLE NORMANDIE

Représentée par M. le Maire, Marc ANDREU SABATER, dûment habilité à cet effet par l'Assemblée délibérante en date du
Et domiciliée en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis 11 rue Deslongrais, CS70076, à Vire Normandie (14500),

D'UNE PART,

ET : L'ETABLISSEMENT EIFFAGE ROUTE NORMANDIE

Etablissement secondaire sis Zone d'Activités de la Papillonnière, Rue Fulgence Bienvenue à Vire Normandie (14500) représenté par M. Jean-Luc ERNULT, Directeur;
de la Société en nom collectif Eiffage Route Ouest, inscrite au RCS de Rennes sous le numéro 402 038 384, et dont le siège social est sis 15 Avenue Germaine Tillion, ZAC de la Courrouze à Saint-Jacques-de-la-Lande (35136),

D'AUTRE PART.

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT PAR UN PREAMBULE QUI FAIT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE TRANSACTION

1. L'objet du présent accord est le chantier d'aménagement de la Rue Chênedollé, à l'origine attribué à l'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) par le marché N°4016 notifié en juillet 2006, et réceptionné sans réserve en 2007.

2. Les dalles granit installées se sont révélées instables au cours du temps, présentant un risque pour les riverains, provoquant notamment des sinistres corporels.

3. Devant les risques impérieux pour les usagers de la rue, il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

4. Un rapport d'expertise a été rendu par SARETEC Construction le 30 mai 2016 constatant les dommages sur la chaussée.

5. Le rapport d'expertise souligne l'épaisseur insuffisante des dalles posées au regard de la densité de circulation sur la rue Chênedollé. Cependant ces dalles correspondent aux prescriptions du marché N°4016, réceptionné sans réserve par la Ville de Vire. De plus SARETEC rappelle qu'une telle voirie nécessite un entretien régulier et que, en l'état et sans entretien particulier prodigué par le Ville de Vire Normandie, la chaussée a correctement résisté dans le temps au trafic lourd qui transite par la rue Chênedollé.

6. L'entreprise Eiffage Route Normandie (anciennement Appia) aurait dû questionner la conception de la voirie envisagée au cahier des charges du marché N°4016. Néanmoins SARETEC souligne que la réalisation des travaux était parfaitement conforme aux prescriptions du marché.

7. Les Services Techniques de la Ville de Vire ont procédé à plusieurs tentatives de recalage des dalles qui se dégradaient. Après plusieurs tentatives, le choix a été fait de retirer les dalles concernées et procéder à des bouchages en béton bitumineux, sans intervention ou consultation préalable de l'entreprise Eiffage Route Normandie. Par conséquent, ces interventions ont été faites en dehors des conditions de garanties initialement prévues au marché N°4016

8. SARETEC et Eiffage Route Normandie ont préconisé des solutions techniques afin de procéder au chantier de reprise.

9. Suite à une réunion de négociations qui s'est tenue le 30 juin 2016 en présence de la Ville de Vire Normandie et de l'entreprise Eiffage Route Normandie, les deux parties se sont mises d'accord sur le principe d'un accord de protocole transactionnel pour se répartir à l'amiable les coûts des travaux de reprise de la chaussée et des trottoirs de la rue Chênedollé.

10. Le présent protocole d'accord transactionnel a donc pour objet de définir la répartition consentie des coûts de l'opération entre la Ville de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie.

PAR CONSEQUENT, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

2 – COMPTE ENTRE LES PARTIES

Le présent protocole d'accord répartit les comptes entre les signataires dans le cadre de l'opération de reprise de chaussée et trottoirs de la rue Chênedollé.

Le coût total de l'opération s'élève à 238 000,00 € HT, soit 285 000,00 € TTC.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à prendre en charge 50% du coût des travaux de chaussée et 5000,00 € HT du coût de reprise des trottoirs.
Par conséquent, la prise en charge supportée par l'entreprise Eiffage Route Normandie sur la totalité du coût de l'opération se monte à 90 000,00 € HT, soit 108 000,00 € TTC.

La Ville de Vire Normandie consent à prendre à sa charge l'intégralité du montant restant, soit 148 000,00 € HT ou 177 000,00 € TTC.

3 – CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Les travaux pris en charge par la Ville de Vire Normandie seront réalisés dans le cadre du marché de travaux à bons de commandes N°14022 "Constitution de chaussées et de trottoirs" attribué par la Ville de Vire Normandie à l'entreprise Eiffage Route Normandie le 28/10/2014.

L'entreprise Eiffage Route Normandie consent à l'application de sa garantie professionnelle décennale au bénéfice de la Ville de Vire Normandie, sur l'ensemble des surfaces de l'opération et dans les conditions prévues au marché N°14022, qu'elles soient prises en charge financièrement par Eiffage Route Normandie ou par la Ville de Vire Normandie.

4 – RENONCIATION A ACTION

La Ville de Vire Normandie et l'entreprise Eiffage Route Normandie renoncent irrémédiablement à tout recours gracieux ou contentieux, l'un envers l'autre, relatif à l'exécution et au paiement de l'opération objet du présent protocole d'accord transactionnel.

5 – EFFET DU PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Le présent protocole d'accord est régi par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil et se trouve revêtu, conformément aux termes de l'article 2052 dudit Code, de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

6 – SIGNATURE DES PARTIES

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

POUR LA VILLE DE VIRE NORMANDIE	POUR L'ENTREPRISE EIFFAGE ROUTE NORMANDIE
A LE *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et action".*	A LE *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour transaction et renonciation à instance et action".*

Vire Normandie

Commune déléguée de VIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Education

Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans (MTA), implanté au sein de l'école Jean-Moulin depuis septembre 2013, doit être renouvelé pour une nouvelle période de trois ans par le biais d'une convention signée entre l'inspection académique et la collectivité.

Il répond à un double objectif :
• offrir une première expérience réussie et précoce de scolarisation dans des conditions optimales pour les enfants (accueil échelonné, matériel adapté, présence d'une éducatrice de jeunes enfants dans la classe, cantine sur place),
• offrir aux enfants et aux familles les plus éloignés de la culture scolaire une possibilité de réduire les inégalités (faciliter la mise en relation entre parents et de structures d'aide par le biais de différents partenaires.

La classe peut compter jusqu'à seize enfants. Elle est composée de trois adultes : l'enseignante, l'ATSEM et une éducatrice de jeunes enfants. Cette organisation permet d'être très disponible et de pouvoir répondre aux besoins du jeune enfant (les enfants avec des couches sont acceptés dans la classe). L'éducatrice participe au quotidien de la classe mais a aussi un rôle d'accompagnement à la parentalité. Elle propose des ateliers et des «cafés-parents» régulièrement. Ils aident l'éducatrice à appréhender les sujets qui préoccupent les parents. Des thèmes sont proposés avec parfois la participation d'intervenants (une infirmière et la diététicienne de l'hôpital sont, par exemple, intervenues pour parler du sommeil, de l'alimentation, etc.). De nombreux ateliers sont proposés aux enfants en collaboration avec divers partenaires : la CAF, le REPAM, parfois à l'extérieur de l'école (la maison de quartier Léonard-Gille notamment).

A la différence des autres classes de maternelles viroises, les enfants de la classe des MTA déjeunent dans la cuisine de l'école. Les repas sont cuisinés au restaurant scolaire puis livrés sur place. Une fois le repas terminé, les enfants n'ont ainsi que le couloir à traverser pour rejoindre leur lit qui se trouve dans le dortoir de la classe. Là encore, le rythme biologique du jeune enfant est respecté.

L'aménagement de la classe et le matériel (table à langer, jeux extérieurs) ont aussi été pensés en fonction de l'âge des enfants. La classe a une entrée à part car les horaires sont différents de ceux des autre classes de l'école.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil d'Administration de la caisse d'Allocation Familiale du Calvados a souhaité accorder son soutien aux collectivités ayant sur leur territoire un tel dispositif, A ce titre, le financement du poste de l'Educateur Jeune Enfant serait soutenu à hauteur de 4000 € par an.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2016/2017, reconductible selon les résultats de l'évaluation réalisée avant le dernier trimestre de l'année scolaire.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le
a été [illegible] en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l [illegible] recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai [illegible] mois à compter
de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Annexe au point n°40

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Caen

direction des services départementaux de l'éducation nationale Calvados

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de.....
Représentée par.....
En qualité de Maire, en vertu de la délibération du Conseil municipal du.....,

Et

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados, sise 2 place de l'Europe – 14208 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Représentée par Monsieur Mathias BOUVIER
En qualité d'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados.

I – OBJECTIF DE LA CONVENTION

La Ville de..... et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados conviennent de mettre en place un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans « MTA » sous l'égide d'un projet pédagogique élaboré pour une durée de trois années scolaires (confère Annexe 1).

L'objectif principal de cette démarche est de favoriser la scolarisation des enfants de 2 ans selon les principes fixés dans la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 et de l'avenant au cahier des charges départemental cité en objet.

II – OBLIGATIONS DES PARTIES

La Ville de..... s'engage à respecter les principes fixés par le cahier des charges départemental et son avenant (confer Annexe 2 à la convention) en attribuant des personnels qualifiés sur le dispositif.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados s'engage à affecter un enseignant à temps ..... sur le dispositif.

III – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour l'année scolaire 2016/2017. Cette convention fera l'objet d'une évaluation 3 mois avant la fin de l'année scolaire en cours (2016/2017) en vue de son éventuelle reconduction au titre de l'année scolaire suivante (2017/2018).

IV – RESILIATION

En cas d'inexécution par une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra résilier à tout moment, la convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne fera l'objet d'aucune compensation.
La reconduction de cette convention ne pourra s'envisager sur la durée complète du projet pédagogique annexé, qu'à condition de remplir les mêmes conditions et d'offrir les mêmes garanties.

V – REGLEMENT DES DIFFEREND S

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties contractantes.

Tous litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention seront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Caen.

Fait à……,

Le ……

En 2 exemplaires originaux,

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
du Calvados

Mathias BOUVIER

Le Maire de……

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Education

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Convention de prestation de service CLAS à intervenir entre la CAF du Calvados et la commune déléguée de Vire

Monsieur Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie a reconduit pour l'année 2016-2017, un accompagnement à la scolarité dans les quartiers de Vire et de Saint-Martin de Tallevende pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité, proposé dans les écoles Castel, Saint-Exupéry, Jean Moulin, Pierre Mendès France, André Malraux et également sur le site de Charles Lemaître cette année, a permis d'accueillir 85 enfants au total.

Le nombre d'enfants bénéficiant de ce service reste stable dans la mesure où le nombre de place est limité. Les séances se dérouleront de la même manière, c'est-à-dire en trois temps (Récréation et goûter, aide aux leçons et aide par le jeu et l'informatique).

Toutes les séances du vendredi seront ouvertes aux parents (ateliers-jeux, bricolage, café-rencontre avec les enseignants, spectacles des enfants..). L'année dernière, cela n'était possible que le dernier vendredi avant les vacances scolaires. Le bilan est encourageant : 14 parents sont venus à la Toussaint, 21 à Noël, 37 en février, 30 à Pâques et 34 en juin.

Le budget prévisionnel pour l'année 2016-2017 est estimé à 47.900 euros, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Le montant de la prestation de service est fixé à 32,5% des dépenses de la fonction d'accompagnement. Par courrier du 2 juin dernier, l'Inspecteur d'académie annonçait le montant prévisionnel de la subvention que verserait la CAF sous réserve de vérification du nombre d'enfants présents : 14 652 €. Il convient de noter que le bilan 2015/2016 fait apparaître une baisse du coût du CLAS (39.358,91€ contre 44.337,36€ en 2014/2015) notamment en raison du remplacement des animateurs absents par la coordinatrice elle-même et de l'organisation des rendez-vous avec les parents, dans le cadre de la parentalité, sur le troisième temps des séances de CLAS.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire 2016-2017, afin de percevoir cette subvention proposée par la Caisse d'Allocation Familiale.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le soussigné ATTESTE que
[illegible] acte
[illegible] reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
[illegible] notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent [illegible]
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Convention d'objectifs et de financement

Prestation de service CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

COMMUNE DE VIRE-NORMANDIE

Clas de Vire-Normandie

(2016 226)

Les conditions ci-dessous, complétées des "Conditions particulières prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité" et des "Conditions générales prestation de service ordinaire", constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Vire-Normandie représentée par Monsieur Marc ANDREU SABATER, Maire, et dont le siège est situé 73 rue d'Aunay à Vire-Normandie.

Ci-après désigné "le gestionnaire".

Et :

La Caisse d'allocations familiales du Calvados, représentée par Monsieur Christian LE PETITCORPS, Directeur, dont le siège est situé 8 avenue du Six Juin à Caen.

Ci-après désignée "la Caf".

L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" pour le(s) Clas :

Clas de Vire-Normandie

(6 groupes sur le territoire de Vire et de Saint-Martin de Tallevende)

Le versement de la prestation de service

Le versement de la prestation de service est effectué sous réserve des disponibilités de crédits, et de la production de documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre de l'exercice du droit.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives, détaillées dans les "conditions particulières" de la présente convention, produites au plus tard **le 15 juillet** de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

La fourniture des documents comptables après le 31 décembre de l'année de fin du droit examiné (N – N+1) entraînera un traitement non prioritaire du droit. Après le 30 juin de l'année qui suit l'année de fin du droit (N – N+1) examiné, aucun versement ne pourra être effectué au titre des parties des années N et N+1 couvertes par la présente convention.

Le paiement d'un acompte dans la limite de 50% calculé sur la base de la prestation de service de l'exercice N-1 peut être versé à la demande du gestionnaire, à réception des pièces justificatives. Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs dans les délais impartis, ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire
- la mise en recouvrement d'un indu (cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la Caf)

L'absence de fourniture de justificatifs au 31 décembre de l'année de fin du droit (N – N+1) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Annexe au point n°41

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements.

Chaque année la Caf, peut procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires, le gestionnaire les transmettra à la Caf.

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du **1er septembre 2016 au 30 juin 2017**.

- les modalités ci-dessus,
- les "Conditions particulières prestation de service Contrat local d'accompagnement à la scolarité" en leur version de **juin 2013** et les "Conditions générales prestation de service ordinaire" en leur version de **janvier 2016**,

et "le gestionnaire" les accepte.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires.

LA COMMUNE DE VIRE-NORMANDIE	**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS**
LE MAIRE,	**LE DIRECTEUR,**
Marc ANDREU SABATER	**Christian LE PETITCORPS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Demande de subvention – Prix biennale

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour la première fois, la biennale internationale de peinture et de sculpture de l'association Pont-sur-l'Art, de Pont-Farcy, a eu lieu au Vaudeville de Vire Normandie, du 21 au 29 mai 2016. A cette occasion, l'association organisatrice que préside M. Châ Haziza, a sollicité Vire Normandie pour qu'elle crée et dote un Grand Prix de Vire Normandie à hauteur de 200€.

Le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir autoriser la création et la dotation d'un Grand Prix de Vire Normandie à hauteur de 200 €.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le soussigné ATTESTE que
le présent acte 05 OCT. 2016
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref: 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Donation en numéraire

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En novembre 2014, Madame Anita Brewer-Siljeholm a offert à la ville de Vire pour son musée 484 photographies prises par sa mère Ann Arnot Wickes en 1948 à l'occasion d'un reportage sur le Comité américain de secours civil basé à Vire.

Le 26 avril dernier, celle-ci est venue du Massachusetts, visiter la ville et le musée en compagnie de sa cousine Mary Poole et de sa fille. Elle souhaite aujourd'hui exprimer sa satisfaction concernant les conditions de conservation et d'accessibilité de ces clichés ainsi que le dynamisme culturel du musée en offrant (avec Mary Poole) la somme de 1 000 dollars.

Les élus sont invités à délibérer sur cette donation exempte de toute condition particulière.

Si la proposition est acceptée, la délibération sera suivie du virement bancaire mis en attente.

Le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir accepter cette donation d'un montant de 1 000 dollars.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

SOUS PREFECTURE DE VIRE
05 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Culture

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Récapitulatif des produits et de leur prix de vente à la demande de la Trésorerie

Monsieur Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin d'assurer la régie de recettes en conformité avec la trésorerie, il convient d'arrêter la liste des produits et leur prix de vente proposés à ce jour au musée de Vire-Normandie :

typologie	titre	Prix en euros
Catalogue	*Flore passionnément ! Les botanistes de Vire au XIXe siècle*	18
Catalogue	*Paul Huet. La Normandie romantique*	18
Carte postale	*La Normandie romantique de Paul Huet*	0,8
Carte postale	L'atelier de Léandre	1,2
Carte postale	Autoportrait de Léandre	0,8
Carte postale	Paysan normand en blaude, Charles Léandre	0.8
Journal	*Charles Léandre, la collection viroise*	2
CD	Pièces religieuses composées par Girolamo Frescobaldi, interprétées sur l'orgue conservé au musée de Vire.2007	15
CD	Pièces profanes et religieuses composées par William Byrd, interprétées sur l'orgue conservé au musée de Vire.2011	15
Catalogue	*Dans le vif ! Créations de la grande guerre*	18
Affiche	Affiche du musée (reproduction de l'autoportrait de Léandre)	1
Affiche	Affiche de l'exposition *Le Goût des matières*	1
Monographie	*Charles Léandre*, par E. Lefèvre	33,15
catalogue	*L'eau, eden ou enfer ?*	15
catalogue	*Permis de reconstruire. Vire (1944-1965)*	15

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

catalogue	*Le goût des matières. La nature morte en Normandie*	15
Monographie	Autour d'une œuvre, *L'Atelier de l'artiste*, D. Bussillet	15
catalogue	*Futura 2000*	25
catalogue	*A Table! La Normandie des gastronomes*	10
imprimé	Reproduction de *la Tour de l'horloge à Vire* d'Albert Robida	2

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- prendre acte de ce récapitulatif et donner son accord à la transmission de ces données à la Trésorerie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Travaux

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Projet d'implantation des poteaux pour le déploiement de la fibre optique

Monsieur Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre le déploiement de la fibre optique et d'assurer rapidement une couverture globale du territoire, le Département a réalisé une Délégation de Service Public auprès d'entreprises mandataires.

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Le Plan mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Actuellement, il est prévu que 220 poteaux soient implantés sur le territoire de Vire, ARD inclus (voir plans ci-joints). Il est précisé que le nombre de poteaux est aléatoire et peut varier.

Les principales rues impactées sur les plans de TUTOR sont les suivantes (*Il semble qu'il manque les quartiers contigus aux Monts de Vaudry et d'autres rues sur les plans d'ensemble)*

- **Secteur de l'IUT :**
  - la rue des Noës Davy,
  - l'impasse des Hauts Vents,
  - la rue Pasteur,
  - la rue Saint-Vincent de Paul,
  - la rue Louis Braille,
  - la rue Ambroise Paré,
  - le Chemin Saint-Nicolas,
- Rue de la Delotière / Ruelle de la Besnardière,
- Rue Barbey d'Aurevilly, rue François de Malherbe,
- Rue des Jonquilles,
- Rue des Acres, rue Octave Gérard,
- Impasse Roger Eng,
- Pont Féron,
- VC2 – Rue de la Planche,
- Rue de la Sorrière RD109 – « Rue du Pont Martin » (à voir nouveau nom),
- Les Céserots,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Rue de l'Industrie, rue de la Mondrière,
- Route de Granville – 524,
- VC3 – Bourg de Saint-Martin,
- Chemin ruraux donnant sur le VC3 à Saint-Martin,
- RD215,
- Chemin rural n°2 – de l'Eglise à la Gagnerie,
- RD150,
- RD55 a – la Galonnière.

La fibre est déployée par ordre de préférence sur les réseaux enterrés ou aériens, tout les 35m à proximité des poteaux existant France Télécom ou des pylônes ERDF ou sinon ils sont implantés tout les 50m.
A noter qu'il n'existe pas de convention entre France Télécom et les entreprises qui déploient la fibre sur le territoire permettant de se raccorder aux poteaux France Télécom.

Néanmoins, le déploiement du réseau de fibre optique sur la commune sera réalisé suite à validation des élus sur le positionnement des supports. Il suffit qu'une construction d'infrastructure ne soit pas validée pour interrompre la poursuite du déploiement. Afin de définir précisément les implantations pour un piquetage contradictoire, une visite sur sites a été organisée avec différents représentants de la Commune.
Une information relative à l'implantation des poteaux est à réaliser par le service communication de la commune auprès de la population par l'intermédiaire de la presse et du site internet de la commune.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions ci-après pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016

- Valider la pose de poteaux afin de poursuivre le déploiement de la fibre optique.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
28 SEP. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 28 SEP. 2016
publié-notifié le : 28 SEP. 2016
A VIRE le : 28 SEP. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

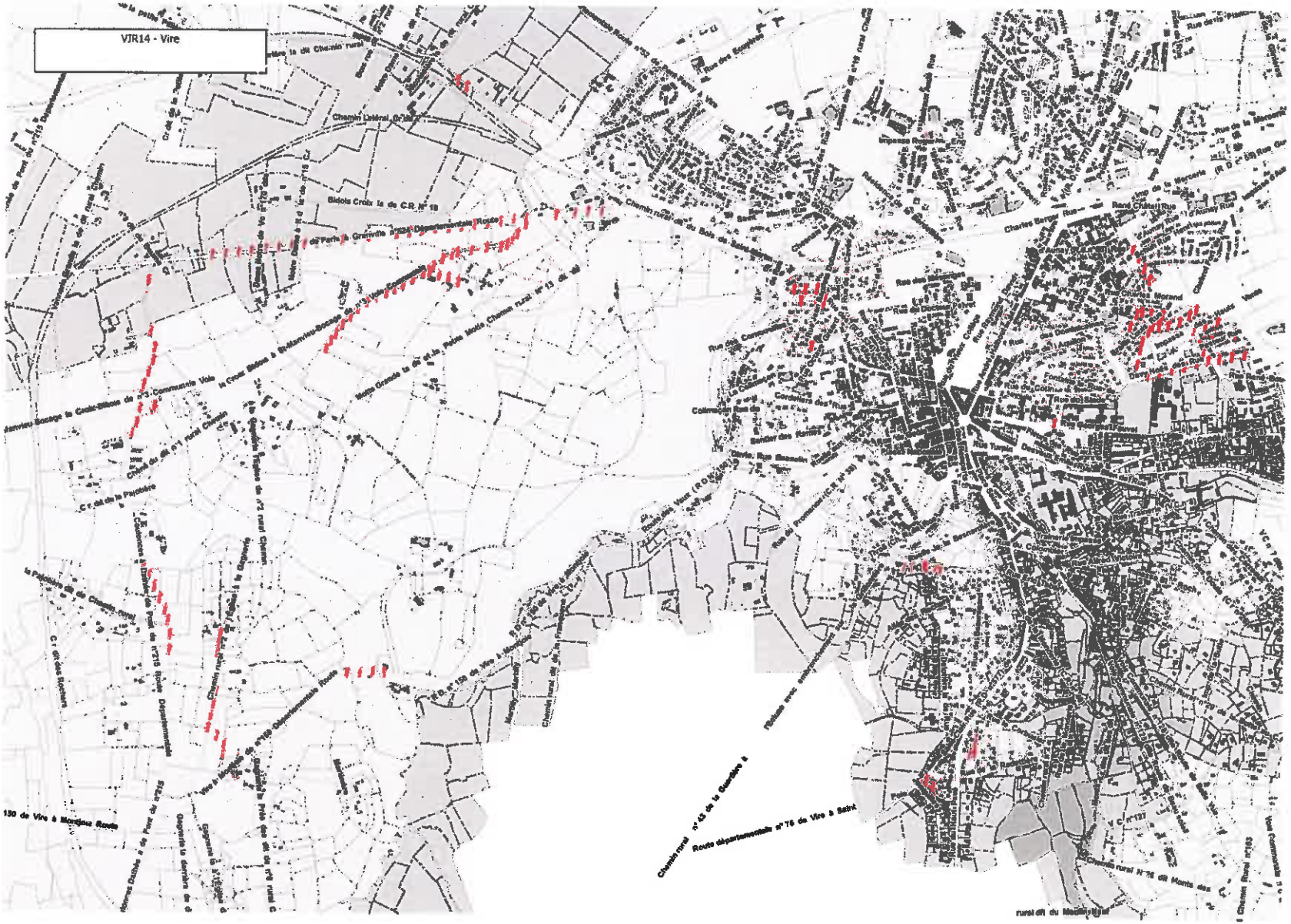
VJR14 - Vire

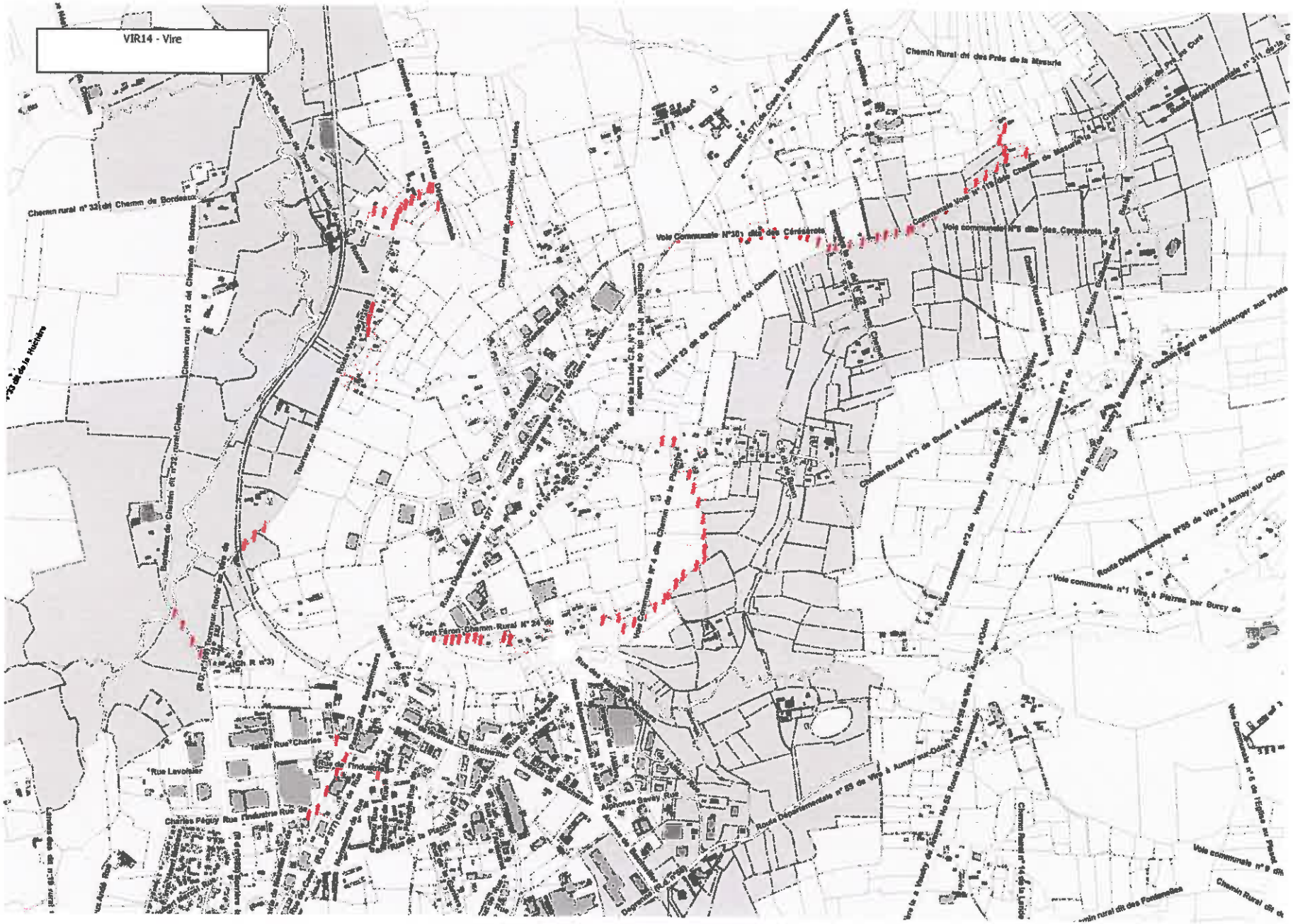
VIR14 - Vire
Chemin rural n° 32 dit Chemin de Bordeaux
Chemin rural n° 32 dit Chemin de Bordeaux
Chemin rural d'exploitation des Landes
Chemin Rural dit des Prés de la Mesurie
Voie Communale N°10 dite des Cerisiers
Voie communale N°5 dite des Cerisiers
Chemin Rural N°5 de Duval à Montsauger
Chemin Rural de Montsauger sur Perte
Route Départementale N°55 de Vire à Aunay sur Odon
Voie communale n°1 Vire à Pierres par Burcy de
Pont Saint-Chemin Rural N° 24 de
Rue Charles
Rue Lavoisier
Charles Péguy Rue
Rue Industrie
Alphonse Seiley Rue
Route Départementale n° 55 de Vire à Aunay sur Odon
Voie communale n° 6 de l'Eglise au Plessis
Chemin Rural dit des Fontenelles

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Acquisition de terrain rue de la Mondrière (Consorts YVON)

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les consorts YVON sont propriétaires de la parcelle BA n° 107, d'une surface de 12 658 m², située entre la rue de la Mondrière et l'avenue de Bischwiller.

L'acquisition d'une portion de ce terrain rendrait possible la réalisation, à terme, d'un cheminement doux, dédiés aux piétons et cyclistes, permettant de connecter l'artère commerciale, dont la requalification est à l'étude, au quartier Léonard Gille.

Dans le prolongement de ce terrain, la commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles pouvant servir d'assise à un cheminement piétons entre :
- la rue de la Mondrière et la rue de la Planche,
- la rue de la Planche et la rue de la Mercerie,
- la rue de la Mercerie et la rue Guy Degrenne.

Le terrain à acquérir auprès des consorts YVON constitue donc le maillon manquant d'un ensemble foncier permettant la réalisation par étapes d'un cheminement doux reliant l'avenue de Bischwiller au quartier de la Gare sur lequel une étude urbaine est en cours.

Après concertation, les propriétaires seraient disposés à céder le terrain intéressant la commune aux conditions suivantes :

Acquéreur	Commune de Vire Normandie
Propriétaires vendeurs	Consorts YVON
Adresse de la parcelle	Rue de la Mondrière
Référence de la parcelle à acquérir	Section BA n° 107 partie
Surface à acquérir	6 906 m²
Prix d'acquisition	**11 100 €**
Autres conditions de l'acquisition	Concomitamment à la réalisation des travaux d'aménagement du cheminement doux : - Pose de panneaux de clôture en treillis soudé de couleur verte, le long de la nouvelle limite de propriété, à la charge de la commune, - Réalisation d'une haie bocagère intégrant des arbres de haut jet le long de la nouvelle clôture, à la charge de la commune, - Frais de mutation (géomètre, notaire) à la charge exclusive de la commune.
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire Normandie.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- décider l'acquisition, auprès des consorts YVON, de la parcelle BA n° 107 partie aux conditions susmentionnées,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession correspondant en l'étude de Maître Richard POULIN, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette mutation.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent
peut faire l'objet d'un recours
excès de pouvoir devant le tribunal
Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Vu le
Sous-préfecture le : 05 OCT. 2016
Vire Normandie le :
A VIRE le 05 OCT. 2016
Le Maire
06 OCT. 2016

PLAN DE SITUATION

Projet d'acquisition
par Vire Normandie

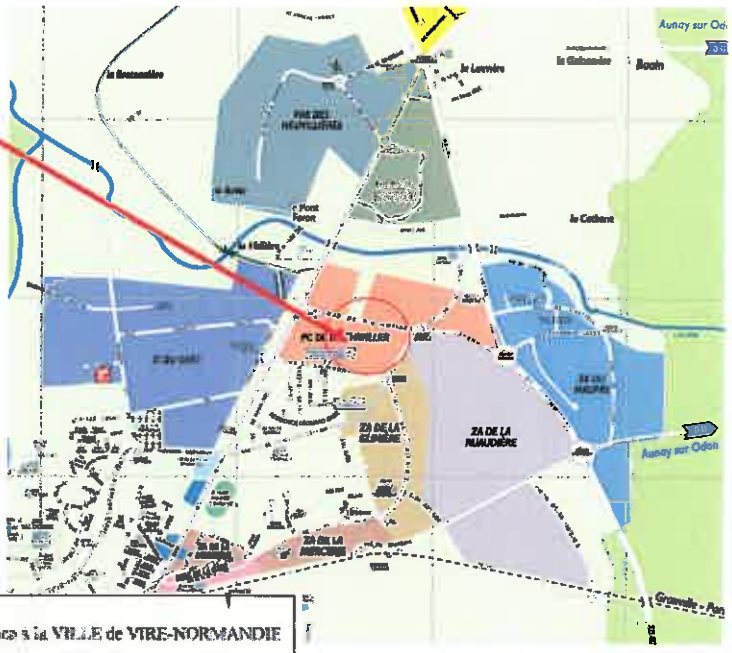

Projet d'acquisition
par Vire Normandie

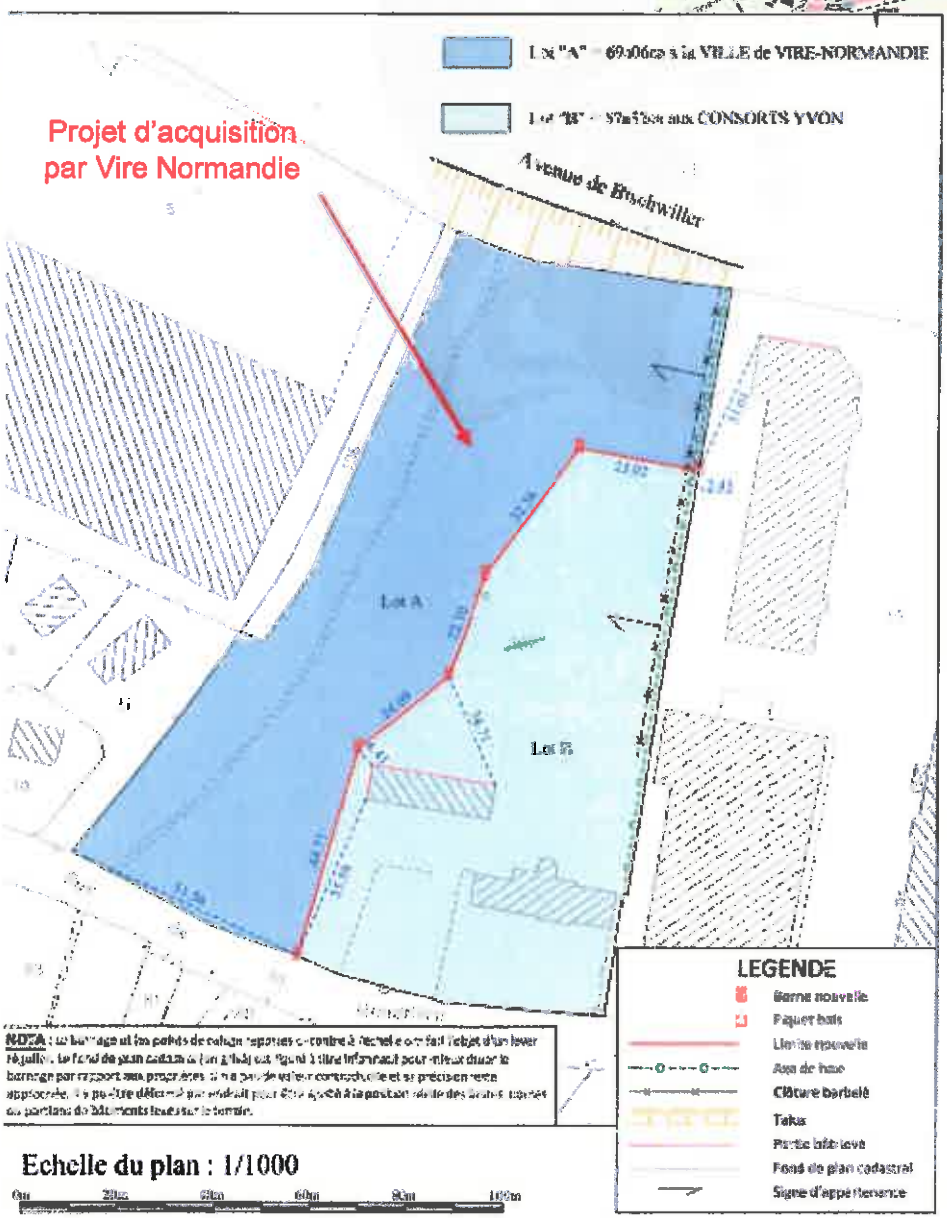

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION
Réf. 201 502 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Acquisition foncière rue de Granville (auprès de M. VAUDRY)

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'aménagement du cheminement doux longeant la Vire du pont Napoléon III à la passerelle du 8 Août 1944 rend nécessaire l'acquisition d'une bande de terrain de 26 m² environ à prendre sur le foncier voisin propriété de M. VAUDRY Michel et laisserait sans usage une portion de terrain communal de 38 m², contigu à la propriété de M. VAUDRY.

Après concertation, le propriétaire serait disposé à procéder à un échange avec la commune de Vire aux conditions suivantes :

Localisation des parcelles à échanger	Rue de Granville Commune déléguée de Vire – 14500 VIRE NORMANDIE
Terrain échangé par la commune de Vire Normandie à M. VAUDRY Michel	Portion de la parcelle communale référencée section BN n° 3 d'une contenance de 38 m² environ
Terrain échangé par M. VAUDRY Michel à la commune de Vire Normandie	Portion de la parcelle référencée section BN n° 213 d'une contenance de 26 m² environ.
Prix d'acquisition	
Autres conditions de l'acquisition	- Echange sans soulte pour le surplus de terrain de 12 m² environ en faveur de M. VAUDRY Michel. - Parcelle section BN n° 213p échangée s'entendant libre de toute occupation. - Frais d'échange (géomètre, notaire) à la charge exclusive de la commune de Vire Normandie.
Etude notariale chargée de la transaction	Etude de Maître BOURDOT, notaire à Souleuvre en Bocage.

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis en date du 12.09.2016 estime la valeur de la parcelle communale échangée à 30 €/m².

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- décider l'échange d'une portion de la parcelle communale section BN n° 3, de 38 m² environ, contre une portion de 26 m² de la propriété de M. Michel VAUDRY cadastrée section BN n° 213 aux conditions susmentionnées,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'échange en l'étude de Maître BOURDOT, notaire à Souleuvre en Bocage, ainsi que tout document relatif à cette mutation, et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que le présent acte a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Vire Normandie

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

Projet d'échange foncier

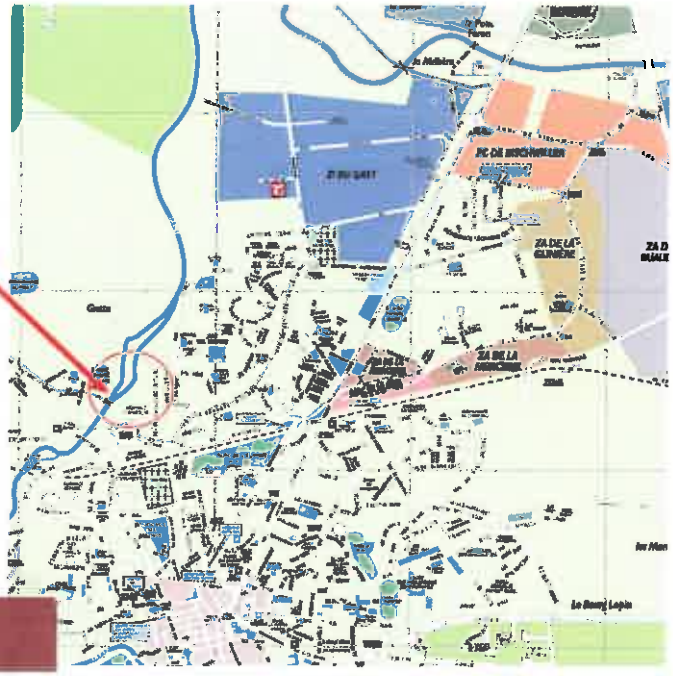

PLAN MASSE DE L'EMPRISE A ACQUERIR

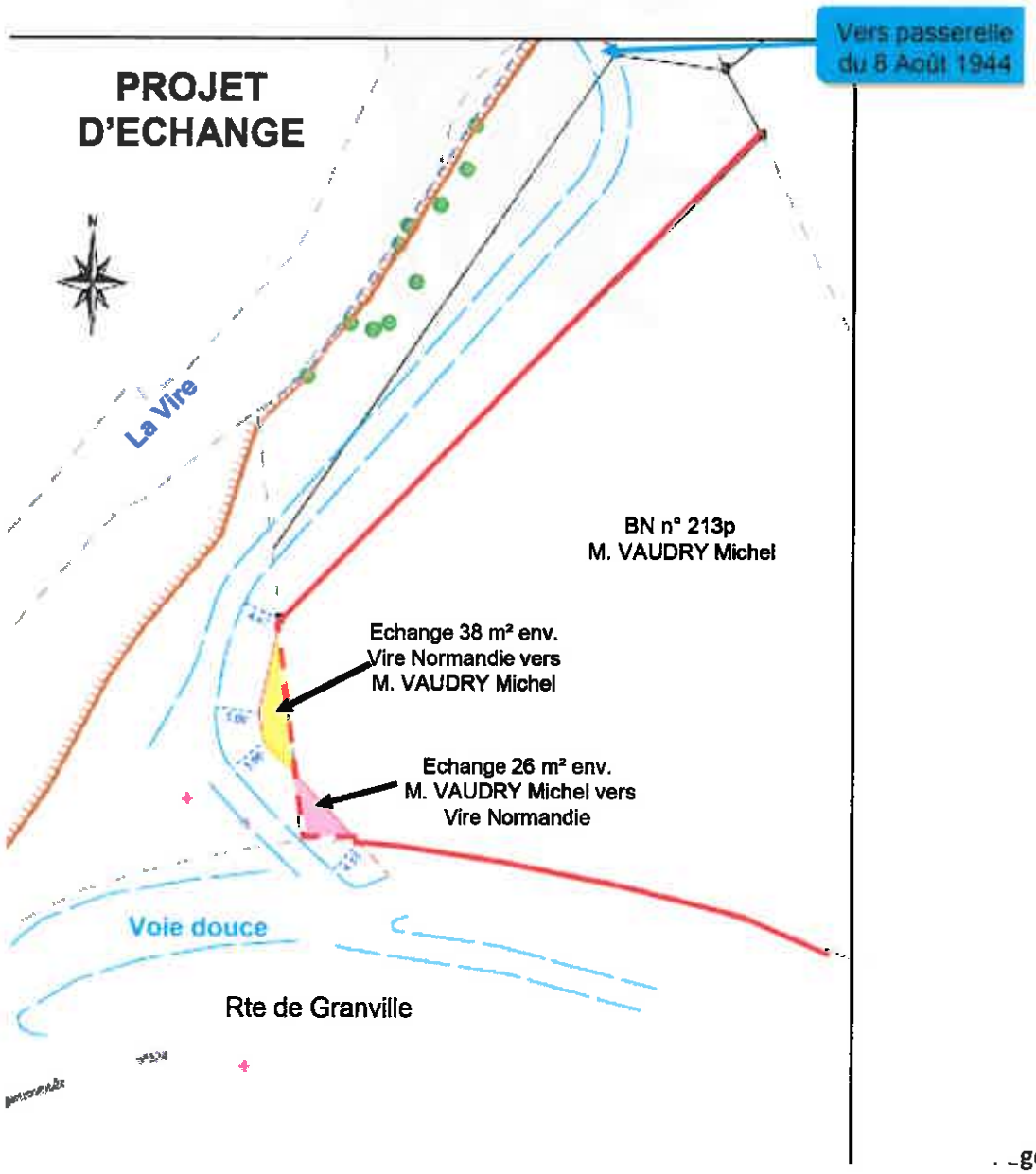

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Travaux rue Georges Fauvel – Signature d'une convention avec la Région Normandie et acquisition foncière

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Vire Normandie a décidé de réaliser un projet d'aménagement de voirie au niveau de la rue Georges Fauvel dont les objectifs sont la limitation de la vitesse automobile, l'amélioration de la desserte par les transports en commun et de la circulation piétonne ainsi que la mise en place d'un double sens cyclable.

Ce projet mené en 4 séquences concerne les abords du collège Emile Maupas, de l'IFSI, du gymnase, du stade de l'Orient et du lycée professionnel Jean Mermoz. Au niveau du lycée, les travaux consistent en :

- La création d'une voie de circulation pour transports en commun séparé du reste de la chaussée par un îlot,
- La mise en double sens cyclable sur la chaussée,
- La mise en place d'un cédez le passage pour la priorité des transports en commun,
- La création d'un coussin berlinois pour faire ralentir les véhicules.

Ces aménagements nécessitent une emprise de terrain au niveau de la parcelle du lycée Jean Mermoz cadastrée section BK n°217 de 235 m² environ. S'agissant d'un projet communal permettant de sécuriser l'accès des élèves au lycée, par une délibération en date du 20 novembre 2015, la Région a accepté le principe de céder pour l'euro symbolique la surface foncière dont la Commune a besoin (frais de géomètre supportés par la commune et acte administratif de transfert de propriété rédigé par la Région) et de participer financièrement au remplacement de la clôture actuelle et à la mise en place de portails à hauteur de 41 661,50 €.

Cette participation régionale correspond à la prise en charge de 50 % du coût d'édification de la nouvelle clôture et 100 % du coût de fourniture et installation des portillons et portails.

En vue de déterminer les conditions de versement par la Région Normandie de cette participation, il y a lieu de signer avec elle une convention, dont le projet est annexé à la présente.

Les travaux réalisés aux abords du lycée rendraient nécessaires la cession, à la Région, d'une emprise de 12 m² environ, prise sur la parcelle BK n° 216 qui pourrait s'opérer aux conditions suivantes :

Propriétaire vendeur	Commune de Vire Normandie
Acheteur	Région Normandie
Adresse du terrain à céder	Rue Georges Fauvel – commune déléguée de Vire
Référence de la portion de parcelle à céder	Section BK n° 216 partie
Surface à céder	12 m² environ
Prix de cession	Euro symbolique
Autres conditions de mutation	- Acte de transfert de propriété réalisé par acte administratif par la Région Normandie - Frais de géomètre supportés par l'acquéreur

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis en date du 13.09.2016 estime la valeur de la parcelle communale cédée à la Région Normandie à 420 €.

Toutefois, considérant, d'une part, qu'il s'agit d'une cession d'une très petite surface profitant à un établissement d'enseignement et, d'autre part, que cette mutation intervient dans le cadre d'un chantier où la Région Normandie a elle-même accepté une cession foncière de 235 m² environ à l'euro symbolique au profit de Vire Normandie en vue de faciliter la réalisation de ces travaux, la commune entend maintenir le principe de cession à l'euro symbolique.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- décider l'acquisition, auprès de la Région Normandie, d'une portion de 235 m² environ pris sur la parcelle BK n° 217 aux conditions susmentionnées,
- décider la cession, au bénéfice de la Région Normandie, d'une portion de 12 m² environ de la parcelle communale BK n° 216 aux conditions susmentionnées,

autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les deux actes administratifs de mutation à intervenir ainsi que la convention ci-après annexée, relative au financement, par la Région Normandie, de certains travaux d'aménagement des abords du lycée Jean Mermoz, ainsi que tout document relatif à ces opérations.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE
DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

PLAN ANNEXE A LA DELIBERATION

PLAN DE SITUATION

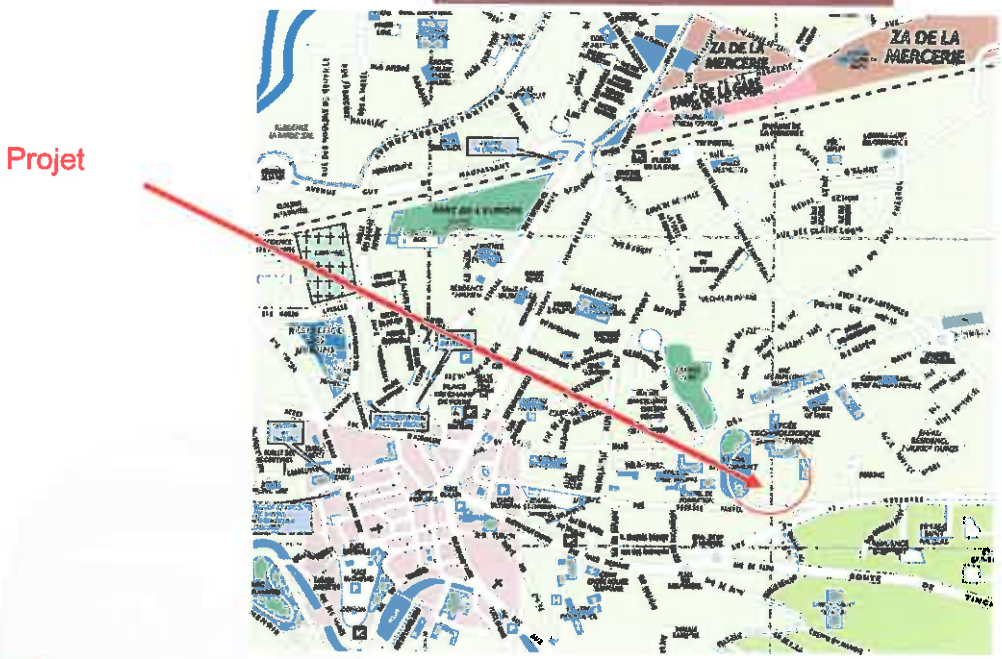

PLAN MASSE

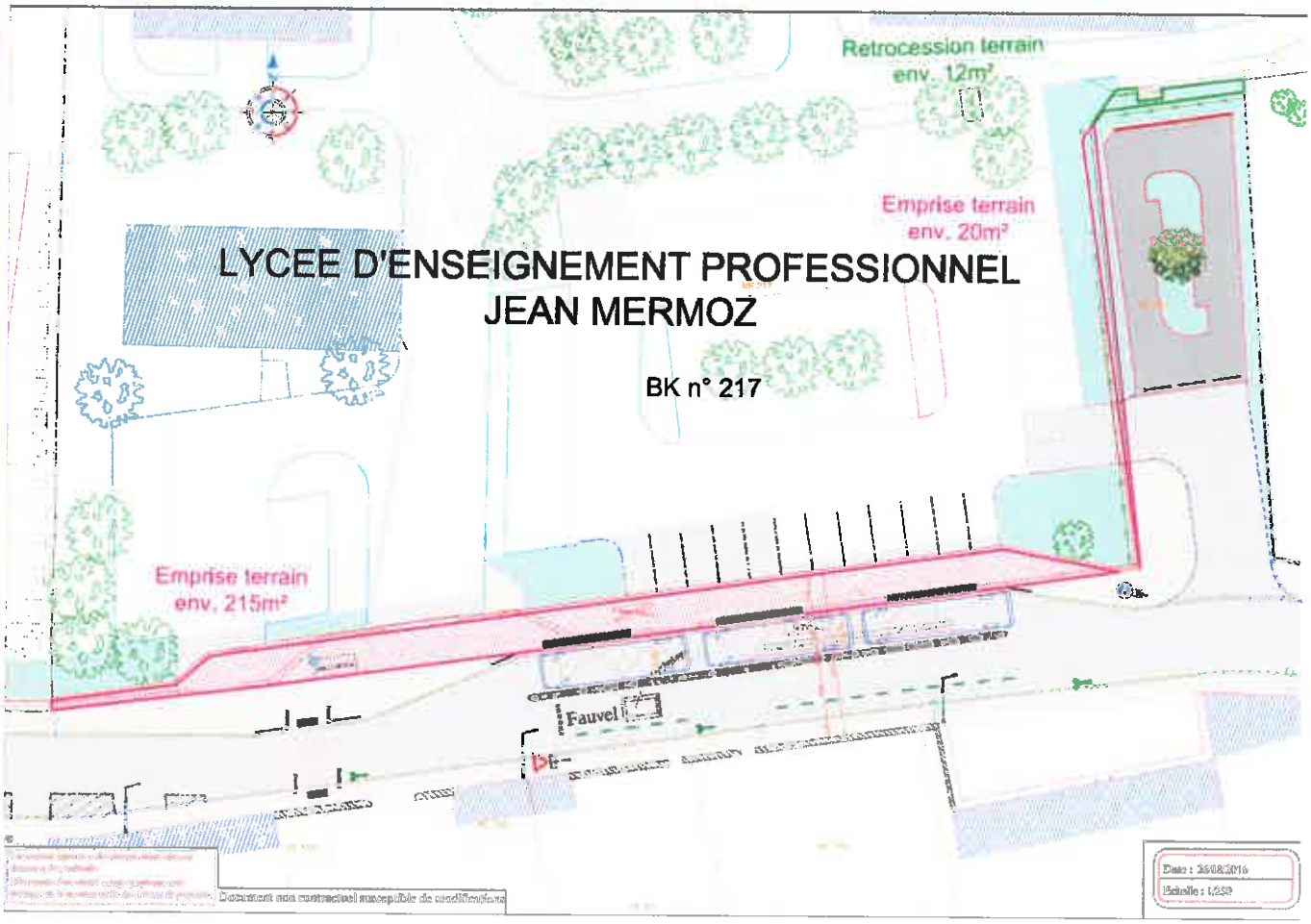

RÉGION
NORMANDIE

CONVENTION

Entre

d'une part,

La Commune de Vire Normandie, sis 11, rue Deslongrais - BP 70076 - VIRE - 14502 VIRE NORMANDIE Cedex, représentée par son Maire, Marc ANDREU SABATER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....,

Et

d'autre part,

La Région Normandie, sis Abbaye aux Dames, Place Reine Mathilde , CS 50523 – 14035 Caen cedex 1, SIRET n°200 053 403 00057, représentée par son Président, Hervé MORIN, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du .....,

PREAMBULE

La Commune de Vire Normandie a décidé de réaliser un projet d'aménagement de voirie au niveau de la rue Georges Fauvel dont les objectifs sont la limitation de la vitesse automobile, l'amélioration de la desserte par les transports en commun, de la circulation piétonne et la mise en place d'un double sens cyclable.

Ce projet mené en 4 séquences concerne les abords du collège Emile Maupas, de l'IFSI, du gymnase, du stade de l'Orient et du lycée professionnel Jean Mermoz. Au niveau du lycée, les travaux consistent en :

- La création d'une voie de circulation pour transports en commun séparé du reste de la chaussée par un îlot,
- La mise en double sens cyclable sur la chaussée
- La mise en place d'un cédez le passage pour la priorité des transports en commun,
- La création d'un coussin berlinois pour faire ralentir les véhicules.

Ces aménagements nécessitent une emprise de terrain au niveau de la parcelle du lycée Jean Mermoz cadastrée section BK n°217. S'agissant d'un projet communal permettant de sécuriser l'accès des élèves au lycée, par une délibération n°CP 15-11-719 en date du 20 novembre 2015 de sa Commission Permanente, la Région a accepté le principe de céder pour l'euro symbolique la surface foncière dont la Commune a besoin et de participer financièrement au remplacement de la clôture actuelle et à la mise en place de portails.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de cette collaboration entre les deux collectivités.

Annexe au point n°48

Il a été exposé et convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation de la Région à la réalisation d'un projet d'aménagement routier rue Georges Fauvel à Vire Normandie impactant les abords du lycée Jean Mermoz et participant à la sécurisation de son entrée.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE-MAITRISE D'OEUVRE

La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de l'opération sont assurées par la Commune de Vire Normandie.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

3.1 – montant

La Région participe à l'opération en accordant un financement à hauteur de 41 661, 50 € correspondant à 50 % du coût d'édification de la nouvelle clôture et à 100 % du coût du portillon, des portails et de leur alimentation électrique.

La participation de la Région correspond au poste n°9 dans le détail quantitatif estimatif du marché public de travaux joint en annexe n°1 de la présente convention.

Après la réalisation des travaux, la Région cèdera pour l'euro symbolique l'emprise de terrain du lycée Jean Mermoz, rue Georges Fauvel, où auront été réalisés les travaux d'aménagement de la voirie, après accomplissement des démarches liées à la désaffectation de l'enseignement public. La Région rédigera l'acte en la forme administrative et les frais liés à la transaction seront à la charge de la Commune de Vire Normandie

3.2 - modalités de versement

- 50 % à la signature de la présente convention, soit 20 830, 75 € ;
- 30 % sur présentation d'un état récapitulatif des sommes engagées, visé par le comptable du Trésor, soit 12 498,45 € ;
- le solde de 8 332,30 € à la réception des travaux.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX

4.1- diminution

Si le montant des travaux venait à être inférieur à celui présentement arrêté, le montant de la participation régionale serait minoré à dû proportion dans le respect des modalités de calcul détaillées à l'article 3.1 de la présente.

4.2 – augmentation

La Région devra être informée de toute augmentation du montant estimatif des travaux nécessaires à la réalisation du projet et ce avant leur mise en œuvre : la modification du programme des travaux donnera lieu à la signature d'un avenant en cas d'accord des deux parties.

En tout état de cause, la participation financière régionale complémentaire ne pourra excéder 5 % du montant du financement mentionné à l'article 3 soit 2083, 08 €.

ARTICLE 5 : DUREE DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet prévoit un commencement de l'opération durant les mois de juillet et août 2016 pour une livraison au mois de septembre 2016.

ARTICLE 6 : LES MODALITES D'OCCUPATION ET D'ENTRETIEN DES LIEUX

La Région autorise la Commune de Vire Normandie à intervenir sur sa propriété afin de réaliser les travaux nécessaires à la réalisation du projet dont le plan masse figure à l'annexe n°2.

La Commune de Vire Normandie sera responsable de ses interventions sur la propriété de la Région pour réaliser les travaux autorisés par la présente convention. La Commune de Vire Normandie s'assure pour tous les dommages qu'elle ou des tiers ou ses prestataires pourraient causer pendant ses interventions pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 7 : REMISE DES OUVRAGES A LA REGION

La Commune veille à ce que la Région assiste aux opérations préalables à la réception des ouvrages réalisés sur sa propriété.

La réception des travaux est prononcée par la Commune en présence d'un représentant de la Région.

Une copie du procès-verbal des opérations préalables à la réception et de la décision de réception prise par la Commune est adressée à la Région.

Les ouvrages sont remis à la Région après réception notifiée à l'entreprise et à condition que la Commune ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages.

Entrent dans la mission de la Commune la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles.

La Région doit lui laisser toutes facilités pour assurer ses obligations qui lui incombent dans le cadre de la levée des réserves de réception et de la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.

La remise des ouvrages à la Région doit faire l'objet d'un constat contradictoire de l'état des lieux, consigné dans un procès-verbal de remise signé par :

- La Commune,
- La Région.

A ce procès-verbal de remise, est annexé un dossier constitué des pièces suivantes :

a) Pièces administratives
   a. Le marché public de travaux,
   b. Le procès-verbal de réception,
   c. Les attestations d'assurances de l'entreprise titulaire du marché de travaux

b) Pièces techniques
   a. Les plans d'exécution des ouvrages,
   b. Les plans de récolement des VRD,

c. Les notices de fonctionnement, d'entretien et de contrôle des divers équipements,
d. Les procès-verbaux d'épreuve et de contrôle des matériaux et équipements mis en œuvre.

A la fin de la garantie de parfait achèvement, la Commune transmet à la Région la copie des documents suivants :

- Le cas échéant, les courriers de notification de désordres pendant la garantie de parfait achèvement,
- Le procès verbal de levée des réserves.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION-INFORMATION

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, le Maître d'Ouvrage s'engage à mentionner le concours de la Région Normandie.

ARTICLE 9 : PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet à la date de la dernière signature.

ARTICLE 10 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Régional de Normandie.

ARTICLE 11 : LITIGE

Tout litige relatif à la présente convention devra préalablement faire l'objet d'un règlement amiable.

En cas d'échec des tentatives de règlement amiable, le litige devra être porté devant le Tribunal Administratif de CAEN.

ARTICLE 12 : ANNEXE

- annexe n°1 : Détail quantitatif estimatif du marché public de travaux
- annexe n°2 : Plan masse du projet

Fait à Vire, le	Fait à Caen, le
Le Maire de la Commune de Vire Normandie	Le Président de la Région Normandie
Marc ANDREU SABATER	Hervé MORIN

ANNEXE n°1 :

Détail quantitatif estimatif du marché public de travaux

ANNEXE n°2 : PLAN MASSE DU PROJET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Micro lotissement de « l'Errie » - Révision des tarifs de vente

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2012, la Ville de Vire a lancé la commercialisation de trois micro opérations d'habitat sur des terrains isolés demeurés à l'état de friche :

- Micro-lotissement rue de la Sorrière (4 lots)
- Micro-lotissement rue de la Millière (5 lots),
- Micro-lotissement chemin de l'Errie (3 lots)

L'opération de la Sorrière est totalement achevée et il ne reste qu'un terrain à vendre sur le programme de la Millière.

Par contre, les trois terrains à bâtir du micro-lotissement de l'Errie demeurent invendus. Leur tarif actuel de cession est le suivant :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession (1)	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m²	29 500 € TTC	4 309,50 €	32 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 2	1 178 m²	27 500 € TTC	4 661,47 €	30 000 € (avis du 26.10.2012)
Lot 3	1 938 m²	29 500 € TTC	4 496,82 €	36 000 € (avis du 26.10.2012)

Bien qu'il s'agisse de terrains de très grandes surfaces, ils pâtissent de la présence voisine d'une ligne électrique haute tension.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Afin de faciliter la commercialisation de ce programme, il est envisagé de modifier les prix de cession comme suit :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession (1)	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

En application de l'article L.2241 du Code des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis. Cet avis, en date du 28 septembre 2015, estime la valeur de ces lots à un prix supérieur à celui présentement proposé.

Toutefois, la commercialisation de ce programme de 2013 à ce jour a démontré une inadéquation de ces évaluations. Aussi, et dans le prolongement de la délibération du 13 décembre 2012 déterminant les conditions de cession de ces lots, il est envisagé de continuer à déroger au prix de cession évalué par le service du Domaine.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- décider de réviser le tarif de cession du programme d'habitat du chemin de l'Errie en retenant les valeurs suivantes :

Micro-lotissement « Chemin de l'Errie »				
N° lot	Surface	Tarif de cession (1)	dont TVA sur marge	Avis du Domaine
Lot 1	1 264 m²	20 000 € TTC		30 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 2	1 178 m²	18 000 € TTC		32 000 € (avis du 28.09.2015)
Lot 3	1 938 m²	20 000 € TTC		36 000 € (avis du 28.09.2015)

- la délibération du 13 décembre 2012 reste et demeure applicable pour les autres conditions de cession arrêtées.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU-SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

informe que le présent acte
faire l'objet d'un recours
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VIRE

Objet :
Affaires foncières, développement économique

Régularisation de servitudes électriques SDEC/Vire Normandie

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte 05 OCT. 2016
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,
Dans le cadre d'opérations d'effacement de réseaux électriques, la Ville de Vire a signé, en 2014, trois conventions de servitude avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie). Ces conventions, destinées à pérenniser le droit à accéder aux terrains traversés en vue d'assurer la gestion des ouvrages et équipements, concernaient les opérations suivantes :

NATURE DES TRAVAUX	PARCELLES COMMUNALES CONCERNEES PAR LE PROJET DE SERVITUDE
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AB n° 1
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AK n° 160
Enfouissement de réseaux électriques	Parcelle AK n° 271

Il y a lieu désormais de réitérer l'accord précédemment donné au travers des trois conventions par la signature en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, d'un acte authentique de constitution de servitudes, aux frais exclusifs du SDEC Energies.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après, pour lesquelles le Conseil Communal de Vire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 12 septembre 2016 :

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de régularisation de servitudes dont le projet est annexé à la présente, en l'étude de Maître CHUITON, notaire à Caen, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

16069001

PC/LL/HR

L'AN DEUX MILLE SEIZE,

LE ,

A CAEN (14000), Esplanade Brillaud de Laujardière pour le bénéficiaire de la servitude et à CAEN, 12 rue du Tour de Terre pour le représentant du propriétaire du fonds servant et le notaire,

Maître Pascal CHUITON, notaire, associé d'une société civile dénommée "Xavier BARRÉ, Pascal CHUITON, Bertrand LISCH et Frédéric VIOLEAU, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial" dont le siège est à CAEN (Calvados), 12 rue du Tour de Terre,

A RECU LE PRESENT ACTE CONTENANT CONSTITUTION DE SERVITUDE.

- "**BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE**" -

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS dit "SDEC ENERGIE", Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département Calvados, dont l'adresse est à CAEN CEDEX 5 (14077), ZAC Folie Couvrechef-Porte de l'Europe Esplanade Brillaud de Laujardière, identifiée au SIREN sous le numéro 200045938.

- "**PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT**" -

La commune de VIRE NORMANDIE, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département Calvados, dont l'adresse est à VIRE (14500) 11 rue Deslongrais, CALVADOS, identifiée au SIREN sous le numéro 211407622.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS dit "SDEC ENERGIE" est représenté à l'acte par Monsieur Alain LIARD Vice-Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du comité syndical en date du 3 Juin 2014.

- La commune de VIRE NORMANDIE est représentée à l'acte par Monsieur Serge COUASNON, agissant en qualité d'adjoint au Maire de la commune de VIRE NORMANDIE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Marc ANDREU-SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, suivant arrêté en date du 2 février 2016 visé par la sous préfecture le 2 Février 2016, dont une copie est demeurée ci-annexée.

Monsieur Marc ANDREU-SABATER ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ++++, déposée en sous préfecture le ++++, dont un extrait ets demeuré ci-annexé après mention.

TERMINOLOGIE

- Le terme "BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE" désigne la société fournisseur d'énergie.

- Le terme "PROPRIETAIRE DU FONDS SERVANT" désigne le ou les propriétaires du fonds servant. En cas de pluralité, ils contractent les obligations mises à leur charge solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit rappelée chaque fois.

DECLARATIONS DES PARTIES

Les parties, nom et es-nom, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent exactes les énonciations qui précèdent les concernant.

Le propriétaire du fonds servant déclare qu'il n'y a aucune opposition à la constitution de la présente servitude par suite de :

- procès en cours portant sur l'assiette de sa propriété ;
- existence d'une inscription et défaut d'autorisation préalable du créancier à la présente constitution de servitude ;
- servitude de même usage et de même assiette déjà consentie auprès d'un tiers et non révélée ;
- impossibilité naturelle connue par lui de consentir une servitude de cette nature.

DESIGNATION DU FONDS SERVANT

Désignation du bien

A VIRE (CALVADOS) 14500 Rue Olivier Basselin.
Un terrain
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	160	rue olivier basselin	00 ha 02 a 07 ca

Effet relatif

Acquisition suivant acte reçu par Maître PRIMOIS, notaire à VIRE le 12 mars 1965 publié au service de la publicité foncière de VIRE, le 28 avril 1965 volume 299, numéro 25.

Annexe au point n°50

Désignation du bien

A VIRE (CALVADOS) 14500 Rue jean le houx.
Un terrain
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	271	RUE JEAN LE HOUX	00 ha 01 a 50 ca

Effet relatif

Acquisition suivant acte reçu par Maître PRIMOIS, notaire à VIRE le 12 mars 1965 publié au service de la publicité foncière de VIRE, le 28 avril 1965 volume 299, numéro 25.

Désignation du bien

A VIRE (CALVADOS) 14500 10 Rue DES CORNOUAILLES.
Un terrain
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	1	10 RUE DES CORNOUAILLES	00 ha 09 a 20 ca

Effet relatif

Acquisition suivant acte reçu par Maître PRIMOIS, notaire à VIRE le 16 février 1965 publié au service de la publicité foncière de VIRE, le 17 mars 1965 volume 296, numéro 10.

CONSTITUTION DE SERVITUDES

INSTALLATION DE TROIS CANALISATIONS SOUTERRAINES

Après avoir pris connaissance de l'implantation de l'équipement selon le plan qui lui a été remis, le propriétaire du fonds servant reconnaît au SDEC ENERGIE, que le fonds servant soit clos ou non, qu'il soit bâti ou non, les droits suivants :

- Y établir à demeure sur la parcelle section AB numéro 1: une canalisation électrique basse tension souterraine sur une longueur de 12.00m, dans une bande de 3.00m de large, pour une superficie de 36.00m².
- Y établir à demeure sur la parcelle section AK numéro 160: une canalisation électrique basse tension souterraine sur une longueur de 18.00m, dans une bande de 3.00m de large, pour une superficie de 54.00m².
- Y établir à demeure sur la parcelle section AK numéro 271: une canalisation électrique basse tension souterraine sur une longueur de 24.00m, dans une bande de 3.00m de large, pour une superficie de 72.00m².

CHARGES ET CONDITIONS

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions relatées aux présentes.

Article 1 – Le propriétaire du fonds servant reconnaît avoir été informé du fait que conformément aux dispositions de la convention de concession liant le Syndicat à ERDF (devenue ENEDIS), l'ouvrage établi par le Syndicat sera remis à ENEDIS, concessionnaire du service de distribution publique d'électricité, afin que ce dernier l'exploite.

Par voie de conséquence, il autorise expressément les agents du Syndicat et d'ENEDIS ainsi que les entrepreneurs dûment accrédités par eux, à pénétrer sur sa propriété en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation de l'ouvrage établi.

Article 2 – Le propriétaire du fonds servant conserve la propriété de la parcelle mais renonce à demander, pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification de l'ouvrage réalisé, tel qu'il est désigné au paragraphe « CONSTITUTION DE SERVITUDE ».

Le propriétaire du fonds servant s'engage en outre :

- à maintenir le droit du libre accès à l'ouvrage.
- à dénoncer la servitude au nouvel ayant droit et à l'obliger à le respecter, en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de la parcelle considérée.
- à indiquer à l'exploitant la servitude visée ci-dessus que celui-ci aura à respecter, dans le cas où la propriété serait exploitée ou viendrait à être exploitée.
- à ne faire aucune plantation, aucune culture et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité de l'ouvrage ou à sa sécurité. Le propriétaire ou ses ayants droits pourront toutefois élever des constructions à condition de respecter entre lesdites constructions et l'ouvrage les distances minimales de protection prescrites par les règlements en vigueur.

Article 3 – Les frais droits et honoraires du présent acte seront supportés par le Syndicat.

Le Propriétaire du Fonds Servant s'engage dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur le terrain traversé par les ouvrages et constituant le fonds servant, notamment en cas de transfert de propriété.

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif à ce terrain l'existence de la présente convention.

Article 4 - Le Tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la convention est celui de la situation du fonds servant.

Article 5 - La présente convention a pris effet dès la signature de l'acte intervenu entre les parties en la forme sous signature privée, elle est conclue pour la durée de la concession de distribution publique d'énergie électrique et de toutes celles qui pourraient lui être substituées et, en tout état de cause, pour la durée d'exploitation de l'ouvrage.

SITUATION HYPOTHECAIRE

Les **BIENS** sont libres de toute inscription.

ABSENCE D'INDEMNITE

Cette constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité.

EVALUATION

Pour la perception de la taxe de publicité foncière si elle est exigible et celle de la contribution de sécurité immobilière, les présentes sont évaluées à cent euros (100,00 eur)

DROITS

				Mt à payer
Taxe départementale 0,00	x	0,00 %	=	0,00
Frais d'assiette 0,00	x	0,00 %	=	0,00
			TOTAL	0,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte à publier au fichier immobilier, la contribution de sécurité immobilière s'élève à la somme de quinze euros (15,00 eur).

Déclaration pour l'Administration.

La présente convention a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le présent acte sera dispensé de taxe de publicité foncière en vertu de l'article 1045-II-3° du Code Général des Impôts.

Du fait que l'indemnité versée par le SDEC ENERGIE au propriétaire du Fonds Servant est inférieure à 15.000€ il n'est dû aucun impôt sur la Plus-value immobilière, il ne sera donc déposé aucune déclaration à cet effet au service de la publicité foncière concerné lors de la formalité de publicité foncière du présent acte.

TITRES - CORRESPONDANCE ET RENVOI DES PIECES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété au SDEC Energie qui pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont il pourrait avoir besoin, et sera subrogé dans tous les droits du "Propriétaire du Fonds Servant" à ce sujet.

CONVENTION SSP D'ORIGINE

Le présent acte a été précédé de trois conventions en la forme « sous signature privée » en date 6 Mars 2014 et dont un exemplaire de chaque est annexé au présent acte après mention avec les plans qui s'y trouvent joints.

CERTIFICAT DE CONFORMITE.

Le Notaire soussigné atteste que le présent acte contient toutes les énonciations nécessaires à la publication au Fichier Immobilier des droits réels et à l'assiette de tous salaires, impôts, droits et taxes.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publication, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

PUBLICITE FONCIERE

L'acte sera soumis à la formalité de publicité foncière au service de la publicité foncière de VIRE.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure ou siège respectif.

Toutefois, pour la publicité foncière, l'envoi des pièces et la correspondance s'y rapportant, domicile est élu en l'office notarial.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité des valeurs convenues; elles reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre lettre contenant stipulation d'indemnité non rapportée aux présentes.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données des parties sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégataire pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant informatique et Libertés désigné par l'office à : cil@notaires.fr.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, personnes physiques et morales, dénommées dans le présent acte, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom et dénomination, lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sur sept pages

Comprenant **Paraphes**
- renvoi approuvé :
- blanc barré :
- ligne entière rayée :
- nombre rayé :
- mot rayé :

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.

Monsieur LIARD Représentant le SDEC Energie	
Serge COUASNON Le représentant de la commune « Propriétaire du Fonds Servant »	
Maître CHUITON NOTAIRE	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de COULONCES

Objet :

Travaux dans le logement communal « Maison de la Fabrique » - Etude des devis

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans la continuité des travaux de rénovation du logement occupé par Mme PELCERF, il est envisagé d'aménager la salle de bain actuellement inadaptée et très vétuste.

M. l'Adjoint délégué en charge du dossier présente à l'assemblée les devis des entreprises consultées pour des **travaux de plomberie et fourniture d'appareils sanitaires (cabine de douche/vasque avec meuble/miroir et WC sani broyeur)** :

entreprises	**Coût HT/TTC**
Joël BARBOT – St Manvieu-Bocage 14	2 .398.80€ /2.638.68
COMPTOIR MENAGER –Vire Normandie 14	3.570.91/3.928
OZENNE conception –Vire Normandie 14	12.091.60/13.300.76

Monsieur le Maire délégué invite le conseil communal à délibérer sur le projet d'aménagement de la salle de bain.

Après étude des devis et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil communal propose de retenir l'offre de l'entreprise COMPTOIR MENAGER pour un montant de travaux de 3.570.91 € ht.**

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Coulonces a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet [illegible] recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de [illegible] dans un délai de [illegible] à compter de sa notification ou de sa publication

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Vire Normandie

Commune déléguée de COULONCES

Objet :

Emprises foncières par le département destinées à un projet routier, rue de la Mairie – Indemnisation communale des propriétaires

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la traverse du bourg sur la RD 296, rue de la Mairie, des **emprises seront réalisées dans des terrains privés avec l'accord des propriétaires**. Les emprises étant destinées à un projet routier sur route départementale, le département va procéder aux acquisitions foncières, Les propriétaires recevront une indemnité :

-- **pour les 70 m²** à prélever au détriment de la parcelle cadastrée ZK n° 209 appartenant aux consorts LEGORGEU; **somme forfaitaire maximale de 100€,**

-- **pour les 320 m²** à prélever au détriment de la parcelle cadastrée ZK n° 5 appartenant à M. Pascal GUILLOIT ; **somme forfaitaire maximale de 500 €.**

Les terrains se situant en zone constructible, M. le Maire délégué propose au conseil communal que la commune de Vire Normandie verse aux propriétaires une indemnité complémentaire égale à celle du département.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Coulonces a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 2 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :
Acquisition d'une chaudière

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal de ROULLOURS que la chaudière existante du logement de l'école, sis le Champ de la Croix, acquise d'occasion en 2004 est obsolète.

Considérant la nécessité d'assurer au maximum les économies d'énergie pour les locataires et l'environnement, le Conseil Communal a décidé de la remplacer par une chaudière gaz à condensation de marque VIESSMANN, et de retenir l'entreprise DEPAN'GAZ.

Le coût global fourniture et pose s'élève à 3 468,49 € H.T.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut fa[illegible] l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administ[illegible] de CAEN dans un [illegible] mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **78**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **22**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			

Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT	☒			
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :
Acquisition d'une sono

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal de ROULLOURS que lors de la prise de parole dans les petites manifestations, certaines personnes regrettent de ne pas entendre ce qui se dit.

Afin de pallier à ce désagrément, le Conseil Communal décide d'acheter une petite sono pour un coût de 199 €

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut f[illegible] pour excès [illegible] devant le tribunal Administratif de CAEN dans u[illegible] à compter de sa notification ou de sa publication

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
-5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :
Don du Comité des Fêtes de Roullours

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal que le Comité des Fêtes, comme chaque année, souhaite faire un don pour la participation au Repas des Aînés.

Le Comité des Fêtes a décidé de faire un don d'un montant de 700,00 € pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Communal la possibilité d'encaisser cette somme.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions mentionnées ci-après pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

- Accepter le don de 700 € pour la commune
- Décider de créditer cette somme au compte 7788 de la section de fonctionnement en recette.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref: 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

Effacement des réseaux « Les Belles Voies – Les Monts » - Etude préliminaire

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué présente au Conseil Communal de ROULLOURS le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement de réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire à 140 160,00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et de 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 63 765,00 € HT selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE et se décompose comme suit :

- Distribution électrique : 32 625,00 € HT
- Eclairage public : 1 260,00 € HT
- Télécommunication : 29 880,00 € HT

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : fin du premier trimestre 2017, ces travaux s'inscrivant dans un projet global de réseaux d'eau potable et d'assainissement de VIRE NORMANDIE,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires,
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux,
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 504,00 €,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- Prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- Charge Monsieur Le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'aide aux petites communes rurales, allouée aux communes déléguées.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

[illegible] soussigné ATTESTE que
la présente décision
a été reçue en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :

Concours des maisons fleuries 2016

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 06 OCT. 2016 05 OCT. 2016
Le Maire

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal de que le concours des Maisons Fleuries 2016, initié par le Comité des Fêtes de ROULLOURS a donné lieu au classement des 23 participants.

Pour encourager et soutenir les candidats dans cette démarche, le Conseil Communal, à l'unanimité, décide d'attribuer à chaque participant un bon d'achat de 15 € de plants à retirer au C.A.T. de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 1er Juin 2017.

Ci-dessous la liste des participants :

- M. Roger RESTOUT
- M. Jacques LETELLIER
- M. Serge LECOQ
- Mme Corinne RIVIERE
- M. Pierre GOSSELIN
- Mme Josiane DELACROIX
- M. Jacques GAMBLIN
- M. Jérémie MARIE
- Mme Nicole SCARDIN
- M. Serge GUÉDOIT
- Mme Catherine DESPRAY
- M. Laurent MAUBANC
- M. Michel MARIE
- Mme Solange GUÉRIN
- Mme Andrée LECARPENTIER
- M. Laurent LEMUNIER
- Mme Nicole FRÉMONT
- M. Michel DUMONT
- Mme Jeannine LENORMAND
- M. Joël DESMAZIERE
- M. Philippe COLIGNY
- Mme Chantal DODEMAND
- Mme Sandrine CHANCEREL

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
-5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental,
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

Commune déléguée de ROULLOURS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Demande de subvention

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Madame Le Maire délégué de ROULLOURS informe le Conseil Communal de l'acheminement de la fibre optique sur notre commune et de l'implantation prévue par l'entreprise CIRCET de plus de 200 poteaux.

La commune de ROULLOURS a réalisé une opération d'aménagement foncier ; l'arrêté préfectoral de clôture date de Mars 2007.

A partir de cette date, la collectivité a entrepris des travaux connexes. Dans ce cadre, le Conseil Municipal très sensible au cadre de vie, à l'environnement, notamment les trames verte et bleue, a affirmé sa volonté de régénérer le maillage bocager. Pour ce faire, 11 km de talus ont été reconstitués en bordure de certaines voies communales, de chemins ruraux et en limite de propriété agricole afin de limiter les phénomènes d'érosion, compte tenu de la topographie.

Echelonnées sur 4 ans, 26 km de plantations de haies bocagères à trois strates et majoritairement sur talus ont été réalisées.

Aujourd'hui, ces végétaux sont en plein essor et appréciés par les habitants.

Récemment, l'entreprise CIRCET sous-traitante de TUTOR chargée des travaux relatifs à l'acheminement de la fibre optique, est venue à notre rencontre pour déterminer l'emplacement de l'implantation des poteaux. Or, il s'avère qu'en bordure de plusieurs voies communales, là où actuellement il n'y a aucun poteau et, où nous avons réalisés des plantations, ils envisagent d'en implanter, ce qui à court terme, génèrera des difficultés lorsque les arbres se développeront.

Considérant que ces plantations ont été financées par des fonds publics, à hauteur de 70 % par le Conseil Général et 30 % par la commune.

Vu que le Conseil Communal tient à honorer les engagements pris antérieurement entre le Conseil Général et la commune, conformément à la charte, décide de tout mettre en œuvre pour sauvegarder ces plantations et propose l'acheminement de la fibre optique en souterrain sur les parties de voies communales plantées, soit environ 1 800 m. Le coût des tranchées et le sable étant à la charge de la collectivité. Le montant estimatif des travaux s'élève à 19 650,00 € HT.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil Communal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès :

- du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire.
- du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux petites communes rurales ou de tout autre service.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le soussigné ATTESTE que
le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de ROULLOURS

Objet :
Demande de subvention – Aide aux Petites Communes Rurales

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Madame Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Initiée par la commune de ROULLOURS en 2015, aujourd'hui commune déléguée suite à la création de la commune nouvelle VIRE NORMANDIE, et après avoir choisi l'architecte, la construction d'un espace mutualisé d'animation locale en vue de répondre aux besoins exprimés.
L'objectif de cet investissement est de permettre aux milieux associatifs de se retrouver, de tisser du lien social entre les générations, de développer la culture et l'art en milieu rural.

Ces locaux permettront d'accueillir :

- Le club des Aînés et ainsi répondre aux normes d'accessibilité,
- Le relais assistantes maternelles,
- De développer la bibliothèque locale trop exiguë,
- Les activités périscolaires, en dehors des salles de classe,
- Les réunions des diverses associations : Parents d'élèves, Anciens Combattants, les Amis du Moulin de Louis, Comité des Fêtes, Patrimoine, Société de Chasse, ... Les demandes sont fréquentes.

Le coût estimatif global s'élève à 1 188 000,00 € HT et se répartit comme suit :

- Construction = 980 000,00 € HT
- Différentes études et maîtrise d'œuvre = 160 000,00 € HT
- Dépenses imprévues = 5 %, soit 48 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communal :

- **ACCEPTE** l'estimation prévisionnelle de 1 188 000,00 € HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre du contrat de l'aide aux petites communes rurales pour 2017,
- **SOLLICITE** auprès de tous autres organismes à identifier, une subvention aussi large que possible permettant de réduire la charge financière du portage des opérations ci-avant détaillées et, le cas échéant, d'autoriser le Maire à signer les conventions s'y rapportant,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 en investissement
- Le financement des travaux restant à charge sera assuré par des fonds propres de la collectivité et un emprunt.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Roullours a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 05 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
Reçu le 5 OCT. 2016

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Objet :
Voirie - Echange de terrain suite à des travaux d'élargissement du chemin rural de La Charterie

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2013, Monsieur ENGUEHARD Jean-Claude, riverain du chemin rural de La Charterie, a cédé gratuitement à la Commune 2189 m2 de terrain et ce pour permettre l'élargissement de ce chemin.

Par courrier en date du 30 juin 2016, Monsieur ENGUEHARD demande que lui soit attribué en échange le chemin cadastré section G 838 d'une superficie de 323 m2, appartenant à la Commune et qui traverse ses parcelles cadastrées section G 826 et 828.

Si vous émettez un avis favorable à cette demande, une enquête publique devra être effectuée.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur cette demande d'échange de terrain.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 06 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le :
A VIRE le : 05 OCT. 2016
Le Maire 06 OCT. 2016

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :

Lotissement communal la Mahere 2 : Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à une rencontre avec le CAUE en vue d'accompagner la commune dans le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement de la Mahère 2, il nous est proposé, pour régularisation, de signer une convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage publique, convention jointe en annexe.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur la signature de cette convention.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 06 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte 05 OCT. 2016
a été reçu en sous préfecture le :
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Lotissement communal la Mahere 2 :

Résultat de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Communal,

après avoir pris connaissance du résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement du Lotissement de la Mahère 2,

APPROUVE le résultat : SELARL Cabinet Dominique BELLANGER et La FABRIQUE des PAYSAGES, soit :
Forfait définitif de rémunération : Tranche ferme – Tranche Travaux 1 = 16 800 € TTC
Tranche optionnelle – Tranche Travaux 2 = 9 360 € TTC
Forfait provisoire de rémunération : Tranche ferme – Tranche Travaux 1 = 15 600 € TTC
Tranche optionnelle – Tranche Travaux 2 = 18 000 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SELARL Cabinet Dominique BELLANGER et La FABRIQUE des PAYSAGES, ainsi que tous actes relatifs à cette réalisation.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur l'approbation du résultat de la consultation et sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

SOUS PREFECTURE DE VIRE
-5 OCT. 2016
Reçu le

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Vire Normandie

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Travaux d'effacement des réseaux rue de l'Eglise : Etude définitive du SDEC Energie

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'énergies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, rue de l'Eglise.

Le coût total de cette opération est estimé à 188 363,35 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 45 %, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 30 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 93 216,04 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communal :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Énergie sauf le câblage de télécommunication par Orange et que le Sdec Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- **DONNE** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour le paiement de la participation communale soit 93 216,04 €, ont été inscrits au budget 2016 en section d'investissement,
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND** note que la somme versée au SDEC Énergie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC Énergie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 709,08 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

...nié que le pré...
l'objet d'un recours p...
...voir devant le trib...
...de CAEN
...de deux mois à c...
...tion ou de sa publication.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Concours des maisons fleuries et des potagers 2016 - Résultats et prix

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué fait part au Conseil Communal du résultat des Concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2016.

Le Conseil Communal, après en avoir pris connaissance,

DECIDE d'accorder aux lauréats des bons d'achat de fleurs à prendre au CAT « Le Bellaie » soit :

- Maisons fleuries
  1er prix : 35 € (Mme CORNU Huguette et Mr DANGUY Guy)
  2ème prix : 30 € (Mmes LEVARDON Suzanne et JOUIN Solange)
  3ème prix : 25 € (Mmes MOULIN Suzanne et LEBAILLY Sylvie)
  4ème prix : 20 € (Mme POIRIER Georgette)

- Potagers
  1er prix : 35 € (Mr LEMIERE Jacky)
  2ème prix : 30 € (Mr LEBAILLY Alain)
  3ème prix : 25 € (Mme LEVARDON Suzanne)
  4ème prix : 20 € (Mme POIRIER Georgette)

Un bouquet d'environ 13 euros sera offert à chaque participant.

DIT que la remise des prix aura lieu le vendredi 7 octobre 2016.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur l'attribution des prix aux lauréats des concours des maisons fleuries et des potagers.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Saint-Germain-de-Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
05 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Bail commercial et d'habitation

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur LEFEVRE Samuel, locataire de l'immeuble communal situé au 7 et 9 rue de la Mairie, demande la résiliation à l'amiable de son bail.

Un avis est demandé sur ce projet de délibération portant sur la résiliation à l'amiable du bail commercial et d'habitation de Monsieur LEFEVRE Samuel.

Un avis favorable a été émis à l'unanimité lors du Conseil Communal du 6 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

Objet :
Subvention accordée à la coopérative scolaire de l'école « Jacques PREVERT »

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 8 octobre 2015, le comité syndical de l'ex SIVOS « Jacques Prévert » avait décidé d'attribuer une subvention, à la coopérative scolaire de l'école « Jacques Prévert », concernant un séjour découverte (3 jours) pour les classes CP/CE1/CE2. Le montant de cette subvention s'élevait à 1 250 €.

Le Maire délégué a invité les membres du conseil communal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école « Jacques Prévert ».

Après en avoir délibéré, le conseil communal de la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND, à l'unanimité des membres présents, a confirmé l'attribution de cette aide financière. En sachant que la dépense a été inscrite sur l'état spécial de la commune déléguée à la fonction 212 au compte 6574. Il ne s'agit donc pas là d'une dépense supplémentaire faisant l'objet d'une décision modificative.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Truttemer-le-Grand a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 24 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire

06 OCT. 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

Objet :
Subvention 2016 accordée au Conseil Départemental de l'accès au Droit du Calvados

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire délégué a invité les membres du conseil communal à se prononcer sur l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au droit du Calvados pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communal de la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la somme de 159 euros sous forme de subvention au Conseil Départemental de l'Accès au droit du Calvados pour l'année 2016. Ce Point d'Accès au droit informe, oriente, aide le public sur leurs interrogations juridiques, judiciaires, etc. ...

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Truttemer-le-Grand a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 24 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Décision sur une dette cantine

Monsieur Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Tribunal d'Instance d'Avranches a statué, par ordonnance du 04 avril 2016, sur la demande de la commission de surendettement des particuliers de la Manche pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une famille ayant demeurée à Truttemer Le Grand.
Cette famille est redevable d'une somme de 122 € 55 au titre de la cantine de 2014.

Le rétablissement personnel entraine de plein droit l'effacement de toutes les dettes de cette famille.

Le Maire délégué a invité les membres du conseil communal à se prononcer sur la mise en non valeur de la dette cantine de 2014 pour cette famille.

Après en avoir délibéré, le conseil communal de la commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND, à l'unanimité des membres présents, a accepté d'inscrire en « non valeur » sur le budget la somme due.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Truttemer-le-Grand a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 24 juin 2016

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
17 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

SOUS PREFECTURE DE VIRE
17 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 17 OCT. 2016
publié-notifié le : 17 OCT. 2016
A VIRE le : 18 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE PETIT

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Objet :
Point d'Accès au Droit de Vire pour le poste de juriste au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D)

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué donne lecture de la demande de subvention du CDAD du calvados.

Après en avoir délibéré, le conseil communal,

- décide de verser une subvention de 31 € au C.D.A.D. du calvados

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Truttemer-le-Petit a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 15 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE PETIT

Objet :
Location de la maison communale

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué fait part au conseil communal des trois candidatures pour la location de la maison qui se trouve libre depuis le 1er Juillet 2016 suite au départ de Monsieur GOETHALS Jean-Christophe et Madame LECAUCHOIS Sabrina.
Candidats :

- Mme HUCHON Sophie et M LETELLIER Stéphane
- Mr GUERIN Joël et Mme LECORNICHON Nathalie
- Mr FLAMME Alexandre et Mme COURTÉ Marie-Claude
-

Le conseil communal après en avoir délibéré, accepte de louer la maison avec le bâtiment à l'exception de la partie gauche de celui-ci qui est vétuste à

- Monsieur FLAMME Alexandre et Madame COURTÉ Marie-Claude à compter du 1er septembre 2016 moyennant un loyer mensuel de 400 € et un mois de loyer de caution.

Le conseil communal charge Maître POULIN notaire à VIRE, d'établir le bail et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Truttemer-le-Petit a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 août 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le :
Le Maire 06 OCT. 2016

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de TRUTTEMER LE PETIT

Objet :
Travaux – Voies communales (VC1 et VC3)

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Monsieur Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le conseil communal prend connaissance de l'estimation des travaux d'élargissement des voies communales VC1 et VC3 d'un montant de 448.811,93 € lors de l'aménagement foncier du à la rectification de la Départementale 524 et souhaite à l'unanimité sa réalisation ou dans le cas d'une réalisation différée la retenue des terrains nécessaires à l'emprise de l'ouvrage afin de ne pas laisser les propriétaires.

Le conseil communal de la commune déléguée de Truttemer-le-Petit, a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 19 août 2016.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal et selon l'article L121-17 du Code Rural, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver les modifications du tracé et d'emprise des voies communales VC1 et VC3 afin d'effectuer l'aménagement foncier dû à la rectification de la Départementale D524**

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Le Maire soussigné ATTESTE que
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

Vire Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune déléguée de VAUDRY

Objet :
Effacement des réseaux « Chemin des Douits » -
Etude préliminaire

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Madame le Maire délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à **65 683.01 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **27 933.64 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communal lors de sa séance en date du 7 septembre 2016 :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème trimestre de l'année 2017 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : meilleures conditions climatiques pour ces travaux et les travaux de voirie qui suivront.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide du paiement de sa participation soit :

  ☐ par un fonds de concours (section investissement) (1)

  ☐ en une fois, à la réception des travaux (1) (inscription en sections de fonctionnement et d'investissement)

  ☐ Par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de :

  - 5 ans, soit par an : 6 012.63 € (2)

    Ou

  - 10 ans, soit par an : 335 € (2)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 477.54 €,
- Autorise M. le Maire de VIRE NORMANDIE à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Suivant la présentation faite au Bureau Municipal de Vire Normandie, il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Vaudry a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance en date du 7 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
28 SEP. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que :
Le présent acte
a été reçu en sous préfecture le : 28 SEP. 2016
publié-notifié le : 28 SEP. 2016
A VIRE le : 28 SEP. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			

Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Vire Normandie

Commune déléguée de VAUDRY

Objet :
Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

Madame Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

"Mes Chers Collègues,

Madame le Maire donne le résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2016 :

MAISONS, BALCONS, TERRASSES ET JARDINS	
JOËTS Éric	1er
BOURREE Pierre	2ème
GARNIER Marie-France	3ème
GRIZARD Liliane CHAVENTRE Renée HEBERT René LEMERCIER Michel GUILLOUET Roland NAVEAU Christian LEGRIX Bernadette	Du 4ème au dernier par ordre de classement
POTAGERS	
HUARD Jean-Paul	1er
CHAVENTRÉ Claude	2ème
DURAND Gérard	3ème
LEGRIX Yves / MARGUERIE Sylvie NAVEAU Christian	Du 4ème au dernier par ordre de classement

Elle propose de fixer les prix accordés aux participants comme suit :

CONCOURS MAISONS FLEURIES

1er prix : 77,00 €
2ème prix : 61,00 e
3ème prix : 46,00 €
4ème prix au dernier : 25,00 €

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

POTAGERS

Remise d'un bon d'achat d'un montant de 15,00 € à utiliser au magasin « DISTRICO POINT VERT » à VIRE NORMANDIE.

Il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de bien vouloir adopter les dispositions susmentionnées pour lesquelles le Conseil Communal de Vaudry a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 7 septembre 2016. »

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,

MAIRIE 14500 VIRE NORMANDIE

Marc ANDREU SABATER

SOUS PREFECTURE DE VIRE
- 5 OCT. 2016
Reçu le

Le Maire soussigné ATTESTE que
La présente
a été reçu en sous préfecture le : 05 OCT. 2016
publié-notifié le : 05 OCT. 2016
A VIRE le : 06 OCT. 2016
Le Maire

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet [illegible] pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **136**

Nombre de membres présents : **76**

Quorum (69) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **24**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **16**

Nombre de membres absents : **36**

Séance du Lundi 26 Septembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le vingt-six du mois de Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de Séance.

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET	☒			
Monsieur Didier BARBOT		☒		Gilles MALOISEL
Monsieur Christian BELLIARD			☒	
Monsieur Romain COMPERE	☒			
Monsieur Benoît DUBOURG	☒			
Madame Christine DUCREUX		☒		
Monsieur Pierre GALLET		☒		Sébastien STALENS
Madame Céline HERVE		☒		
Madame Isabelle HUET			☒	
Monsieur Sébastien LEBRUN		☒		Romain COMPERE
Madame Nathalie LENOIR	☒			
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS	☒			
Madame Vanessa TANCREDE			☒	

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON			☒	
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOCQ			☒	
Madame Aurélie MANSON	☒			
Monsieur Alain REVET	☒			
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ		☒		
Monsieur Michel LELARGE	☒			
Monsieur Julien LEMIERE		☒		Sophie GUILLARD
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE			☒	
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN			☒	
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET			☒	
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX			☒	
Madame Chrystel ESNAULT		☒		
Monsieur Patrick GOSSMANN		☒		
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL	☒			
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			
Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU			☒	
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX	☒			
Monsieur Joël DROULLON		☒		Pierre-Henri GALLIER
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN			☒	
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			

Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD			☒	
Monsieur Patrick PRUNIER		☒		Jacques FAUDET
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES			☒	
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoit LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL	☒			

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM		☒		Jacques VOQUER
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			
Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL		☒		
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART	☒			
Madame Jacqueline HUET			☒	
Madame Marie-José LARIVIERE		☒		Jérôme MISERETTE
Monsieur Wilfrid LAURENT		☒		Alain LE GRAET
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE		☒		Maryvonne GOSSELIN
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER	☒			
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-Ange HENNEQUART
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI			☒	
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Isabelle SEGUIN
Madame Cindy BAUDRON			☒	
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET	☒			
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER			☒	
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY			☒	
Monsieur Raymond GABILLARD		☒		Catherine MADELAINE
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI			☒	
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE	☒			
Madame Lyliane MAINCENT		☒		
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT	☒			
Madame Marie-Odile MOREL	☒			
Madame Olivia NEEL			☒	
Monsieur Christophe PASSAYS		☒		
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN		☒		Jean-Marc CHAUVIN
Madame Isabelle SEGUIN	☒			
Madame Catherine TAHAN		☒		Catherine GODBARGE